

CONTRAT DE VILLE 2015-2020

SAINT-GIRONS ***« COEUR DE VILLE »***



Communauté de Communes



Caumont Eycheil Lorp-Sentaraille
Montjoie en Couserans Moulis Saint-Girons Saint-Lizier



Le Contrat de Ville est conclu entre :

L'État,

représentée par **Madame Marie LAJUS**, préfète de l'Ariège, déléguée territoriale ANRU et déléguée départementale ANAH

La Communauté de Communes de l'Agglomération de St-Girons,

représentée par **Monsieur François MURILLO**, président,

La Ville de Saint-Girons,

représentée par **Monsieur François MURILLO**, maire

Le Conseil Régional Midi-Pyrénées,

représenté par **Monsieur Martin MALVY**, président

Le Conseil Départemental de l'Ariège,

représenté par **Monsieur Henri NAYROU**, président

Le Ministère de la Justice,

représenté par **Madame Karline BOUISSET**, procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de FOIX

Le Ministère de l'Éducation Nationale,

représentée par **Madame Hélène BERNARD**, rectrice d'académie

L'Agence Régionale de Santé de Midi-Pyrénées,

représentée par **Madame Monique CAVALIER**, directrice générale

Le Parc Naturel des Pyrénées Ariégeoises,

représenté par **Monsieur André ROUCH**, président

Le Pôle d'Équilibre des Territoires Ruraux du Couserans,

représenté par **Monsieur Jean-Noël VIGNEAU**, président

La Caisse des Dépôts et Consignations,

représentée par **Monsieur Thierry RAVOT**, directeur régional

La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ariège,

représentée par **Monsieur Paul-Louis MAURAT**, président

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Ariège,

représentée par **Monsieur Joseph CALVI**, président

La Chambre d'Agriculture de l'Ariège,

représentée par **Monsieur François TOULIS**, président

Pôle Emploi,

représenté par **Madame Catherine GUILBAUDEAU**, directrice territoriale Midi-Pyrénées Sud-ouest

La Mission Locale Jeunes Ariège,

représentée par **Madame Lydia BLANDINIÈRES**, présidente

La Caisse d'Allocations Familiales de l'Ariège,

représentée par **Monsieur Alain MOUISSET**, directeur

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Ariège,
représentée par **Monsieur Gérald SGOBBO**, président

La Mutualité sociale agricole,
représentée par **Monsieur Bernard PLADEPOUSAUX**, président

L'Office Public de l'Habitat de l'Ariège,
représenté par **Madame Marie-France VILAPLANA**, présidente

Le Centre Hospitalier Ariège Couserans,
représenté par **Monsieur Jean-Philippe SAJUS**, directeur

SOMMAIRE GÉNÉRAL

1 - LA NOUVELLE GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE	page 5
2 – LA PRÉSENTATION DU QUARTIER PRIORITAIRE	pages 6 – 8
3 – LA PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE	pages 9 – 17
3.1 - L'organisation du pilotage et de la gouvernance	pages 9 -12
3.2 - L'accompagnement de Ressources et Territoires	page 12
3.3- La méthode	page 13 -17
4 – LE CONTEXTE	pages 18 - 23
4.1 – La Situation géographique et l'histoire de la ville	pages 18 – 19
4.2 - Saint Girons, cœur de Pays	pages 19 - 20
4.3 – Les Données socio-démographiques : un vieillissement notable de la population	pages 20 – 23
5 - LE PILIER COHÉSION SOCIALE	pages 24- 35
Sommaire du programme cohésion sociale	
5.1 - SANTÉ / SOCIAL / ACCÈS AUX DROITS	pages 27 – 31
5.1.1 - État des lieux : les forces et les freins	pages 27 - 31
5.1.2 - Les partenaires mobilisés, les plans et schémas existants et pertinents	pages 31
5.1.3 - Les enjeux, orientations, objectifs et pistes d'action	page 31 - 35
5.2 - ÉDUCATION / JEUNESSE/ CULTURE/SPORTS/ VIE ASSOCIATIVE	pages 36 – 47
5. 2.1 État des lieux : les forces et les freins	pages 36 - 44
5.2.2 Les partenaires mobilisés, les plans et schémas existants et pertinents	page 44
5.2.3 Les enjeux, orientations, objectifs et pistes d'actions	pages 44 – 47
5.3 - SÉCURITÉ / PRÉVENTION	pages 48 – 50
5.3.1 État des lieux : les forces et les freins	pages 48 – 49
5.3.2 Les partenaires mobilisés, les plans et schémas existants et pertinents	pages 50
5.3.3 Les enjeux, orientations, objectifs et pistes d'actions	page 50
6 - LE PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN	pages 51 – 73
Sommaire du programme Cadre de Vie/ Renouvellement urbain et liste des actions	
6.1 État des lieux : les forces et les freins	pages 52 – 65
6.2 Les partenaires mobilisés, les plans et schémas existants et pertinents	page 66
6.3 Les enjeux, orientations, objectifs et pistes d'actions	pages 66 – 73
7 - LE PILIER ACCOMPAGNEMENT A L'EMPLOI, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISTIQUE ET COMMERCIAL	pages 74 - 87
Sommaire du programme développement économique	

et liste des actions	
7.1 État des lieux : les forces et les freins	pages 75 – 85
7.2 Les partenaires mobilisés, les plans et schémas existants et pertinents	page 85
7.3 Les enjeux, orientations, objectifs et pistes d'action	pages 85 – 86
8 - LES SIGNATAIRES	pages 87 – 89
10 - ANNEXES	pages 90 – 259
- LISTE DES ACTIONS	pages 91 – 92
- FICHES-ACTIONS	pages 93 – 171
- CONTRIBUTIONS DES PARTENAIRES	pages 172 – 188
- BULLETIN MUNICIPAL	pages 189 – 191
- CONSEIL CITOYEN	pages 192 – 202
- COMMUNICATION : ARTICLES DE PRESSE	pages 203 – 215
- DIAGNOSTIC EN MARCHANT	pages 216 – 254
- LEXIQUE	pages 255 – 257
- TABLEAU DE SYNTHÈSE FINANCEMENT DES ACTIONS	pages 258 259

1 - LA NOUVELLE GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

La territorialisation de l'action publique constitue l'essence même de la politique de la ville. Cette dernière a, en effet, pour ambition de réduire les inégalités sociales et les écarts de développement entre les territoires et d'enrayer la dégradation des conditions de vie dans les quartiers défavorisés. Elle implique donc une intervention publique adaptée et ciblée sur ces quartiers et s'inscrit dans un périmètre d'action identifié, appelé « géographie prioritaire ». Cette géographie était, jusqu'à sa récente réforme, le résultat d'une sédimentation de zonages et de dispositifs successifs : 39 quartiers Habitat et Vie Sociale (HVS) ont été identifiés en 1977, 148 quartiers en Développement Social des Quartiers (DSQ) en 1982, 751 Zones Urbaines Sensibles (ZUS) en 1996, 2 492 quartiers CUCS ces dernières années. Aujourd'hui la nouvelle géographie de la politique de la ville comprend environ 1 300 quartiers prioritaires.

➤ **Un critère : la concentration des populations à bas revenus**

Manque de lisibilité dans l'identification et la sélection des quartiers éligibles, saupoudrage inefficace des crédits de la politique de la ville : la géographie prioritaire s'est heurtée à plusieurs écueils qui ont justifié sa réforme en 2013.

La nouvelle géographie, portée par le projet de loi pour la cohésion urbaine et la ville, rationalise, actualise et recentre la politique de la ville au bénéfice des territoires les plus en difficulté. L'identification des nouveaux quartiers prioritaires se base sur le critère unique de la pauvreté, c'est-à-dire la concentration des populations ayant des ressources inférieures à 60 % du revenu médian de référence. Localement, ce critère national sera pondéré par le revenu fiscal médian de chaque agglomération, afin d'identifier précisément les zones urbaines qui décrochent au sein d'un territoire donné.

LE QUARTIER PRIORITAIRE : PÉRIMÈTRE UNIQUE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

➤ **Le carroyage : découper le territoire pour faire apparaître les ségrégations sociales locales**

A partir du critère de concentration des populations à bas revenus, l'identification de la nouvelle géographie prioritaire s'appuie sur l'utilisation d'une nouvelle méthode développée par l'Insee : le carroyage. Elle consiste à découper le territoire métropolitain en carreaux de 200 mètres de côté puis à y introduire des données statistiques permettant de faire apparaître les concentrations de pauvreté.

➤ **Un périmètre proposé à l'échelon national et affiné à l'échelle locale**

Conformément à l'objectif de ciblage de l'action publique sur les territoires les plus en difficulté, la délimitation des nouveaux quartiers prioritaires associe à la fois l'échelon national et l'échelon local. Dans un premier temps, un travail d'identification a été réalisé au niveau national pour proposer un contour en mobilisant des outils comme la voirie ou le cadastre. Le périmètre ainsi délimité a été ensuite soumis à l'expertise des acteurs de terrain, notamment des élus locaux. Le préfet veille à ce que les modifications proposées par ces derniers n'altèrent pas substantiellement la cartographie résultant de la méthode de carroyage.

2 - LE QUARTIER PRIORITAIRE : SAINT- GIRONS CŒUR DE VILLE

Le périmètre visé par la nouvelle Politique de la Ville est celui validé par le CGET et donné ci-après. Il concerne le Centre ancien de la ville de Saint-Girons, ville centre et carrefour du Pays Couserans, au pied des Pyrénées Centrales Ariégeoises :

Le centre ancien de Saint-Girons, dénommé « Cœur de Ville »

Ce quartier comporte 1 120 habitants vivant avec un revenu annuel médian situé aux alentours de 10 100 € annuels.



Liste des rues :

<ul style="list-style-type: none">- Boulevard du Général de Gaulle : du n°1 au n°3- Avenue F. Loubet : du n°2 au n°6- Place François Camel- Rue Villefranche : côté impair et du n°2 au n°4 côté pair- Petite Rue Villefranche- Rue Saint-Antoine- Rue Joseph Pujol- Rue du Pont Vieux : des 2 côtés du pont- Rue du Miech- Rue René Déjean : côté pair- Place Vaillant-Couturier- Avenue Galliéni : du n° 1 au n° 9- Parc du Tribunal- Avenue François Camel- Place Jean Jaurès : sauf les n°2,3,4- Avenue R. Plaisant : du n° 2 au n°8 - côté pair- Rue de la République- Place Pasteur- Rue Pierre Mazaud- Place Baléjou- Place Alphonse Sentein- Quai du Gravier- Rue du Quai- Rue Neuve- Rue des Jacobins- Petite Rue des Jacobins- Rue Rulleau- Impasse Rulleau- Rue du Marché- Place de Verdun- Petite Rue de la Halle- Rue du Bourg	<ul style="list-style-type: none">- Place Jean Buffelan- Petite Rue du Bourg- Rue Jules Desbiaux- Rue du Pla de Lom- Place des Poilus- Rue Gambetta- Place Jean Ibanès- Impasse Paredou- Rue des Jardins- Rue Rouaix- Rue André et Eugène Regagnon- Rue Péroule- Rue Joseph Sentenac- Rue Gabriel Fauré- Rue de Coumes- Impasse de Coumes- Rue du Collège- Place du Vieux Collège- Petite Rue du Pujol- Rue Saint-Valier- Impasse Dufour- Impasse Loutrein- Impasse Bourrou- Rue d' Escoutilles- Rue du Pujol- Place des Palmiers- Rue des Jardins- Rue de la Mairie- Boulevard Frédéric Arnaud : côté pair et du n°1 au n°25 côté impair- Boulevard Noël Peyrevidal : côté impair- Allée du Champs de Mars- Place Aristide Briand
--	---

Il convient de souligner la présence dans ce quartier de la majeure partie des lieux d'accueil de soins, d'écoute, éducatifs, et d'accès aux droits, et de plus de 50% de l'activité commerciale de la Communauté de Communes, soit notamment :

- deux écoles élémentaires (252 enfants), dont l'une abrite la restauration scolaire des 4 écoles de la ville, un collège privé (150 jeunes),
- l'École de Musique, la salle Max Linder / le cinéma, la Médiathèque,
- l'Office de Tourisme,
- la Mairie, le CCAS,
- la CAF, la CPAM, l'ADS, l'accueil de jour, le secours populaire,
- l'EHPAD, l'AIPD, le CMP, la Maison Médicale,
- la Mission Locale, le PIJ, l'Accueil de Loisirs

Les constats établis dans le cadre du diagnostic ont permis de faire émerger des

problématiques, déclinées dans les trois piliers du Contrat de Ville : cadre de vie et renouvellement urbain, cohésion sociale et développement économique.

L'élaboration de ce Contrat de Ville a été réalisée sous forme participative, avec une volonté affirmée de co-construction avec les partenaires.

Après la phase de diagnostic, les groupes de travail ont proposé des enjeux, que les élus se sont attachés à reformuler, puis à décliner en orientations stratégiques.

Dans la spécificité du quartier prioritaire de la ville de Saint-Girons, les enjeux de la participation des habitants sont apparus transversaux sur l'ensemble du contrat, et ont été intégrés comme tels dans les orientations définies dans les trois axes retenus.

**Le Contrat de Ville formalise un programme d'orientations stratégiques
qui élabore la vision politique du devenir du quartier prioritaire
et plus globalement, de celui de la ville
et de sa place au sein de l'EPCI.**

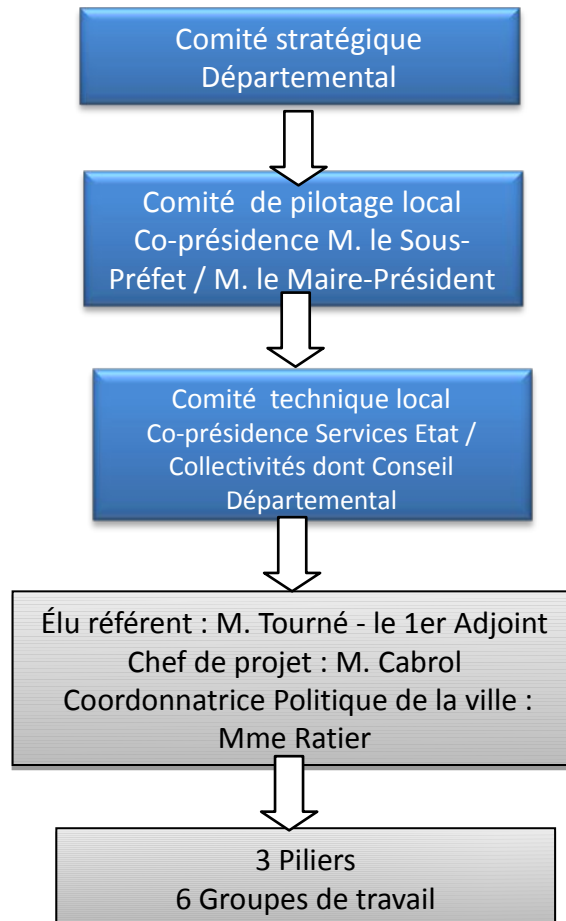
Ces actions seront précisées voire retravaillées au cours du second semestre 2015, en particulier concernant les moyens à mettre en œuvre. En ce cas, les fiches-actions annexées porteront expressément la mention « A définir ».

D'autres actions pourront s'ajouter au Contrat de Ville au cours des années de sa mise en œuvre, au regard des points d'étape qui seront effectués et des propositions qui seront nées, notamment grâce aux travaux du Conseil Citoyen.

La signature du Contrat de Ville formalise l'engagement des co-signataires, et sera la première étape de construction de ce partenariat. Chaque partenaire sera associé à la mise en œuvre mais aussi à l'évaluation par la définition et le suivi d'indicateurs pertinents.

3 – LA PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE

3.1 L'organisation du pilotage et de la gouvernance



3-1-1 – Le comité stratégique départemental

Il est chargé de définir les grandes orientations, les enjeux territoriaux, les axes stratégiques, et de valider le dispositif organisationnel, le contrat de ville ainsi que son suivi et son évaluation. Il formalise notamment la programmation annuelle des moyens mobilisés.

Présidence : Préfète de l'Ariège

Membres permanents

- Sous-Préfets d'arrondissements
- Déléguée du Préfet à la politique de la ville
- Président du Conseil Régional Midi-Pyrénées
- Président du Conseil Général de l'Ariège
- Maires et Présidents EPCI (Foix, Pamiers, Saint-Girons)
- Directeur DDT
- Directrice DDCSPP
- Directeur UT DIRECCTE
- Chef du Pôle Coordination Interministérielle et Modernisation

Membres associés

- Référente régionale Politique de la Ville – SGAR
- Chargée de mission ANRU

3-1-2 – Le comité de pilotage

Il est chargé de la préparation des décisions soumises au comité stratégique et de leur exécution, du suivi du programme d'actions du Contrat de Ville et de son financement.

Élus de la commune et de l'intercommunalité	M. François MURILLO M. Thierry TOURNE Mme Nathalie AURIAC Mme Carole DURAN-FILLOLA Mme Marie-Christine DENAT-PINCE
Sous-préfet d'arrondissement	M. Philippe SAUVANNET
Déléguée du Préfet à la politique de la ville	Mme Malika EL BAZTA
Président de la Région	M. Martin MALVY
Président du Conseil Départemental	M. Henri NAYROU
Directeur de la DDT	M. Frédéric NOVELLAS
Directrice de la DDCSPP	M. Gilles BRUNATI
Directeur UT DIRECCTE	M. Robert CLAUDE
Directeur Adjoint UT DIRECCTE	M. Michel DECOBECQ
Déléguée départementale aux droits des femmes à l'égalité	Mme Nicole SURRE
Délégué adjoint ANRU et ANAH (DDT)	M. Jacques GUILBAUD
Chef du Pôle Coordination Interministérielle et Modernisation	Mme Marie-Hélène GUILBAUD
Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale	M. Jacques BRIAND
IEN de Saint-Lizier	Mme Catherine VATONNE
Proviseure du lycée collège du Couserans	Mme Jocelyne PONT
Proviseure du lycée Camel	Mme Madeleine VOIGNIER
Proviseure du lycée Bergès	Mme Françoise CANETOS
Délégué Territorial ARS	M. Laurent POQUET M. Patrick BOUTIE
DRAC	M. Laurent ROTURIER
Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	M. Jean-Pierre POIRIER
Directeur Territorial de Pôle Emploi	M. Philippe SOURSOU M. Abdelazziz SAÏBI
Gendarmerie	Commandant AUBERT
CAF	M. MASDURAUD / Mme PEYREGNE
CPAM	Mme Liliane LELIEVRE-ZAMORA
Protection Judiciaire de la Jeunesse	M. Patrick AUTHIE
Procureur de la République	Mme Karline BOUISSET
Organismes HLM : Présidente de l'OPAH	Mme Marie-France VILAPLANA
Chambres consulaires : Président de la CCI Président de la Chambre des Métiers	M. Paul-Louis MAURAT M. Joseph CALVI
Caisse des Dépôts et Consignations	M. Philippe LAMBERT Mme Christelle YVON
Président du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises	M. André ROUCH
Président du Pôle d'Équilibre des Territoires Ruraux	M. Jean-Noël VIGNEAU
Membres du Conseil Citoyen	A désigner par le Conseil Citoyen

3-1-3 – Le comité technique

Il regroupe les techniciens des différentes composantes du comité de pilotage, prépare les décisions du comité de pilotage et assure le suivi des décisions de celui-ci. Il organise les différents groupes de travail thématiques des trois piliers du Contrat de Ville.

PILIER	GROUPES DE TRAVAIL	ANIMATEURS	ELUS RÉFÉRENTS
Cadre de Vie – Renouveau urbain	Renouveau urbain	DDT : M. GUILBAUD Collectivité : M. GALEY PNR : Mme SEJALON	Mme DENAT-PINCE
	Urbanisme - Logement	DDT : M. GUILBAUD Collectivité : M. GALEY	M. MURILLO
Cohésion Sociale	Sécurité-Prévention	Sous-Préfecture : Mme LOUBET CISPD : Mme DEDIEU	M. ROVIRA Mme ROLAIN-PUIGCERVER
	Éducation- Jeunesse – Sports- Associations et Culture	DDCSPP : M. REMY Collectivité : Mme RATIER	M. ROUCH
	Santé – Accompagnement social et Accès aux droits	ARS : M. BOUTIE CCAS : Mme RODRIGUEZ DDSCPP : Mme BONNAURE	Mme AURIAC
Développement économique	Accompagnement à l'emploi, développement économique, touristique et commercial	DIRECCTE : M. DECOBECQ PETR : M. REY	Mme DURAN-FILLOLA

3-2 L'accompagnement de Ressources et Territoires

Le Groupement d'Intérêt Public Ressources & Territoires (R&T), centre de ressources pour les acteurs de la cohésion sociale, accompagne la mise en œuvre de la politique de la Ville et vise à renforcer la cohésion sociale des territoires de la région Midi-Pyrénées. Ressources et Territoires accompagne depuis l'été 2014 l'élaboration de notre contrat de ville :

- en mettant à disposition de ressources documentaires et pédagogiques : consultation et prêt, service Questions/Réponses, site internet...
- en fournissant des conseils techniques personnalisés : entretiens, réunions sur site, aide au montage de projets...
- grâce à une assistance conseil à maîtrise d'ouvrage : aide méthodologique, diagnostics, élaboration de cahiers des charges, d'actions de formation sur mesure...

Par ailleurs, R&T contribue à l'observation de nos territoires dans ses domaines de compétences et anime les réseaux professionnels des chargés de missions et chefs de projet politique de la ville.

R&T est présent dans les groupes de travail et apporte ses éclairages. Son aide méthodologique et technique s'accompagne d'une aide à la décision politique.

3-3 La méthode et le calendrier d'élaboration

Les groupes de travail

LES TROIS PILIERS DE REFLEXION: ces trois piliers ont été divisés en 6 groupes de travail, qui ont poursuivi les objectifs réglementaires suivants:

- identification des inégalités majeures
- prise en compte des 3 axes transversaux : égalité entre les femmes et les hommes, la jeunesse, la prévention et la lutte contre les discriminations.
- traitement du 4ème pilier "Valeurs de la République et Citoyenneté" comme un axe transversal supplémentaire.

Chacun des 6 groupes de travail a été présidé par un élu référent lui-même chapeauté par l'élu responsable du pilier, et co-animé par deux ou trois représentants des services de l'État et de la collectivité.

Dans chaque groupe de travail, les acteurs locaux et institutionnels ont été invités à participer. Une plate-forme a été créée, que chacun a pu alimenter avec les données lui paraissant pertinentes à l'élaboration des constats.

Deux à trois réunions de chaque groupe de travail, de décembre 2014 à mars 2015, ont permis un recensement des données, une mise en commun des constats des forces et des faiblesses, et une recherche de pistes d'amélioration.

La mise en cohérence des travaux par pilier

Deux réunions de pilier ont eu lieu afin que chaque groupe de travail puisse exposer aux autres groupes la synthèse de ses travaux. Ces temps d'échange ont permis de faire émerger les constats communs, et de mettre de la cohérence entre tous les travaux. Ainsi ont pu émerger des enjeux, des pistes d'orientations et des améliorations.

Le travail de structuration des idées : le comité technique et la consolidation du diagnostic

Le comité technique du 25 mars 2015 a donné son avis sur la première version du diagnostic partagé, et validé les grandes lignes de ce document.

Les commissions : vers la construction des actions

Pendant les mois d'avril et de mai 2015, des commissions se sont réunies afin de réfléchir sur les bases des 7 enjeux issus du diagnostic partagé, afin de dégager les orientations stratégiques, puis les objectifs opérationnels et enfin, de concevoir les fiches actions.

M. le Maire de Saint-Girons, Président de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Saint-Girons (CCASG) a effectué un point d'étape en Conseil Municipal le 16 mars 2015 et en Conseil communautaire le 21 avril 2015, afin de valider la démarche et inviter les élus intéressés à se rapprocher des élus de pilier pour rejoindre les commissions.

Les services de l'État ont été partie prenante, ainsi que des acteurs locaux ciblés.

La rédaction et la finalisation du Contrat de Ville

La coordonnatrice de la Politique de la Ville a rédigé au fur et à mesure de l'avancée des travaux le Contrat de Ville, donnant naissance au présent document. Les fiches-actions seront complétées ou détaillées si nécessaire, afin par exemple d'inclure les idées et propositions issues de la participation des habitants ou de préciser le positionnement des partenaires.

3-4 L'évaluation du Contrat de Ville

Les indicateurs pertinents à suivre seront définis en concertation par les différents acteurs, notamment grâce à l'observatoire, qui les réunira régulièrement afin de croiser les données et les remarques. L'objectif minimum est de deux rencontres par an, de façon à mesurer les avancées des actions, et à réorienter si besoin.

Cet observatoire réunira des acteurs locaux qui croiseront leurs données, suivant les indicateurs définis par le Comité de Pilotage du Contrat de Ville. Ce dernier sera réuni dans cet ob-

jectif, ainsi que pour statuer sur les modalités de mise en œuvre et d'évaluation.

3-5 La participation des habitants

Le conseil citoyen est une obligation réglementaire adossé au Contrat de Ville ; c'est également une volonté politique partagée localement.

3-5-1 Une tradition de démocratie participative locale

Une démarche de participation des habitants a été engagée par la municipalité de Saint-Girons sur le territoire communal dès la fin d'année 2008. La Mairie a notamment mandaté les Francas de l'Ariège afin qu'ils accompagnent la collectivité dans son diagnostic éducatif et dans la construction et écriture de son Projet Éducatif Local (PEL), qui a été livré en juin 2009. Le PEL de Saint-Girons est ainsi devenu un exemple reconnu de co-construction avec la participation d'institutions, parents, élus, d'animateurs, associations... De nombreux questionnaires en direction de tous publics, ainsi que des rencontres par thématiques, ont créé une dynamique participative et des habitudes d'échanges. Des réunions de quartier ont également eu lieu autour des sujets relatifs à l'enfance.

La création du poste de Coordination Enfance-Jeunesse-PEL en avril 2009 a été un geste politique fort dans un contexte budgétaire et social particulièrement contraint, suite à la fermeture de l'usine de Lédar qui a brutalement supprimé 110 emplois industriels sur Saint-Girons.

Depuis deux ans, des réunions de concertation autour de la réforme de refondation de l'école , avec notamment la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, sont menées 3 fois par an, dans chacune des 4 écoles publiques ; l'écriture du PEDT (Projet Éducatif de Territoire), qui découle du PEL, se finalise et de ce travail de concertation entre élus, enseignants, parents, animateurs et associations.

La loi de la réforme de la politique de la ville de février 2014 dans son titre 1, article 1^{er}, officialise au plan national « *une démarche de co-construction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques, s'appuyant notamment sur la mise en place de conseils citoyens, selon des modalités définies dans les contrats de ville* » ; elle se situe exactement dans l'esprit de la démarche initiée localement.

Il a donc suffi de poursuivre et d'amplifier des démarches déjà engagées pour faire de la participation des habitants une composante essentielle et structurante du Contrat de Ville de Saint-Girons.

3-5-2 Les éléments de cadrage théorique

Le rapport Bacqué-Mechmache « *Pour une réforme radicale de la politique de la ville* » remis au Ministre délégué à la Ville en juillet 2013 rappelle que la participation « *est un enjeu majeur du renouvellement des pratiques politiques* » et qu'une majorité de Français souhaite être consultée sur leurs services municipaux. Pour autant, peu de collectivités ont réellement mis en œuvre des pratiques de démocratie participative. L'échelle traditionnelle française de la participation des habitants détermine quatre niveaux d'approche possibles :

L'information : vise par différents moyens (brochure municipale, réunions de quartiers, publicité...) à informer les habitants sur les projets mis en œuvre en leur faveur.

La consultation : vise directement (réunions de quartiers...) ou indirectement (sondages, enquête publique, boîte à idées...) à recueillir auprès des habitants, les propositions, avis et suggestions sur tel ou tel projet, sans obligation de prise en compte du ou des avis formulés.

La concertation : réunions publiques selon les événements ou thématiques. Cette approche invite les décideurs à réagir aux points de vue émis, le plus souvent sous forme de débats. Elle demande une forte disponibilité, une implication des élus et des techniciens et nécessite un accompagnement dans la durée.

La co-construction : approche visant à constituer un partenariat équitable entre maître

d'ouvrage, maître d'œuvre et maître d'usage. Elle implique une mobilisation forte de tous les partenaires. C'est la forme que Saint-Girons, fort de sa tradition de démocratie participative, entend privilégier dans le cadre du Conseil Citoyen.

La participation institutionnelle telle que les comités de quartier sont la forme la plus connue et reconnue dans les collectivités. Mais force a été de constater des manquements à la participation : absence des jeunes, des précaires et des non-inscrits sur les listes électorales, enfermement des débats dans une proximité immédiate du quartier édulcorant les autres enjeux de la ville, instrumentalisation du milieu associatif, absence de règles de jeux clairs de la participation.... Pour Sherry Arnstein, sociologue, le pouvoir effectif des habitants commence là où un réel partenariat est engagé dans la négociation des rôles de chacun.

Aussi, pour aller plus loin, le rapport Bacqué-Mechmache remet au cœur du débat la participation comme dynamique de transformation sociale. Cette idée a été reprise dans la réforme de la politique de la ville. Cette perspective de changement de pratiques implique d'envisager la participation dans des dynamiques non seulement institutionnelles mais aussi d'interpellation et d'initiative. La notion d'*empowerment* à la française a été reprise comme un moyen de reconnaissance des collectifs de citoyens pouvant agir dans les projets publics sans être taxée de communautarisme.

Les recommandations du rapport, reprises dans la réforme, développent quatre grandes orientations auxquelles souscrivent les promoteurs du Contrat de Ville de Saint-Girons :

Appuyer le développement du pouvoir d'agir : dans les quartiers, la volonté politique de la participation citoyenne est essentielle. Sans le soutien des citoyens, les projets de développement politique ne sont pas aboutis. La conscience de la nécessaire complémentarité de la démocratie représentative et de la démocratie participative est reconnue.

Mettre les citoyens au cœur des services publics : la notion de « service public » n'a pas forcément traduit la notion de « service aux publics ». Elle a même renforcé, dans certains quartiers concernés par la politique de la ville, un sentiment de ségrégation spatiale et sociale voire de discriminations. La prise en compte du point de vue des usagers comme de celui des agents peut être envisagée pour faire évoluer le fonctionnement des services publics.

Démocratiser la politique de la ville : cet objectif initial de la politique de la ville est resté non abouti. La réforme prévoit ainsi de ré-asseoir cette démarche en termes d'engagement vers la voie de la co-construction des projets de territoire.

Changer l'image des quartiers : les représentations des quartiers, alimentées par les médias, favorisent les sentiments d'exclusion alors que les réalités de vie sont tout autres. L'utilisation des médias locaux par les habitants est une piste de travail.

Accompagner la démarche par la formation et la co-formation : les politiques publiques sont souvent complexes à appréhender lorsqu'il s'agit d'intervenir de manière concrète. Mieux apprécier les fonctionnements de la collectivité et des services publics est un atout majeur pour les habitants pour agir dans les espaces de dialogue avec les professionnels..

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a repris dans ses principes les conclusions du rapport Bacqué – Mechmache en termes de participation des habitants. Ainsi il est clairement posé qu'il s'agit de « *favoriser l'association des habitants aux politiques qui les concernent et combattre les discriminations dont ils sont victimes* » (articles 5 bis et 5 quater de la loi). La mise en place du Conseil Citoyen de Saint-Girons s'inscrit dans cette démarche.

3-5-3 La mise en place du Conseil Citoyen de Saint-Girons

Parallèlement au travail des commissions sur les quatre piliers du contrat de ville, un travail de terrain de sensibilisation et d'information a été fait durant les mois d'avril et mai 2015 pour préparer la constitution du Conseil Citoyen dans des conditions optimales.

La démarche de sensibilisation a commencé début avril 2015 au sein du quartier prioritaire par une enquête sociologique menée par une stagiaire en master Développement des territoires ruraux, sous la tutelle de la coordonnatrice de la Politique de la Ville (stage d'une durée de 3 mois par convention entre la CCASG et l'Université de Toulouse).

Première phase : la sensibilisation

Les trois premières semaines, une démarche qualitative de sensibilisation et d'information des habitants et actifs du périmètre du quartier prioritaire a été menée. Dans le prolongement du diagnostic en marchant organisé au mois de février 2015, les acteurs locaux qui y avaient pris part ont été recontactés. Le choix a été fait d'aller également au-devant d'habitants et de commerçants installés très récemment dans le centre ancien. Ce repérage a été facilité par la dimension restreinte du périmètre du quartier prioritaire.

Le fait d'aller rencontrer des commerçants nouvellement implantés a paru important, car ils favorisent le maintien d'un commerce de qualité donnant une image positive à la ville de Saint-Girons. Des acteurs apportant un nouvel élan social et économique à la commune, et rayonnant à l'échelle de l'intercommunalité, ont ainsi été identifiés. Ce travail de terrain a permis de faire prendre conscience aux habitants ou actifs du périmètre de l'intérêt de leur participation citoyenne pour porter collectivement le Contrat de Ville, et de l'opportunité qu'était en ce sens le futur Conseil Citoyen.

Cette enquête à caractère sociologique a pu mettre en lumière plusieurs points :

- des manières différentes d'appréhender et de pratiquer la ville entre « anciens » acteurs (notamment économiques) et nouveaux acteurs (habitants et actifs nouvellement installés dans le périmètre).
- la nécessité de mettre en relation ces points de vue différents permettant de discuter de l'avenir du centre-ville et d'adosser ces « expertises d'usages » au Contrat de Ville sur le moyen et long terme par le biais du Conseil Citoyen.
- l'existence de solidarités « de rue », plus que de quartier, se nouant entre anciens et nouveaux propriétaires ou commerçants : le lien intergénérationnel existe dans certaines rues et entre institutions du périmètre (écoles-maison de retraite par exemple).
- la volonté des habitants et des acteurs économiques ou associatifs de continuer (suite au diagnostic en marchant) à faire part de leur savoir et expertise d'usage aux élus (dont peu habitent le périmètre), d'avoir un retour de ces derniers et d'être informés régulièrement (voire impliqués) sur le suivi du projet.
- le besoin exprimé par les acteurs du quartier de pouvoir s'exprimer dans un lieu « apolitique » pour apporter leur pierre à la redynamisation de leur quartier.
- le besoin exprimé par les habitants en particulier de se réapproprier des espaces publics verts ou de loisirs : Parc du Château des Vicomtes devenu un espace d'évitement, promenade le long des berges du Salat.

Deuxième phase : la communication

Une campagne de communication a été menée du 4 au 20 mai 2015, mais aussi sur le site de la ville, et relayée dans les médias (presse et radio), afin d'encourager les gens à se porter candidats :

- distribution de flyers aux habitants et acteurs économiques et associatifs du périmètre ; distribution d'affiches auprès des commerçants et des points d'information (mairie, Office du Tourisme, cinéma, etc.)
- information et sensibilisation des acteurs (notamment économiques) sur le stand de la mairie et de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Saint-Girons lors de la Foire Exposition (événement annuel rassemblant les acteurs économiques du territoire)

Troisième phase: la constitution

Le choix a été fait de composer notre Conseil Citoyen comme indiqué dans loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 24 février 2014 et par le cadre de référence du Conseil citoyen (Ministère des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports) : « *Le conseil citoyen sera composé de 40 membres permanents et au maximum 40 suppléants. Chacun des collègues respectera la parité homme/femme. Un effort concernant la représentation des différentes tranches d'âges et de différentes catégories socio-professionnelles sera également fait, autant que possible, pour assurer le pluralisme du Conseil Citoyen* ».

Pour le collège « structures locales et associatives », une liste de membres permanents (20) et une liste de membres suppléants (20) a été établie sur la base de volontaires et de personnes pressenties qui ont été sensibilisés.

Pour le collège « habitants », 10 membres « permanents » volontaires (7 femmes et 3 hommes) ont été retenus, et 10 membres « permanents » (7 hommes et 3 femmes) ont été tirés au sort le 21 mai 2015, en présence de représentants de l'État, du Conseil départemental, de l'EPCI et de la commune, sur la base d'un panachage de listes électorales (ciblées sur les moins de 30 ans pour compenser la moyenne d'âge élevée des volontaires), et de listes PTT.

En plus de ces 7 titulaires hommes et de ces 3 titulaires femmes, ont été retenus 45 hommes (liste complémentaire) et 40 femmes (liste complémentaire), numérotés dans l'ordre du tirage, afin de les contacter au fur et à mesure, au cas où les titulaires ne seraient pas intéressés, afin de composer la liste complémentaire réglementaire.

Une réunion publique du Conseil Citoyen de Saint-Girons, le 7 juillet 2015, a permis un premier contact avec les membres volontaires et tirés au sort, ainsi qu'une nouvelle information de la population sur le rôle de cette instance.

Cette réunion a été précédée de la création de l'adresse mail dédiée conseil.citoyen@ville-st-girons.fr et d'une prise de contact avec les membres volontaires ou pressentis pour les convier à la réunion d'information. Une large communication presse, radios, site, affiches a annoncé la réunion.

Les phases suivantes

Septembre 2015 : groupe de travail préparatoire du Conseil Citoyen

Octobre 2015 : Réunion officielle du Conseil Citoyen avec pour objectif d'amener les membres eux-mêmes à réfléchir et co-construire le fonctionnement du Conseil Citoyen : lieu, fréquence et temps de réunion, méthode d'animation, rédaction d'une charte...

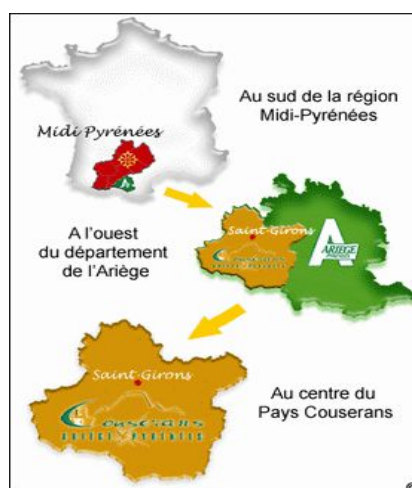
Selon l'avancée des travaux, l'information sur le contenu du Contrat de Ville sera à l'ordre du jour. Une des propositions pourra concerner le choix des sujets abordés et, de préférence, la constitution de groupes de travail de réflexion à partir des piliers du Contrat de Ville. A plus long terme, le Conseil Citoyen pourra favoriser les initiatives ou les valoriser (dans les sens par exemple d'une amélioration du cadre de vie, du renforcement du lien intergénérationnel...), voire élargir la portée ou la réflexion citoyenne (cafés citoyens, etc.).

4 - LE CONTEXTE

Dans le cadre des Contrats de Ville nouvelle génération, le diagnostic territorial participatif a pour objectif de définir des enjeux et des priorités d'intervention qui structureront le projet territorial dans les champs définis par ses trois piliers fondamentaux (la cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain, le développement de l'activité économique et de l'emploi), tout en prenant en compte les axes transversaux obligatoires : la jeunesse, l'égalité femmes-hommes, la lutte contre les discriminations, les valeurs de la République et la citoyenneté.

4.1 Situation géographique et histoire de la ville

Au centre du Couserans, pays gascon aux 18 vallées, Saint-Girons compte 6 500 habitants, et a gardé l'empreinte d'un riche passé : vestiges gallo-romains, chapelles romanes, traditions. L'implantation de Saint-Girons demeure fortement liée à l'histoire de Saint-Lizier, oppidum gallo-romain fondé en 70 avant Jésus-Christ, citadelle du pays des Consorani, puis évêché au V^e siècle. Saint-Girons est aujourd'hui le pivot du Couserans.



À l'ombre des remparts gallo-romains de la cité épiscopale de Saint-Lizier, la capitale du Couserans étire ses rues pittoresques de part et d'autre de deux torrents venus des montagnes, le Salat et le Lez, qui se rejoignent en son centre.

L'économie du Couserans se trouve essentiellement tournée vers la vie sylvo-pastorale et la petite entreprise familiale et artisanale. Saint-Girons, ville-centre, vit surtout de ses fonctions administratives et des services qui caractérisent son rôle de sous-préfecture. Ses foires et marchés, qui drainent dans les rues plusieurs fois par mois toute une population montagnarde descendue des hautes vallées pour vendre les produits de l'élevage et faire les achats indispensables à la vie familiale, sont particulièrement vivants et pittoresques. Saint-Girons, où se localise l'essentiel de l'appareil commercial du Couserans, vit aussi de petites et moyennes entreprises : fromageries, entreprises du bâtiment, carrières...

Mais sa population, son climat agréable et sa position stratégique font que la capitale du Couserans a aussi une vocation touristique indéniable liée aux sports de montagne. Saint-Girons et le Couserans, ce sont aussi des coutumes ancestrales qui trouvent toute leur place dans les fêtes traditionnelles des villes et villages. Saint-Girons et le Couserans sont en connexion routière et autoroutière avec la métropole toulousaine. Ils sont limitrophes avec l'Espagne, mais sans communication routière établie.

4.2 Saint-Girons, cœur de pays

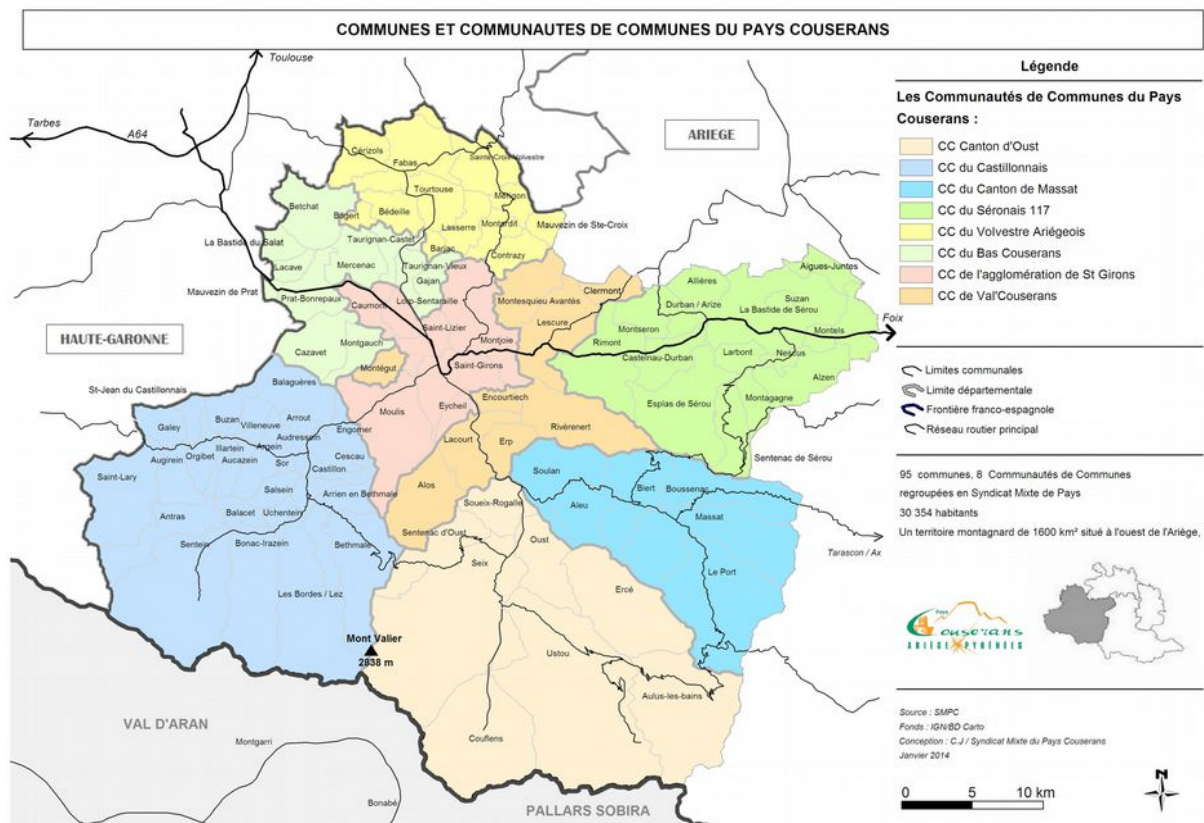
Du Pays Couserans au quartier prioritaire

Territoire montagnard, à 1h de l'agglomération toulousaine, le Pays Couserans est composé de 18 vallées qui convergent toutes vers la ville de Saint-Girons, accentuant ainsi son rôle historique de ville centre : le dimensionnement commercial est celui d'une ville de 25 à 30 000 habitants, taille du Couserans ; il représente plus de 70% de l'offre du territoire. Saint-Girons est également la plus importante commune du PNR (Parc Naturel Régional).

Le Pays Couserans (95 communes, 8 Communautés de Communes) est une entité territoriale propre. A l'heure du regroupement intercommunal des territoires, le Pays manque encore de projet institutionnel et politique effectif et global. Les Communautés de Communes, le Syndicat Mixte de Pays et le Parc Naturel Régional, sont les acteurs de la future physionomie du Couserans.

C'est pourquoi le diagnostic du quartier prioritaire ne peut ignorer le Pays Couserans, en passant notamment par la situation des ses trois Communautés de Communes de proximité (Agglomération de Saint-Girons CCASG, Val-Couserans CCVC, Bas-Couserans CCBC).

Ces trois Communautés de Communes évoluent vers une fusion qui pourrait modifier considérablement la donne institutionnelle autour du quartier prioritaire, situé dans la CCASG. Cette dernière est composée de 7 communes : Caumont, Eycheil, Lorp-Sentaraille, Montjoie, Moulis, Saint-Girons et Saint-Lizier, et totalise 12 728 habitants.



A l'échelle des trois Communautés de Communes en instance de fusion, existent des enjeux de territoire communs autour de la démographie, du logement et du développement économique et touristique. En 2012 a été lancée l'étude de la fusion de ces trois territoires contigus. Ce projet, non abouti à ce jour, est cependant toujours d'actualité dans le cadre de la réforme territoriale en cours au plan national. L'hypothèse d'une fusion plus large de l'ensemble des Communautés de Communes du Couserans est également évoquée.

Ainsi, si le projet du Contrat de Ville est mené à l'échelle du territoire de la CCASG, il n'en demeure pas moins évident que ses enjeux doivent se définir au minimum à l'aune des trois territoires étudiés. Ces derniers, pour seulement 20% de la surface du Pays, représentent 60% de sa population.

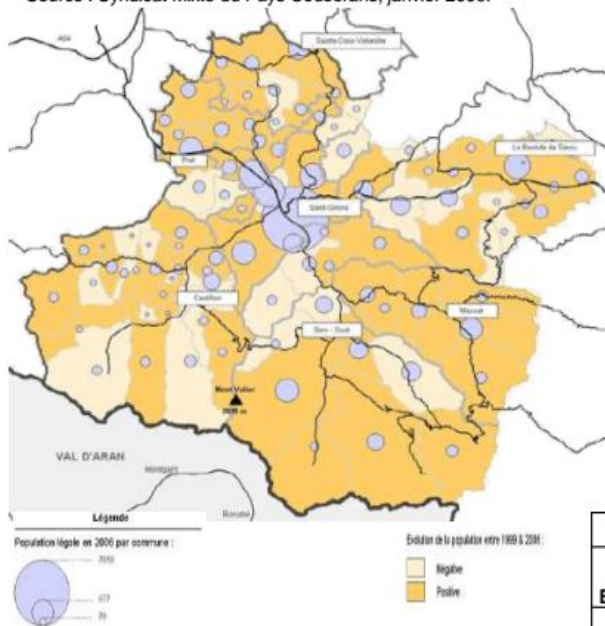
4-3 – Données socio-démographiques

L'étude menée dans le cadre du projet de fusion des trois Communautés de Communes (CCASG, CCVC, CCBC) établit le futur projet de territoire au travers de constats socio-économiques communs. On en trouvera ci-dessous un extrait.

1. Analyse socio-démographique et économique

Source : Syndicat Mixte du Pays Couserans, janvier 2009.

Les informations sont issues du recensement de la population 1999 et 2006 (INSEE), actualisées au besoin sur la base d'outils internes de projections et complétées d'une analyse des documents et études existantes.



→ Principaux constats

- Un **territoire rural et de montagne** à proximité de l'agglomération toulousaine (1h environ) et de villes importantes (Foix, Pamiers...), composé de plusieurs communes de très petite taille (population inférieure à 100 voire 50 habitants).
- Un relatif **isolement au regard de la desserte routière** (maillage de routes départementales qui convergent vers Saint Girons). Cet isolement profite en contrepartie aux activités commerciales du territoire (clientèle notablement captive).
- Une **démographie en croissance notable** (+ 4 % depuis 1999), grâce notamment à l'**arrivée de nouvelles populations** le long des axes de communication (jeunes couples actifs 25-39 ans avec ou sans enfants notamment). Un **fort contraste d'évolution de la population entre les communes**.
- Une population **âgée** par rapport à la moyenne régionale.
- Un **pouvoir d'achat limité** : une part importante d'ouvriers et d'employés.

➤ Bilan / enjeux

Une croissance notable de la population qui préfigure une évolution prévisionnelle des besoins de consommation. L'offre commerciale et artisanale doit apporter des réponses tant quantitatives que qualitatives.

Une organisation territoriale qui renvoie à une organisation commerciale à l'échelle de pôle intercommunaux.

Pays Couserans

	Pays Couserans	Ariège	MP
Population Evolution 99-06	29262 + 4%	146 300 +7%	2,8 millions +7%
Taille des ménages	2,2	2,2	1,94
CSP+	8%	8%	16%
CSP =	10%	11%	16%
CSP-	30%	33%	26%
Population > 60 ans	33%	27%	18%
Revenu moyen	16 592 €	17 822 €	21 299 €

Diagnostic OMPCA

7



La proportion de personnes âgées de plus de 60 ans à l'échelle du Pays Couserans est presque doublée par rapport à la moyenne régionale. Le nombre de retraités continue d'augmenter, avec sur Saint-Girons un taux plus que doublé par rapport à la moyenne nationale.

Le diagnostic a mis en évidence « le retour au pays » de retraités, qui avaient conservé une résidence secondaire sur Saint-Girons et qui reviennent y vivre à l'heure de la retraite, en la transformant en résidence principale. Les tableaux suivants mettent en évidence une forte disparité entre communes dans la répartition démographique mais aussi en terme d'emploi.

Population / Canton

	Total	H	F
St Girons	10 437	4 924	5 513
St Lizier	7 389	3 639	3 750
Massat	1 891	970	921
Oust	3 056	1 520	1 536
Castillon Couserans	2 969	1 537	1 432
Ste Croix Volvestre	2 092	1 039	1 053
La Bastide de Sérou	2 147	1 028	1 119

Population / âge (Tx)

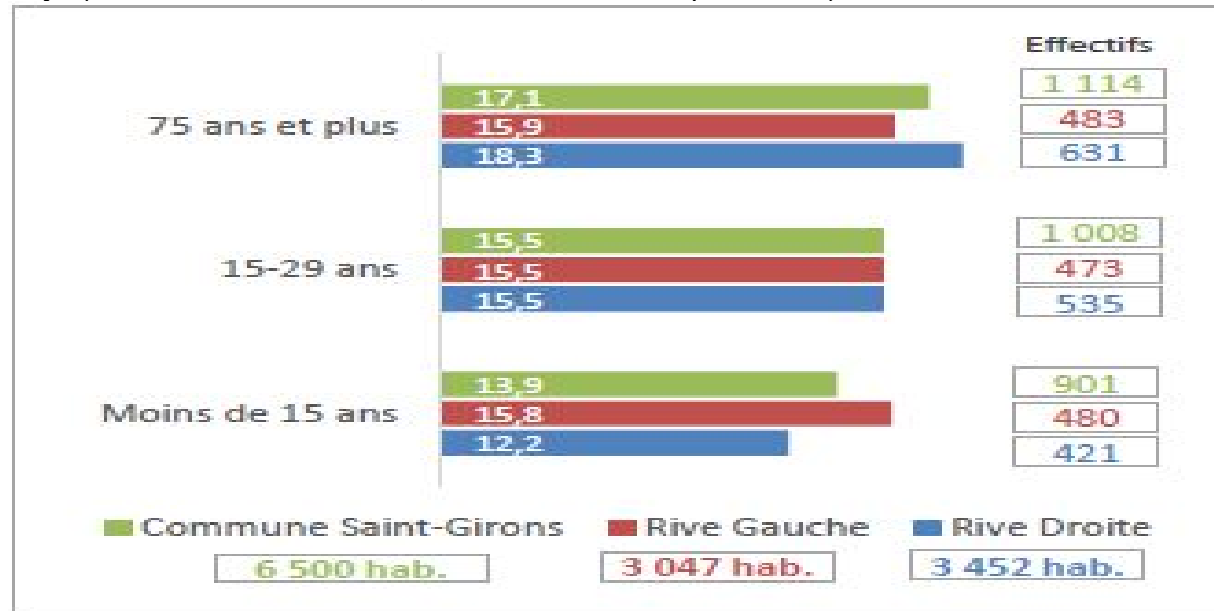
	Ensemble Couserans		Midi Pyrénées	France	St Girons	St Lizier	Massat	Oust	Castillon Couserans	Ste Croix Volvestre	La Bastide de Sérou							
<20 ans	5 853	19,52%	22,78%	24,71%	2 103	7,01%	1 435	4,79%	362	1,21%	537	1,79%	515	1,72%	419	1,40%	482	1,61%
					-->	---	3 538	60,45%										
20-64 ans	16 245	54,18%			5 553	18,52%	4 022	13,42%	1 079	3,60%	1 675	5,59%	1 596	5,32%	1 133	3,78%	1 187	3,96%
65 ans et >	7 881	26,29%	19,07%	16,66%	2 780	9,27%	1 932	6,44%	450	1,50%	845	2,82%	857	2,86%	540	1,80%	477	1,59%
					35,27%		24,51%											

Activité / Actifs

	Ensemble Couserans		Midi Pyrénées	France	St Girons	St Lizier	Massat	Oust	Castillon Couserans	Ste Croix Volvestre	La Bastide de Sérou							
actifs	13 299	51,76%			4 252	47,40%	3 062	48,60%	INC.	INC.	1 264	47,70%	1 179	46,30%	1 792	51,00%	1 750	53,40%
retraités	9 303	36,21%	18,20%	24,67%	3 422	38,20%	2 400	38,10%	INC.	INC.	1 055	39,80%	1 128	44,30%	711	39,70%	587	33,50%
					-->	---	5 822	62,58%										
sans emploi	3 091	12,03%	10,41%	11,00%	1 287	14,40%	836	13,30%	INC.	INC.	332	12,50%	240	9,40%	167	9,30%	229	13,10%
					-->	---	2 123	68,68%										

Source : INSEE 2010

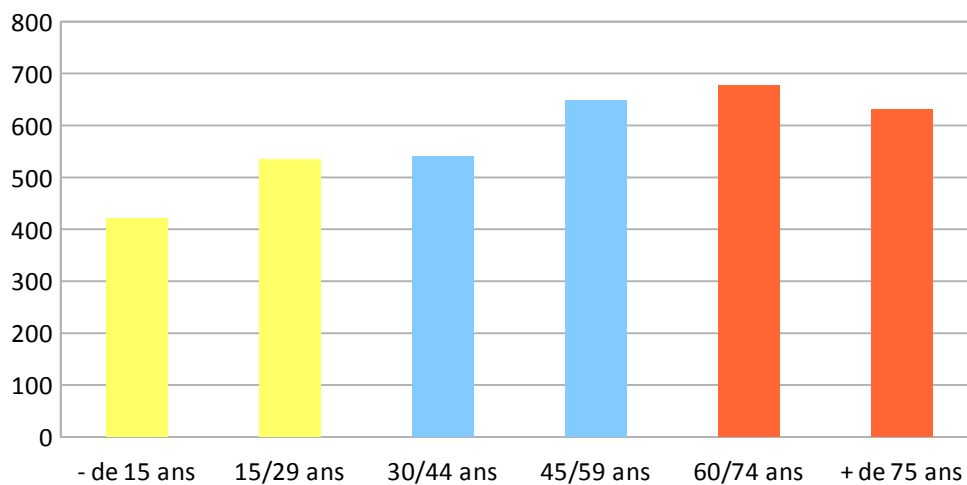
Les cellules grisées représentent le pourcentage de la tranche d'âge par rapport au taux du Pays (« Ensemble Couserans », soit environ 30 000 personnes).



Géographiquement, 93% de la population du Quartier Prioritaire de la Ville (QPV) de Saint-Girons se trouve sur l'îlot Regroupé pour l'Information Statistique (IRIS) rive droite. Les familles habitent davantage hors QPV, dans des zones loties dont les logements sont mieux adaptés. Les loyers sont moins chers en cœur de ville et l'offre de services y est encore présente, facilitant la vie de personnes âgées.

Rien d'étonnant à ce que le quartier prioritaire se caractérise par un manque de jeunes et de familles, comme l'indique le graphique ci-dessous.

Répartition par tranche d'âge (chiffres INSEE 2010)



Le graphique met en effet en évidence en jaune les tranches d'âge minoritaires (27% de moins de 30 ans), et nettement majoritaires (38% de plus de 60 ans). Les 30/44 ans (16%) sont les moins bien représentés.

5 - LE PILIER COHÉSION SOCIALE

Les groupes de travail du pilier « Cohésion sociale » se sont réunis sous la présidence de Mme Auriac, élue référente.

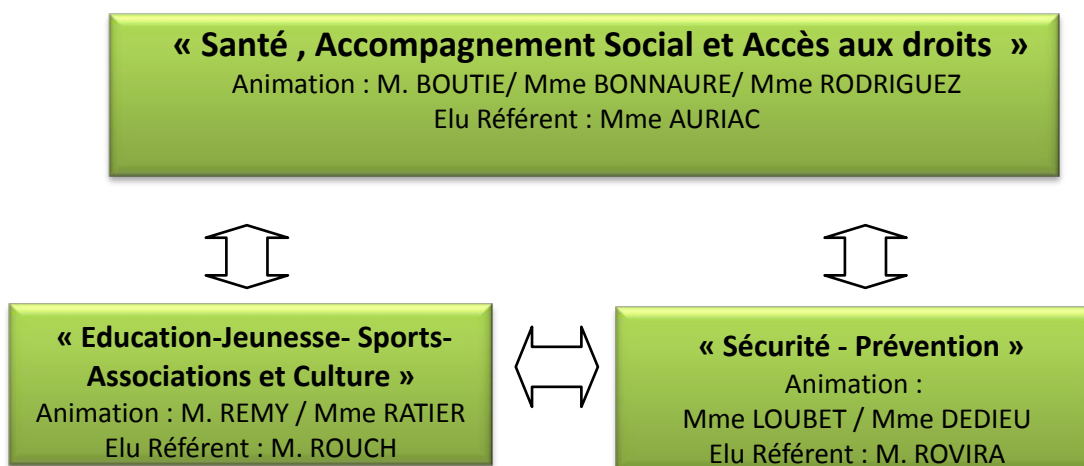
Ses objectifs prioritaires ont été les suivants : réduire la pauvreté, favoriser les chances des habitants du quartier, porter une attention particulière aux femmes et aux jeunes, lutter contre les discriminations.

Le 4ème pilier « Valeurs de la République et Citoyenneté » a été traité comme un axe transversal notamment au sein de ce pilier, en s'appuyant sur la série de mesures préconisées lors de la réunion ministérielle du 6 mars dernier « Égalité et Citoyenneté, la République en actes ».

Ainsi, dans l'enjeu « Éducation et Citoyenneté », plusieurs actions sont prévues pour porter les valeurs de la République : la lutte contre l'illettrisme (Fiche Action 5b « Lutte contre l'illettrisme, français langue d'intégration »), les parcours citoyens, l'accompagnement au numérique, le PRE (Fiche Action 20 « PEDT et soutien aux écoles », la lutte pour réduire l'éloignement culturel (Action 12 « Pôle Jeunesse et Culture », Action 13 « Politique Culturelle de Territoire et Politique de la Ville », Action 14 « Résidence de Territoire cœur de ville »).

La citoyenneté est également un thème fort, avec notamment la création de services civiques au sein du CCAS et de l'OMSEP, et une fiche à construire pour favoriser l'engagement des jeunes au sein d'un conseil d'enfants ou d'ados ainsi que pour promouvoir le service civique (notamment en développant le nombre d'agrément, Action 19 « CME/Junior Association/Service Civique »)

LES GROUPES DE TRAVAIL



SOMMAIRE DU PROGRAMME COHÉSION SOCIALE DU CONTRAT DE VILLE

SANTÉ/SOCIAL

Enjeu : Promouvoir une offre de santé adaptée aux besoins des habitants

Orientation : Consolider l'organisation territoriale pour la prévention et l'offre de soins

Enjeu : Réduire la précarité

Orientation : Améliorer l'accès aux droits et favoriser le parcours d'insertion

Enjeu : Renforcer l'accompagnement des personnes les plus vulnérables / l'accueil des populations en errance

Orientation : Renforcer l'accompagnement des publics précaires et des plus vulnérables

Enjeu : Faciliter le maintien à domicile des personnes âgées

Orientation : Préserver la qualité de vie à domicile

ÉDUCATION/ JEUNESSE/ CULTURE/ SPORT/ VIE ASSOCIATIVE

Enjeu : Développer la mixité sociale par les activités culturelles, sportives et la vie associative

Orientation : Développer l'attractivité du centre-ville et du quartier vécu pour les jeunes et les familles

Enjeu : Agir en faveur de la citoyenneté et de l'éducation

Orientations : Mettre en place les conditions de la réussite éducative, mieux accompagner les jeunes dans le processus d'autonomisation

SÉCURITÉ / PRÉVENTION

Enjeu : Construire le vivre-ensemble

Orientation : Prévenir et sécuriser le centre-ville pour la qualité de vie des habitants

LISTE DES ACTIONS COHÉSION SOCIALE FICHES-ACTIONS COHÉSION SOCIALE ET SANTÉ

- Action 1 « Pôle de santé »
- Action 2 « Maison de Santé »
- Action 3 « Transférer le CSAPA et CJC (Addictions) »
- Action 4 « Programme de promotion de la santé et PNNS »
- Action 5 « Contrat Local de Santé Couserans »
- Action 6 « Lieu d'écoute et d'accueil en centre-ville »
- Action 7 « Lutte contre l'illettrisme »
- Action 8 « Mettre en œuvre un Conseil Local en Santé Mentale »
- Action 9 « Mise en œuvre du dispositif MONALISA et encourager l'intergénérationnel »
- Action 10 « Dépistage de la fragilité des personnes âgées à domicile »

FICHES-ACTIONS ÉDUCATION, JEUNESSE, CULTURE, SPORTS, ASSOCIATIONS

- Action 12 « Pôle Jeunesse et Culture »
- Action 13 « Politique culturelle de territoire et politique de la ville »
- Action 14 « Résidence de territoire cœur de ville »
- Action 20 « PEDT et Soutien aux écoles »
- Action 21 « Cuisine centrale »

FICHES-ACTIONS PRÉVENTION ET SÉCURITÉ

- Action 22 « Renforcer le Travail de rue »
- Action 23 « Vidéoprotection »
- Action 24 « Violences intrafamiliales et sexistes »

Fiches à établir :

Action 11 « Forum associatif en centre-ville »

Action 15 « Parentalité »

Action 16 « Actions jeunes »

Action 17 « Places d'hébergement d'urgence à créer »

Action 18 « Forum sur l'orientation »

Action 19 « CME/Junior association/Service civique”

5-1 - SANTÉ ET SOCIAL

5-1-1 - État des lieux des ressources : les forces et les freins

Précarité

L'arrondissement de Saint-Girons a le plus fort taux de RSA de la région Midi-Pyrénées.

En 2014, le Pays du Couserans compte 1651 bénéficiaires du RSA. Pour le canton de Saint-Girons, 398 personnes sont concernées par l'obligation d'insertion. 41,14 % des bénéficiaires sont dans le dispositif depuis plus de 5 ans et la majorité d'entre eux se situe dans la tranche d'âge des 30-49 ans. Le taux de RSA augmente de 10% entre le bassin et la communauté de communes, puis encore de 6% à l'échelle de la ville, pour atteindre 46% dans le quartier prioritaire. Une personne de moins de 65 ans sur 4 vit en dessous du seuil de bas revenus (982€/mois pour une personne ou 2082 € pour un couple et deux enfants).

Sur le Pays Couserans, l'emploi des cadres est très faible, la part des agriculteurs est en très net recul (1/12 en 2013 contre 1/3 en 1975). La majorité des emplois est issue des professions intermédiaires et de salariés.

Le taux de personnes sans emploi est important. Il est relativement supérieur aux moyennes nationale (+1%) et régionale (+2%). Ainsi, 68,7% des personnes sans emploi vivent en agglomération entre Saint-Girons et Saint-Lizier. La commune de Saint-Girons est classée parmi celles ayant le plus fort taux de chômage (+14,5%).

Sur le Couserans, le taux de natalité, après être reparti à la hausse, reste stable sur les 10 dernières années (7,8‰).

239 familles monoparentales avec enfant habitent sur Saint-Girons (représentant 52% des familles avec enfant) et 381 au niveau de la communauté de communes (4648 en Ariège).

La part des personnes en CMU/C pour le Couserans est plus importante que pour la moyenne régionale (10,6% vs 7,4%).

Santé

L'offre sanitaire est présente pour le bassin de santé. Le Centre Hospitalier Ariège Couserans (CHAC) est un établissement public de santé à statut départemental. Il propose des activités de soins et d'hébergement diversifiées.

Le pôle général s'organise autour des unités, d'urgences, de chirurgie polyvalente, de maternité (exception géographique), de médecine, de chirurgie et médecine ambulatoire, de surveillance médicale continue, de places en SSR et SSR neurologique des affections du système nerveux, avec une unité d'évaluation gériatrique (consultations mémoire, unité mobile d'évaluation gériatrique).

Le pôle psychiatrie générale et infanto-juvénile avec des unités d'hospitalisation complètes pour l'ensemble du département et des unités de soins ambulatoires (CMP, CATTP et hôpitaux de jour) dans les principales villes du Département notamment Saint-Girons.

Enfin, pour les personnes précaires, en rupture de soins ou nécessitant un accompagnement social, un dispositif basé sur « l'aller-vers » est structuré avec le plateau technique du CHAC, dans le cadre de la permanence d'accès aux soins de santé.

Le CHAC met également en œuvre une Équipe Mobile Psychiatrie Précarité (EMPP) à vocation départementale.

Cette offre de santé est complétée par un service d'hospitalisation à domicile géré par l'association ÉCHO SANTÉ ainsi que par un réseau de santé spécialisé en soins palliatifs.

L'offre médico-sociale tant pour les personnes âgées que pour les personnes handicapées est bien développée sur le Couserans ainsi que sur la ville de Saint Girons. Un dispositif MAIA est en cours de montée en charge sur le Couserans.

Les indicateurs de l'offre libérale de professionnels de soins primaires (médecins généralistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes et pharmaciens), sont globalement défavorables.

Ainsi, pour ce qui concerne les médecins généralistes :

- La commune de Saint-Girons n'est pas incluse dans le zonage ARS des territoires fragiles (CSP L1434-7). 14 médecins généralistes sont installés, dont 10 en quartier prioritaire. 7 d'entre eux ont plus de 60 ans.
- Le Pays Couserans comprend plusieurs cantons inclus dans les zones fragiles. Ainsi, 2 sites pluri-professionnels sont déjà en fonctionnement (Seix et Castillon en Couserans) et 2 autres sont en cours de construction (La Bastide de Sérou et Massat). Un nouveau projet de santé est en cours de rédaction sur le QPV de St Girons ainsi que sur Prat Bonrepaux. 26 médecins sont installés sur le bassin de santé du Couserans dont 11 ont plus de 55 ans. Le ratio est de 1 pour 1195 habitants. Le temps moyen d'accès à un médecin généraliste est de 15,7 minutes.

Pour ce qui concerne le zonage des infirmiers, le bassin de santé du Couserans se situe dans les zones intermédiaires (CSP L1434-7). Ainsi l'offre de PSL est correctement dotée pour :

- Saint-Girons : 22 IDE sont installés et regroupés en cabinets, dont 6 sont en centre ville.
- Le Couserans compte 59 cabinets d'infirmiers libéraux.

Pour les chirurgiens dentistes, le zonage du bassin de santé est inclus dans les zones intermédiaires (CSP L1434-7). Cependant, le temps moyens pour les habitants du Couserans pour se rendre à un dentiste est de 30,9 minutes. :

- Saint-Girons : 9 chirurgiens dentistes sont installés en centre ville.
- Couserans : 12 chirurgiens dentistes installés (Saint-Girons, Castillon en Couserans, Lorp-Sentaraille).

Santé mentale

Malgré une offre sanitaire organisée sur le bassin de santé, de nombreuses situations individuelles deviennent critiques par manque, d'une part d'organisation sur la continuité et la coordination des soins en ville, et d'autre part d'absence de renfort des liens entre le sanitaire et le médico-social et avec les structures sociale ou d'aide sociale.

Le principal frein, dans le cadre des prises en charge est le manque de coordination entre partenaires, notamment sur l'échelle du bassin de santé.

Sur Saint-Girons, 18 personnes (16 ménages) dont 14 ménages personnes isolées (12 hommes, 2 femmes,) et 2 couples ont fait une demande en insertion en 2014. Ils sont en attente des résultats du SIAO.

Sur le Couserans, 19 personnes souffrant d'une pathologie ou d'un handicap (psychique) ont fait une demande en insertion sur 2014, soit 21% de la demande sur tout le département. Il est à noter que sur les 19 demandes sur le Couserans, 18 provenaient de Saint-Girons.

En termes de tendance départementale et locale, la demande est effectuée par des personnes isolées, et à grande majorité par des hommes. Le taux de non-orientations sur une place est encore plus élevé sur Saint-Girons (88%), que sur le reste du département (85%), et que sur celui de toutes demandes confondues (76.5%).

Par ailleurs, pour les demandes en insertion toujours en attente au 31 décembre 2014, la problématique santé a été évaluée comme motif principal de la demande (34%). Parmi elles, 15% étaient originaires du Couserans.

Indicateurs de santé

De façon globale, le taux de mortalité sur la commune de Saint-Girons (267) est supérieur aux moyennes régionale (215) et nationale (217). Le taux de mortalité prématuré est de plus du triple par rapport à la moyenne régionale (commune : 322, région : 175).

Les niveaux de mortalité générale et de mortalité prématurée, qui traduisent les besoins de soins mais aussi de prévention, sont bien supérieurs à ceux que l'on observe en moyenne régionale et même nationale.

Ils se situent parmi les valeurs plus élevées des taux calculés pour les communes de plus de 5 000 habitants de la région.

Ainsi sur le domaine des addictions, les taux de mortalité liés à la consommation d'alcool et de tabac sont très supérieurs à la moyenne régionale. De plus, ceux liés aux maladies cardiovasculaires sont nettement supérieurs à la moyenne régionale. De façon plus contrastée, le taux de mortalité par cancers est sensiblement supérieur à la moyenne régionale (+3%). Il est à noter que le Couserans a le taux de participation aux dépistages organisés des cancers le plus faible de l'Ariège.

Enfin, de nombreuses femmes n'ont plus de suivi de santé et ont du mal à aller vers les structures de soins classiques.

Veille sociale, hébergement, insertion

Le Couserans est dépourvu de places d'urgence, même s'il existe la possibilité d'ouverture d'une structure de mise à l'abri "vestiaire", pendant la période hivernale. De plus, un accueil de jour est situé dans le périmètre du contrat de ville. Ses grandes tendances sont les suivantes :

- ◇ une fréquentation majoritaire de l'accueil de jour par les hommes (6284 hommes, 1558 femmes).

- ◇ un vieillissement de la population accueillie. En 2013 10% des personnes sur l'accueil de jour avaient plus de 56 ans ; 34% des personnes accueillies étaient SDF ; 12% vivaient dans du logement précaire.

Concernant l'insertion, 11 logements de type ALT (accompagnement social et couverture d'une grande partie du loyer) sont gérés par la Maison de l'Habitat, (4 T1 et 6T2). Un appartement d'insertion, géré par le CCAS de Saint-Girons mais qui est actuellement détruit. Enfin, une structure "pension de famille" met en œuvre 5 places ciblées pour les personnes présentant des troubles psychiatriques.

Jeunesse

Les jeunes de moins de 20 ans du bassin de santé du Couserans, sont moins nombreux par rapport aux moyennes nationales (-5%) et régionales (-3%). Plus de 40% résident en zone rurale. Ce taux est cependant en forte hausse sur les 10 dernières années (afflux migratoire constaté par l'Insee)

- 27% des 18-25 ans sont en parcours d'insertion (ne sont ni en emplois, ni en études, stages ou apprentissage).

- 17,9% sont en rupture de parcours de scolarité, sans diplôme.

La problématique jeunesse de cette zone rurale est à considérer notamment au regard de

l'éloignement par rapport à l'accès aux programmes de promotion et d'éducation à la santé, aux dispositifs de dépistage, de repérage et de prise en charge, des addictions, de la vaccination et autres.

La demande en hébergement d'urgence des jeunes provenant de Saint-Girons n'est pas notable en 2014 (1% des demandes). En revanche la part des jeunes de Saint-Girons et du Couserans en attente d'une place en insertion est nettement plus importante :

- 20% des demandeurs sont originaires du Couserans
- 11% de Saint-Girons.

Parmi ces demandes, un grand nombre (73%) n'a pu faire l'objet d'une orientation, par manque de place d'insertion et ce, malgré la présence dans le département de logements ALT (fléchés jeunes), gérés par la maison de l'habitat (pour des jeunes sans ressources).

Vieillesse

Plus du quart de la population du Couserans a 65 ans ou plus (7881 personnes selon Insee 2013). Ce marqueur, très significatif du vieillissement de la population sur le Pays, est très nettement au-dessus de la moyenne nationale (+10%) et régionale (+7%).

La part de la population âgée est cependant plus importante en zone urbaine que sur les zones rurales du Couserans (59,8% Saint-Girons et Saint-Lizier). Cependant le nombre de personnes âgées isolées en zone de montagne, reste important (3169 personnes).

Sur la commune de Saint-Girons, 52% des personnes âgées de plus de 80 ans vivent seules. Cette population est mal identifiée, voire, souvent inconnue des services, car ne se manifeste pas.

Le maintien à domicile de la personne âgée dépend bien souvent de la situation de l'aidant, au regard de sa santé et de la capacité à continuer à être présent. De plus, la mobilité de ces personnes peut devenir un frein à l'accès aux droits et à la santé, malgré la présence d'un transport à la demande (TAD).

Logement

Plus de 700 appartements sont déclarés vides dans la ville de Saint-Girons, dont un peu plus d'1/3 dans le cœur de ville. A ceci, s'ajoute une part très élevée de logements potentiellement indignes (13,3%), très au-dessus de la moyenne régionale (6,5%). Par contre, il est constaté un taux anormalement faible de signalements d'habitat indigne et de recours au pôle de lutte contre l'habitat indigne.

L'offre de logement HLM est de 181 appartements sur Saint-Girons. Cette offre, bien que non située en QPV, se localise en très grande proximité du quartier.

En outre, le problème de l'adaptabilité du logement reste entier au regard des situations de dépendance.

Veille sociale, hébergement, insertion

Sur les 1 867 demandes d'hébergement en 2014 reçues sur le département, 41 provenaient de Saint-Girons, soit 2 % de la demande totale. Au niveau de l'Ariège, les demandeurs sont à 80% des isolés, et à 80% d'entre eux, des hommes. Une part faible d'orientations est effectuée, en raison du manque de place.

Si le besoin en urgence sur le Couserans et Saint-Girons ne remonte pas, ce n'est pas nécessairement qu'il est inexistant, c'est plutôt qu'il est inadapté pour trois raisons principales. La première raison tient au fait que les hommes isolés n'étant pas prioritaires pour l'attribution de places, et le dispositif étant saturé, le 115 n'est pas sollicité. Par ailleurs, les places d'hébergement, dans un cadre trop rigide ne conviennent pas aux besoins exprimés.

Enfin, du fait de sa situation géographique, éloignée des dispositifs, le CCAS peut être amené à payer des nuitées d'hôtel. Dans certains cas, une solution extra-départementale (Saint-Gaudens) peut être envisagée.

Sur 2014, 45 ménages domiciliés dans le Couserans, dont 33 à Saint-Girons, ont fait une demande en insertion (places de CHR, pension de famille, résidence sociale et allocation logement temporaire) avec pour 91%, un premier choix formulé en faveur de logements ALT. Ces premières demandes sont souvent effectuées en fonction de l'offre. Pour autant, ces chiffres révèlent une volonté des demandeurs de rester sur Saint-Girons ou plus largement sur le territoire du Couserans.

Avec 23.5 % d'admissions positives en Ariège en 2014 et une inadéquation entre les besoins et les places sur Saint-Girons, l'offre globale ne répond pas suffisamment à la demande.

5-1-2 Les partenaires mobilisés, les plans et schémas existants et pertinents

Les acteurs locaux de santé et sociaux ont été contactés et invités à se joindre à ce groupe de travail : ARS (Agence régionale de Santé), DDCSPP (Direction Départementale Cohésion Sociale Protection Population), CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), Conseil Général/ADS, CHAC, Accueil de Jour, CMP/CMPP, CPAM, CAF, ADES Europe, AIPD, Maison de l'Habitat, EHPAD, Mission Locale, Maison du Handicap, CISPD, IRISSE, ASJOA, Ariège Assistance, Echo Santé, MAIA, Sycoserp, Planning familial, Volonté de Femmes, Secours Populaire, Croix Rouge, CLIC, MSA, APAJH.

Différents dispositifs ou schémas sont en cours de mise en œuvre : le dispositif Monalisa, le Plan Lutte Pauvreté, les actions du CISPD, et surtout le CLS (Contrat Local de Santé) qui va être lancé cette année.

5-1-3 Les enjeux, orientations, objectifs et pistes d'actions

Un axe transversal majeur : assurer une cohérence d'offre à l'échelle du Pays Couserans

Dans le contexte détaillé ci-dessus, il est apparu nécessaire de travailler à la construction d'une offre de santé en corrélation avec les besoins constatés, en s'appuyant sur le travail déjà enclenché autour du Contrat Local de Santé.

Enjeu : Promouvoir une offre de santé adaptée aux besoins des habitants

Orientation stratégique :

Consolider l'organisation territoriale pour la prévention et l'offre de soins

Objectifs opérationnels :

- **Lutter contre la désertification médicale et coordonner les acteurs de la prévention et des soins primaires**

Le nombre actuels de généralistes (14) est amené à chuter à court terme avec 6 départs en retraite. Le plus souvent, les médecins en exercice ne prennent plus guère de nouveaux patients réguliers, situation problématique pour les personnes qui s'installent sur la ville.

Les actions viseront donc à maintenir le nombre de médecins généralistes et à favoriser l'installation de nouveaux, ainsi que de spécialistes faisant défaut (pédiatre...). Afin de faire venir de jeunes internes, il faut créer des conditions attractives, avec notamment des possibilités de travail en réseau, plébiscitées par cette génération.

L'idée est donc d'améliorer l'attractivité médicale du bassin de santé, tout en veillant à une meilleure coordination entre les acteurs.

La solution pressentie est de créer un Pôle de santé, projet répondant à un cahier des charges précis, et qui sera présenté aux instances pour validation fin 2015/ début 2016.

La fiche action 1 "Pôle de santé" reprend les grandes lignes de ce projet. Il vise à créer une Maison de santé pluridisciplinaire qui permettra d'offrir des conditions d'accueil favorables aux jeunes nouveaux médecins.

Ce Pôle, puis cette Maison de santé (**fiche action 2 « Maison de santé »**) facilitera à la fois le travail et les échanges entre médecins, généralistes et spécialistes, mais aussi la prise en charge coordonnée et plu-professionnelle des patients.

- Développer l'offre de soins et la promotion de la santé

En développant l'offre et les services, les résultats visés sont une augmentation du nombre de patients pris en charge, un abaissement du taux de mortalité précoce lié aux addictions, et adhérer à la charte des villes actives PNNS (Programme National Nutrition Santé).

La fiche action 3 " Transférer le CSAPA et CJC (Addictions)" propose le transfert de la permanence du CSAPA (Centre Soins et d'Accompagnement Prévention d'Addictologie) en cœur de ville afin d'améliorer la prévention sur les addictions, notamment chez les jeunes avec une consultation jeune consommateur, qui pourraient trouver leur place au sein d'un lieu d'accueil "santé / social" (**voir fiche action 6 "Lieu d'accueil et d'écoute en cœur de ville"**).

La fiche action 4 "Programme de promotion de la santé et PNNS " consiste à adhérer au PNNS pour mettre en place des actions innovantes autour de la nutrition, mais aussi à développer les actions de promotion aux dépistages de cancers, vaccinations, éducation thérapeutique des patients

- Organiser la cohérence entre le Contrat de Ville et le Contrat Local de Santé

Le Contrat Local de Santé sera mis en place, afin d'assurer une continuité des actions de promotion de la santé du quartier prioritaire coordonnées avec le Pays Couserans.

Il comportera a minima:

- un volet premier recours afin de coordonner les actions et les acteurs de soins, primaires et de l'hôpital, du bassin de santé
- une antenne du CeGIDD (Centre Gratuit d'Information de Dépistage et de Diagnostic)
- des actions de repérage des maladies chroniques
- des bilans de santé (convention CHAC/ CPAM)

La fiche 5 " Contrat Local de Santé Couserans" décline plus précisément les grandes lignes de mise en œuvre de notre Contrat Local de Santé.

Enjeu : Réduire la précarité

Orientations stratégiques :

- **Améliorer l'accès aux droits**
- **Favoriser le parcours d'insertion**

Objectifs opérationnels :

- **Concernant l'orientation "Améliorer l'accès aux droits"**
- **Améliorer la visibilité des services proposés, la coordination des acteurs**

L'amélioration des services est recherchée, pour une augmentation du nombre des prises en charge et un meilleur suivi des dossiers.

L'idée est de créer un lieu d'accueil et d'écoute regroupant les acteurs clés en cœur de ville, qui permettrait un accueil optimisé et facilité. Ce site pourrait accueillir la CAF, CPAM, permanence MSA, CARSAT, AIPD...). Une réflexion afin de faciliter les échanges entre acteurs sociaux et de santé sera également menée dans ce cadre.

Cette piste d'actions est déclinée dans la **fiche 6 " Lieu d'accueil et d'écoute en cœur de ville"**.

– Développer les actions de lutte contre l'illettrisme

Afin de tendre à réduire le taux d'illettrisme du quartier prioritaire, mais aussi de la ville et plus globalement du Couserans, un partenariat avec l'UDAF est envisagé pour développer des actions, sur cette thématique mais aussi sur la barrière linguistique (français langue d'intégration). A ce sujet, **une fiche action est proposée par l'UDAF (Fiche 7)**.

Concernant l'orientation "Favoriser le parcours d'insertion"

– Renforcer les dispositifs

Le résultat attendu est une augmentation du nombre de travaux engagés en matière de résorption de la précarité énergétique, avec des actions de sensibilisation auprès des propriétaires bailleurs et/ ou occupants.

Il est également envisagé d'augmenter les actions d'insertion par l'activité économique (voir fiches du pilier développement économique).

Une forte proportion de publics en errance et fragiles

Les travailleurs sociaux notent une augmentation de mesures éducatives (dans le cadre de l'ASE) depuis les trois dernières années. Ces signalements, réalisés par la DASEN en fin d'année scolaire, interviennent quand la situation s'est aggravée. Une meilleure connaissance des dispositifs et une meilleure articulation des acteurs permettraient d'améliorer cette prise en charge. 115 jeunes ont bénéficié du fonds d'aide aux jeunes (FAJ), dont 69 sur la ville de Saint-Girons. 83% des aides temporaires accordées aux jeunes couserannais concernent les jeunes de Saint-Girons qui fédèrent également 63% des aides d'urgence.

La part des jeunes de Saint-Girons et du Couserans en attente d'une place en insertion est importante : 20% des demandeurs sont originaires du Couserans et 11% de Saint-Girons. 73% de ces demandes, n'a pu faire l'objet d'une orientation, par manque de place d'insertion.

Dans le domaine de la santé mentale de nombreuses situations individuelles deviennent critiques par manque, d'une part, de continuité et de coordination au niveau des soins en ville, et d'autre part, de liens entre le sanitaire et le médico-social et avec les structures sociales ou d'aide sociales.

Le principal frein, dans le cadre des prises en charge est le manque de coordination entre partenaires, notamment à l'échelle du bassin de santé.

Enjeu : Renforcer l'accompagnement des personnes les plus vulnérables/ l'accueil des populations en errance

Orientation stratégique : Renforcer l'accompagnement des publics précaires et des plus vulnérables

Objectifs opérationnels :

- **Viser l'insertion des jeunes par une meilleure couverture des besoins en hébergement**

Un groupe de réflexion travaillera à la priorisation des jeunes pour l'accès aux logements temporaires, afin d'améliorer le taux de réponses positives aux demandes de places d'insertion par le logement émanant des jeunes, en augmentant le nombre de places ciblées « jeunes » du parc de logements adaptés sur Saint-Girons.

Une piste d'actions consiste à inciter les bailleurs propriétaires à louer leurs petits logements en location auprès d'une association effectuant de la gestion locative sociale (La Maison de l'Habitat par exemple).

De plus, l'offre de places d'urgence doit également être travaillée, en direction de tous les publics précaires.

- **Améliorer la prise en charge des enfants et des familles en difficulté**

Cet objectif vise à augmenter le taux de prise en charge, pour tendre à un objectif à 10% en 6 ans.

Une des actions serait de souscrire au PRE (Programme de Réussite Éducative), **voir fiche action 20 « PEDT et Soutien aux écoles »**.

- **Améliorer la prise en charge et le suivi à domicile des personnes souffrant de troubles mentaux**

La mise en œuvre du Conseil Local en Santé Mentale (CLSM), avant la fin 2015, permettra de coordonner plus efficacement les acteurs sanitaires, sociaux, médico-sociaux, libéraux, institutionnels...). Elle est déclinée dans la **fiche action 5 « Mettre en œuvre un Conseil Local en Santé mentale »**.

Le résultat attendu avec la mobilisation des acteurs impliqués dans le suivi à domicile des patients atteints de troubles mentaux est une meilleure prise en charge, rapide, fluide, efficace. Il est envisagé de rechercher la création de nouvelles places de type résidences sociales (maison relais, pension de famille). Il est possible d'accompagner le partenariat CHAC /CAF/ADS/Maison de l'Habitat/DDCSPP/ARS, par captation de logements adaptés et un accompagnement spécifique sanitaire et social.

Enjeu : Le maintien à domicile des personnes âgées

Orientation stratégique: Préserver la qualité de vie à domicile

Objectifs opérationnels :

- **Rompre l'isolement, encourager l'intergénérationnel**

La mise en œuvre du dispositif MONALISA vise à repérer les seniors et à les accompagner dans leur quotidien. Elle est développée dans la **fiche action 9 «Mettre en œuvre le dispositif MONALISA et encourager l'intergénérationnel»** qui cite également le

développement de projets intergénérationnels, autour des jardins partagés et dans le cadre du PNNS (ateliers cuisine par exemple).

Des campagnes de sensibilisation spécifiques (voir **fiche action 10 «Dépistage de la fragilité des personnes âgées à domicile»**) en direction de ce public seront menées pour détecter les fragilités de façon plus précoce, et retarder la perte d'autonomie et la perte d'indépendance des personnes âgées résidant à domicile.

Ces actions permettront un meilleur ciblage des personnes isolées et un maillage efficient, qui devraient se traduire avec une augmentation du nombre de plans d'aides élaborés.

- **Élargir l'offre de services**

Au vu de la forte proportion de personnes âgées au sein du quartier prioritaire, les services existants viseront à être améliorés et développés.

Ainsi le TAD (Transport A la Demande) fera l'objet d'une étude pour renforcer et mieux faire connaître ses services. L'adhésion par les communes de l'EPCI sera encouragée afin de permettre une meilleure mobilité des seniors, notamment à partir et vers le quartier prioritaire.

La population du quartier prioritaire est composée à 45% de personnes âgées de plus de 60 ans ; sur la commune de Saint-Girons, 52% des personnes âgées de plus de 80 ans vivent seules.

Il y a un réel besoin d'instaurer un service de repas à domicile de qualité, qui permettrait de rompre l'isolement mais aussi d'améliorer la santé des personnes âgées par une meilleure nutrition et un repérage facilité des fragilités.

La collectivité souhaite améliorer et diversifier l'offre de portage de repas en liaison avec la cantine scolaire, dans le cadre du projet de **construction d'une cuisine centrale (voir fiche-action 21 « Cuisine centrale »)**.

5-2 ÉDUCATION, JEUNESSE, SPORTS, CULTURE, ASSOCIATIONS

5-2-1 État des lieux : les forces et les freins

5-2-1-1 Éducation

Saint-Girons concentre un grand nombre d'enfants et de jeunes, issus de la ville mais également des 18 vallées environnantes.

La ville dispose de 4 écoles publiques, et d'une école privée pour un total de 637 élèves :

– Une école primaire de quartier (Oscar Auriac, quartier de LEDAR) : de la petite section de maternelle au CM2.

– Trois écoles en centre ville (dont 2 situées dans le QP), fonctionnant par cycle :

École Guynemer : 5 classes de maternelle

École St Alary : CP/CE1 et CLIS

École Henri Maurel : CE2/CM1 et CLIS

– École privée du Sacré Cœur : de la Petite section de maternelle au CM2.

25% des élèves âgés de 3 à 11 ans n'habitent pas Saint-Girons.

Au sein du quartier prioritaire, on ne dénombre que 42 enfants de cette tranche d'âge, soit 4% de la population. La PMI a relevé 27 enfants de moins de 3 ans au sein du quartier. Les collégiens sont 900 (un collège public et un collège privé), dont 29 habitant le quartier (2,8%).

Les lycéens (un lycée général et deux lycées professionnels) sont 700, dont 440 internes.

L'ouverture du Multi -Accueil intercommunal début mars 2015 donne un nouvel essor à la petite enfance.

La Maison de la Petite Enfance :

La Communauté de Communes de l'Agglomération de Saint Girons propose un nouvel accueil dit "Multi-Accueil" pour les jeunes enfants de moins de 6 ans au sein de la Maison de la Petite Enfance située à Saint Girons (esplanade Pierre Mendès France), depuis le 2 mars 2015. En ce sens, elle contribue toujours pour les parents du territoire à mieux concilier vie professionnelle et familiale. Elle leur offre ainsi la possibilité de choix dans le mode d'accueil, familial ou collectif, sur un temps court ou à la journée.

L'ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'École) fonctionne dans chaque école, avant et après les temps scolaires, ainsi que sur la pause méridienne, assurant ainsi une prise en charge éducative de 7h30 à 18h30.

« L'Îlot z' Enfants », Accueil de Loisirs Sans Hébergement, fonctionne les mercredis après midis et pendant les vacances scolaires (hormis celles des fêtes de fin d'année).

Au sein du quartier prioritaire est à noter une sous-représentation du public 0/12 ans, qui ne représente que 9,5% de la population du quartier. La ville rassemble 1 537 enfants et jeunes âgés de 3 à 11 ans dont seulement 4,5% habitent le quartier.

Pourtant les deux écoles du quartier voient leurs effectifs en constante progression ces dernières années ; le diagnostic a mis en évidence une fuite des jeunes couples et des jeunes familles vers la périphérie, notamment lors de l'arrivée d'un premier enfant, car ils ne trouvent pas de logement T3/T4 corrects, avec une offre en proche périphérie plus attractive.

Le manque d'espace public dédié aux familles et aux enfants, les difficultés d'accessibilité ont fait consensus pour compléter cette analyse de désintérêt pour le centre ancien.

Le taux de familles issues des catégories socio-professionnelles défavorisées dans les écoles primaires du centre-ville est de 55 à 65%, ce qui place Saint-Girons dans les critères communément retenus pour les Zones d'Éducation Prioritaire.

Les services dédiés à l'enfance sont organisés autour d'une offre péri et extra-scolaire de qualité, qui se structure grâce au PEL (Projet Éducatif Local) en place depuis 2009, et doté d'une démarche participative active et installée, mobilisant enseignants, parents, animateurs, enfants, associations et élus. Dans la continuité, ces acteurs se sont tous impliqués dans la rédaction du PEDT (Projet Éducatif de Territoire), déclinaison du PEL, depuis deux ans, autour de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

Les acteurs éducatifs constatent de plus en plus une forte proportion de familles et d'enfants en difficulté, d'où l'importance de la continuité éducative, et le rôle social majeur joué par la collectivité en matière d'accueil de loisirs et de restauration scolaire.

Fort d'un partenariat institutionnel et associatif riche et dynamique, le département de l'Ariège a placé les projets éducatifs territoriaux au cœur des préoccupations politiques en matière d'éducation des enfants et des jeunes. Un Projet Éducatif Territorial met en synergie, à l'échelle d'un bassin de vie, l'ensemble des acteurs qui œuvrent auprès des enfants et des jeunes. Il s'appuie sur un principe de continuité éducative, de complémentarité des temps et espaces, de complémentarité des acteurs (parents, enseignants, travailleurs sociaux, animateurs, acteurs associatifs sportifs et culturels...enfants et jeunes eux-mêmes). Ces acteurs permettent à l'enfant d'évoluer dans un environnement cohérent, pour une meilleure réussite éducative.

Les Projets Éducatifs vont dans le sens d'une éducation à la citoyenneté et contribuent ainsi à la construction de la personne, à l'apprentissage de l'autonomie. Il s'agit de permettre aux enfants, aux jeunes, de comprendre l'environnement qui les entoure et de les amener à être des citoyens actifs et responsables.

Les partenaires institutionnels et fédératifs ont voulu, au niveau départemental, poser un cadre sur lequel chaque territoire ariégeois peut s'appuyer pour développer son projet éducatif. Ils l'ont fait au travers d'un texte de références communes qui s'appuie sur des valeurs de l'éducation populaire et d'un « Schéma départemental pour des politiques éducatives concertées en Ariège ».

En milieu rural, l'accueil des enfants et des jeunes constitue un double enjeu :

- Améliorer l'attractivité des territoires en facilitant l'installation et le maintien des familles par la mise en place de services adaptés
- Faire le pari de l'éducation comme enjeu de développement local.

Mais vouloir éduquer, c'est avoir une idée de la société et de son avenir. Aujourd'hui, interroger les politiques éducatives, c'est réinterroger le comment vivre ensemble ; le faire à l'échelle locale, c'est accepter un partage des compétences entre le national et le local.

L'éducation est globale et permanente. Elle s'inscrit tout au long de la vie et doit contribuer à faire de chaque individu un citoyen autonome et responsable, agissant dans une société démocratique. L'école est un espace d'éducation à la citoyenneté, qu'elle partage aujourd'hui avec d'autres acteurs. Tous les temps de vie de l'enfant, dans sa famille ou à l'extérieur, tous les partenaires locaux qu'il croise, à l'école, au centre de loisirs, dans son club de sport etc. contribuent à cette éducation.

Au-delà de la réussite scolaire, l'éducation vise la construction et l'épanouissement de la personnalité, l'apprentissage de la vie sociale, et tend à la réussite éducative de l'enfant et du

jeune. C'est pour ces raisons que l'enjeu d'une politique éducative est de mettre en cohérence ces trois grands espaces éducatifs, que sont la famille, l'école et le loisir autour d'un projet concerté, et autour d'objectifs partagés. Elle doit par contre, dans ces conditions, exister à un échelon de proximité, seul en mesure de garantir la participation de tous les acteurs et l'évaluation concrète des actions. Si l'éducation est une mission partagée, il est nécessaire de sortir d'une logique d'accumulation de procédures, d'empilement des dispositifs pour valoriser une logique de mutualisation de tous les moyens.

Dans cette perspective les partenaires institutionnels et fédératifs ariégeois se sont dotés, depuis septembre 2008, d'une mission d'accompagnement des politiques éducatives visant à faire du lien, à articuler, à animer, à former, à créer des outils de gestion, de pilotage et d'aide à la décision.

L'évaluation des politiques éducatives locales

L'amoncellement de dispositifs, la multitude d'études, rapports, évaluations, dont ils ont fait l'objet ont dilué les effets produits sur l'éducation et sur la gestion des politiques publiques.

Les enjeux des politiques éducatives sont pourtant importants et la méconnaissance des résultats produits est assez paradoxale. Doter les territoires d'outils d'évaluation et de gestion des politiques éducatives locales est donc apparu aux partenaires ariégeois comme une nécessité. Cependant, afin que ces outils soient conçus au plus près des réalités territoriales et puissent être par la suite appropriés par chacun, une réelle démarche participative a été mise en place.

Pendant plus de six mois, des consultations et rencontres diverses ont été menées sur ce thème.

En premier lieu, sur «un territoire d'application», le Séronais, les institutions et les fédérations d'éducation populaire d'une part, et les «coordonnateurs PEL» du département d'autre part, ont élaboré divers outils d'auto-évaluation. Ils sont accessibles par l'intermédiaire d'un site extranet et permettront, à terme, d'avoir une image détaillée des politiques éducatives sur l'ensemble du département.

En second lieu, les partenaires réunis dans ce Comité (Caisse d'Allocations Familiales, Conseil Général, Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale, fédérations et associations départementales d'éducation populaire), ont décidé de mettre en place une mission d'accompagnement des politiques éducatives locales dénommée «Territoires Éducatifs»

La mission a pour objectifs :

- D'accompagner le comité technique et pédagogique départemental des Politiques Éducatives Locales, dans ses travaux, d'analyse, d'expertise, de construction de méthode et d'outils, de recherche de complémentarité entre les dispositifs soutenus par les différentes institutions.
- D'accompagner les territoires à la structuration de politiques éducatives concertées, transversales et inscrites dans une démarche de développement durable.
- D'animer une dynamique départementale de réflexion, de projet et d'innovation, en s'appuyant sur le réseau des coordonnateurs « Politique Éducative Locale » (PEL).

Cette démarche a permis aux acteurs ariégeois de croiser leurs conceptions des politiques éducatives. Ils ont ainsi souhaité poser par écrit dix principes fondamentaux autour desquels ils se retrouvent. Ce texte est proposé aux territoires ariégeois comme base à l'inscription de leur politique éducative dans une démarche de progrès. Une méthodologie d'utilisation des outils de

gestion est proposée. Elle est assortie d'un accompagnement technique spécifique qui doit faciliter la mise en adéquation entre les besoins de la population, les objectifs éducatifs du territoire et les moyens mis en œuvre. Elle aboutit à un conventionnement entre le territoire et les partenaires.

Les partenaires affirment leurs conceptions des politiques éducatives locales autour de 10 principes fondamentaux et s'engagent à les promouvoir :

- 1 - Le partenariat local
- 2 - L'accessibilité pour tous les publics à une diversité de services et d'actions
- 3 - La continuité éducative
- 4 - La place des parents
- 5 - L'éducation à la citoyenneté
- 6 - Une gestion des ressources humaines, techniques et financières utile et supportable
- 7 - Une recherche permanente d'adaptation aux besoins d'innovation éducative et sociale
- 8 - La conduite publique, pilotage et coordination : une volonté et une ambition territoriale
- 9 - Un processus continu d'analyse : l'évaluation
- 10 - Un processus transversal : une démarche de développement durable

Parentalité

Un LAEP (Lieu Accueil Écoute Parents Enfants) fonctionne une fois par semaine avec une moyenne de 12 enfants/ accueil (40 familles, 45 enfants). Ce lieu d'accueil est à saturation, ce qui a entraîné la mobilisation d'un collectif de parents qui ont créé une association « Môm'en'ts partagés ».

Le LAEP leur laisse utiliser les locaux pour leurs ateliers une fois par semaine, et ils ont aussi mis en place une soirée par mois à Sentaraille, avec une quinzaine de familles (hors association) intéressées.

Le CISPD a mené des actions (conférences, cafés des parents, brochures informatives..). Une réflexion est menée à l'échelle départementale avec le CDSP (Comité Départemental de Soutien à la Parentalité), piloté par la CAF et la DDCSPP, sur la base de nos constats afin notamment de compléter le seul dispositif LAEP labellisé.

L'UDAF peut également être un partenaire pour développer des actions sur cette thématique.

Le Pays Couserans est très dépourvu en matière de dispositifs de soutien à la parentalité, avec des besoins majeurs.

5-2-1-2 Jeunesse

Avec 3 lycées, Saint-Girons rassemble 700 jeunes âgés de 16 à 20 ans, dont une majorité d'internes (440) captifs notamment le mercredi après-midi. Il existe également un centre de jour (foyer Pyrène) qui scolarise 40 jeunes de manière adaptée.

Il n'existe pas de structure d'accueil et de loisirs dédiée aux jeunes.

Le PIJ n'est pas identifié par la jeunesse. Les jeunes rencontrent de nombreuses difficultés face à l'accès aux droits, de communication avec les administrations... et des problèmes dans des logements coûteux en énergie.

La Mission Locale souffre d'un manque de personnel (1,5 ETP pour 462 jeunes accueillis en 2014) et a reçu 179 jeunes en 2014 qui habitent Saint-Girons. Cette structure a recensé 70 demandes d'aides financières, dont la moitié demandées sur le Couserans sont pour les jeunes de Saint-Girons.

Il y a également les aides complémentaires, des associations caritatives et du CCAS, les aides secours d'urgence (aides alimentaires), les aides à subsistance, les aides pour le permis de conduire, pour la mobilité.

Le public est diversifié : soit autonome, vivant chez leurs parents, soit un public qui n'a pas de famille (ou une famille qui ne s'occupe pas d'eux), sans revenus, sans logement...

Sur les 176 jeunes en logements autonomes sur le Couserans, 98 sont sur Saint-Girons. De plus ce sont des jeunes en difficulté face à l'accès aux droits, pour communiquer avec les administrations...et qui sont souvent dans des logements coûteux en énergie.

L'enclavement géographique et les difficultés majeures de mobilité entraînent une forte précarité de ce public en difficulté d'insertion :

- 27% des 18-25 ans sont en parcours d'insertion (ne sont ni en emplois, ni en études, stages ou apprentissage).
- 17,9% sont en rupture de parcours de scolarité, sans diplôme.

La part des jeunes de Saint-Girons et du Couserans en attente d'une place en insertion est nettement importante: 20% des demandeurs sont originaires du Couserans, 11% de Saint-Girons. Parmi ces demandes, un grand nombre (73%) n'a pu faire l'objet d'une orientation, par manque de place d'insertion et ce, malgré la présence dans le département de logements ALT (fléchés jeunes), gérés par la maison de l'habitat (pour des jeunes sans ressources).

Il existe très peu d'offre d'orientations post-bac; de plus, les faibles moyens financiers des jeunes et de leurs familles sont un frein aux études supérieures hors département.

Le taux de chômage des jeunes atteint 22% dans le quartier prioritaire.

Il n'y a que 4 services civiques sur les 60 en place dans le Département.

Un seul projet VVV (Ville Vie Vacances) a été mené en 2013, aucun en 2014.

70 offres d'apprentissage (en 2014) sont non pourvues à cause du manque de solutions d'hébergement et de transport.

La jeunesse est un des axes transversaux positionné par l'État comme majeur : le Contrat de Ville tient compte de cette orientation avec de nombreuses actions en direction de ce public (création d'un secteur jeunesse, ciblage insertion et emploi, mobilité, orientation post bac, priorité Sport et culture, citoyenneté et engagement) qui seront détaillées dans les pages suivantes (**voir fiche action 12 « Pôle Jeunesse et Culture »**).

Le Centre Aquatique qui ouvrira ses portes en 2016, sera un lieu clé quant à l'accueil et au lien avec ce public.

Un local jeunes, le Locness, a été mise en place en 2010 jusqu'en 2012, avec un succès relatif qui a vite trouvé ses limites à cause du manque de moyens (lieu inadapté, manque de moyens humains).

Depuis deux ans, le choix a été fait de rouvrir le PIJ et de fermer le local jeunesse.

5-2-1-3 Sports

Saint-Girons dispose d'un bon niveau d'équipement :

- Cinq stades.
- Une piscine d'été et un bassin d'apprentissage.
- Une salle d'arts martiaux de 300m².

- Un boulodrome couvert et un de plein air.
- Une aire de modélisme.
- Un skate-park.
- Deux gymnases de 800m² chacun.
- Une salle polyvalente de 1800 m².
- Un agorespace de 600m².
- Un espace de proximité en ville de 600m².
- Une piste d'athlétisme avec une piste de 400m et six couloirs, en synthétique.
- Une structure artificielle d'escalade (S.A.E.) à l'intérieur du gymnase Buffelan.
- Trois terrains de tennis en terre battue ; deux terrains de tennis couverts ; un terrain de tennis avec revêtement Green Set[®] Tradition.

Le service municipal des sports a pour mission d'encourager et de promouvoir la pratique sportive locale, d'enseigner les activités physiques et sportives et de gérer les installations municipales. Il contribue, en collaboration avec l'Éducation Nationale, à l'organisation des séances d'Éducation Physique et Sportive et à l'enseignement de la natation aux enfants des écoles primaires de la ville, par le biais de l'intervention de deux éducateurs diplômés (E.T.A.P.S.) et agréés. Il assure le gardiennage et l'entretien des installations sportives et établit les plannings d'occupation des gymnases et de la piscine pour les établissements scolaires.

Le Service des Sports travaille aussi étroitement avec l'Office Municipal des Sports et de l'Education Physique (O.M.S.E.P.) en l'aidant à l'organisation de manifestations sportives et en établissant avec lui le planning d'occupation des gymnases, des stades et de la piste d'athlétisme pour les associations sportives adhérentes à l'O.M.S.E.P.

L'Office Municipal des Sports et de l'Éducation Physique, c'est :

- 43 associations sportives.
- environ 4000 licenciés.
- 88 000€ de budget annuel

Il est, avec la mairie de Saint-Girons, partenaire de toutes les activités sportives de la ville et organise diverses manifestations : Fête du Sport, corrida pédestre, marathon du Couserans, nuit des trophées. Les associations de Saint-Girons ne sont composées quasiment que de bénévoles (2 emplois seulement) aux compétences avérées.

L'offre est diversifiée (manquent toutefois une école de danse et des propositions seniors), les équipements semblent en nombre suffisant.

La charte du Conseil Général - signée avec les clubs sportifs - demande de recentrer l'offre en direction des jeunes et non pas des seniors.

Un tiers des pratiquants sont de Saint-Girons et 60% du Couserans. On relève une baisse de 30 à 35% des adhésions. Avec la crise, le pouvoir d'achat a diminué et de nombreuses aides sont demandées : bons CAF, MSA, mobilisation du dispositif de la Région avec une aide pour les licences avec la Carte Jeune, des tarifs dégressifs familiaux, le paiement en plusieurs fois...

En relation avec les rythmes scolaires, est à noter une baisse des activités des associations le mardi soir et le mercredi matin. Seules la baby-gym, le football-club et l'école de musique ont répondu aux sollicitations de la mairie en matière d'activités sur le temps d'activités périscolaires (TAP).

L'OMSEP est un partenaire incontournable du Contrat de Ville, car le sport est un élément indispensable dans un programme de cohésion sociale. Les dirigeants et les clubs se sont

investis dans la démarche afin de dégager des pistes de réflexion et d'actions.

Ainsi, l'ouverture dans le quartier prioritaire d'une salle de petite taille permettant des activités « simples » (seniors, danse, tennis de table), pouvant certainement s'inscrire dans des locaux actuellement vacants, permettrait de gagner en attractivité. Une proposition de licence « cœur de ville » pourrait être présentée.

Les acteurs sportifs se proposent également de s'investir dans la reconquête des espaces publics inscrits dans le programme du Contrat de Ville, tels que le parc du château des Vicomtes, ou d'autres lieux de la ville comme le Champ de Mars, avec par exemple des activités pétanque et skateboard. L'utilisation du Salat pour des activités telles que le canoë kayak ou la pêche sportive peut être envisagée.

Il est également apparu clairement que le rôle de l'intercommunalité sera prépondérant. Il convient d'encourager parallèlement le désenclavement du quartier prioritaire, car les lieux de sport doivent être remis progressivement à niveau, les installations mutualisées, les coûts maîtrisés. La mobilité et les liaisons douces, le stationnement réglementé, seront à travailler.

Toutes les actions viseront prioritairement les jeunes, avec une idée d'offre de découverte « multi sports » coordonnée par les services municipaux « jeunesse » et « sports », dans la lignée prévue dans le PEL.

Au cours du second trimestre, des fiches actions reprenant ces éléments seront travaillées.

En 8 ans, l'Ariège a perdu 5600 licenciés, dont 80% entre 12 et 20 ans. Il manque un forum annuel pour valoriser l'offre. **La fiche action 11 « Forum associatif en centre-ville » devrait permettre d'y contribuer.**

5-1-1-3 Culture

La Ville dispose d'une salle de spectacle (Max Linder), qui n'est pas identifiée en tant que telle, car elle abrite aussi le cinéma. La programmation culturelle est limitée, avec un spectacle par mois environ.

La culture est portée à l'échelle du Pays par l'ADECC (Agence de Développement de l'Économie Culturelle du Couserans). Les projets portés par l'Agence sont le fruit d'une dynamique de développement culturel impulsé en Couserans depuis 2003 dans le cadre du Projet Culturel de Territoire. L'agence capitalise une démarche artistique et culturelle dans une logique de structuration d'une proposition couserannaise et d'inscription de cette dernière en tant que contribution au sein d'un paysage culturel départemental et régional.

Le PETR et la DRAC se sont engagés en 2015 par la signature d'une convention territoriale « Territoire Culture », à pérenniser le partenariat afin de le rendre visible et lisible, en recensant à la fois les forces artistiques et culturelles, ainsi que les projets qui œuvrent pour la démocratisation de la Culture.

Cette convention souligne que le PETR prévoit l'élaboration d'un projet de territoire co-construit par l'ensemble des acteurs locaux. C'est au travers de ce document que seront abordées les orientations fondamentales de l'aménagement culturel du territoire et l'évolution de la compétence culture au sein des collectivités. **(voir fiche action 12 « Pôle Jeunesse et Culture »).**

Les jeunes sont le public prioritairement visé, avec une volonté de mixité sociale et

intergénérationnelle.

Le lien étroit avec le Contrat de Ville, dans les domaines artistique et culturel, est intégré à cette convention, dans un objectif de déclinaison de politique culturelle de territoire à l'échelle communale (**voir la fiche action 13 « Structuration de la politique culturelle du Pays par l'EPCI » et la fiche-action 14 « Résidence de territoire en cœur de Ville »**).

Aux côtés de l'État, la DRAC, le PETR, les EPCI (en particulier la CCASG), et de la Ville, de nombreux partenaires seront au cœur de la mise en œuvre des actions : l'ADECC, l'école de Musique, Art'cade, le PIJ (avec l'ouverture d'un secteur jeunesse en ligne de mire), la Maison des Associations, la Mission Locale, la Médiathèque, le cinéma.

L'Agence de Développement de l'Économie Culturelle du Couserans est une structure associative créée le 26 janvier 2011 par des élus, acteurs associatifs et acteurs économiques couserannais. Elle intervient chaque fois qu'un projet limité dans le temps ou permanent concerne le Pays dans son ensemble et, ne pouvant pas être porté par une seule structure (associations ou service public), implique une mise en commun au niveau de la réflexion et de la mise en œuvre, entre plusieurs structures et le Pays lui-même.

Les axes stratégiques sont les suivants :

- Identification d'une politique culturelle couserannaise
- Soutenir une culture vivante et en invention permanente
- Explorer de nouvelles perspectives
- Mise en réseau des acteurs autour d'un projet commun
- Mise en place d'une saison culturelle couserannaise.

Passatges vise à explorer les arts traditionnels et les musiques actuelles en Couserans. Un travail est engagé pour construire des parcours artistiques destinés au public jeune, dans le cadre du volet culturel des Projets Éducatifs Locaux.

L'École de Musique Municipale de Saint-Girons (EMMSG) a deux volets :

le volet municipal pour l'enseignement de la musique avec une offre diversifiée et le volet associatif avec du personnel diplômé, un projet culturel de territoire avec l'ADECC et un rayonnement sur le territoire.

Ses points forts :

- des actions en partenariat avec l'Estive, la Région et le Conservatoire Occitan
- des échanges : développement d'actions avec les autres services comme la Médiathèque, le service jeunesse (TAP), 119 actions.

Ses points faibles :

- la création d'antennes
- la requalification du personnel (pour le volet associatif),
- les locaux sont non accessibles aux personnes à mobilité réduite et vétustes,
- l'absence d'unité de lieu.

Sur 170 élèves qui fréquentent l'école de musique, 1/3 habitent à Saint-Girons. La structure accepte les bons CAF, les prises en charge Conseil Général pour les jeunes en familles d'accueil, ce qui correspond à peu près à 10 élèves. Par le biais du TAP, les enfants et les parents ont connu l'école de musique.

5-1-1- 4 Vie associative

La vie associative se caractérise par une grande richesse associative et une grande diversité, ainsi que par des activités saisonnières.

Quelques évènements fédérateurs rencontrent un réel succès inscrit dans la durée et présentent un attrait touristique indéniable, notamment sur la saison estivale: Autrefois le Couserans, RITES, Passatges...

Les associations sportives sont bien coordonnées grâce à l'action de l'OMSEP, et l'ADECC accompagne les acteurs culturels et artistique structurants du territoire. Les autres associations culturelles, artistiques, et tous les autres types d'associations, ne sont pas fédérées.

Une Maison des Associations pourrait devenir un élément clé dans la synergie entre les acteurs associatifs de Saint-Girons.

Il faut rechercher la lisibilité et la synergie entre associations du cœur de ville, avec notamment un forum annuel (**Fiche action 11 « Forum associatif en centre-ville »**).

5.1.2 Les partenaires mobilisés, les plans et schémas existants :

L'ensemble des acteurs locaux des secteurs Éducation, Jeunesse, Sport, Culture, Vie Associative ont été contactés et invités au groupe de travail : la DDSCPP, le Conseil Général/ ADS, l'IEN, Les écoles primaires, les lycées, l'ADECC (Agence Développement Économie Culturelle en Couserans), STAP, OMSEP (Office Municipal Sports et de l'Éducation Physique), la Mission Locale, le PIJ (Point Information Jeunesse), le CISPD (Conseil Intercommunal de la Sécurité et Prévention de la Délinquance), les service Enfance Jeunesse, des sports,culturel, ADES Europe, Médiathèque, CIO, École de musique, Territoires Éducatifs.

Le Projet Éducatif Local, le PEDT, Le Schéma Départemental des Politiques Éducatives Concertées, les projets d'école, le projet culturel de l'ADECC, le projet de l'École de Musique, le projet de l'OMSEP et la Maison des Associations seront des points d'appui structurants de notre Contrat de Ville.

5.1.3 Les enjeux, orientations, objectifs et pistes d'actions

Sur ce pilier, de ces cinq grandes thématiques, ont émergé deux grands enjeux, déclinés en orientations, puis en objectifs et actions, pour des éléments de réponses transversales aux constats ci-dessus énoncés.

Enjeu : Agir en faveur de la Citoyenneté et de l'Éducation

Orientations stratégiques : **Mettre en place les conditions de la réussite éducative**

Mieux accompagner les jeunes dans le processus d'autonomisation

Mettre en place les conditions de la réussite éducative

Objectifs opérationnels :

- **Soutenir les établissements du premier degré** Le Contrat de Ville et notre Projet Éducatif de Territoire (PEDT) sont validés et mis en œuvre simultanément après juin 2015 dans la lignée de notre PEL.

Les écoles seront accompagnées par la mise en œuvre de plusieurs actions (**fiche action 20 «**

PEDT et Soutien aux écoles »), à construire entre partenaires au cours du second trimestre 2015) :

- **Souscrire au Programme de Réussite Éducative (PRE)** afin de mettre en place des parcours individualisés pour les enfants en difficultés, alliant tous les acteurs éducatifs pertinents.

- **Accompagner par une Association d'Éducation Populaire** pour la mise en œuvre du PEDT : signature d'une convention avec les

Francas de l'Ariège

- **Inscrire la ville au réseau Villes Éducatives**

- **Développer l'accès au numérique**

- **Réactiver le CLAS**

- **Créer des parcours artistiques et culturels**, portés dans le domaine musical par l'École de musique ; élaborer des actions relevant des autres thématiques au sein du PETR en relation avec les coordonnateurs PEL du Couserans, afin de décliner les volets culture des PEL, accompagnés par Territoires Éducatifs et l'OCCE.

- **Développer la scolarisation des moins de 3 ans.** Dans le cadre de la Réforme de la Refondation de l'École de la République, la mobilisation de moyens au sein de l'Éducation Nationale et de la Ville sera recherchée.

- **Maintenir et améliorer les conditions de restauration des élèves.** La restauration scolaire joue un rôle social essentiel pour plus de la moitié des enfants scolarisés ; un des indicateurs est le règlement intégral d'environ 50% des factures par le Conseil Départemental. Pour ces enfants, le repas du midi est trop souvent le seul vrai repas de la journée. La cantine est passée de 150 repas / jour en 2009 à 300 repas / jour aujourd'hui ; les locaux sont à saturation (alors qu'une ouverture de classe se profile pour septembre 2015), deux services sont nécessaires avec un timing très serré, des déplacements et un niveau sonore fatigants pour les enfants. Les repas sont cuisinés sur place avec une large place réservée aux produits locaux et si possible d'origine biologique. Le projet de cuisine centrale (**voir la fiche action 21 « Cuisine centrale »**), qui permettrait de livrer les repas dans les écoles, plutôt que de faire déplacer tous les enfants, permettra notamment de meilleures conditions de restauration, et le respect du rythme biologique. Il sera aussi l'occasion de renforcer les règles d'hygiène et de sécurité. Il suppose un travail d'aménagement pour créer un restaurant scolaire au sein de l'école de LÉDAR, la plus éloignée du centre-ville, afin de pouvoir faire déjeuner les enfants sur place

- **Assurer la préparation et la livraison du Multi – Accueil.** Cette structure qui vient d'ouvrir ses portes en mars 2015, a besoin de repas adaptés aux enfants âgés de 3 mois à 3 ans; aujourd'hui, la restauration scolaire n'est pas en mesure d'assurer ce service et il fait l'objet d'une prestation de service auprès de la Communauté de communes du Séronnais. La future cuisine centrale assurera cette prestation.

- **Mise en place de dispositifs de soutien à la parentalité.** Le Comité Départemental de Soutien à la Parentalité (CSDP) tout récemment créé (fin 2014) co-piloté par la CAF et la DDCSPP a souhaité faire un focus sur les trois EPCI entrant en Politique de la Ville sous forme d'état des lieux, afin d'orienter ses actions au plus près des besoins. Il s'avère que l'Ariège souffre d'une grande inégalité géographique en matière de dispositifs de soutien à la parentalité. L'ouest du département est notoirement sous-doté par rapport à l'est : un seul LAEP, labellisé et à complète saturation, quelques actions

CISPD suspendues depuis quelques années du fait de nouvelles priorités (pour le travail de rue et la prévention de violences notamment), une association de parents (Mom'en'ts partagés) qui propose des ateliers et des soirées débat, une volonté de créer un groupe de paroles porté par des professionnels de l'ADS mais à titre bénévole. Le souhait est de demander des moyens supplémentaires afin de répondre aux besoins de façon efficace : créer un groupe de parole en lien avec le Multi-accueil (mais pas uniquement), détacher des professionnels de l'ADS pour animer ce groupe mais aussi pour former les animateurs, aller à la rencontre des enseignants et des parents sur les temps périscolaires, ouvrir un LAEP supplémentaire, réfléchir à un REAPP, au CLAS (**la fiche action 15 « Parentalité » est à construire entre partenaires au cours du second trimestre 2015**).

Mieux accompagner les jeunes dans le processus d'autonomisation

Objectifs opérationnels :

- **Accompagner les jeunes vers la vie étudiante et active.** Le partenariat entre les Lycées, le GRETA, le CIO, la Mission Locale, porté par le PIJ, devra permettre une meilleure connaissance des possibilités par les jeunes, et un réel accompagnement. Ainsi pourront être organisées : une journée découverte de la vie étudiante à Toulouse, une journée dédiée aux aides possibles (bourses, logements étudiants...), un forum dédié à l'orientation, des infos jobs d'été... Les moyens dédiés à l'orientation devront être renforcés de façon très concrète. En complément, les jeunes seront ciblés dans plusieurs actions du pilier économique.

- **Promouvoir l'engagement et les initiatives des jeunes.** Le PIJ sera le pilier de la dynamique jeunesse : cette structure devra voir ses moyens renforcés afin d'être identifiée comme lieu ressource «jeunes» centralisant et diffusant l'information jeunesse, mais aussi facilitant l'accès aux droits, exercer sa mission de portage de projets. Un objectif intéressant pourra être fixé : faire passer le nombre d'agrément pour le service civique de 4 à 15 sur 3 ans ; le PIJ, accompagné par la DDCSPP et le pôle emploi mobilisera les associations et les collectivités, afin de faire connaître le service civique et de développer les agréments. Les jeunes, et tout particulièrement ceux du quartier prioritaire, devront être sensibilisés et orientés vers les missions ainsi créées. Les jeunes seront également fortement présents au sein du Conseil Citoyen : lors de la constitution de cette instance, il a été constaté une moyenne d'âge assez élevée parmi les volontaires. De ce fait, une pondération a été mise en place au niveau du tirage au sort. Sur 40 membres titulaires, nous devrions donc avoir 6 jeunes de moins de 30 ans au minimum. Les projets jeunes, tels que la création d'une Junior Association, des opérations Ville Vie Vacances, seront encouragés et portés par le PIJ et le service jeunesse. Le projet de Conseil Municipal d'Enfants sera également travaillé dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Ville.

- **Favoriser la mobilité des jeunes.** La question de la mobilité est au cœur de tous les travaux dans chaque pilier. Elle est tout particulièrement essentielle en ce qui concerne les jeunes, car elle est la condition incontournable des études, de l'emploi, de l'insertion, de l'engagement... Cette thématique est traitée dans le pilier développement économique qui en a fait un enjeu majeur. Le PIJ devra également être le moteur, avec les partenaires DDCSPP, Mission Locale, de la mobilité internationale. **La fiche 16 action « Actions Jeunes » est à construire entre acteurs PIJ, DDCSPP, Mission Lo-**

cale, Service Jeunesse, GRETA, Lycées.. au cours du second semestre 2015.

Enjeu : Développer la mixité sociale par les activités culturelles, sportives et la vie associative

Orientation stratégique: Développer l'attractivité du centre-ville et du quartier vécu pour les jeunes et les familles

Objectifs opérationnels :

- **Fédérer et organiser les activités associatives et le lien intergénérationnel.** Afin d'améliorer la synergie et la lisibilité des associations, une des actions prévue est d'organiser un forum associatif en centre-ville chaque mois de septembre, avec une co-organisation PIJ, Maison des Associations, OMSEP, et École de Musique, accompagnée notamment par la DDCSPP (**la fiche action 11 « Forum associatif en centre-ville »** est à construire). Il s'agit de permettre une meilleure connaissance des acteurs entre eux, mais aussi de donner de l'attractivité au quartier prioritaire en attirant notamment des jeunes et des familles par cette vitrine du monde associatif. Le lien avec le centre aquatique doit être constamment gardé à l'esprit car ce site sera un lieu d'échanges intergénérationnel et de mixité sociale.

- **Mettre en place un équipement pluridisciplinaire Jeunesse et Culture incluant un secteur jeunesse.** Le diagnostic a mis en évidence les nombreuses difficultés, notamment pour la jeunesse en matière d'accès à la culture, aux loisirs, qui pourraient trouver une réponse avec la création d'un équipement pluridisciplinaire (**voir fiche action 12 « Pôle Jeunesse et Culture »**). Ce lieu, à dimension intercommunale, regrouperait au minimum un secteur jeunesse, le PIJ, l'École de Musique qui assurera la pratique et la diffusion artistique, une salle de spectacle modulable et accessible à tous. Un groupe de travail regroupant les différents acteurs co-construira ce projet, en imaginant les pistes possibles. Les objectifs sont les suivants : créer un secteur jeunesse et donner au PIJ une réelle dimension jeunesse, permettre une mixité sociale par le vecteur des activités culturelles et artistiques, travailler le transfert des compétences jeunesse et culture de la ville vers la communauté de communes, et structurer le projet culturel de Territoire par l'aménagement de celui-ci, dans le cadre du conventionnement du PETR avec la DRAC.

- **Impliquer les acteurs culturels et sportifs sur des projets communs de territoire.** Afin de désenclaver le quartier prioritaire, des actions visant à décliner localement des projets avec un rayonnement large, au minimum sur l'échelle de l'intercommunalité, mais aussi à celle du Pays Couserans, seront menées. Les pistes évoquées par l'OMSEP (canoë kayak et pêche sportive sur le Salat, reconquête des espaces publics, petite salle de pratique en centre-ville) vont être travaillées dans les prochains mois pour mettre en place des actions. Concernant la Culture, la DRAC a annoncé officiellement le financement d'une Résidence de Territoire installée en cœur de ville, dans le quartier prioritaire, posant par la même un lien étroit entre Politique Culturelle de Territoire et Politique de la Ville (**Voir la fiche action 14 « Résidence de Territoire en cœur de Ville »**).

5.3 SÉCURITE ET PRÉVENTION

5.3.1 État des lieux : les forces et les freins

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance constitue le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et de la prévention de la délinquance dans les communes. Sa création vise à mieux coordonner les actions de prévention et de sécurité, à apporter des solutions concrètes et partenariales à des problèmes identifiés. C'est une instance de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité encadrée par la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance.

Ses missions sont les suivantes :

- Il dresse le constat des actions de prévention existantes et définit les objectifs et les actions à mettre en place.
- Il favorise l'échange d'informations concernant les attentes de la population et les difficultés rencontrées.
- Il encourage les initiatives en matière de prévention et d'aide aux victimes.
- Il définit des objectifs communs pour la préservation de la sécurité et de la tranquillité publique.

Son financement est régi par la loi du 5 mars 2007 qui a créé un Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), destiné à favoriser le développement et le renouvellement des politiques locales. Sa répartition sur le territoire se fait à partir de critères démographiques et d'intensité de la délinquance.

Le CISPD de Saint-Girons a été réactivé le 2 décembre 2010. Ses axes de travail sont les suivants :

- Réfléchir à l'intérêt de la dimension intercommunale concernant les problématiques de la jeunesse.
- Élaborer des projets d'actions autour de l'usage et de la banalisation de l'alcool et du cannabis dans les familles en y associant notamment les commerçants de la ville (cafetiers notamment).
- Soutenir la parentalité.
- Créer des espaces d'informations, de rencontres et d'expression en direction des familles et des jeunes.

Le C.I.S.P.D. constitue le cadre de concertation sur les priorités de lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance.

Les priorités nationales sont déclinées dans le Plan Départemental de Prévention de la Délinquance (2014-2017) au travers de plusieurs programmes :

- ☒ Programme d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance
- ☒ Programme d'actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales, l'aide aux victimes et pour lutter contre les violences faites aux personnes en général
- ☒ Programme d'actions pour améliorer la tranquillité publique
- ☒ Programme d'actions pour lutter contre l'immigration clandestine
- ☒ Programme d'action pour lutter contre le travail dissimulé
- ☒ Programme d'action pour lutter contre l'insécurité routière

Le CISPD a vocation à adapter ces orientations aux spécificités du territoire. C'est ainsi que divers thèmes ont été abordés au travers d'actions partenariales en tenant compte des moyens disponibles.

Le CISPD a notamment permis l'embauche d'un éducateur de rue en partenariat avec

l'Accueil de Jour (0,25 ETP en 2014, porté à 0,50 ETP depuis janvier 2015). L'impact de cette action est déjà nettement perceptible, notamment en terme de lien social avec les populations précaires et les jeunes.

Le travail enclenché depuis 5 ans par le CISPD constituera une base solide des actions en matière de cohésion sociale / prévention, sécurité de notre Contrat de Ville.

En 2015, les actions prévues sont les suivantes :

- Un travail de rue avec ADES Europe renforcé depuis le mois de janvier : 16h30/ semaine le mercredi après-midi en priorité et le soir après 17h.
- L'accueil pour les femmes victimes de violences conjugales, tous les mardis.
- Une sensibilisation des jeunes aux dangers des réseaux sociaux,
- La prévention routière axée sur les addictions.
- La police municipale avec des actions de sensibilisation aux incivilités, en lien avec la gendarmerie, les lieux de rassemblement surveillés...

La PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse) indique que la délinquance des mineurs est faible à Saint-Girons. 15 mineurs primo-délinquants sont recensés sur le centre-ville, dont 5 dans le quartier prioritaire, avec des mesures de réparation et une seule condamnation. C'est la même configuration depuis 3 ans. Ce sont des jeunes sans formation et sans travail. Leurs familles viennent du Nord et de l'Est de la France, et sont démunies avec des enfants en grande difficulté. Sur le plan pénal, peu de faits sont constatés, contrairement à d'autres villes d'Ariège (Lavelanet, par exemple).

La Police Municipale a mis en place 7 caméras de vidéoprotection, dont l'entretien doit être amélioré. 3 policiers municipaux et 4 ASVP traitent à peu près 1 500 appels par an, pour des problèmes de voisinage notamment : tags, squats, incivilités, petite délinquance, personnes en suivi médical, sédentarisation des gens du voyage, manque d'aire de grand passage qui engendre des problèmes de voisinage, etc.

La gendarmerie réalise 30 % de ses interventions sur la seule commune de Saint-Girons, soit 107 sur 300 durant l'année écoulée, majoritairement en fin de journée ou en première partie de nuit. Au total, la zone de centre-ville comptabilise un peu moins de 20 % des interventions totales de l'unité (107 sur 700). La rue Saint-Valier comptabilise à elle seule 17 interventions. Elles se sont réparties de la façon suivante :

- 20 interventions concernent des cambriolages, répartis de façon équitable entre commerces et résidences.
- 17 interventions pour tapage
- 9 interventions sont en lien avec un public de personnes sorties des unités de soins hospitaliers psychiatriques qui occupent le secteur
- 6 pour violences intra-familiales
- 5 pour bagarres et 3 pour ivresse publique manifeste.

2014 marque une augmentation nette de l'accidentologie. Le centre-ville de Saint-Girons est d'autant plus affecté qu'il est un nœud de communication incontournable. Néanmoins, l'espace cœur de ville impliqué dans le programme de la politique de la ville n'est pas concerné par l'insécurité routière. En effet, il est encadré par deux grands axes de circulation, la rue Villefranche et le boulevard Frédéric Arnaud, par lesquels transite tout le trafic. L'étroitesse et la sinuosité des rues les rendent peu fréquentées ou fréquentées à faible vitesse par les véhicules qui s'y aventurent.

5.3.2 Les partenaires mobilisés, les plans et schémas existants et pertinents

Les acteurs locaux des secteurs prévention et sécurité ont été contactés et invités à se joindre au groupe de travail : le CISPD, la sous-préfecture, la police municipale, la gendarmerie, l'AIPD, la PJJ, le Conseil Général, le procureur, ADES Europe, la conseillère prévention.

La Stratégie Départementale de la Prévention de la Délinquance, le plan d'actions du CISPD, et les dispositifs enclenchés par les acteurs de santé et sociaux (voir chapitre santé/ social), seront des dispositifs déterminants en matière de prévention et de sécurité publique.

5.3.3 Les enjeux, orientations, objectifs et pistes d'actions :

Enjeu : Construire le vivre-ensemble

Orientation stratégique : Prévenir et sécuriser le centre- ville pour la qualité de vie des habitants

Objectifs opérationnels :

- **Prévenir les conduites à risque.** Ce travail de longue haleine est mené dans le cadre des actions du CISPD en partenariat avec ADES Europe et l'Accueil de Jour, en partenariat avec la gendarmerie et la police municipale. Ainsi, un travail de rue a été instauré depuis septembre 2013, à quart temps, puis à mi-temps depuis cette année, avec un objectif visé de plein temps. L'éducateur œuvre pour diminuer les conduites à risque (addictions, décrochage scolaire, violences, incivilités...) et le basculement vers la délinquance en posant un cadre dans la rue, en direction notamment des publics en errance et des jeunes. Dans le cadre du Contrat de Ville, ce travail de rue sera renforcé tout au long des six années à venir (**voir fiche action 22 « Renforcement du travail de rue »**)

- **Maintenir et développer le lien partenarial afin de structurer les actions et la sensibilisation**

- **Lutter contre les violences intra-familiales et sexistes, Voir fiche action 24 «Violences familiales et sexistes »**

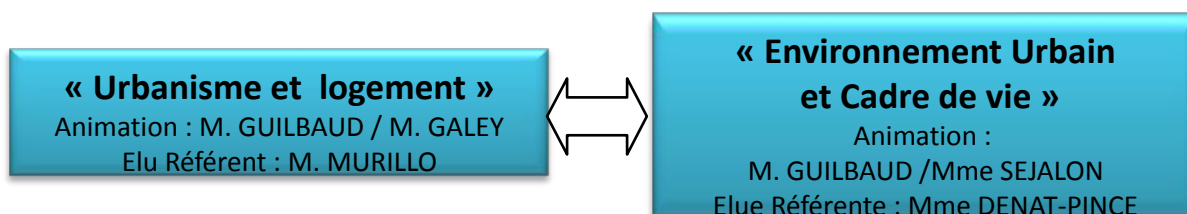
- **Renforcer la protection des victimes.** Un des projets nés des travaux menés dans le cadre de l'élaboration du Contrat de Ville, est de créer un observatoire qui permettrait aux différents travailleurs sociaux d'échanger et d'apporter de la cohérence aux actions, Le diagnostic a mis en lumière une localisation difficile et éparse des permanences d'accès aux droits, d'où l'idée de lieu dédié et centralisé, qui regroupera un accueil général et des permanences : CAF, MSA, CPAM, CARSAT, ASJOA, Accueil victimes de violences, MHA, UDAF, Association de consommateurs... Cette action est à rapprocher de celle envisagée dans le groupe santé/ social (**fiche Action 6 « Créer un lieu d'écoute et d'accueil en centre-ville »**), pour une fiche mutualisée sur l'ouverture d'une MSP (Maison du Service au Public).

- **Améliorer la tranquillité publique.** Deux actions sont envisagées afin de répondre à cet objectif. Les missions de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique, sont exercées par la police municipale, en collaboration avec la gendarmerie et le travail de rue. Il est prévu d'actualiser le circuit existant de vidéo protection, et de réfléchir à son éventuel développement (**voir fiche action 23 « Vidéo protection »**).

6 - LE PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Objectifs prioritaires : Améliorer le quotidien des habitants du quartier prioritaire en travaillant sur l'habitat, la mobilité, la prévention de la délinquance

Le programme d'actions a été réalisé par les deux groupes de travail suivants :



SOMMAIRE DU PROGRAMME CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Enjeu : Reconquérir l'habitat en centre-ville

Orientations:

- Diversifier l'offre pour favoriser la mixité
- Favoriser le vivre ensemble

Enjeu : Faciliter l'accès au centre-ville

Orientation : Favoriser les circulations et le stationnement dans le quartier prioritaire

Enjeu : Permettre la revitalisation du centre urbain

Orientations :

- Préserver le quartier de la République
- Recomposer l'îlot des Jacobins
- Réaménager le site du palais des Vicomtes
- Revitaliser l'îlot Saint-Valier
- Embellir le centre-ville

LISTE DES ACTIONS CADRE DE VIE / RENOUELEMENT URBAIN

- Action 25 « Améliorer la mobilité des personnes et des marchandises qui entrent, sortent, circulent dans le cœur de ville »
- Action 26 « Apporter une réponse adéquate à la demande de stationnement »
- Action 27 « Rue de la République : Maison du Projet »
- Action 28 « Îlot des Jacobins : Maison des artistes et des métiers d'art »
- Action 29 « Palais des Vicomtes »
- Action 30 « Revitaliser de l'îlot St-Valier »
- Action 31 « Ramener la nature en ville »
- Action 32 « Embellir et mettre en qualité le centre-ville »
- Action 33 « Embellir le centre-ville »
- Action 34 « Favoriser l'orientation spatiale des personnes circulant sur le domaine public... moyennant l'installation d'une signalisation d'informations locales »
- Action 35 : « Affichage : structurer et promouvoir la communication... »
- Action 36 « Renforcer de l'opération façade »
- Action 37 « Doter les berges du Salat d'espaces et aménagements publics »
- Action 38 « Étude de faisabilité : Habitat participatif »
- Action 39 « Étude de faisabilité d'un éco-quartier »
- Action 40 « Nouveau programme OPAH RU »
- Action 41 « Opérations RHI-THIRORI »
- Action 42 « Renforcer de la plate-forme de lutte contre l'habitat indigne »

6.1 État des lieux des ressources : les forces et les freins

Les enjeux de l'urbanisme

La paupérisation générale des quartiers composant le cœur du centre ville de Saint-Girons a motivé son inscription au titre de quartier prioritaire dans la réflexion sur la politique de la ville, visant à le rétablir dans sa vocation à s'affirmer un territoire comme les autres.

La rénovation urbaine, moteur essentiel de cette perspective, interpelle donc l'urbanisme : elle l'invite à se pencher prioritairement sur la trame bâtie et non bâtie constituant l'intérieur du périmètre délimité, pour identifier ses faiblesses, mais également son potentiel.

A l'aune des aspirations objectives modernes, il importe de juger sans complaisance, les secteurs tissant cette trame, afin de les étalonner sur les notions extrêmes de quartiers à « idéal morphologique » et de ceux à « handicap morphologique ».

Au delà du pilier de l'urbanisme, il sera essentiel que ce constat se superpose aux données socio-économiques et d'habitat.

Un constat édifiant

L'examen des données portant sur la délivrance des permis de construire au cours des dernières années, pour la création de logements neufs ou la réhabilitation de logements anciens, établi dans le cadre de l'élaboration du PLU et à partir des archives du service de l'urbanisme de la ville, mérite d'être commenté.

Même si toutes les créations de logements en centre ville ne sont pas susceptibles de se traduire par un dépôt de permis de construire (absence de création de surfaces de plancher ou

d'emprise au sol, de modification de façade, de changement de destination des locaux...), l'analyse des permis délivrés sur la commune depuis 2011, est éloquente :

- 6 % des permis de construire (PC) délivrés, concernent le quartier prioritaire ;
- 94 % des PC délivrés, concernent les quartiers extérieurs, parfois éloignés.

Ce constat établit clairement les enseignements suivants :

- Il se construit très peu de logements neufs en quartier prioritaire ;
- Il ne se réhabilite que très peu de logements en quartier prioritaire ;
- Le quartier prioritaire n'a pas d'attrait pour les propriétaires-accédants, composés essentiellement de jeunes personnes, motivés par les projets neufs ;
- Les quartiers extérieurs sont prisés, notamment par les jeunes propriétaires-accédants, qui s'y projettent en y édifiant des pavillons ;
- Les bailleurs sociaux construisent, également, des logements neufs dans des quartiers extérieurs au centre, sous la forme de groupes d'habitations, calqués sur les aspirations des jeunes propriétaires-accédants (Beauregard, Palétès) ;
- Il n'y a que très peu d'opérations de réhabilitation en centre-ville ; la totalité de celles-ci est opérée par des propriétaires-bailleurs.

L'examen de la tendance est également confirmé par la migration d'une partie des propriétaires-accédants vers les communes de l'intercommunalité, en concurrence avec la ville de Saint-Girons, sur l'offre de parcelles à bâtir.

Ce constat se confirme également pour les bailleurs-sociaux ; comme par exemple la construction de logements sociaux sur la commune de Lorp.

Exégèse d'une désaffection

Pourquoi les quartiers extérieurs au centre historique attirent-ils donc autant ? Le décryptage des projets de construction extérieurs au centre, déposés durant la même période, apporte la réponse à cette interrogation, et permet d'esquisser le prototype de logement plébiscité. Ces projets possèdent tous une assise commune, fondée essentiellement sur l'interprétation contemporaine des cinq notions fondamentales suivantes :

L'oppression : elle se définit par la proximité des deux alignements de la voie, dans un ratio largeur de voie / hauteur des immeubles riverains (RO) inférieur à 1,5 ; cette notion est aggravée par d'autres facteurs anxigènes, comme, par exemple, des trottoirs illisibles et/ou dangereux.

L'ensoleillement : en partie lié aux causes de l'oppression, il est au cœur de la problématique, notamment en exposition Nord ; il résulte essentiellement de la morphologie du tissu urbain historique, d'une grande densité et bien souvent caractérisé par la mitoyenneté sur trois cotés.

Le stationnement : la société d'aujourd'hui est inféodée à l'automobile, surtout dans des secteurs urbains comme celui caractérisant la ville de Saint-Girons, et ne disposant pas de transports en commun. Dès lors, le stationnement privatif et à l'intérieur du logement, apparaît déterminant. Pour des motifs éminemment pratiques, mais secondairement parce que le véhicule représente un poste important du budget des ménages.

L'extérieur privatif : les nouveaux modes de vie, tournés vers l'environnement, le loisir et la détente, sous-tendent la présence de superficies non bâties, intégrées au logement.

La morphologie du bâti : elle correspond à la notion d'agencement du logement : essentiellement dans la verticalité ou l'horizontalité et les dimensionnements des pièces en termes de longueur et largeur.

Après examen des projets, il s'avère que le prototype de logement correspondant aux

aspirations des propriétaires-accédants contemporains, correspond au logement suivant :

- Pavillon individuel, centré sur son terrain d'assiette ;
- Exposé au Sud, et constitué de grandes pièces à vivre ;
- Comportant des stationnements privatifs ;
- Comportant des espaces verts de superficies variables ;
- Construit de plain-pied ;

Si l'on donne à chacune des 5 notions fondamentales, une note comprise entre 0 à 4, selon les indices de valeur reportés dans le tableau ci-après, le prototype du logement plébiscité par les propriétaires-accédants contemporains, obtient la note maximale de 20/20. Cette note maximale de 20/20 définit la notion extrême « d'idéal morphologique ».

Elle correspond de fait, au concept d'un « habitat choisi », puisqu'il correspond parfaitement aux aspirations des constructeurs, qui seront les futurs habitants.

	Mal	Passable	Moyen	Bien	Très bien
Oppression	0	1	2	3	4
Ensoleillement	0	1	2	3	4
Stationnement	0	1	2	3	4
Extérieur privatif	0	1	2	3	4
Morphologie du bâti	0	1	2	3	4

Notation du centre ville : Il apparaît intéressant de mettre en perspective à ce constat, les logements situés le long des voies du périmètre, en les soumettant à la même notation :

Localisation		Oppression	Ensoleillement	Stationnement privatif	Extérieur privatif	Morphologie du bâti	Note /20
Arnaud (boulevard Frédéric)	côté adret	3	3	2	0	1	9
	côté ubac	3	1	2	0	1	7
Baléjou (place du)	côté adret	2	2	2	0	1	7
	côté ubac	2	1	2	0	1	6
Bourg (rue du)		1	0	0	0	1	2
Bourrou (impasse)		0	0	0	0	0	0
Briand (place Aristide)		3	2	3	0	1	9
Camel (avenue François)		3	1	2	0	1	7
Camel (place François)	côté adret	3	3	2	0	1	9
	côté ubac	3	1	2	0	1	7
Capots (place des)		3	2	3	0	2	10
Champ de Mars (rue du)		3	3	3	0	1	10
Collège (place du vieux)		3	3	3	0	2	11
Coumes (impasse de)		0	0	0	0	0	0
Coumes (rue de)		1	1	0	0	1	3
Desbiaux (rue Jules)	Côté rue	0	1	2	0	1	4
	Côté salat	4	4	2	0	1	11

Dufour (impasse)		0	0	0	0	0	0
Escoutilles (rue d')		0	0	1	0	0	1
Gambetta (rue)	coté adret	2	2	2	0	1	7
	coté ubac	2	1	2	0	1	6
Gravier (Quai du)		4	3	3	0	2	12
Halle (petite rue de la)		3	4	3	0	1	11
Ibanès (place Jean)		4	3	3	1	1	12
Jacobins (petite rue des)		0	0	1	0	1	2
Jardins (rue des)		1	1	2	1	1	6
Lom (rue du pla de)		0	0	0	0	0	0
Loutrach (impasse)		0	0	0	0	0	0
Marché (rue du)		0	0	2	0	1	3
Mazaud (rue Pierre)		0	0	1	0	1	2
Miech (rue du)		1	1	1	0	0	3
Neuve (rue)		0	0	1	0	1	2
Palmiers (place des)	coté adret	3	3	2	2	1	11
	coté ubac	3	1	2	0	1	7
Pasteur (place)	coté adret	3	3	2	0	1	8
	coté ubac	3	1	2	0	1	6
Peyrevidal (boulevard Noël) -Hôpital- Ehpad-		3	4	4	3	3	17
Pont vieux (rue du)		1	1	1	0	0	3
Pujol (rue du)		0	0	0	0	0	0
Pujol (rue Joseph)		0	0	0	0	0	0
Quai (rue du)		0	0	1	0	1	2
Regagnon (rue A. et E.)		0	0	1	0	0	1
République (rue de la)		0	0	1	0	0	1
Rulleau (rue James)		0	0	1	0	0	1
Saint-Antoine (rue)		0	0	0	0	0	0
Vaillant Couturier (place)		3	2	2	0	0	7
Valier (rue Saint)		0	0	0	0	0	0
Villefranche (grande rue)		3	2	2	0	1	8
Villefranche (petite rue)	Coté rue	0	0	0	0	0	0
	Coté salat	3	2	0	0	0	5

Classement final

Rang	Libellé	Note obtenue
1	Peyrevidal (boulevard Noël) -Hôpital-Ehpad-	17
2	Gravier (Quai du)	12

2	Ibanès (place Jean)	12
3	Collège (place du vieux)	11
3	Desbiaux (rue Jules) - coté Salat -	11
3	Halle (petite rue de la)	11
3	Palmiers (place des) -coté adret-	11
4	Capots (place des)	10
4	Champ de Mars (rue du)	10
5	Arnaud (boulevard Frédéric) -coté adret-	9
5	Briand (place Aristide)	9
5	Camel (place François) -coté adret-	9
6	Pasteur (place) -coté adret-	8
6	Villefranche (grande rue)	8
7	Arnaud (boulevard Frédéric) -coté ubac-	7
7	Baléjou (place du) -coté adret-	7
7	Camel (avenue François) -coté ubac-	7
7	Camel (place François)	7
7	Gambetta (rue) -coté adret-	7
7	Palmiers (place des) -coté ubac-	7
7	Vaillant Couturier (place)	7
8	Baléjou (place du) -coté ubac-	6
8	Gambetta (rue) -coté ubac-	6
8	Jardins (rue des)	6
8	Pasteur (place) -coté ubac-	6
9	Villefranche (petite rue) -Coté Salat-	5
10	Desbiaux (rue Jules) -coté rue-	4
11	Coumes (rue de)	3
11	Marché (rue du)	3
11	Miech (rue du)	3
11	Pont vieux (rue du)	3
12	Bourg (rue du)	2
12	Jacobins (petite rue des)	2
12	Jacobins (petite rue des)	2
12	Mazaud (rue Pierre)	2
12	Neuve (rue)	2
12	Quai (rue du)	2
13	Escoutilles (rue d')	1
13	Regagnon (rue A. et E.)	1

13	République (rue de la)	1
13	Rulleau (rue James)	1
14	Bourrou (impasse)	0
14	Coumes (impasse de)	0
14	Dufour (impasse)	0
14	Lom (rue du pla de)	0
14	Loutrach (impasse)	0
14	Pujol (rue du)	0
14	Pujol (rue Joseph)	0
14	Saint-Antoine (rue)	0
14	Valier (rue Saint)	0
14	Villefranche (petite rue) -coté rue-	0

La note minimale de 0 définit la notion extrême de « Handicap morphologique ». Elle se justifie pour des alignements où le bâti cumule plusieurs carences :

- mitoyenneté sur trois côtés ;
- exposition au nord de la seule façade non mitoyenne ;
- situation en bordure de voie dont le ratio moyen RO se situe entre 0,30 et 0,70 ;
- absence ou difficulté de stationnement public ou privé à proximité ;
- espaces publics (trottoirs...) déficients ;
- déficit d'une interface avec l'extérieur (absence de non bâti ou de balcon) ;
- bâti structuré tout en verticalité et contraint.

Cette frange d'immeubles concentre les logements en déshérence, vacants ou insalubres et, lorsqu'il est occupé, définit le concept de l' « habitat subi », au sens de logement par défaut, ou au mieux transitoire.

L'ensemble de ces facteurs souligne deux éléments importants :

- d'une part plusieurs secteurs du quartier prioritaire apparaissent en situation de « handicap morphologique » ;
- d'autre part les quartiers en situation de « handicap morphologique » sont délaissés par les propriétaires-accédants.

Zones du quartier prioritaire à potentiel avéré

Pour autant, le centre ville mérite que l'on focalise sur lui, car il intègre des secteurs confinants aux critères qui définissent le concept d' « idéal morphologique ».

Il s'agit de trouées privées en cœur de quartier, ou encore de perspectives publiques en berges de rivière ou de voies et places. Elles ont contribué au maintien d'un plus grand « habitat choisi » dans les lieux où elles ont toujours existé, et à son émergence lorsque ces perspectives ont été créées à l'aide d'actions ciblées, notamment celles issues de la politique de résorption de l'habitat insalubre.

Cet habitat est parfois difficile à détecter depuis la voie publique qui le dessert, car celle-ci est bien souvent oppressante, et l'image que renvoie l'alignement de la rue ne permet pas de soupçonner les remarquables trouées et perspectives dont il bénéficie du côté intérieur, exposé au sud ; quelquefois, il s'agit de logements « traversants », donnant accès à des perspectives publiques ou à des berges de rivières.

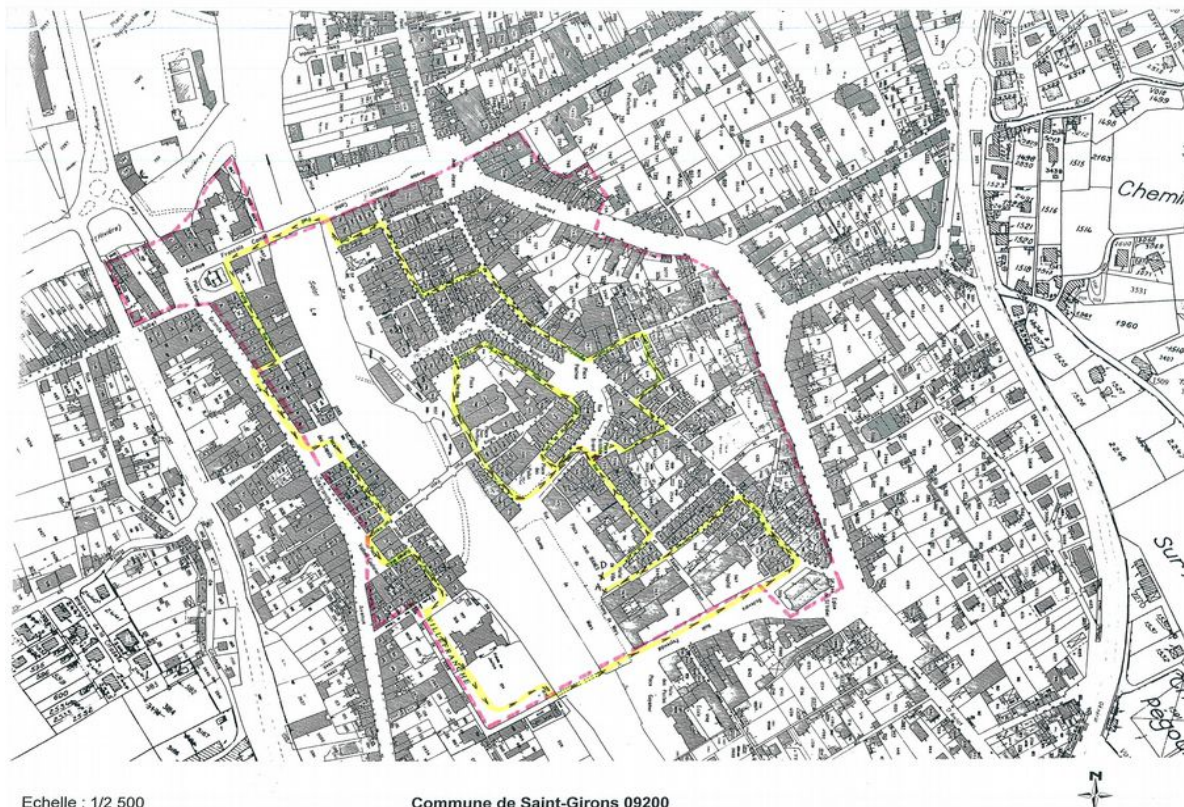
L'éclairage du « Diagnostic en marchant »

Le Ministère de la Ville a mandaté le cabinet PLACE (31) pour effectuer un diagnostic en marchant au sein de notre quartier prioritaire.

Celui-ci s'est déroulé en 3 étapes :

- le 12 février 2015: rencontre des acteurs par groupe thématique
- le 13 février 2015 : marche regroupant une trentaine d'acteurs le matin, puis débriefing l'après midi
- le 11 mars 2015: restitution sous forme de diaporama commenté.

Cette démarche a mis en évidence que de nombreuses actions relevant de la Gestion Urbaine de proximité, étaient entreprises, à étoffer toutefois avec la participation des habitants.



ITINÉRAIRE DE LA MARCHÉ

Place de Verdun : depuis la réalisation de ce parc de jeux, et de l'aménagement des abords (voirie, parking, etc..), de nombreuses façades ont été ravalées, donnant à ce secteur une toute autre dynamique. En avril 2015, une fresque réalisée par les lycéens du LEP Bergès (bâtiment), commémorant le centenaire de la Grande Guerre, a avantageusement remplacé les tags.



Le parc du château recèle un fort potentiel et fait partie des projets de rénovation, afin d'en faire un lien de rencontres intergénérationnel.
Plusieurs cartes ont été réalisées par la DDT. Les plus significatives sont présentées ci-dessous.

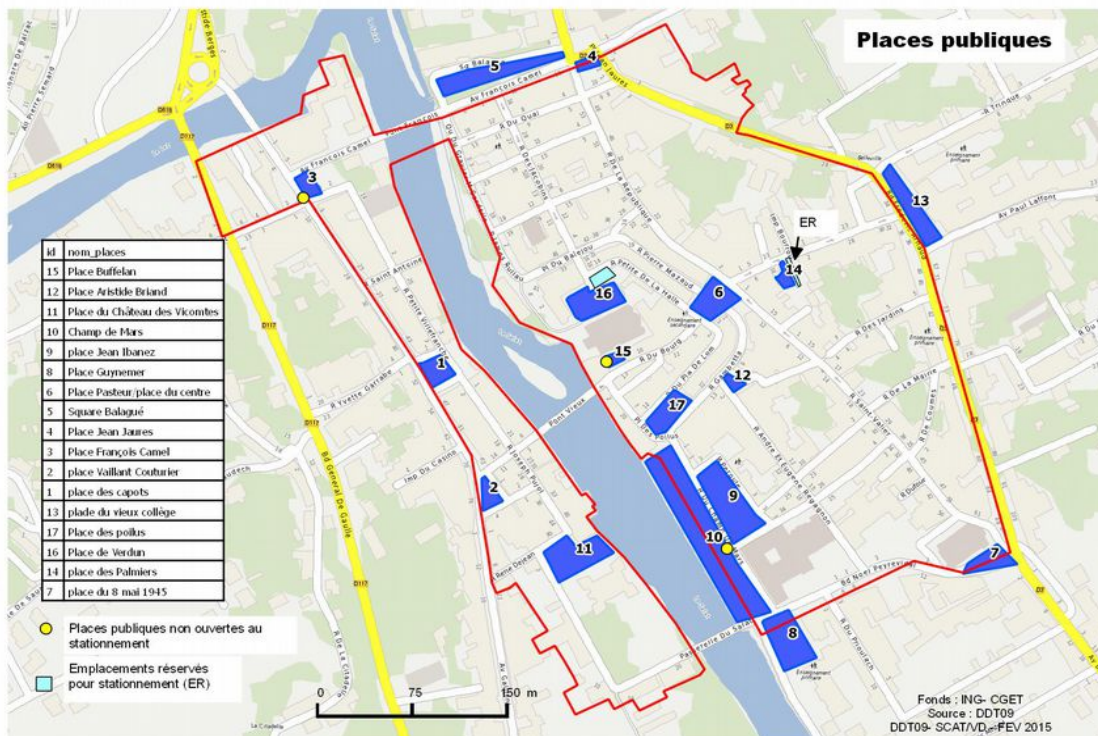
Les commerces et logements vacants



Les services de proximité, équipements et transports



Les places publiques / le stationnement



La police municipale a recensé dans le périmètre 691 places de stationnement, dont 155 en zone bleue, et 237 à proximité, 10 places de taxis, 20 places handicapés.

Il est à noter un stationnement pendulaire lié à l'activité commerciale et de services du quartier prioritaire, alors que le nombre de places pourrait être suffisant (300 voitures résidentielles environ).

Une offre de logements trop peu diversifiée

Le parc de logements saint-gironnais est essentiellement composé de résidences principales (79 %). L'offre est essentiellement constituée de logements de 4 pièces et plus (63 % des logements en 2011) en léger décalage avec la demande des ménages dont la taille décroît. Le nombre de logements HLM sur la commune ne représente que 5,5 % du parc total. Ce parc est vieillissant avec plus de 31 % des constructions antérieures à 1946 et le centre bourg concentre nombre de logements dégradés, voire insalubres.

Les logements vacants ont fortement augmenté entre 2006 et 2011 pour atteindre 15, 28 % (environ 700 logements vacants, essentiellement en centre-ville).

Données DDT : Opérations en cours : PIG sur le Couserans jusqu'au 31/12/2015 avec pour thématiques:

- La lutte contre l'habitat indigne
- La lutte contre la précarité énergétique
- La création de logements sociaux

Les financements ANAH depuis 2006 sur la commune ont concerné 45 logements locatifs et 75 logements de propriétaires occupants.

Logements sociaux publics et privés (au 01/11/14, RPLS 01/01/13, RP INSEE 2010)

	COMMUNAUX	HLM	PRIVÉS		TOTAL	Résidences principales	%
			sociaux	très sociaux			
QUARTIER PDV	0	40	76	53	169		
COMMUNE	0	173	158	74	405	3341	12%
COM DE COMMUNES	19	213	188	81	501	5778	9%
DEPARTEMENT	719	3478	1497	349	6043	68555	9%

Parc Privé Potentiellement Indigne (PPPI)

	09 - Saint-Girons	09 - CC de l'Agglomération de Saint-Girons	Saint-Girons (AU)	09 - Ariège
PPPI 2011	Nbre PPPI	%	Nbre PPPI	%
NB PPPI/ Ens RP privées	448	13,3%	688	11,8%
NB PPPI/ taille moyenne ménages	708	1,58	1 191	1,73
Rappels 2003 / 2007				
PPPI 2003 et évolution 2003/2007	424	0,0%	684	-2,8%
PPPI 2007 et évolution 2007/2011	424	5,7%	665	3,5%

Source : FILOCOM 2011 - MEDDE d'après DGFIP, traitement CD ROM PPPI Anah

Le parc de logements a sensiblement évolué depuis 10 ans avec 400 résidences principales en plus, une chute du nombre de résidences secondaires/logements occasionnels et une augmentation des logements vacants. 72% des résidences principales sont antérieures à 1975. Le parc privé potentiellement indigne représente 13.3% du parc de résidences principales du parc privé (données 2011), ce qui est relativement élevé.

Le centre ancien de Saint Girons subit une déqualification importante : habitat vacant et dégradé, voire insalubre, concentration de populations en difficulté, absence de mixité sociale, incivilités.

Le faible taux de logements HLM sur la commune (5%) est compensé par un taux plus important de logements sociaux privés (plus de 6%), créés au fil des opérations d'amélioration de l'habitat. 42 % de ce parc social se trouve à l'intérieur du quartier prioritaire. La vacance dans le parc social public est faible (3%), le taux de mobilité inférieur au niveau départemental et régional. L'ancienneté moyenne des demandes de logements dans le parc social public est de 11 mois (7 mois sur Foix, 9 sur Pamiers), ce qui s'explique par la faiblesse de l'offre. Les demandeurs sont principalement des ménages de petite taille (1 à 2 personnes). À noter la présence d'un petit parc de logements locatif défiscalisé (type De Robien) sur la commune qui peine à trouver locataires (offre ne correspondant pas à la demande).

Les causes identifiées notamment au niveau des actions du PIG sont :

- L'attractivité décroissante du centre au profit des zones périphériques (dévitalisation, peu d'aménagements pour le PMR, squats et augmentation du sentiment d'insécurité associée, dégradation progressive du parc : l'offre n'attire plus les locataires),
- La dégradation des conditions d'occupation (public locataire peu solvable, parfois en souffrance médico-psychologique) : les propriétaires préfèrent conserver leur patrimoine et le laisser se dégrader plutôt que d'investir.

Un cercle vicieux s'est mis en place, qui limite les actions en faveur de la rénovation du logement, lesquelles rencontrent au final assez peu de succès.

- 234 logements locatifs sur Saint-Girons aidés par l'Anah depuis 1998 soit de l'ordre de 16/an
- 49 logements sur Saint-Girons aidés par l'Anah sur les 10 dernières années soit 15/an en moyenne
- 173 logements HLM sur Saint-Girons dont 40 sur le quartier prioritaire
- 10% de logements vacants sur le locatif
- les propriétaires occupants aidés également : 260 résidences rénovées qui étaient d'une qualité de départ qualifiée de « médiocre ».

Au final, les points clés en matière de logement sont les suivants :

- fort taux de logements vacants
- forte proportion de logements en mauvais état
- offre de logements à adapter (petits logements, logements pour jeunes et jeunes familles, personnes âgées..)

Les enjeux de l'aménagement durable

Le lien fort existant avec les vallées et la montagne devra être maintenu en valorisant les liaisons et les entrées communales. Les enjeux environnementaux (énergie, paysage, pollution de l'air, des sols et de l'eau, risques inondation...) sont importants.

En effet, le paysage saint-gironnais est l'un des atouts majeurs de la ville : les lignes de crêtes et les collines périphériques de l'agglomération présentent un intérêt agricole et paysager fort. L'un des principaux enjeux de la commune est donc de prioriser la création d'aménagements et de logements nouveaux en privilégiant les opérations de rénovation du centre bourg (par

rapport à l'utilisation de terrains vierges de toute construction) et ainsi éviter le mitage. Ces opérations de rénovation/réhabilitation sont également un moyen efficace pour faire évoluer les caractéristiques énergétiques des logements du centre ancien souvent vétustes. Les efforts menés dans ce domaine par la filière bâtiment en Couserans et les collectivités devraient également permettre de pouvoir aborder plus facilement la rénovation énergétique des logements.

Les actions structurantes déjà menées ou en cours

Au niveau de l'habitat, une Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) a été mise en œuvre de 2000 à 2002 et de 2003 à 2005. Deux Programmes d'Intérêt général ont eu lieu de 2006 à 2010 sur la thématique de la création de logements à loyers maîtrisés. Le dernier PIG de 2011 à 2013 a proposé de lutter contre l'habitat indigne des propriétaires occupants et des propriétaires bailleurs, de lutter contre l'habitat moyennement dégradé des propriétaires bailleurs et la précarité énergétique des propriétaires occupants. Entre 2009 et 2013, le PIG a permis d'aider 103 logements de propriétaires bailleurs et 30 logements de propriétaires occupants (pour un total de subventions de l'ANAH de 950 000 euros).

Durant les dernières années, sur la base du plan opérationnel de revitalisation de Saint-Girons et du Couserans, la commune a commencé à rénover les espaces publics de son centre bourg (projet d'embellissement urbain : rues Gambetta, rénovation du pont vieux, rénovation de la place Verdun, rénovation rue Pierre Mazaud, aménagements Boulevard Frédéric Arnaud, rue Joseph Pujol et Place Sentein).

Des opérations de construction de logements sociaux ont été réalisées, d'autres sont en cours de travaux et d'étude (3ème tranche de logements sociaux de Beauregard, construction en cours de 42 logements sociaux sur le quartier de Palétès, programmation et étude de 20 logements sociaux sur le quartier d'Aulot).

4 îlots ont été identifiés : aménagement du quartier « Château des Vicomtes », aménagement de l'îlot du 16 au 18 Rue République, aménagement du Quai du Gravier, aménagement du quartier St-Valier.

D'une part plusieurs secteurs du quartier prioritaire apparaissent en situation de « handicap morphologique », et d'autre part les quartiers en situation de « handicap morphologique » sont délaissés par les propriétaires-accédants. Au-delà du logement, c'est la notion d'habitat qui sera travaillée dans toutes les actions de ce pilier, avec en ligne de mire la cohabitation logement / commerce dans un centre-ville à très forte densité commerciale.

Le cadre de vie fera l'objet de plusieurs actions, avec un objectif d'embellissement. Toutes les actions seront réfléchies à l'échelle de l'intercommunalité afin d'être cohérentes, en partant du focus centre-ville ; certains projets peuvent être éligibles aux financements ANRU.

Des îlots fortement dégradés tout contre le centre-ville

Certains îlots, desservis par des impasses (Parédou par exemple), ruelles et rues très étroites (abords de la rue du Pujol notamment) abritent un bâti dégradé, composé de garages, remises, porches, jardinets et immeuble d'habitat en très mauvais état. Ils font l'objet de pratiques problématiques, en retrait de la vie urbaine : divagation des chiens, WC publics, dépôts d'encombrants, lieux de rejets

Ces espaces « sortent des radars de la gestion collective ». Ils constituent des potentiels à recycler et la GUP peut ici soutenir des démarches de projet partagés .



Le cœur de ville : un lieu peu propice aux pratiques piétonnes

De multiples contraintes font obstacle aux déplacements piétons :

- trottoirs très étroits,
- occupation exclusive de la rue par la voiture



6.2 Les partenaires mobilisés, les plans et schémas existants et pertinents

Les acteurs locaux des secteurs cadre de vie et urbanisme ont été invités à participer aux travaux de ces deux groupes : la DDT, le service urbanisme municipal, le Conseil Départemental, l'OPAH, la Maison de l'Habitat, le Pays Couserans, les notaires, la CAF, la conseillère prévention, le PNR (Parc Naturel Régional), la Maison du Handicap, STAP, la police municipale, les services voirie et propreté, l'Office du Tourisme, le SYCOSERP, le SICTOM, la Chambre des métiers.

Le PAVE (Plan d'accessibilité Voirie), le futur SCOT, le PLU, l'OMPCA, les 4 îlots identifiés dans la revitalisation du centre bourg, l'opération façades, les travaux de la commission cadre de vie.

6.3 Les enjeux, orientations, objectifs et pistes d'action

Enjeu : Reconquérir l'habitat en centre-ville

Orientations : Diversifier l'offre pour favoriser la mixité et le vivre ensemble

Objectifs opérationnels :

- **Améliorer la qualité de l'habitat**
- **Encourager la réhabilitation de logements vacants**
- **Lutter contre l'habitat indigne**

Afin de répondre à ces trois objectifs, tous les moyens mobilisables seront recherchés notamment afin d'améliorer l'offre locative et d'accession à la propriété (notamment en logements de taille T3 et T4) avec un résultat visé de faire chuter le nombre actuel de logements vacants et celui des logements indignes de 30% sur les six années du Contrat de Ville.

- **Améliorer la qualité de l'habitat.** Des projets RHI-THIRORI, opérations OPHLM, et actions prioritaires ANAH seront mis en œuvre : **voir les fiches actions 40 « OPAH RU », 41 « RHI-THIRORI », 42 « Plate-forme de lutte contre l'habitat indigne »**. Le projet d'EPFL (Établissement Public Foncier Local) porté par le Département, qui devrait être opérationnel début 2016, sera un appui supplémentaire pour permettre la maîtrise du foncier et le lancement des études. L'appui de l'EPFL et de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) seront intégrés dans le PLU.

- **Encourager la démarche d'habitat participatif et d'habitat partagé.** Afin de favoriser la mixité sociale, la mixité de l'habitat sera recherchée. Des campagnes d'information et de sensibilisation en direction des propriétaires bailleurs et occupants seront menées pour développer ces types d'habitat « non classiques » : **voir fiche action 37 « Habitat participatif » et fiche action 38 « Eco-quartier »**.

- **Adapter le logement au vieillissement de la population.** Afin de permettre aux 45% de plus de 60 ans du quartier, et aux personnes à mobilité réduite, d'y vivre, d'y rester et d'y vieillir dans de bonnes conditions, une des pistes de solutions envisagées est de réaliser un logement témoin et un espace témoin, regroupant les différents critères de l'adaptation au vieillissement, en appui des in-

citations et des démarches en direction des propriétaires bailleurs et de la population concernée. Les espaces extérieurs du logement, privé et public, doivent être travaillés simultanément car ce sont des éléments indispensables au quotidien des personnes âgées. Le « vivre dedans et vivre dehors » doit être valorisé : voir **fiche action 45 « Logement témoin » dans le pilier développement économique.**

- **Permettre la cohabitation logement / commerce.** Pour conserver les commerces de qualité en centre-ville, et la mixité nécessaire à l'habitat urbain, un périmètre de sauvegarde du commerce en rez-de-chaussée sera réfléchi et mis en place, ainsi que des actions prioritaires ANAH visant la réhabilitation des étages tout en préservant les commerces en rez-de-chaussée. Cette action sera prise en compte dans le PLU avec l'appui de la CCI.

L'habitat : un enjeu de remise en attractivité face aux risques de décrochage et aux effets de la déqualification

- Une attractivité problématique (poids de la vacance et du mal logement)
- Une offre abondante et abordable en périphérie, dans le contexte d'un marché détendu, en accession comme en locatif, perturbé par les offres neuves récentes
- Une solvabilité modeste des propriétaires
- Une fraction significative de logements de mauvaise qualité orientés vers des clientèles captives et un fort turn over des logements
- Des dispositifs incitatifs mis en œuvre mais qui éprouvent des limites pour résoudre les situations les plus complexes..



Enjeu : Faciliter l'accès au centre-ville

Orientation : Favoriser les circulations et le stationnement dans le quartier prioritaire

Objectifs opérationnels :

- **Améliorer les liaisons du quartier prioritaire vers la ville et l'EPCI**, et les liaisons de l'EPCI vers le quartier prioritaire

- Structurer la liaison Est/Ouest le long des berges du Salat

- **Mettre en œuvre une stratégie de stationnement.** Le diagnostic a mis en lumière des difficultés de stationnement dans le quartier prioritaire, tant pour l'accès au commerce que pour celui à l'habitat. La police municipale a recensé dans le périmètre 691 places de stationnement, dont 155 en zone bleue, et 237 à proximité, 10 places de taxis, 20 places pour les handicapés. Il ressort également un manque important de liaisons douces, de transports collectifs, de lisibilité du centre-ville, et de stationnement en entrées de bourg, entraînant l'enclavement du quartier prioritaire. D'autre part, les grands services publics comme le Centre des impôts, l'Hôpital et les zones d'activités industrielles, artisanales et commerciales ne sont pas dans le quartier prioritaire, la plupart étant situées sur les communes avoisinantes de l'EPCI.

- **Instituer un schéma global de circulation,** avec une adaptation des transports (TAD, navette, multi-modalité, co-voiturage..), afin d'augmenter la fréquentation et la lisibilité du centre-ville, ainsi que les déplacements piétons. Les liaisons douces seront travaillées notamment pour rejoindre la voie verte, et l'aménagement des espaces publics le long des berges du Salat avec une réserve foncière à constituer sur la rive gauche).

- **Des actions prévoiront également de créer et de valoriser les parkings de proximité** et en entrées de bourg, ainsi que de repenser le principe des zones de stationnement en s'appuyant sur l'expertise de la police municipale. **Voir la fiche action 25 «Faciliter la mobilité des personnes et des marchandises dans le centre-ville », la fiche action 26 « Apporter une réponse adéquate au stationnement » et la fiche action 37 « Aménager les berges du Salat ».**

Le cœur de ville : un lieu peu propice aux pratiques piétonnes

De multiples contraintes font obstacle aux déplacements piétons et nuisent à la qualité de vie urbaine :

- débordement des voitures sur les trottoirs.

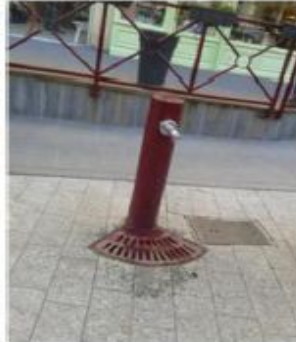


Le cœur de ville : un lieu peu propice aux pratiques piétonnes

L'aménagement de nouvelles rues partagées devrait améliorer la qualité urbaine du cœur de ville. Au regard des pratiques à soutenir, d'autres enjeux sont à identifier :

- la qualité des liaisons avec les parkings de périphérie (signalétique, traitement des continuités et de «l'esprit des lieux» ...)
- la sécurisation des cheminements vers les équipements (écoles, cantine scolaire, CAF, CPAM ...),
- la continuité des circuits pour les personnes à mobilité réduite (abords de la Maison de Retraite...)

La GUP peut contribuer ici à la constitution d'une « maîtrise d'usage » utile à la démarche de conception et d'aménagement.



Le cœur de ville : un lieu peu propice aux pratiques piétonnes

D'autres difficultés gênent le confort des déplacements piétons et donnent peu envie de se déplacer pour profiter des aménités du cœur de ville, des offres situées à courte distance.

- trottoirs dégradés (nids de poule, matériaux glissants, grille endommagées...)
- marches et dispositifs auto construits (bateaux ...) faisant obstacle à la circulation des personnes à mobilité réduite ...



Enjeu : Permettre la revitalisation du centre urbain

Orientations stratégiques

- Préserver le quartier de la République
- Recomposer l'îlot des Jacobins
- Réaménager le site du Palais des Vicomtes
- Revitaliser l'îlot St Valier
- Embellir du centre-ville

Objectifs opérationnels :

- **Préservation du quartier de la République.** L'objectif est de stopper l'amorce de dévitalisation qui a commencé à l'entrée Est, en utilisant les bâtiments et les parcelles situés au droit du 16-18 . La Maison du Projet, naîtrait dans ce bâtiment qui appartient à la Mairie de Saint-Girons. Il ressort de façon très nette du diagnostic concerté mené dans le cadre de la construction de notre Contrat de Ville, un besoin majeur d'espaces publics et de lieux dédié à vocation de citoyenne et sociale. La rue de la République est sombre, dense, et le bâti se dégrade peu à peu. Le lieu envisagé est un ancien bâtiment de caractère, aujourd'hui très dégradé. Le projet est de démolir partiellement le bâtiment (numéros 17 et 18), en créant un espace de respiration indispensable, à fin de rencontre intergénérationnel, qui améliorera considérablement la qualité de vie des habitants. Le numéro 16 serait entièrement rebâti pour devenir le siège de la Maison Citoyenne et du Lien Social, qui accueillera les réunions du Conseil Citoyen, mais aussi des associations qui souffrent aujourd'hui d'un manque de locaux sécurisés et accessibles à tous. **Voir fiche action 27 « Maison du Projet, rue de la République ».**

- **Recomposition de l'îlot des Jacobins.** L'aménagement de cet îlot comprend le quai du Gravier, le long des berges du Salat, et la réhabilitation des ruelles et des venelles de l'îlot où l'on constate de nombreux logements vacants ou indignes. Ce lieu fait l'objet d'un projet d'aménagement d'ensemble avec notamment la « Maison des artistes et des métiers d'art » (**Voir fiche action 28 « Maison des artistes et des métiers d'art, Îlot des Jacobins »**), et la reconstitution du quartier avec notamment une esplanade sur berge et la résorption de points noirs. Il comprend :

- le traitement des espaces piétons en revêtement minéralisé, en créant notamment une promenade le long des berges vers l'Office du Tourisme (interventions possibles de l'ANRU et du PNR),
- l'aménagement de parkings et d'espaces verts,
- la création de terrasses pour les commerces situés en bordure d'îlot,
- l'aménagement dans une belle chapelle désaffectée, d'une Maison dédiée aux artistes et aux métiers d'art avec un travail d'aménagement paysager.

- **Réaménagement du site du Palais des Vicomtes.** Ce lieu présente un enjeu d'importance car c'est l'espace public intergénérationnel potentiel, qui mérite d'être entièrement reconquis et aménagé en passant par la maîtrise foncière du site et de ses abords immédiats. L'objectif de l'opération est de

restructurer et de sécuriser ce lieu qui à ce jour ne joue plus son rôle d'espace public et de mixité sociale. Les partenaires Accueil de Jour et OMSEP seront associés à ce projet, ainsi que les divers acteurs actuels, et futurs, installés dans le bâtiment. Il s'agit de réaménager les zones autour du Palais des Vicomtes et de recréer des liaisons avec le centre ville. **Voir fiche action 29 « Palais des Vicomtes ».**

Le parc du Château

- Des aménagements et un entretien qui ne sont plus adaptés ou assurés (aire de jeu, propreté, éclairages, protections . . .)

Une régulation du lieu à réinstaller et à accompagner – notamment via les actions de médiation - à graduer selon les rythmes de la journée et les périodes, préalable à tout réinscription durable de cet espace comme lieu de respiration, espace public intergénérationnel support d'appropriations positives.



- Revitalisation de l'îlot St-Valier. Il s'agit de valoriser l'habitat en travaillant sur l'espace public et privé, et en créant des logements sociaux de qualité. Le curetage de cet îlot propose l'aménagement d'une placette, ainsi que deux bâtis de logements sociaux (10 logements) qui gèrent les articulations et masquent les pignons aveugles, avec une organisation du stationnement de la Place des Palmiers (12 emplacements). **Voir fiche action 30 « Revitaliser l'îlot St-Valier »**

Des secteurs fortement dégradés dans des rues qui changent de fonctions

L'affaiblissement du tissu commercial dans des rues qui étaient traditionnellement actives - rue Saint Valier notamment - est un fait qui s'affirme et qui contribue au décrochage du cœur de ville . Les linéaires fermés pèsent sur les ambiances, les pratiques et le respect des lieux.

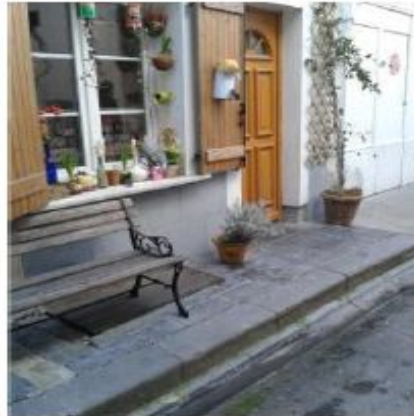
Dans quelle mesure la GUP peut-elle soutenir des initiatives favorables à la vitalité du cœur de ville (usages temporaires, veille sur les affectations...)?



- Embellissement du centre-ville. Une commission cadre de vie existe depuis plusieurs années, et travaille notamment sur les points noirs paysagers, l'aménagement des espaces verts (entrées de ville et route de Foix), la végétalisation des espaces publics, l'information locale, et la publicité temporaire, la rénovation de façades, l'homogénéité des enseignes... Leurs travaux sont un support de travail structurant. Afin d'augmenter la présence de la nature en ville, des efforts de végétalisation seront portés dans les espaces publics, et la politique de fleurissement de la ville sera travaillée. Les espaces publics seront progressivement requalifiés, avec la mise en place de mobilier urbain adaptés (bancs, toilettes publiques..) avec une recherche de cohérence du mobilier urbain. Il s'agira de limiter l'affichage sauvage, mais aussi de mettre en place une signalétique permettant d'identifier le centre-bourg comme lieu « ressource » de la ville en termes d'équipements et de services. **Voir les fiches actions 31 « Ramener le Volet nature en ville », 32 « Embellir et mettre en qualité le centre-ville », 33 « Embellir le centre-ville », 34 « Favoriser l'orientation spatiale des personnes circulant sur le domaine public... », 35 « Affichage », 36 « Renforcer les opérations façades » et 37 « Doter les berges du Salat d'espaces et d'aménagements publics ».**

L'embellissement des rues : un fort potentiel travers l'implication des habitants et des acteurs

Au-delà de la valorisation des façades, des initiatives contribuent à égayer et embellir les rues, à susciter respect et appropriation des lieux, encourager une gestion partagée, soutenir les liens de voisinage ...



L'embellissement des rues : un fort potentiel travers l'implication des habitants et des acteurs

Ces ferments sont des supports d'échanges et de valorisation qui peuvent contribuer à promouvoir des ambiances urbaines accueillantes ...

- fleurissement et plantations en pieds d'immeubles
- pose de jardinières ouvrant sur une gestion partagée,
- fleurissement des façades et des balcons...



7 - LE PILIER ACCOMPAGNEMENT À L'EMPLOI, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISTIQUE ET COMMERCIAL

Ce groupe de travail a été placé sous la responsabilité de Mme Duran-Filiola, élue-référente.

Objectif prioritaire : Réduire les écarts de taux d'emploi en particulier au bénéfice des jeunes et des femmes, lutter contre les discriminations

L'axe transversal "Valeurs de la république et Citoyenneté" est décliné dans ce pilier, avec les actions de parrainage et de mise en œuvre de la garantie jeunes (Action 47 « Assurer aux jeunes du QP l'accès à la Garantie Jeunes », Action 49 « Parrainage départemental retour à l'emploi QP »)

« Accompagnement à l'Emploi, développement économique, touristique et commercial »

Animation :

DIRRECTE : M. DECOBECQ

PETR : M. REY

SOMMAIRE DU PROGRAMME

Enjeu : Favoriser l'emploi local

Orientations :

- Développer la qualification professionnelle et favoriser l'insertion professionnelle
- Renforcement des actions d'insertion par l'activité économique

Enjeu : Maintenir l'offre commerciale de qualité

Orientations : Maintenir et améliorer l'offre existante et développer une offre nouvelle de proximité

Enjeu : Développer le marché du maintien à domicile des personnes âgées

Orientations :

- Développer la silver économie

LISTE DES ACTIONS

Action 43 « Personnaliser l'accompagnement des demandeurs d'emploi identifiés dans le cadre de la Politique de la Ville » (Pôle emploi),

Action 44 « Communiquer sur les services de Pôle emploi adaptés aux demandeurs d'emploi et aux entreprises du quartier prioritaire avec les acteurs de terrain du champ de l'insertion et du social » (Pôle Emploi),

Action 45 « Logement témoin adapté aux personnes âgées et à mobilité réduite / lieu ressource et vitrine »

Action 46 « Revalorisation de l'offre de locaux marchands »

Les actions 47 à 52 sont proposées par la DIRRECTE :

Action 47 « Assurer aux jeunes l'accès à la Garantie Jeunes »

Action 48 « Aide créations activités aux demandeurs emploi »

Action 49 « Parrainage départemental retour à l'emploi »

Action 50 « Chantier insertion en lien direct avec rénovations urbaines »

Action 51 « Clauses insertions dans les marchés publics » (Irisse)

Action 52 « Contrats Uniques d'Insertion »

7.1 État des lieux

Un tissu économique en mutation

Le centre-ville de Saint-Girons concentre 71 % des locaux à destination économique du territoire. Il dispose d'une bonne diversité d'activités qui se concentrent de part et d'autre du Salat, mais il manque des liaisons entre les axes marchands et les rues présentent des ruptures dans le linéaire commercial. La ville de Saint-Girons possède un tissu commercial dimensionné pour une ville de 25 000 habitants, qui correspond à l'échelle du Pays Couserans. Composé de 140 à 200 bancs, le marché de Saint-Girons est un des principaux moteurs de la vie économique et touristique locale, même si les possibilités limitées de stationnement et les circulations difficiles mériteraient d'être examinées.

Les enjeux du développement économique

Commerces, circuits, secteurs d'activité... : Saint-Girons, capitale du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises est un pôle de services prioritaire qui doit être conforté.

Les enjeux économiques pour la ville de Saint-Girons sont de deux ordres :

– à l'échelle de l'agglomération et du territoire, contribuer à restructurer l'offre des pôles, en s'attachant à revaloriser les entrées communales. La réflexion sur les pistes de reconversion des friches industrielles doit être poursuivie.

– à l'échelle du centre bourg, réussir à redynamiser l'activité commerciale pour renforcer sa cohérence en considérant à la fois ses aménagements publics, la rénovation de son habitat et l'exploitation de son potentiel touristique (développer une synergie d'ensemble). Le commerce alimentaire favorisant les circuits-courts et la production locale continueront d'être soutenu.

Le lien fort existant avec les vallées et la montagne devra être maintenu en valorisant les liaisons et les entrées communales.

Répartition des demandeurs d'emploi

Nous observons une augmentation notable de la proportion des DELD / DELTD (Demandeurs Emploi Longue et Très Longue Durée) au fur et à mesure que l'échelle d'observation se rétrécit, ce qui met en lumière une concentration de ce type de demandeurs d'emploi au sein du quartier prioritaire.

	Bassin	Com com	Commune	QPV
Femmes	1484	509	310	88
	48,2%	48,2%	47,6%	42,9%
moins de 26 ans	508	201	132	47
	16,5%	19,0%	20,3%	22,9%
plus de 50 ans	855	281	163	38
	27,7%	26,8%	25,0%	18,5%
Bénéficiaires RQTH	277	119	71	18
	9,0%	11,3%	10,9%	8,8%
DELD (+12 mois)	1162	410	272	94
	37,7%	38,8%	41,8%	45,9%
DETLD (+24 mois)	549	192	134	54
	17,8%	18,2%	20,6%	26,3%
Sans permis B	510	253	198	79
	16,5%	23,9%	30,4%	38,5%
Sans locomotion	600	267	215	87
	19,5%	25,3%	33,0%	42,4%

Le poids de l'économie sociale et solidaire représente 30% de l'emploi, dont 80% dans le secteur associatif.

Les entreprises

REPARTITION DES ENTREPRISES PAR TRANCHE D'EFFECTIFS :

Sur les 78 établissements recensés dans le quartier prioritaire, 52 (66%) ont moins de 9 salariés

EFFECTIFS	Bassin	Com.com	Commune	QPV
1 à 2	152	47	40	20
3 à 5	227	123	81	32
6 à 9	118	66	41	15
10 à 19	77	40	22	7
20 à 49	55	36	18	3
50 à 99	7	7	5	1
100 à 499	0	0	0	0
500 à 999	1	1	0	0
plus de 1000	0	0	0	0

6

Janvier 2015



SECTEURS D'ACTIVITES :

SECTEUR D'ACTIVITE	Bassin	Com.com	Commune	QPV
Agriculture	11	2	1	0
Industries Extractives	1	0	0	0
Industries manufacturières	51	27	9	5
Électricité, gaz	6	3	3	0
Production et distribution d' eau	4	3	2	0
Constructions et travaux de construction	52	24	13	1
Commerce	135	101	63	24
Services de transport	17	10	5	0
Services d'hébergement et de restauration	42	20	13	7
Services d'information et de communication	4	4	4	3
Services financiers et assurances	15	14	13	9
Services immobiliers	6	5	4	1
Services professionnels, scientifiques et techniques	33	22	17	5
Services administratifs et d'assistance	22	9	3	1
Services d'administration publique et de défense	89	18	11	4
Services de l'éducation	48	15	10	3
Services de santé et d'action sociale	58	30	25	10
Services artistiques et du spectacle	8	2	2	0
Autres services	33	15	12	6

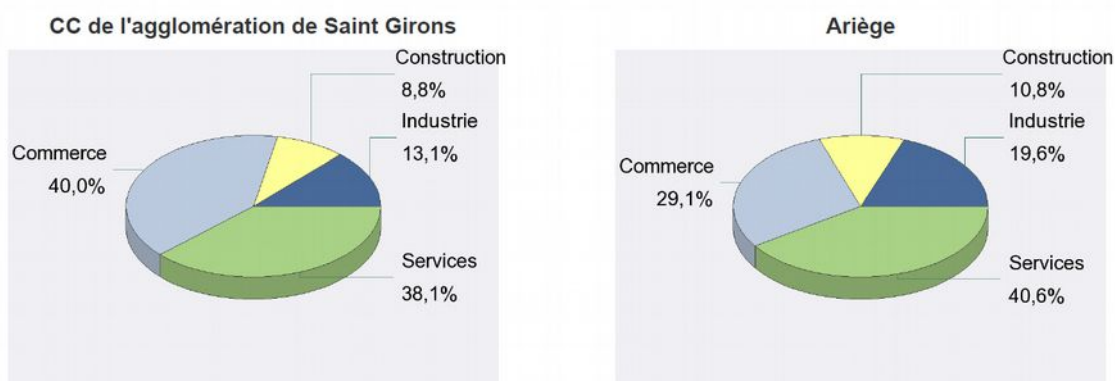
7

Janvier 2015



L'activité économique à Saint-Girons : éléments statistiques

Nombre d'établissements inscrits au Registre du Commerce et des Sociétés par secteur d'activité au 1er juillet 2014



Nombre total d'établissements dans le territoire : 588

Territoire observé : CC de l'agglomération de Saint Girons

Nombre d'établissements inscrits au Registre du Commerce et des Sociétés par secteur d'activité au 1er juillet 2014

Commerce	Nombre d'établissements
Commerce et réparations d'automobiles et de motocycles	29
Commerce de gros	34
Commerce de détail	172
Dont :	
Commerce de détail en magasin non spécialisé	15
Commerce de détail alimentaire en magasin spécialisé	24
Autres commerces de détail, en magasin ou non	133
Total	235

Fichiers des CCI de Midi-Pyrénées : Etablissements actifs au 1er juillet 2014

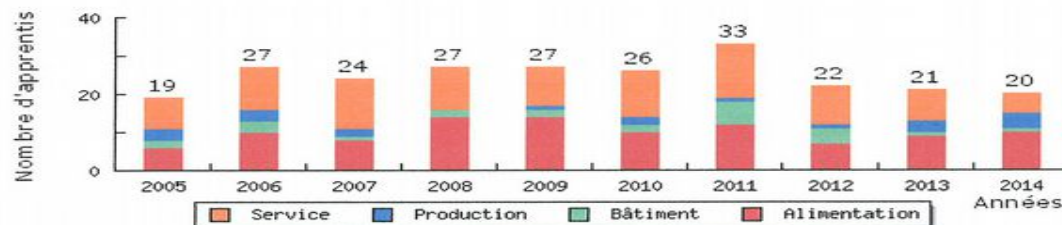
Services	Nombre d'établissements
Transports et entreposage	7
Activités financières et d'assurance	25
Activités immobilières	15
Services aux entreprises	64
Information et communication	9
Services aux particuliers	60
Education, santé, action sociale	14
Autres activités de services	30
Total	224

Fichiers des CCI de Midi-Pyrénées : Etablissements actifs au 1er juillet 2014

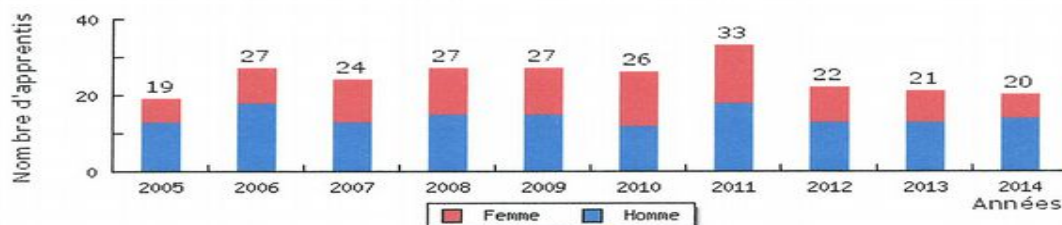
L'apprentissage

Nombre d'apprentis en contrat :	20
Nombre total d'apprentis accueillis depuis le 01/01/2000 :	307
Taux d'entreprises ayant déjà accueilli un apprenti :	17.54 %
Taux de maitres d'apprentissage de plus de 55 ans :	22.22 %

Evolution du nombre d'apprentis par secteur d'activité :



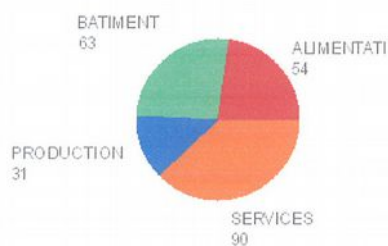
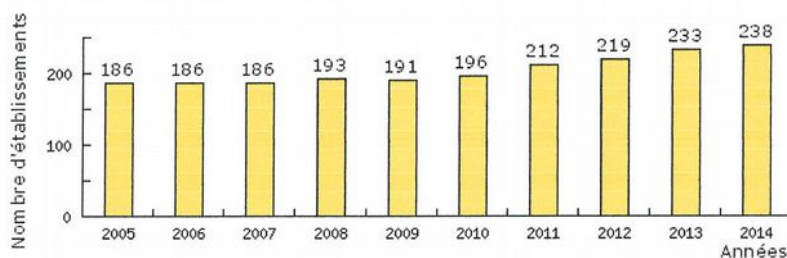
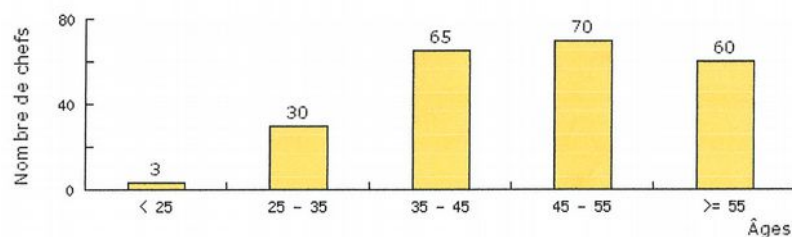
Evolution du nombre d'apprentis par sexe :



Territoire :	Saint-girons (Commune) 1- 1 commune
Groupe d'activité :	TOUTES ACTIVITES - 490 activités
Population en 2006 :	6 533 hbts
Evolution de la population 1999-2006 :	4.46 %
Nombre d'établissements :	238
Nombre d'entreprises :	228
Nombre de chefs d'entreprises de plus de 55 ans :	60
Part des chefs d'entreprises de plus de 55 ans :	26.32%

Mouvements en 2013 :

Type	Etablissements	Entreprises
Créations	25	25
Radiations	19	13
Solde	6	12

Répartition des établissements par secteur d'

Evolution du nombre d'établissements :

Répartition des âges des chefs d'entreprises :


Ces analyses prennent en compte uniquement les activités principales des entreprises
 Sources : INSEE, Répertoire des métiers (20/06/2014) Données apprentissage (20/06/2014)

<http://www.sig>

Chiffres clés du bassin d'emploi de Saint-Girons :

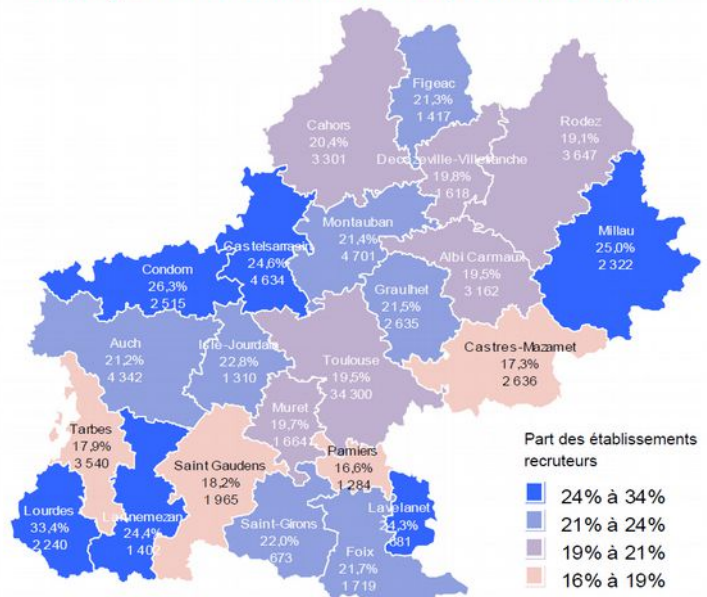
- 673 projets de recrutement
- 22% d'établissements recruteurs
- 30% de projets difficiles
- 61% de projets saisonniers

Avec 673 projets de recrutement en 2014, le bassin de Saint-Girons concentre 1% des intentions d'embauche de la région.

La part des établissements recruteurs atteint 22%. Ces résultats sont issus des 1 003 établissements enquêtés dans le bassin, où le taux de retour s'élève à 34%.

Les établissements de moins de 10 salariés regroupent 65% des projets de recrutement (contre 49% dans la région).

Les projets de recrutement en 2014 par bassin d'emploi



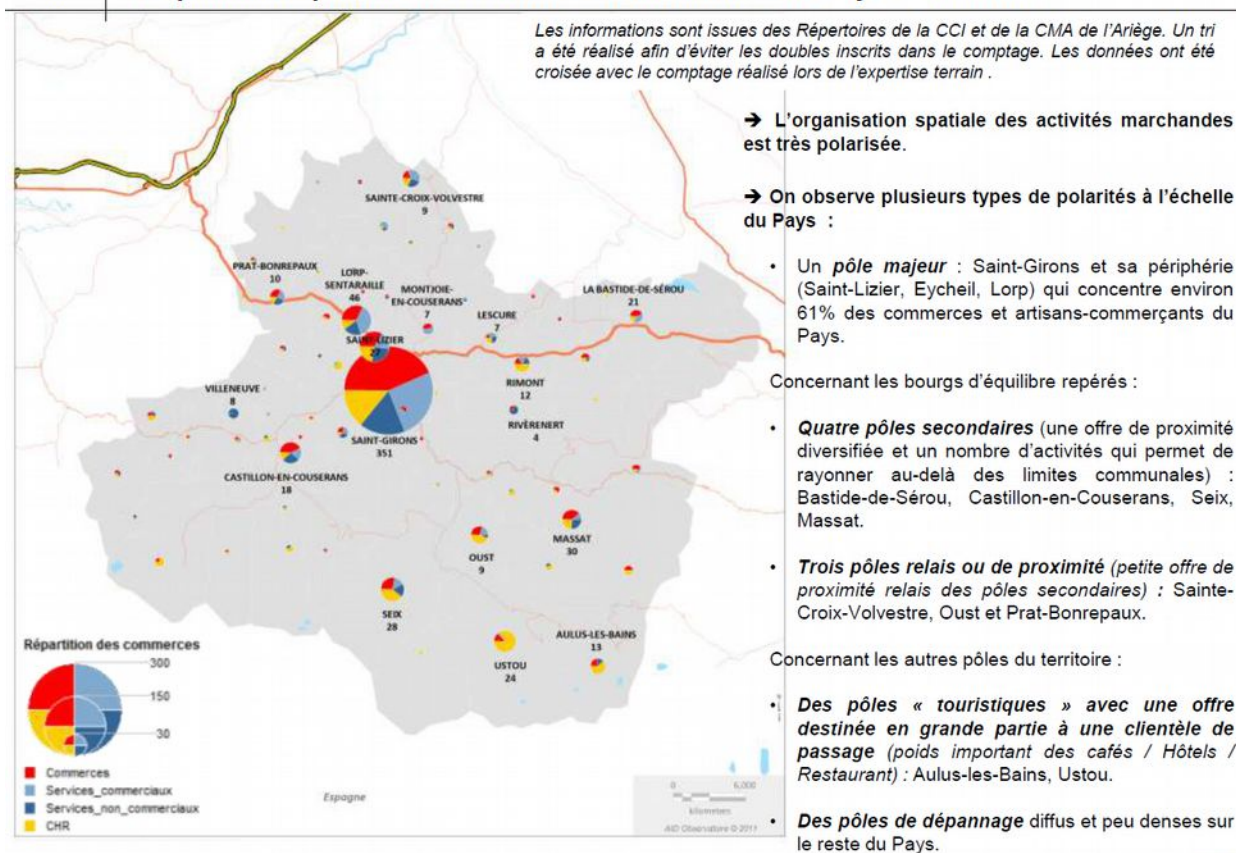
Les secteurs d'activités

Secteur commerce

Le secteur du commerce est le secteur le plus représenté sur la zone prioritaire :

- 24 établissements soit 31% des établissements du cœur de ville
- Ces 24 établissements du secteur commerce représentent 18% des établissements de ce secteur d'activité sur la bassin de St-Girons
- Les services financiers et assurances sont surreprésentés : 9 des 15 établissements du bassin (60%) sont situés sur la zone du cœur de ville.

2. Répartition spatiale des activités commerciales du Pays Couserans



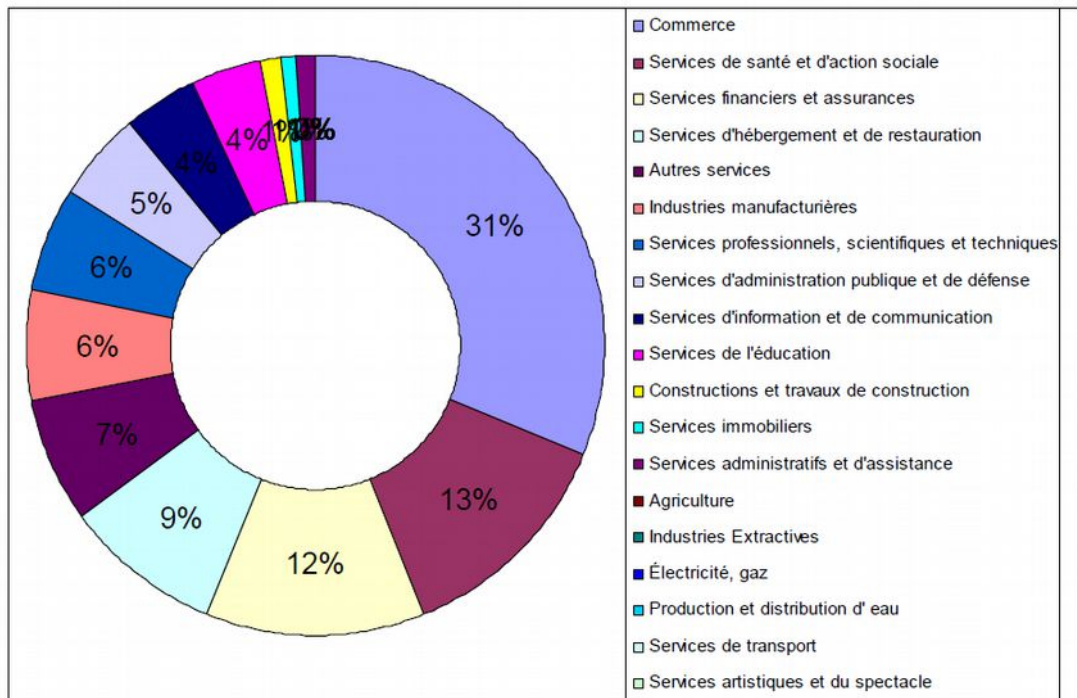
Pays Couserans

Diagnostic OMPCA

13

AID

SECTEURS D'ACTIVITES dans le QPV :



8

Janvier 2015



Chiffres clés du bassin d'emploi de Saint-Girons :

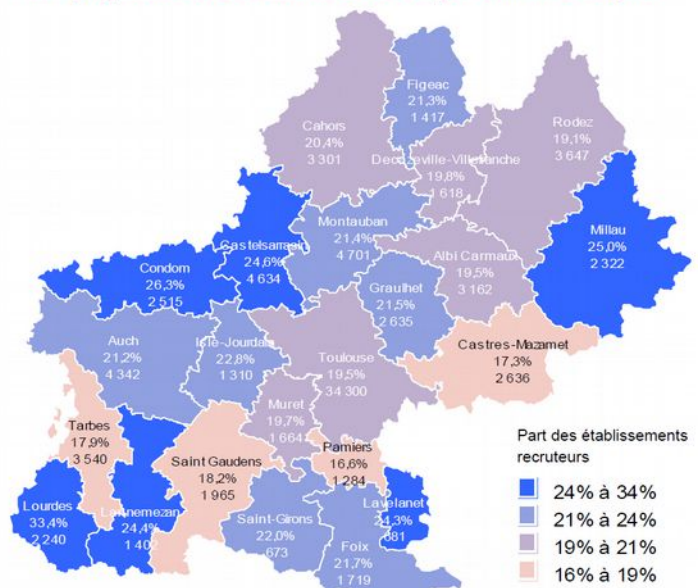
- 673** projets de recrutement
- 22%** d'établissements recruteurs
- 30%** de projets difficiles
- 61%** de projets saisonniers

Avec 673 projets de recrutement en 2014, le bassin de Saint-Girons concentre 1% des intentions d'embauche de la région.

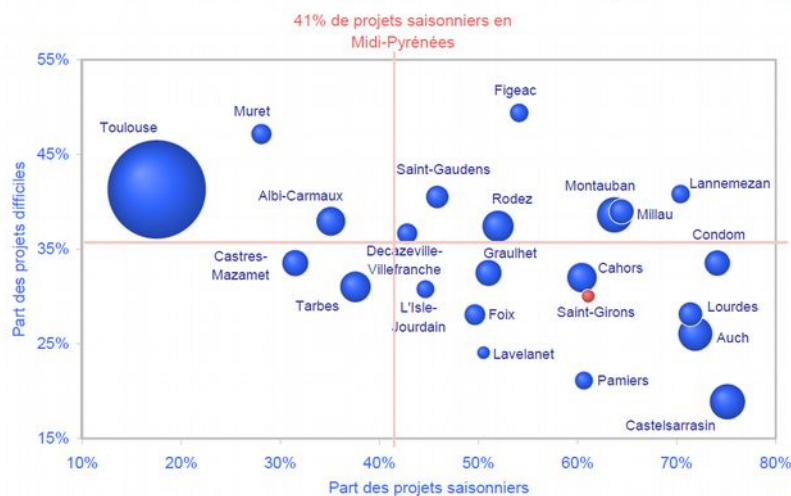
La part des établissements recruteurs atteint 22%. Ces résultats sont issus des 1 003 établissements enquêtés dans le bassin, où le taux de retour s'élève à 34%.

Les établissements de moins de 10 salariés regroupent 65% des projets de recrutement (contre 49% dans la région).

Les projets de recrutement en 2014 par bassin d'emploi



Difficulté et saisonnalité des projets de recrutement par bassin d'emploi



L'observation de la saisonnalité des intentions d'embauche ou bien des difficultés à recruter apporte un éclairage sur la nature des projets de recrutement. Ces éléments mettent ainsi en évidence les spécificités de certains bassins d'emploi dans une région Midi-Pyrénéenne présentant notamment un taux de saisonnalité plus élevé qu'en France.

L'ESS dans l'économie départementale, la place du département en région et en France

Ariège

- **754 établissements employeurs de l'ESS**, soit 12,8 % des établissements employeurs du département et 15,1 % des établissements employeurs privés, pour une évolution moyenne annuelle¹ de - 0,6 %.
- **5 073 emplois salariés de l'ESS**, soit 12,7 % des salariés du département et 19,5 % des salariés du secteur privé, pour une évolution moyenne annuelle de + 1,1 %.
- **4 347 équivalents temps pleins**
- **110,1 millions d'euros de salaires bruts distribués**

Répartition des établissements employeurs en Ariège



Répartition de l'emploi salarié en Ariège



Source : Observatoire régional de l'ESS - CRESS Midi-Pyrénées, d'après Insee Clap 2011. Champ : Établissements employeurs, Effectifs salariés au 31/12.

Midi-Pyrénées

- **12 265 établissements employeurs de l'ESS**, soit 10,9 % des établissements employeurs de la région et 12 % des établissements employeurs privés, pour une évolution moyenne annuelle de + 0,7 %.
- **112 237 emplois salariés de l'ESS**, soit 11,6 % des salariés de la région et 15,9 % des salariés du secteur privé, pour une évolution moyenne annuelle de + 1,6 %.
- **94 874 équivalents temps pleins**
- **2,6 milliards d'euros de salaires bruts distribués**

Poids de l'ESS dans l'emploi du département



Source : Observatoire régional de l'ESS - CRESS Midi-Pyrénées, d'après Insee Clap 2011 - AGN GéoInfo. Champ : Effectifs salariés au 31/12.

L'Ariège, c'est :

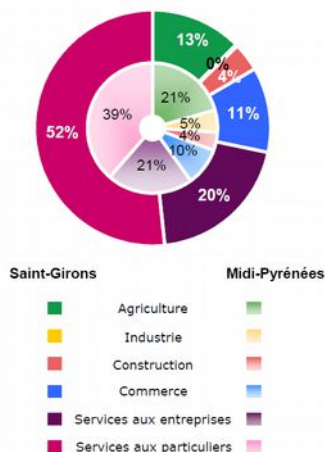
- **6,1 % des établissements employeurs**
 - **4,5 % des emplois**
- de l'ESS en région Midi-Pyrénées
- **Le 90^e** département de France en volume d'établissements employeurs
 - **Le 96^e** département de France en volume d'emplois de l'ESS
 - **Le 6^e** département de France en termes de poids de l'ESS parmi les établissements employeurs
 - **Le 27^e** département de France en termes de poids de l'ESS dans l'emploi

¹ Les évolutions annuelles moyennes sont calculées entre 2009 et 2013 (ESS hors agriculture). Source : Acoess/Urssaf ; Champ : Effectifs salariés moyens annuels, nombre d'établissements moyen annuel.

Les secteurs d'activité

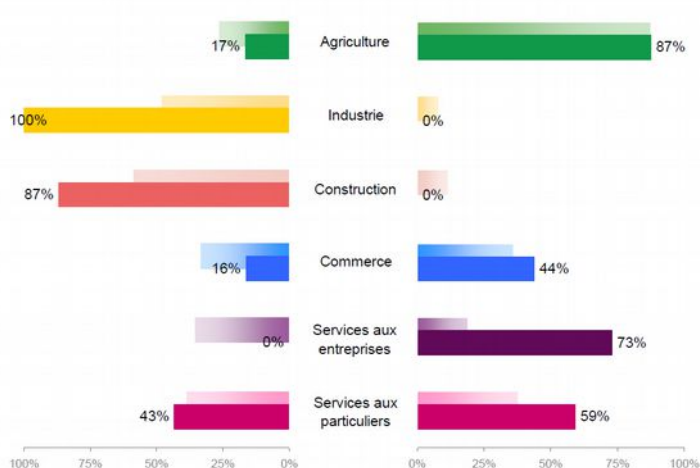
Dans le bassin de Saint-Girons, 72% des projets de recrutement concernent les services, que ce soit les services aux particuliers ou bien ceux destinés aux entreprises. En comparaison avec la région, la part des projets dans les services aux particuliers est plus importante. A l'inverse, les projets du secteur de l'agriculture sont moins présents dans le bassin que dans la région.

Répartition des projets par secteur d'activité



Part des projets difficiles

Part des projets saisonniers



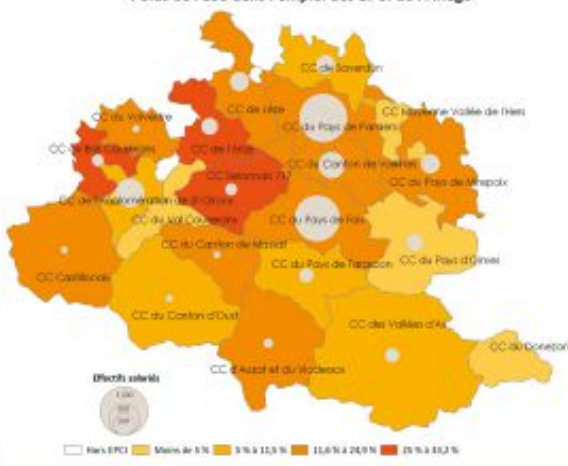
Les entreprises indiquent avoir des difficultés à recruter certains projets. C'est notamment le cas dans le secteur de l'industrie où la part des projets difficiles atteint 100%.

Les 10 métiers les plus recherchés

Métier	Ensemble des projets de recrutement	Projets difficiles hors saisonniers	Part des projets saisonniers	Part des projets difficiles
Aides, apprentis, employés polyvalents de cuisine	57	29	45%	60%
Serveurs de cafés, de restaurants et commis	51	2	85%	12%
Cuisiniers	45	2	96%	52%
Conducteurs sur rails et d'engins de traction (yc remontées mécaniques)	40	0	100%	0%
Agriculteurs salariés, ouvriers agricoles	38	0	100%	5%
Aides-soignants	35	8	43%	48%
Caissiers, pompistes	30	0	82%	0%
Agents d'entretien de locaux (y compris ATSEM)	28	0	96%	0%
Professionnels de l'animation socioculturelle (animateurs et directeurs)	25	0	92%	0%

Le poids de l'ESS dans les intercommunalités du département

Poids de l'ESS dans l'emploi des EPCI de l'Ariège



L'Ariège se découpe en 21 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI). Dans 12 de ces intercommunalités, la part de l'ESS dans l'emploi local est supérieure à la moyenne régionale (11,6 %). L'ESS, qui participe au maillage du territoire, est particulièrement bien implantée dans le nord et l'ouest du département.

Les Communautés de Communes (CC) du Pays de Pamiers et du Pays de Foix sont les intercommunalités du département qui comptent le plus d'établissements et d'emplois de l'ESS (1 200 salariés concernés pour chacune).

L'ESS pèse pour plus du quart de l'emploi total dans les CC Seronnais 117, de l'Arize et du Bas Couserans. Dans cette dernière, elle représente la moitié de l'emploi privé, et plus de 39 % dans les deux autres, de même que dans la CC du Canton de Massat et la CC d'Auzat et du Vicdessos. L'emploi privé de 9 EPCI relève pour au moins un quart de l'ESS.

Source : Observatoire régional de l'ESS - CRESS Midi-Pyrénées, d'après Insee Clap 2011 - IGIN GéoInfo. Champ : Effectifs salariés au 31/12.

Les 4 formes d'entreprise de l'ESS

Chiffres clés des formes d'entreprises de l'ESS dans le département

	Nombre d'établissements employeurs	Nombre de salariés	Équivalents temps pleins	Masses salariales brute	Poids dans les établissements de l'ESS	Poids dans l'emploi de l'ESS
Associations	646	4 172	3 530	83 009 690	85,7 %	82,2 %
Coopératives	87	752	686	22 0782 721	11,5 %	14,8 %
Mutuelles	20	70	70	2 355 467	2,7 %	1,4 %
Fondations	1	-	-	-	0,1 %	1,6 %
ESS	754	5 072	4 347	110 064 276	100 %	100 %

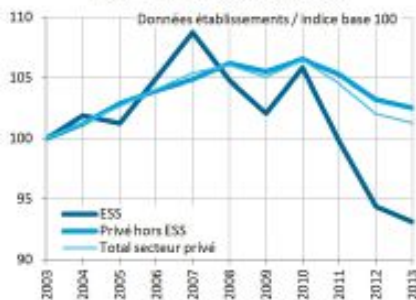
Source : Observatoire régional de l'ESS - CRESS Midi-Pyrénées, d'après Insee Clap 2011.
 Champ : Établissements employeurs, Effectifs salariés au 31/12, Équivalents temps pleins sur l'année, masses salariales brute (hors charges patronales).
 Note : les cases portant la mention «-» sont soumises au secret statistique de l'Insee.

L'Économie Sociale et Solidaire est présente dans l'économie des territoires sous quatre formes d'entreprise. Avec plus de 4 000 salariés, les associations représentent 82 % de l'emploi de l'Économie Sociale et Solidaire en Ariège, la moyenne régionale étant de 79 %.

Le poids des coopératives dans l'emploi de l'ESS est de 15 % (14 % en région). Les mutuelles constituent une faible part des effectifs, avec 1,4 % (5,3 % en région), et une seule fondation est implantée sur le département (23 en Midi-Pyrénées).

L'évolution conjoncturelle sur 10 ans

Évolution annuelle du nombre d'établissements employeurs dans l'ESS et le privé hors ESS en Ariège



Évolution des établissements et emplois du secteur privé (ESS / hors ESS)

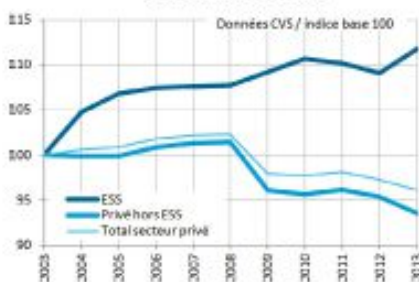
En Ariège, le nombre d'établissements dans l'ESS a baissé de 6,9 % entre 2003 et 2013 (soit - 0,6 % en moyenne par an), alors que le secteur privé hors ESS a connu une hausse de 2,6 %, ce qui ramène l'évolution de l'ensemble du secteur privé à + 1,3 %.

L'analyse conjoncturelle de l'emploi montre une tendance inverse, le nombre de salariés dans l'ESS ayant fortement augmenté : + 11,8 % en 10 ans (soit + 1,1 % en moyenne par an), contre une baisse de 6,4 % dans le privé hors ESS, provoquant une diminution globale de l'emploi du secteur privé de 3,9 %.

En matière d'établissements, la courbe d'évolution de l'ESS est en plus forte baisse que le privé hors ESS depuis 2010 ; en matière d'emploi, à partir de 2008 elle progresse et s'inverse avec le privé hors ESS qui est en baisse régulière.

Il y a donc moins d'établissements ESS sur le département, mais des établissements de plus grande taille, qui emploient davantage de salariés.

Évolution annuelle de l'emploi salarié dans l'ESS et le privé hors ESS en Ariège



Évolution par forme d'entreprise

Le secteur associatif illustre cette tendance, avec une baisse de 10,8 % de ses établissements entre 2003 et 2013, et une hausse de l'emploi de 12,7 % sur la même période.

Au vu de la part majeure des associations dans cette économie, leur évolution pèse fortement sur celle de l'ESS. Cette hausse de 12,7 % sur 10 ans se traduit par une augmentation constante de l'emploi associatif, qui, néanmoins, a récemment connu deux années de baisse entre 2010 et 2012, avant de repartir en hausse (+ 2,2 % entre 2012 et 2013).

L'emploi coopératif a connu une progression de 2,3 % entre 2003 et 2013. Ces dernières années, il a augmenté de 7,3 % entre 2010 et 2011, mais a baissé de 3,4 % entre 2011 et 2013.

L'emploi mutualiste, relativement faible sur le département, a baissé de 6,5 % en 10 ans, mais a néanmoins fait un bond de 17,6 % entre 2012 et 2013.

Source : Observatoire régional de l'ESS - CRESS Midi-Pyrénées, d'après Acoess/Urssaf. Champ : Effectifs salariés moyens annuels, Nombre d'établissements moyen annuel, 2003 - 2013.

7.2 Les partenaires mobilisés, les plans et schémas existants et pertinents

La DIRRECTE, Le PAYS, le Pôle Emploi, La Mission Locale, Ariège expansion, la CCI, La Chambre des Métiers, Irisse, l'Association des commerçants, l'Office du Tourisme, le LP Camel, UFC Que Choisir, Cap Emploi, UPAH, APAJH, le Conseil Général, le DDCSPP.

L'OMPCA, le SPEP, l'ARCSI, les CAOM, le plan d'actions du CISPDP, les rôles clés du CHAC et de la plate forme de compétences, et toutes les actions autour de l'urbanisme seront un appui pour les actions de notre Contrat de ville.

7.3 Les enjeux, orientations, objectifs et pistes d'actions :

Le poids de l'économie sociale et solidaire représente 30% de l'emploi, dont 80% dans le secteur associatif. Le nombre de demandeurs d'emploi est très élevé dans le quartier prioritaire, autour de 250.

Enjeu : Favoriser L'emploi local

Orientations stratégiques : Développer la qualification professionnelle et favoriser l'insertion professionnelle

- Sensibiliser les professionnels aux clients seniors et à leur environnement
- Amener les entreprises à s'engager dans une démarche de montée en compétences pour identifier les améliorations à apporter dans les différentes pièces de vie et conseiller les particuliers par anticipation sans attendre la dépendance
- Sécuriser et adapter le suivi ou l'accompagnement par Pôle emploi des publics demandeurs d'emploi du quartier prioritaire pour améliorer leur retour à l'emploi, notamment chez les jeunes
- Assurer une meilleure lisibilité des services de Pôle emploi auprès des partenaires implantés dans le quartier prioritaire pour leur permettre de mieux mobiliser Pôle emploi et de mieux informer les publics suivis

Objectifs opérationnels :

- **Création d'un logement témoin** adapté aux personnes à mobilité réduite et âgée avec mise en œuvre de chantiers de formations par exemple « garantie jeunes », le suivi individuel des demandeurs d'emploi par le Pôle emploi, le développement de la communication.

- **Création de formations**, notamment dans les secteurs des services et des soins à domicile et de la transition énergétique. L'OPAH apportera des aides spécifiques pour l'adaptabilité de l'habitat. Les chantiers pilotes seront ciblés pour répondre à cet enjeu.

- **Clauses insertion dans les marchés publics**. L'association IRISSE se propose d'accompagner les collectivités pour travailler et renforcer les clauses d'insertion dans ses futurs marchés publics. **Voir la fiche action 51 « Clauses d'insertion dans les marchés publics »**

- **Le Pacte Territorial Insertion** soutenu par le Conseil Départemental sur le Couserans, sera relancé autour d'opérateurs de la mobilité.

Voir fiche action 43 « Personnaliser l'accompagnement des demandeurs d'emploi identifiés dans le cadre de la Politique de la Ville » et la fiche action 44 « Communiquer sur les services de Pôle emploi adaptés aux demandeurs d'emploi et aux entreprises du quartier prioritaire, en relation avec les acteurs de terrain du champ de l'insertion et du social » (Pôle Emploi).

Voir également la fiche action 47 « Assurer aux jeunes du QP l'accès à la Garantie Jeunes », la fiche action 48 « Aide à la création d'activités aux demandeurs emploi du QP », la fiche action 49 « parrainage départemental retour à l'emploi QP », la fiche action 50 « Chantier d'insertion en lien direct avec rénovations urbaines QP » et la fiche action 52 « Contrats Uniques d'Insertion QP » (DIRECCTE).

Enjeu : Maintenir une offre commerciale de qualité

Orientations stratégiques : Maintenir et améliorer l'offre existante et développer une offre nouvelle de proximité

- Connaître, définir et proposer une organisation spatiale
- Dynamiser l'accueil, l'esthétique et l'élan commercial
- Définir les besoins et adapter l'offre aux besoins de la clientèle sédentaire et touristique
- Assurer une veille sur l'évolution des cessations d'activités et du renouvellement de l'offre correspondant aux besoins des habitants du quartier prioritaire.

Objectifs opérationnels :

- **Réflexion sur le remembrement et la recomposition commerciale progressifs**, avec la mise en place d'un périmètre de sauvegarde (en s'appuyant par exemple sur la loi Pinel et le PLU), et une recherche d'implantation de commerces de proximité dans le quartier prioritaire. L'OMPACA, avec la réactivation des fonds FISAC, permettra une meilleure accessibilité des commerces, avec un quartier plus attractif ; la valorisation de commerces vacants sera visée, une boucle de e-commerce pourra être testée. Un manager commerçants ou animateur serait un plus, afin de créer le lien et d'avoir une bonne connaissance du « pouls » du quartier, d'améliorer les échanges entre habitants et commerçants. **Voir fiche Action 46 «Valorisation de l'offre en locaux marchands» avec mise en place d'un périmètre de sauvegarde, est à construire avec les partenaires, notamment la CCI.**

Enjeu : Développer le marché du maintien à domicile des personnes âgées

Orientation stratégique : Développer la silver économie

Objectifs opérationnels :

- **Créer des logements adaptés aux personnes à mobilité réduite et âgées**. La population âgée de plus de 60 ans représente plus de 45% des habitants du quartier, et est donc confrontée aux problèmes du quotidien, notamment avec des logements en étages. L'objectif est une transformation de 5% des logements vacants du quartier prioritaire sur les 6 ans de mise en œuvre du Contrat de Ville. L'implication des collectivités sera un levier, afin d'inciter les propriétaires bailleurs et occupants. **Voir fiche action 45 «Créer un logement témoin adapté aux personnes âgées et à mobilité réduite et un lieu ressource et vitrine»** (action proposée par la Plate forme Emploi- Formation-Compétences du Pays Couserans).

SIGNATURE DU CONTRAT DE VILLE

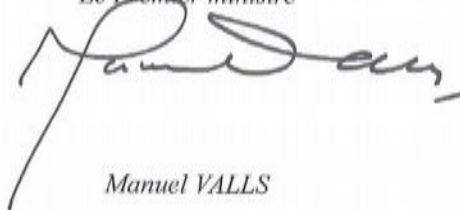
SIGNATURE DU CONTRAT DE VILLE

Fait à FOIX, le 11 septembre 2015

En présence de :


- ☞ *Monsieur Manuel VALLS*, Premier ministre
- ☞ *Madame Sylvia PINEL*, ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité
- ☞ *Monsieur Patrick KANNER*, ministre de la ville, de la jeunesse et des sports

Le Premier ministre



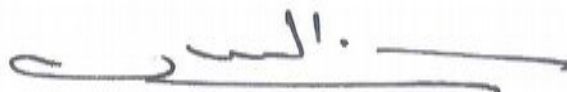
Manuel VALLS

La ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité



Sylvia PINEL

Le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports



Patrick KANNER

Signataires du contrat de ville

La préfète de l'Ariège



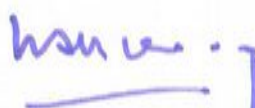
Marie LAJUS

*Le président de la communauté de communes
de l'agglomération de Saint-Girons,
Maire de Saint-Girons*



François MURILLO

*Le président du conseil régional
de Midi-Pyrénées*



Martin MALVY

*Le président du conseil départemental
de l'Ariège*



Henri NAYROU

Le procureur de la République



*Le président du pôle équilibre
des territoires ruraux du Couserans*



*La directrice générale de l'agence régionale
de santé*



*Le président de la chambre des métiers
et de l'artisanat de l'Ariège*



*La directrice territoriale Midi-Pyrénées
Sud-Ouest de pôle emploi*

PO 

*Le directeur de la caisse d'allocations familiales
de l'Ariège*



La rectrice d'académie



*Le président du parc naturel régional
Pyrénées ariégeoises*



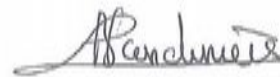
*Le président de la chambre de commerce
et d'industrie de l'Ariège*



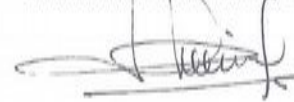
*Le président de la chambre d'agriculture
de l'Ariège*



*La présidente de la mission locale
jeune Ariège*



*Le président de la caisse primaire
d'assurance maladie de l'Ariège*



Le président de la mutualité sociale agricole

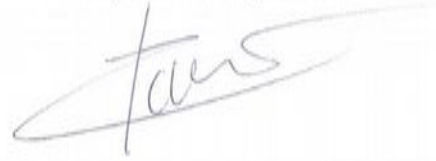
PO. BAVARD Simon
Adm. Sec. MSA-4PS



*La présidente de l'office public de l'habitat
de l'Ariège*



*Le directeur régional de la caisse
des dépôts et consignations*



Le directeur du centre hospitalier Ariège Couserans



10 – ANNEXES

- **FICHES ACTIONS :**
 - **COHÉSION SOCIALE-Santé**
 - **COHÉSION SOCIALE- Éducation/ Jeunesse/ Culture/Sports/Associations**
 - **COHÉSION SOCIALE-Sécurité/Prévention**
 - **CADRE DE VIE/ RENOUVELLEMENT URBAIN**
 - **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL**

- **Contributions des partenaires :**
 - **La Sous-Préfecture**
 - **Le Conseil Régional**
 - **Le Conseil Départemental**
 - **La Communauté des communes de l'Agglomération**
 - **La ville de Saint-Girons**
 - **La Caisse des Dépôts et Consignation**
 - **L'Agence Régionale de la Santé,**
 - **La Chambre de Métiers et de l'Artisanat**
 - **La Chambre de Commerce et d'Industrie**

- **Bulletin municipal sur la politique de la ville**

- **Le Conseil citoyen**

- **Communication : Articles de presse**

- **Diagnostic en marchant**

- **Lexique**

- **Tableau de synthèse de financement des actions**

FICHES ACTIONS

1- FICHES ACTIONS COHÉSION SOCIALE - SANTÉ

- Action 1 « Pôle de santé »
- Action 2 « Maison de Santé »
- Action 3 « Transférer le CSAPA et CJC (Addictions) »
- Action 4 « Programme de promotion de la santé et PNNS »
- Action 5 « Contrat Local de Santé Couserans »
- Action 6 « Pôle administratif de santé et lieu d'écoute et d'accueil en cœur de ville »
- Action 7 « Lutte contre l'illettrisme français, langue d'intégration»
- Action 8 « Mettre en œuvre un Conseil Local de santé »
- Action 9 « Mise en œuvre du dispositif MONALISA et encourager l'intergénérationnel»
- Action 10 « Dépistage de la fragilité des personnes âgées à domicile »

- ÉDUCATION, JEUNESSE, CULTURE, SPORTS, ASSOCIATIONS

- Action 12 « Pôle Jeunesse, Culture et Sports »
- Action 13 « Politique Culturelle de Territoire et Politique de la Ville»
- Action 14 « Résidence de Territoire cœur de ville »
- Action 20 « PEDT et Soutien aux écoles »
- Action 21 « Cuisine centrale »

-PRÉVENTION ET SÉCURITÉ

- Action 22 « Renforcer le travail de rue »
- Action 23 « Vidéo Protection »
- Action 24 « Violences intrafamiliales et sexistes »

2- FICHES ACTIONS CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

- Action 25 « Améliorer la mobilité des personnes et des marchandises qui entrent, sortent et circulent dans le cœur de ville »
- Action 26 « Apporter une réponse adéquate à la demande de stationnement »
- Action 27 « Maison du Projet, rue de la République »
- Action 28 « Îlot des Jacobins, Maison des artistes et des métiers d'art »
- Action 29 « Palais des Vicomtes »
- Action 30 « Revitaliser l'îlot St-Valier »
- Action 31 « Ramener la nature en ville »
- Action 32 « Embellir et mettre en qualité le centre-ville »
- Action 33 « Embellir le centre-ville »
- Action 34 « Favoriser l'orientation spatiale des personnes circulant sur le domaine public..moyennant l'installation d'une signalétique »
- Action 35 « Affichage : structurer et promouvoir la communication... »
- Action 36 « Renforcer l'opération façades»
- action 37 « Doter les berges du Salat d'espaces et d'aménagements publics »
- Action 38 « Étude de faisabilité d'une opération Habitat participatif »
- Action 39 « Étude de faisabilité d'un Eco quartier »
- Action 40 « Mise en œuvre d'un programme OPAH RU »
- Action 41 « RHI THIRORI »
- Action 42 « Plate forme lutte habitat indigne »

3- FICHES ACTIONS DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL

- Action 43 “ Personnaliser l'accompagnement des demandeurs d'emploi identifiés dans le cadre de la Politique de la Ville” (Pôle emploi)
- Action 44 “Communiquer sur les services de Pôle emploi adaptés aux demandeurs d'emploi et aux entreprises du quartier prioritaire avec les acteurs de terrain du champ de l'insertion et du social” (Pôle Emploi)
- Action 45 « Créer un logement témoin adapté aux personnes âgées et à mobilité réduite. Un lieu ressource et vitrine » (proposée par la Plate Forme Emploi- Formation- Compétences du Pays Couserans)
- Action 46 «Valoriser l'offre en locaux marchands »
- Action 47 « Assurer aux jeunes du QP l'accès à la Garantie Jeunes » (DIRRECTE)
- Action 48 « Aide créations activités aux demandeurs emploi du QP » (DIRRECTE)
- Action 49 « Parrainage départemental retour à l'emploi QP »(DIRRECTE)
- Action 50 « Chantier insertion en lien direct avec rénovations urbaines QP »(DIRRECTE)
- Action 51 « Clauses insertion marchés publics » (IRISSE)
- Action 52 « Contrats Uniques d'Insertion QP »(DIRRECTE)

NB 1 - Les actions suivantes seront construites avec les partenaires concernés au cours du second semestre 2015

- ***Action 11 « Forum associatif en centre-ville »***
- ***Action 15 « Parentalité »***
- ***Action 16 « Actions jeunes »***
- ***Action 17 « Places hébergement urgences jeunes »***
- ***Action 18 « Orientation »***
- ***Action 19 « CME/Junior Association/Service Civique »***

NB 2 - Rappel : Certaines fiches ne sont pas complètes. Il en va ainsi de certains éléments techniques et, plus fréquemment, de leurs éléments financiers. Par ailleurs, des modifications pourront intervenir à l'initiative des partenaires ou sur proposition du Conseil Citoyen de Saint-Girons. Ces compléments seront apportés par les partenaires concernés, sous réserve de leur accord formel, postérieurement à la signature du Contrat de Ville.

COHÉSION SOCIALE

Enjeu : Promouvoir une offre de santé adaptée aux besoins des habitants

ORIENTATION : Consolider l'organisation territoriale pour la prévention et l'offre de soins	
ACTION 1: POLE DE SANTÉ	
Diagnostic/contexte	Les indicateurs de l'offre libérale de professionnels de soins primaires sont globalement défavorables. Ainsi, pour ce qui concerne les médecins généralistes : 14 médecins généralistes sont installés, dont 10 en quartier prioritaire. 7 d'entre eux ont plus de 60 ans. Les niveaux de mortalité générale et de mortalité prématurée, qui traduisent les besoins de soins mais aussi de prévention, se situent parmi les valeurs les plus élevées des taux calculés pour les communes de plus de 5 000 habitants de la région.
Objectif	Lutter contre la désertification médicale et coordonner les acteurs de santé primaires et de la prévention
Contenu	- Création d'un Pôle de Santé: rassembler les professionnels de santé autour d'un projet de santé commun répondant au cahier des charges (coordination pluri- professionnelle, continuité des soins, partage des SI Santé, accueil de stagiaires, développer les actions PPS). - Assurer la déclinaison du projet de santé du Pôle de Santé par la création de Maison de Santé pluridisciplinaire afin de créer des conditions d'accueil favorable de jeunes médecins et d'élargir l'offre de soins locale.
Résultats attendus	Arrêt du processus de désertification médicale Maintien du nombre de médecins généralistes Favoriser les stages des internes en médecine générale Animation du projet de santé du pôle Amélioration du parcours de santé du patient
Démarche évaluation /indicateurs	Évolution du taux de médecins généralistes par habitant. Coordination des acteurs de soins de premier recours. Évolution favorable du taux de mortalité sur les maladies chroniques. Augmentation des participations aux campagnes de sensibilisation à la santé publique.
Territoire concerné	Commune de Saint-Girons et QPV
Type(s) de public concerné(s)	Professionnels de santé Population générale du territoire concerné
Partenariat(s) envisagé(s)	Communautés de communes ; communes ; associations de professionnels de santé et acteurs de prévention ; ARS
Moyens mobilisés autres que financiers	Cahier des charges des MSP/PSP. Comité technique régional et Commission Spécialisée de l'Offre de Soins, pour validation du projet de santé.
Ressources financières mobilisées	Dans le cadre d'un programme d'investissement à programmer, qui sera proportionné aux besoins des acteurs de santé. Aide à l'installation et à l'informatisation en fonction du cahier des charges de l'ARS.
Mutualisation	Système d'informatisation dans le cadre du cahier des charges des MSP/PSP.
Communication	Presse et supports propres aux partenaires de l'action
Chef de projet	Communauté de communes de l'agglomération de St-Girons/ARS
Délais /durée	Présentation du projet de santé aux instances de validation avant fin 2015 ; Déclinaison du projet de santé sur la durée du contrat.

Enjeu : Promouvoir une offre de santé adaptée aux besoins des habitants

ORIENTATION : Consolider l'organisation territoriale pour la prévention et l'offre de soins	
ACTION 2 : MAISON DE SANTÉ	
Diagnostic/contexte	<p>Les indicateurs de l'offre libérale de professionnels de soins primaires sont décrits dans la fiche 1.</p> <p>La reconnaissance (ou labellisation) d'un Pôle de Santé Pluriprofessionnel (fiche 1) doit être réalisée par la Commission Spécialisée de l'Offre de Soins de Midi Pyrénées. Elle doit permettre de créer un outil fédérateur pour les PSL de soins primaires.</p> <p>Cet outil, le Projet de santé, sera le cahier des charges de l'offre de soins de Saint-Girons et de la communauté de communes.</p> <p>Ainsi, les PSL s'engagent à travailler en équipe pluriprofessionnelle, à partager les données des patients, avec consentement et selon un dispositif labellisé ASIP SANTE et à développer l'offre de soins locale. Ils s'engagent également à développer les actions de favorisant l'accroissement de la démographie médicale et autres (dentaire..).</p>
Objectif	Lutter contre la désertification médicale et coordonner les acteurs de santé primaires et de la prévention,
Contenu	<p>Afin d'assurer la déclinaison du projet de santé, les PSL souhaitent structurer cette offre par la création d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle – MSP, afin de créer des conditions d'accueil favorable de jeunes médecins (et autres professions médicales) et d'élargir l'offre de soins locale.</p> <p>Les professionnels qui intégreront cette MSP seront en étroite collaboration, dans le cadre du Pôle De Santé avec les confrères et paramédicaux qui eux, resteront dans leurs locaux de consultation. La MSP prévoira également une offre paramédicale complémentaire à celle existante actuellement, notamment en terme d'accessibilité.</p> <p>Il y aura donc deux modes d'exercice au sein de ce Pôle de santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des PSL regroupés en MSP (MG, IDE, MK et CD) - des PSL depuis leurs cabinets actuels (MG, IDE, MK, CD, ..) <p>Tous travaillant dans le cadre du même projet de santé.</p>
Résultats attendus	<p>Arrêt du processus de désertification médicale</p> <p>Maintien du nombre de médecins généralistes</p> <p>Favoriser les stages des internes en médecine générale</p> <p>participation au projet de santé du pôle</p>
Démarche évaluation /indicateurs	<p>Évolution du taux de médecins généralistes par habitant.</p> <p>Coordination des acteurs de soins de premier recours.</p> <p>Évolution favorable du taux de mortalité sur les maladies chroniques.</p> <p>Augmentation des participations aux campagnes de sensibilisation à la santé publique.</p>
Territoire concerné	Commune de Saint-Girons et QPV
Type(s) de public concerné(s)	<p>Professionnels de santé</p> <p>Population générale du territoire concerné</p>
Partenariat(s) envisagé(s)	Communautés de communes ; communes ; associations de professionnels de santé et acteurs de prévention ; Préfecture. ARS
Moyens mobilisés autres que financiers	<p>Cahier des charges des MSP/PSP.</p> <p>Architectes</p>

Ressources financières mobilisées	Montants à définir dans le cadre d'un programme d'investissement à programmer, qui sera proportionné aux nombre et besoin des acteurs de santé. Aide à l'installation et à l'informatisation en fonction du cahier des charges de l'ARS.
Mutualisation	Travail partenarial à développer avec les moyens mis à disposition. (cahier des charges des MSP/PSP).
Communication	Presse et supports propres aux partenaires de l'action
Chef de projet	Communauté de communes de l'Agglomération de St Girons
Délais /durée	Présentation du projet de santé aux instances de validation avant fin 2015 ; délais de montage et d'instruction des services.

Enjeu: Promouvoir une offre de santé adaptée aux besoins des habitants

Orientation : Consolider l'organisation territoriale pour la prévention et l'offre de soins	
ACTION 3 : Transférer CSAPA et CJC (addictions)	
Diagnostic/contexte	Les niveaux de mortalité générale et de mortalité prématurée, qui traduisent les besoins de soins mais aussi de prévention, se situent parmi les valeurs les plus élevées des taux calculés pour les communes de plus de 5 000 habitants de la région. Les taux de mortalité liés à la consommation d'alcool et de tabac sont très supérieurs à la moyenne régionale. Les carences dans la prise en charge des addictions sur le Couserans concernent notamment la consommation de cannabis.
Objectif	Développer l'offre de soins et la promotion de la santé
Contenu	Transfert de la permanence du centre de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie CSAPA en cœur de ville Création d'une Consultation Jeunes Consommateurs CJC au sein du CSAPA
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Développement de l'offre et des services de prise en charge - Amélioration de la visibilité du CSAPA et de la CJC - Augmentation du nombre de prise en charge réalisées par le CSAPA - Abaissement du taux de mortalité précoce lié aux addictions - Développement quantitatif des actions de prévention primaire des addictions
Démarche évaluation /indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Effectivité du transfert du CSAPA - Développement de l'activité partenariale du CSAPA sur les prise en charge des publics cibles. - Progression de la file active du CSAPA - Installation d'une CJC - Évolution du nombre annuel d'interventions de prévention primaire des addictions
Territoire concerné	Périmètre du contrat de ville renforcement des interventions dans le cadre du CLS du Couserans
Type(s) de public concerné(s)	Publics cibles, Jeunes, parents d'élèves Professionnels de santé Population générale du territoire concerné
Partenariat(s) envisagé(s)	Pôle de santé Communautés de communes
Moyens mobilisés autres que financiers	Association AIPD Fédération Addictions
Ressources financières	A définir
Mutualisation	Possibilité de mutualisation de locaux
Communication	Presse et supports propres aux partenaires de l'action
Animateur / chef de projet	AIPD / DT-ARS
Délais /durée	A préciser

Enjeu : Promouvoir une offre de santé adaptée aux besoins des habitants

Orientation : Consolider l'organisation territoriale pour la prévention et l'offre de soins	
ACTION 4 : PROGRAMME DE PROMOTION DU PROGRAMME NATIONAL PRÉVENTION NUTRITION SANTÉ	
Diagnostic/contexte	Les niveaux de mortalité générale et de mortalité prématurée, qui traduisent les besoins de soins mais aussi de prévention, se situent parmi les valeurs les plus élevées des taux calculés pour les communes de plus de 5 000 habitants de la région. Les taux de mortalité aux maladies chroniques et cardio-vasculaires sont supérieurs à la moyenne régionale.
Objectif	Développer l'offre de soins et la promotion de la santé
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> - Adhésion des communes volontaires à la Charte des Villes Actives PNNS et mise en œuvre d'actions innovantes dans ce cadre des appels à projets PNNS. - Développement d'actions de promotion aux dépistages des cancers, des vaccinations et de l'éducation thérapeutique du patient (diabète, obésité, maladies cardio-vasculaires et broncho-pulmonaires).
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre d'actions de promotion de la santé PNNS. - Meilleure adhésion aux dépistages organisés des cancers et augmentation des taux de personnes dépistées. - Développement des actions de sensibilisation à la vaccination (professionnels de santé et population générale) et augmentation du nombre de personnes vaccinées. - Développement des actions de promotion de la santé (dépistage, vaccinations, éducation thérapeutique du patient) au plus près des bassins de vie.
Démarche évaluation / indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Effectivité de l'adhésion de communes à la charte PNNS - Réalisation effective d'actions PNNS. - Nombre annuel d'interventions de promotion de la santé (dépistage, vaccinations, éducation thérapeutique du patient) - Augmentation des taux de participation aux dépistages organisés. - Augmentation de l'adhésion à la politique de santé publique (professionnels et population générale).
Territoire concerné	Commune de Saint-Girons et QPV Renforcement des interventions dans le périmètre du CLS
Type(s) de public concerné(s)	Professionnels de santé, libéraux et hospitaliers Population générale du territoire concerné Personnes atteintes de maladies chroniques
Partenariat(s) envisagé(s)	Moyens d'actions des partenaires dans le cadre des missions de promotion et d'éducation à la santé de leurs structures.
Moyens mobilisés autres que financiers	Études des programmes d'actions dans le cadre des demandes formulées et intégrant les appels à projets thématiques.
Ressources financières mobilisées	Favoriser les actions pluripartenariales afin de toucher le plus grand nombre.
Mutualisation	Dans le cadre des programmes menés.
Communication	Presse et supports propres aux partenaires de l'action
Animateur, chef de projet	A définir
Délais /durée	Durée des actions.

Enjeu : Promouvoir une offre de santé adaptée aux besoins des habitants

Orientation : Consolider l'organisation territoriale pour la prévention et l'offre de soins	
ACTION 5 : CONTRAT LOCAL DE SANTÉ DU COUSERANS	
Diagnostic/contexte	Les indicateurs de l'offre libérale de professionnels de soins primaires sont globalement défavorables au niveau du Pays du Couserans. Trois zones fragiles sont identifiées sur ce territoire qui est, par ailleurs, intégralement inclus dans les zones de vigilances permettant la déclinaison des dispositifs d'aide à l'installation des médecins généralistes. De même, les niveaux de mortalité générale et de mortalité prématurée du territoire, traduisant les besoins de soins mais aussi de prévention, se situent parmi les valeurs les plus élevées des taux calculés en région. Enfin, les taux de mortalité aux maladies chroniques et cardio-vasculaires sont supérieurs à la moyenne régionale.
Objectif	Assurer une continuité des actions de promotion de la santé à l'échelle du Pays du Couserans
Contenu	<ul style="list-style-type: none">- Développer le partenariat avec le Pays du Couserans et ses communautés de communes afin de pouvoir contractualiser un Contrat Local de Santé – CLS – projetant et complétant les actions impulsées dans le cadre du Contrat de Ville.- Organiser une coordination des actions entre les acteurs de soins primaires des maisons de santé, entre eux et avec l'hôpital du bassin de santé.- Développer une annexe du centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic des IST – CeGIDD - sur le bassin de santé du Couserans- Développer les actions de diagnostic des fragilités du sujet âgé et de repérage des maladies chroniques.
Résultats attendus	Assurer une continuité des actions de promotion de la santé du QPV avec le Couserans
Démarche évaluation /indicateurs	<ul style="list-style-type: none">- Contractualisation du CLS- Mise en place d'une coordination- Augmentation des taux de participation, aux dépistages organisés et à la vaccination.- Augmentation des actions de promotion de la santé au plus près des bassins de vie
Territoire concerné	Périmètre du Pays du Couserans
Type(s) de public concerné(s)	Professionnels de santé, libéraux et hospitaliers Population générale du territoire concerné Personnes atteintes de maladies chroniques
Partenariat(s) envisagé(s)	Pays du Couserans DT ARS
Moyens mobilisés autres que financiers	Méthodologie CLS ARS ORS Midi Pyrénées IREPS Midi Pyrénées
Ressources financières	Études des programmes d'actions dans le cadre du CLS.
Mutualisation	Favoriser les actions pluriparteniales pour le plus grand nombre
Communication	Dans le cadre des programmes menés.
Chef de projet	Pays du Couserans et ARS
Délais /durée	12/2015 : Signature du CLS

Enjeu : Réduire la précarité

Orientation : Améliorer l'accès aux droits	
ACTION 6	POLE ADMINISTRATIF DE SANTÉ LIEU ACCUEIL ET D'ÉCOUTE EN COEUR DE VILLE
Diagnostic/contexte	Dans le Pays Couserans, le taux de personnes sans emplois est supérieur aux moyennes nationale (+1%) et régionale (+2%). La commune de Saint-Girons est classée parmi celles qui ont le plus fort taux de chômage (+14,5%). Une personne de moins de 65 ans sur 4, vit en dessous du seuil de bas revenus. Sur Saint-Girons 52% des familles avec enfant sont monoparentales (239). La part des personnes en CMU/C pour le Couserans est plus importante que pour la moyenne régionale (10,6% vs 7,4%). En 2014, le Pays du Couserans compte 1651 RSA dont 1281 soumis aux droits et devoirs. Pour le canton de Saint-Girons 398 personnes sont concernées par l'obligation d'insertion. 41,1 % des bénéficiaires sont dans le dispositif depuis plus de 5 ans et la majorité d'entre eux se situe dans la tranche d'âge des 30-49 ans.
Objectif	Améliorer la visibilité des services proposés et la coordination des acteurs
Contenu	<p>-Créer un lieu d'accueil et d'écoute regroupant les acteurs clés en cœur de ville : CPAM/ MSA/ CAF/ CARSAT/ AIPD...</p> <p>-Organiser une instance de coordination des acteurs associés impliqués</p> <p>Le but de ce projet, qui pourra être piloté par la CAF et la CPAM, est de regrouper dans un même lieu les services publics et les acteurs associatifs qui interviennent dans le secteur de la santé et du social présents sur la ville de Saint-Girons. (La CPAM souhaite vendre ses locaux). Cela permettrait aux habitants de disposer d'un lieu unique où se rendre pour effectuer leurs démarches et de créer un pôle de compétences autour de la santé et du social sur le territoire, favorisant ainsi les interactions et les partenariats entre les différents acteurs.</p> <p>Il s'agirait de créer un guichet d'accueil unique avec un agent d'accueil en capacité d'orienter les habitants vers les partenaires présents sur le site pouvant répondre à leurs préoccupations.</p> <p>- L'intérêt d'une labellisation de ce projet en « Maison de Services au Public » autour du centre social se pose (possibilité de financements nationaux).</p> <p>La CAF dispose sur Saint -Girons d'un centre social qui pourra fédérer les initiatives autour du social et de la jeunesse. Côté CPAM, ce projet s'intègre dans le dispositif PLANIR (dispositif d'accompagnement des assurés et de soutien à l'accès aux droits et aux soins).</p> <p>Un projet de contrat local de santé doit être signé sur le territoire de Saint -Girons. Dans ce cadre, la future maison des services publics pourrait également intégrer un local</p>

	permettant de réaliser des bilans de santé (décentralisation du centre d'examen de santé de Pamiers), des actions de prévention, de promouvoir dépistage et vaccination.
Résultats attendus	-Amélioration du service par la coordination des acteurs
Démarche évaluation /indicateurs	-Effectivité du regroupement des acteurs -Effectivité d'une organisation de coordination -Amélioration effective du service (amélioration de l'accès aux soins (CMU C, ACS), taux de participation dépistage organisé, taux de couverture vaccinale,).
Territoire concerné	Commune de Saint-Girons, Communauté de communes, QPV et Zone vécue , périmètre du futur CLS
Type(s) de public concerné(s)	Professionnels des structures concernées Population générale du territoire concerné
Partenariat(s) envisagé(s)	Commune /CPAM/CAF/MSA/CCAS/pôle emploi/Carsat UDAF
Moyens mobilisés autres que financiers	Pour la CPAM : moyens actuels dont elle dispose sur le site de Saint-Girons
Ressources financières mobilisées	État, Région, Département, Commune Partenariats sollicités CAF MSA CPAM La CAF gère le centre social en gestion directe avec 2 travailleurs sociaux et des permanences administratives (Budget de fonctionnement annuel de 250 000€.) La CPAM ne disposera pas de ressources financières, autres que pour participer à l'installation des postes de travail et à l'environnement adéquat de son personnel
Mutualisation	Possibilité d'une fonction d'accueil de 1er niveau mutualisée . Mutualisation de locaux – accueil -services
Communication	Améli.fr , caf.fr, ... Presse et supports propres aux partenaires de l'action
Animateur / chef de projet	Commune
Délais /durée	3 ans 2016 à 2019

Enjeu : Réduire la précarité

Orientation : Favoriser le parcours d'insertion	
ACTION 7	LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME FRANÇAIS LANGUE D'INTÉGRATION
Diagnostic/ Contexte	Peu d'offres dans le domaine en Ariège et beaucoup de demandes : nombre limité de cours sur le département animés par des professionnels formés, cours saturés, très peu de structures proposant des cours sans condition d'accès (accès aux européens notamment). Le besoin a été vérifié dans le cadre du contrat de ville mais aussi par les observateurs du domaine (le GIP Ressources et Territoire) et les prescripteurs notamment la Mission Locale. Les cours existants depuis 2013 sur Pamiers et Foix ne désemplissent pas et l'attente pour entrer sur les cours est estimée à plusieurs mois.
Objectif	L'objectif est de lutter contre l'exclusion et favoriser l'insertion sociale , professionnelle et culturelle des personnes ayant des difficultés dans la maîtrise de la langue française, dans un parcours concerté avec les prescripteurs avec lesquels un suivi du bénéficiaire est proposé.
Contenu	<p>- Cours de Français Langue d'Intégration (FLI) et cours de français « maîtrise des savoirs de base » (lutte contre l'illettrisme).</p> <p>Deux offres de cours, à destination d'un public adulte :</p> <p>Français Langue d'Intégration (FLI) et français « maîtrise des savoirs de base » (lutte contre l'illettrisme) :</p> <p>- Cours de Français Langue d'Intégration (FLI) : destiné à des adultes ne maîtrisant pas ou peu le français (parlé, écrit, lu) et souhaitant développer leurs compétences pour une meilleure intégration professionnelle, sociale et culturelle dans la société française. Les bénéficiaires sont citoyens de l'Union Européenne ou d'un pays hors de l'Union Européenne, immigrés primo-arrivant ou non. Le FLI, à la différence du FLE, intègre la dimension citoyenne et les valeurs de la république dans son approche de la langue et de la culture.</p> <p>- Cours de français « maîtrise des savoirs de base » (lutte contre l'illettrisme) : destiné à des adultes ayant été scolarisés en France mais n'ayant pu parvenir à une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture et/ou des mathématiques leur permettant d'être autonome dans les situations simples de la vie courante. Ce cours est également ouvert aux personnes d'origine étrangère n'ayant pas/plus aucune difficulté en compréhension et en expression orale mais qui souhaitent développer leurs compétences en français lu et écrit afin d'être plus autonomes dans la vie quotidienne.</p> <p>L'UDAF a engagé une réflexion dès 2014 afin de développer son action sur Saint Girons à partir de septembre 2015. Une articulation avec le centre social est à organiser.</p>
Résultats attendus	<p>-Réduction de l'illettrisme.</p> <p>-Réduction des difficultés dans la maîtrise de la langue (niveau seuil B1 oral du Cadre Européen de référence pour les Langues atteint pour les apprenants FLI).</p> <p>-Réduction des difficultés d'accès à l'emploi/la formation (nombre de bénéficiaires qui sortent du dispositif pour motif d'emploi/de formation)</p> <p>-Faciliter les démarches de la vie quotidienne (exemple : comprendre et remplir un formulaire, remplir un chèque,...).</p>
Démarche évaluation /indicateurs	<p>-Nombre de bénéficiaires</p> <p>-Nombre d'heures en face à face pédagogique</p> <p>-Nombre de prescriptions par les partenaires</p>
Territoire concerné	Saint-Girons
Type(s) de	Public adulte présentant des difficultés dans la maîtrise de

public concerné(s)	la langue française parlée et/ou écrite et/ou lue : -soit migrant (autre langue maternelle que le français) -soit en situation d'illettrisme -soit relevant des deux situations (autre langue maternelle + illettrisme).
Partenariat(s) envisagé(s)	Les prescripteurs existent déjà : Pôle emploi, Mission locale, Centre local, etc. A développer sur Saint Giron.
Moyens mobilisés autres que financiers	Moyens humains : 1 personne formée dans le domaine de l'enseignement du français à un public adulte. Elle est appuyée dans sa mission par une chargée de développement sur le volet administratif et financier ainsi que le projet de développement global de l'action. Moyens matériels : salle de cours adaptée pour environ 10 apprenants (à trouver sur St Giron). Un ordinateur portable et des supports de cours.
Ressources financières mobilisées	Subvention de l'UNAF + demande de soutien dans le cadre du contrat de ville.
Mutualisation	A définir
Communication	L'UDAF communique peu sur son action du fait de la saturation des cours et afin d'éviter de stimuler les prescriptions sans possibilité de les satisfaire. Néanmoins, l'UDAF communique auprès de ces prescripteurs. Elle a développé des outils de suivi et de présentation du dispositif qui sont communiqués notamment lors du premier contact avec nos services.
Animateur / chef de projet	UDAF de l'Ariège
Délais /durée	2015/2020

Enjeu : Renforcer l'accompagnement des personnes les plus vulnérables et l'accueil des populations en errance

Orientation : Renforcer l'accompagnement des plus vulnérables. Améliorer la prise en charge des publics précaires.	
ACTION 8	METTRE EN OEUVRE UN CONSEIL LOCAL DE SANTÉ
Diagnostic/contexte	Dans le domaine de la santé mentale de nombreuses situations individuelles deviennent critiques par manque, d'une part, de continuité et de coordination au niveau des soins en ville, et d'autre part, de liens entre le sanitaire et le médico-social et avec les structures sociales ou d'aide sociales. Le principal frein, dans le cadre des prises en charge est le manque de coordination entre partenaires, notamment à l'échelle du bassin de santé.
Objectif	Améliorer la prise en charge et le suivi à domicile des personnes atteintes de troubles mentaux. Déterminer le territoire de portée du CLSM (QPV, gglomération ou Pays). Traiter des problématiques autour des soins sans consentement, des sollicitations autour de la souffrance psychosociale, des questions de précarité, de l'insertion des patients dans la cité (accès au logement, à la culture, à l'emploi, aux loisirs...), de la promotion de l'acceptation de la maladie et du handicap psychique dans la population.
Contenu	- Création d'un Conseil Local en Santé Mentale - CLSM –afin de coordonner l'ensemble des acteurs impliqués dans le la prise en charge et le suivi, à domicile, des patients
Résultats attendus	- Mobilisation de l'ensemble des acteurs impliqués dans la prise en charge ou l'accompagnement des patients atteints de troubles mentaux - Développement des groupes de réflexions locaux sur des problématiques identifiées, afin de créer des outils facilitant les interventions de tous les acteurs. - Développement d'actions concertées
Démarche évaluation /indicateurs	- Effectivité de la mise en place du CLSM - Effectivité d'un partenariat formalisé - Amélioration du traitement des situations critiques - Amélioration de la qualité de vie des personnes atteintes de troubles mentaux et/ou de celle de leurs proches.
Territoire concerné	Commune de Saint-Girons, QPV et Zone vécue, périmètre du futur CLS
Type(s) de public concerné(s)	Ensemble des acteurs impliqués dans la prise en charge et le suivis (Institutionnels, collectivités territoriales, sanitaires, médico-sociaux, associatifs, professionnels de santé libéraux)
Partenariat(s) envisagé(s)	Services sanitaires et médico-sociaux (pôle psychiatrique, CMP, CATT, PASS, EMPP, GEM, SAMSAH, ...) Représentants des services départementaux de la Justice, des forces de l'Ordre, des pompiers /Collectivités Professionnels de santé libéraux /Associations sociales Représentant des patients et des usagers
Moyens mobilisés autres que financiers	Partenariats avec les structures membres
Ressources	Sans objet

financières mobilisées :	
Mutualisation	Avec les structures membres
Communication	Presse et supports propres aux partenaires de l'action
Chef de projet	Collectivité territoriale à définir
Délais /durée	12/2015 : Mise en place CLSM

Enjeu : Le maintien à domicile des personnes âgées

Orientation : Préserver la qualité de vie à domicile	
ACTION 9	METTRE EN OEUVRE LE DISPOSITIF MONALISA ET ENCOURAGER L'INTERGÉNÉRATIONNEL
Diagnostic/contexte	<p>Plus du quart de la population du Couserans a 65 ans ou plus, ce qui est très nettement au-dessus de la moyenne nationale (+10%) et régionale (+7%). La part de la population âgée est plus importante en zone urbaine que sur les zones rurales du Couserans (59,8% St -Girons et St -Lizier). Sur la commune, 52% des personnes âgées de plus de 80 ans vivent seules. Cette population est mal identifiée, voire, souvent inconnue des services, car elle ne se manifeste pas. Le maintien à domicile de la personne âgée dépend souvent de la santé et de la capacité de l'aidant à continuer à être présent. En 2013, 234 demandes d'APA ont été traitées sur le Pays du Couserans, dont 146 nouveaux dossiers sur le canton.</p> <p>L'activité des SSIAD est saturée sur Saint -Girons. Enfin, la mobilité des personnes âgées peut devenir un frein à l'accès aux droits et à la santé, malgré la présence d'un transport à la demande (TAD).</p>
Objectif	Rompre l'isolement et encourager l'intergénérationnel
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre du dispositif MONALISA et développement d'actions sur le « bien vivre ensemble » - Développement d'initiatives intergénérationnelles dans le cadre du PNNS et des jardins partagés ou ateliers cuisine
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des conditions de vie des personnes âgées - Développement du lien social et de la communication
Démarche évaluation /indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Effectivité de l'adhésion au dispositif MONALISA - Actions développées dans le cadre de ce dispositif - nombre d'associations ou de bénévoles impliqués dans ce dispositif - Nombre de personnes âgées impliquées dans les actions développées - Appréciations qualitatives des personnes âgées et de leurs aidants sur les améliorations de qualité de vie ressenties.
Territoire concerné	Commune de Saint-Girons, QPV. Renforcement des actions dans le cadre du périmètre du futur CLS
Type(s) de public concerné(s)	Population générale du territoire concerné
Partenariat(s) envisagé(s)	Toutes institutions ou services impliqués (CAF,..), CMA Associations locales Bénévoles Jardins familiaux, jardins partagés du CCAS
Moyens mobilisés autres que financiers	Charte des adhérents MONALISA
Ressources financières mobilisées :	Dans le cadre des programmes d'actions envisagées. Financement de 2 services civiques : 100€/mois x 12 mois x2 = 2400€
Mutualisation	Dispositif MONALISA et autres adhérents au niveau du territoire ou du département.
Communication	Dans le cadre des actions prévues
Animateur / chef de projet	CCAS
Délais /durée	Durée du contrat

Enjeu : Le maintien à domicile des personnes âgées

Orientation : Préserver la qualité de vie à domicile	
ACTION 10	DÉPISTAGE DE LA FRAGILITÉ DES PERSONNES ÂGÉES À DOMICILE
Diagnostic/contexte	<p>Plus du quart de la population du Couserans a 65 ans ou plus, ce qui est très nettement au-dessus de la moyenne nationale (+10%) et régionale (+7%).</p> <p>La part de la population âgée est plus importante en zone urbaine que sur les zones rurales du Couserans (59,8% St Girons et St - Lizier). Sur la commune, 52% des personnes âgées de plus de 80 ans vivent seules. Cette population est mal identifiée, voire, souvent inconnue des services, car elle ne se manifeste pas. Le maintien à domicile de la personne âgée dépend souvent de la santé et de la capacité de l'aidant à continuer à être présent. En 2013, 234 demandes d'APA ont été traitées sur le Pays du Couserans, dont 146 nouveaux dossiers sur le canton. L'activité des SSIAD est saturée sur Saint Girons. Enfin, la mobilité des personnes âgées peut devenir un frein à l'accès aux droits et à la santé, malgré la présence d'un transport à la demande (TAD).</p>
Objectif	<p style="color: #008000;">Élargir l'offre de services</p> <p style="color: #008000;">Retarder la perte d'autonomie et l'entrée dans la dépendance des personnes âgées vivant à domicile</p>
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de campagnes de dépistage des fragilités à l'attention des personnes âgées vivant à domicile. - Élaboration et mise en œuvre des plans personnalisés de soins.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le volontariat des maisons de santé pour la formation des infirmières libérales des maisons de santé au protocole de coopération sur le diagnostic de la fragilité. - Mettre en place des diagnostic de la fragilité des PA à domicile - Favoriser les liens avec le CHAC pour mise en œuvre des plans personnalisés de soins - Améliorer les conditions de vie des personnes âgées
Démarche évaluation /indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'IDEL formées - Nombre de diagnostics des fragilités réalisés - Nombre de plans personnalisés de soins élaborés et mis en oeuvre.
Territoire concerné	Commune de Saint-Girons QPV et Zone vécue , Renforcement des interventions dans le périmètre du futur CLS
Type(s) de public concerné(s)	Population générale du territoire concerné
Partenariat(s) envisagé(s)	CHU Maisons de santé et IDEL ARS
Moyens mobilisés autres que financiers	Suivi de la formation IDEL au Gérontopôle Protocole ARS / gérontopôle labellisé
Ressources financières mobilisées	Financement des maisons de santé dans le cadre du protocole
Mutualisation	Pratiques pluriprofessionnelles dans le cadre du projet de santé
Communication	Promoteur et professionnels de santé dans le cadre du protocole labellisé.
Animateur / chef de projet	Maisons de santé ARS
Délais /durée	Durée du contrat

Enjeu : La mixité sociale par les activités culturelles, sportives et associatives

Orientation : Développer l'attractivité du centre-ville et du quartier vécu pour les jeunes et les familles	
ACTION 12	POLE JEUNESSE, CULTURE ET SPORTS
Diagnostic/contexte	<p>Nombreuses difficultés, notamment pour la jeunesse en matière d'accès, aux loisirs, à la culture. Pas de lieu d'accueil de loisirs jeunes, ni de lieu de diffusion culturelle identifié en tant que tel. Un PIJ non identifié par la jeunesse. Possibilité de programmation culturelle limitée.</p> <p>Nécessité d'un espace de formation artistique adapté aux besoins des populations. Des structures culturelles (écoles de musiques, acteurs de la diffusion artistique) dotés d'une proposition qualifiée déjà opérationnelle.</p>
Objectifs	<p style="color: #008000;">Créer un lieu ressource « jeunes »</p> <p style="color: #008000;">Favoriser l'accès à la culture.</p> <p style="color: #008000;">Développer la mise en cohérence d'une offre culturelle et d'une politique jeunesse.</p> <p style="color: #008000;">Favoriser la mixité des publics.</p> <p style="color: #008000;">Rendre visible et valoriser une proposition à dimension territoriale.</p>
Contenu	Création d'un équipement pluridisciplinaire Jeunesse et Culture, à dimension intercommunale, regroupant au minimum un secteur jeunesse, le PIJ, l'école de musique de Saint-Girons, une salle de spectacle modulable et accessible à tous.
Résultats attendus	<p>Désenclaver le quartier prioritaire grâce à l'implication d'un réseau territorial.</p> <p>Développer la mixité sociale et intergénérationnelle.</p> <p>Accompagner la structuration d'une offre culturelle et contribuer à rendre lisible la pluralité d'une offre qualifiée.</p> <p>Développer une offre culturelle en lien avec le PIJ et le service enfance jeunesse.</p> <p>Répondre simultanément à un besoin structurel du territoire en matière d'accueil jeunes et d'accès à la culture.</p>
Démarche évaluation /indicateurs	<p>Fréquentation (quantitatif et qualitatif).</p> <p>Mobilisation partenariale.</p> <p>Coopération pluridisciplinaire (culture, éducatif).</p> <p>Mise en place d'un comité de pilotage.</p>
Territoire concerné	Quartier prioritaire, Couserans
Type(s) de public concerné(s)	<p>Publics quartier prioritaire.</p> <p>Public couserannais.</p> <p>Attention particulière au jeune public.</p>
Partenariat(s)	PIJ/ ADECC/Ecole de Musique/VILLE/EPCI/ Etat/DDCSPP/CAF
Moyens mobilisés autres que financiers	<p>Ingénierie des partenaires</p> <p>Groupe de travail</p> <p>Jeunes/Commune/ PIJ/ Mission Locale/ADECC/IEN/CAF/DDCSPP</p>
Ressources financières mobilisées	
Mutualisation	Avec les partenaires de l'action
Communication	Presse et supports propres aux partenaires de l'action
Animateur / chef de projet	A définir
Délais /durée	Groupe de travail dès 2015

Enjeu : La mixité sociale par les activités culturelles, sportives et la vie associative

Orientation : Développer l'attractivité du centre-ville et du quartier vécu pour les jeunes et les familles	
ACTION 13	POLITIQUE CULTURELLE DE TERRITOIRE ET POLITIQUE DE LA VILLE
Diagnostic/contexte	Présence d'un projet culturel de territoire porté par l'ADECC. Existence sur le territoire couserannais d'un potentiel culturel professionnel, et structurant, mobilisable dans le cadre des enjeux de la politique de la ville.
Objectifs	Désenclaver le quartier prioritaire grâce à l'implication d'un réseau territorial. Développer la mixité sociale et intergénérationnelle. Accompagner la structuration d'une offre culturelle et contribuer à rendre lisible la pluralité d'une offre qualifiée. Développer une offre culturelle en lien avec la politique jeunesse de la ville.
Contenu	Programmation d'actions culturelles en direction des publics issus du quartier prioritaire (médiation, formation, diffusion) Programmation d'actions culturelles au sein du quartier prioritaire (diffusion) Mise en place d'un système de contremarques afin de faciliter l'accès à la culture.
Résultats attendus	Désenclaver le quartier prioritaire Développer la mixité sociale et intergénérationnelle Développer des partenariats avec des structures impliqués dans les quartiers prioritaires.
Démarche évaluation /indicateurs	Fréquentation (quantitatif et qualitatif) Mobilisation partenariale Coopération pluridisciplinaire (culture, éducatif, social)
Territoire concerné	Quartier prioritaire, Couserans
Type(s) de public concerné(s)	Publics quartier prioritaire avec une attention particulière au jeune public. Public hors territoire venant sur le quartier prioritaire venant bénéficier d'une offre culturelle.
Partenariat(s) envisagé(s)	EPCI, ADECC & réseau culturel de territoire (École de musique, Art'Cade, Théâtrales en Couserans...), acteurs associatifs. Service enfance et jeunesse Saint-Girons. Structures de proximité sociale, de solidarité.
Moyens mobilisés autres que financiers	ADECC, EPCI, PETR, Acteurs partenaires. Espaces ville de Saint-Girons. Communication ville de Saint-Girons, ADECC, PETR, Acteurs partenaires.
Ressources financières mobilisées	ADECC et/ou commune
Mutualisation	Moyens humains, artistiques, techniques.
Communication	Presse et supports propres aux partenaires de l'action
Animateur / chef de projet	PETR Couserans
Délais /durée	A partir de 2016.

Enjeu : La mixité sociale par les activités culturelles, sportives et la vie associative

Orientation : Développer l'attractivité du centre-ville et du quartier vécu pour les jeunes et les familles	
ACTION 14	RÉSIDENCE DE TERRITOIRE Cœur de Ville
Diagnostic/contexte	Convention PETR – DRAC afin de poursuivre les efforts pour favoriser un accès le plus large possible à la culture. Une priorité est donnée à la jeunesse dans les actions conduites. L'ADECC est reconnue comme opérateur culturel du programme résidence de territoire impulsé par la DRAC.
Objectif	Le dispositif « Résidence de Territoire » a pour vocation de permettre une présence artistique ou culturelle longue sur le quartier prioritaire avec comme objectif des actions culturelles auprès d'un large public et une éventuelle action de création avec la participation des habitants. L'ADECC construit le projet en lien avec les associations partenaires. Elle propose l'artiste ou l'équipe artistique qui est ensuite validé par la DRAC.
Contenu <i>Description synthétique</i>	Une résidence d'éducation artistique et culturelle et/ou de création à condition que l'acte de création ou de recherche se fasse en lien avec les habitants. La production est de forme participative. Pour l'artiste ou professionnel résident il s'agit, plus particulièrement, de s'engager dans une démarche expérimentale d'action culturelle, et plus précisément d'éducation artistique et culturelle, donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre.
Résultats attendus	Développement culturel du territoire. Réduire l'exclusion et les inégalités liées à l'art et à la culture. Contribuer à une action d'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie.
Démarche évaluation /indicateurs	Mobilisation partenariale Coopération pluridisciplinaire (culture, éducatif, social) Les partenaires institutionnels réunissent un comité de pilotage un fois par an afin de faire une évaluation quantitative et qualitative de la résidence de territoire.
Territoire concerné	Quartier prioritaire
Type(s) de public concerné(s)	Publics quartier prioritaire avec une attention particulière au jeune public.
Partenariat(s) envisagé(s)	Services culturel Saint-Girons, ADECC & réseau culturel de territoire, acteurs associatifs. Service enfance et jeunesse Saint-Girons/ PIJ Les structures de proximité sociale, de solidarité. IEN
Moyens mobilisés autres que financiers	Ingénierie Service culturel ville de Saint-Girons, PIJ, ADECC, PETR, Acteurs partenaires. Espaces de travail et de visibilité ville de Saint-Girons. Communication ville de Saint-Girons, ADECC, PETR, Acteurs partenaires.
Ressources financières mobilisées	Agence de développement de l'économie culturelle du Couserans (financement spécifique DRAC), commune
Mutualisation	Moyens humains, techniques.

Communication	Presse et supports propres aux partenaires de l'action
Animateur / chef de projet	A définir
Délais /durée	Année scolaire 2015 – 2016 / année scolaire 2016 - 2017

Enjeu : Citoyenneté et Éducation

Orientation : mettre en œuvre les conditions de la réussite éducative	
ACTION 20	PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE SOUTIEN AUX ÉCOLES
Diagnostic/contexte	Le PEDT sera un des axes structurants de notre Contrat de Ville. Son écriture et sa validation coïncideront chronologiquement avec ce dernier. Suite au diagnostic enfance jeunesse réalisé sur la commune et au regard des axes de développement servant de référence au PEDT de la ville de Saint Giron, il s'agit d'assurer l'accompagnement de ce territoire et de ses acteurs éducatifs dans la mise en œuvre et le suivi du Projet Éducatif Local dans le cadre des centres de loisirs de Saint Giron (CLAE et CLSH, accueil de jeunes, écoles, collèges, lycées).
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - soutenir le développement de nouveaux projets en faveur des enfants et des jeunes à partir de 3 ans, jusqu'à 25 ans. - soutenir le fonctionnement des structures existantes par un soutien pédagogique, technique. - aider à optimiser le service enfance jeunesse - parfaire l'ensemble du dispositif notamment par : des projets d'animation communs à l'ensemble, la recherche de financements, l'information des usagers,... - contribuer à l'évaluation et à la formation des équipes pédagogiques des différentes structures
Contenu	Projets transversaux APC/NAP Développer l'accès au numérique Réactivation du CLAS Création de parcours artistiques et culturels, portés dans le domaine musical par l'École de musique, mais aussi pour les autres thématiques, réfléchis au sein du PETR par les coordonnateurs PEL du Couserans, afin de décliner les volets culture des PEL, accompagnés par Territoires Éducatifs et l'OCCE.
Résultats attendus	Voir contenu
Démarche évaluation /indicateurs	Nombre de jeunes inscrits, nombre de projets communs, nombre de participants aux formations
Territoire concerné	QPV et Ville de Saint-Giron
Type(s) de public concerné(s)	Élèves scolarisés dans les écoles publiques
Partenariat(s) envisagé(s)	Enseignants, Associations, parents, Francas, École de musique, PETR (mission culture)
Moyens mobilisés autres que financiers	Personnels des structures partenaires
Ressources financières mobilisées	Appel à projets politique de la ville 2015 voir budgets prévisionnels en annexe à la fiche
Mutualisation	Entre les partenaires de l'action
Communication	Presse et supports propres aux partenaires de l'action
Animateur / chef de projet	A définir
Délais /durée	Dès septembre 2015

**BUDGET PRÉVISIONNEL
ACCOMPAGNEMENT PEDT**

	DÉPENSES	RECETTES	
Prestation Accompagnement Francas	5 360,00 €	2 144,00 €	ÉTAT/ACSE
		1 072,00 €	RÉGION
		1 072,00 €	DÉPARTEMENT
		1 072,00 €	COMMUNE
TOTAL	5 360,00 €	5 360,00 €	

**BUDGET PRÉVISIONNEL
PARCOURS ARTISTIQUES**

	DÉPENSES	RECETTES	
Achats pool instruments	3 000,00 €	1 920,00 €	ÉTAT/ACSE
Salaires Professeurs (1h/semaine x 30 semaines)	1 800,00 €	960,00 €	RÉGION
		960,00 €	DÉPARTEMENT
		960,00 €	COMMUNE
TOTAL	4 800,00 €	4 800,00 €	

ENJEU :Citoyenneté et éducation

ORIENTATION : Mettre en œuvre les conditions de la réussite éducative	
ACTION 21	CUISINE CENTRALE
Diagnostic/contexte	La restauration scolaire joue un rôle social essentiel pour plus de la moitié des enfants scolarisés ; un des indicateurs est le règlement intégral d'environ 50% des factures par le Conseil Départemental. Pour ces enfants, le repas du midi est trop souvent le seul vrai repas de la journée. La cantine est passée de 150 repas/ jour en 2009 à 300 repas/ jour aujourd'hui ; les locaux sont à saturation (alors même qu'une ouverture de classe se profile pour septembre 2015), deux services sont nécessaires avec un timing très serré, des déplacements et un niveau sonore fatigants pour les enfants. Dans le quartier prioritaire, le diagnostic fait ressortir également la carence en matière de service aux personnes âgées et le CCAS de la ville enregistre souvent des demandes de portage de repas à domicile dans le centre urbain où le nombre de personnes dans la tranche d'âge 70/85 ans est en forte proportion.
Objectif	Produire sur un seul site et livrer les repas dans les écoles , plutôt que de faire déplacer tous les enfants, notamment les plus petits et les plus éloignés. Étendre l'offre avec la livraison des repas au multi-accueil de la petite enfance et à domicile pour les personnes âgées, isolées ou à mobilité réduite, Désengorger la cantine scolaire unique actuellement.
Contenu	Construction d'un bâtiment dédié à la production et à la livraison des repas. Le projet consiste à créer une cuisine centrale à proximité du centre ville, l'opération comprend : <ul style="list-style-type: none">– la construction d'un bâtiment de 330m² environ sur un seul niveau – rez-de-chaussée avec l'équipement des abords pour les accès aux matières premières et quai d'expédition. Équipements de cuisine : Matériel de cuisson, rangements, matériel plonge, laverie, production de froid.
Résultats attendus	De meilleures conditions de restauration, et le respect du rythme biologique des petits. Il sera aussi l'occasion de renforcer les règles d'hygiène et de sécurité. Accessibilité au repas pour tous. Une offre de restauration élargie aux tous petits et aux personnes âgées.
Démarche évaluation /indicateurs	Enquêtes de satisfaction ; nombre de questionnaires ; observations des organismes de contrôle.
Territoire concerné	Communauté de communes de l'Agglomération de St Girons, Commune de St-Girons
Type(s) de public	Élèves de la Petite Section en maternelle au CM2

concerné(s)	Bébés et enfants inscrits au multi accueil Personnes âgées, isolées et Personnes à Mobilité Réduite
Partenariat(s) envisagé(s)	CCAS/ DDCSPP
Moyens mobilisés autres que financiers	Agents en poste dans les institutions partenaires
Ressources financières mobilisées	COÛT D'OBJECTIF GLOBAL 1 250 000€ Financements : État, Région, Département, Commune, Communauté de Communes de l'Agglomération de Saint-Girons, Caisse d'allocations familiales, Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
Mutualisation	Voir partenaires
Communication	Information écoles, service enfance jeunesse et petite enfance partenaires associatifs
Animateur / chef de projet	Commune de Saint-Girons
Délais /durée	Étude et construction 2016, 2017, 2018

Enjeu : Construire le vivre ensemble

ORIENTATION : Prévenir et sécuriser le centre-ville pour la qualité de vie des habitants	
ACTION 22	RENFORCER LE « TRAVAIL DE RUE »
Diagnostic/contexte	-Une population en errance sur la ville -Une prise en charge des jeunes dans la ville (3 lycées-2 collèges)
Objectif Prévenir les conduites à risque	- Prévenir les conduites à risque (addictions, décrochage scolaire, violences, incivilités) et le basculement vers la délinquance en posant un cadre dans la rue. - Améliorer la tranquillité publique par un renforcement de la présence humaine dans la rue (Éducateurs)
Contenu	-Renforcement du travail de rue déjà mis en place dans le cadre du CISPD depuis septembre 2013: travail correspondant à un mi-temps depuis le 1er janvier 2015 (16H30 semaine: mercredis après-midi et mardis/jeudis 16H15-18H15); objectif = un temps plein.
Résultats attendus	Une diminution des conduites à risque (drogue, alcool, décrochage scolaire) ,des incivilités dans l'espace public. La réduction du sentiment d'insécurité
Démarche évaluation /indicateurs	Évaluation à partir de réunions partenariales (Élus, Éducateurs, Police Municipale, Gendarmerie, Commerçants, Conseil Citoyen..)
Territoire concerné	-Quartier prioritaire « politique de la ville » et lieux stratégiques de rassemblement -Proximité des établissements scolaires
Type(s) de public concerné(s)	-Population en errance -Jeunes
Partenariat(s) envisagé(s)	-Travail mis en place dans le cadre du CISPD en collaboration avec l'association ADES/EUROPE -La police Municipale -La Gendarmerie
Moyens mobilisés autres que financiers	Un travail partenarial pour une meilleure cohérence des actions
Ressources financières mobilisées	A définir. Sollicitations d'aides complémentaires complémentaires dans le cadre des contrats de ville.
Mutualisation	Par l'intermédiaire du CISPD
Communication	Information de la mise en place de l'action faite sur les médias locaux (RDC, La Dépêche, Ariège News, Site Mairie- CISPD)
Animateur / chef de projet	CCASG (CISPD)
Délais /durée	Durée du contrat

Enjeu : Construire le vivre ensemble

Orientation : Prévenir et sécuriser le centre-ville pour la qualité de vie des habitants	
ACTION 23	VIDÉO PROTECTION
Diagnostic/contexte	Équipement de vidéo-protection obsolète et défectueux dans le quartier prioritaire ; à rénover et à renforcer dans les points sensibles
Objectif	- Prévenir les conduites à risque et le basculement vers la délinquance - Améliorer la tranquillité publique
Contenu – Moyen de contrôle	-Des lieux et des temps repérés comme stratégiques en complémentarité de la présence humaine (Police Municipale, Gendarmerie, Éducateurs « Travail de Rue »)
Résultats attendus	-Une diminution des conduites à risque ,des incivilités dans l'espace public, des actes de délinquance. -La réduction du sentiment d'insécurité
Démarche évaluation /indicateurs	Évaluation à partir de réunions partenariales (Élus, Éducateurs « Travail de rue », Police Municipale, Gendarmerie, Commerçants, Conseil Citoyen..)
Territoire concerné	Territoire de la ville: lieux repérés stratégiques
Type(s) de public concerné(s)	Tous publics
Partenariat(s) envisagé(s)	Une démarche complémentaire au travail de la police municipale, de la gendarmerie, des éducateurs « Travail de rue »
Moyens mobilisés autres que financiers	Partenariat gendarmerie, police municipale, commune, services de l'État
Ressources financières mobilisées	Évaluation (source : sous-préfecture) pour la remise en service du système de vidéoprotection : 120 000 €; Possibilité d'aide FIPD (= 5000 € environ)+ autres subventions par le biais du contrat de plan État/Région
Mutualisation	Favorise la collaboration État-collectivités
Communication	Presse et supports propres aux partenaires de l'action
Animateur / chef de projet	Commune
Délais /durée	Mise en place 2016

Enjeu : Construire le vivre ensemble

Orientation : La lutte contre les violences intrafamiliales et sexistes	
ACTION 24	VIOLENCES INTRAFAMILIALES ET SEXISTES
Diagnostic/contexte	<p>-Pas d'accueil de victimes de violences dans les relations amoureuses et conjugales dans le Couserans jusqu'en septembre 2012;</p> <p>-Mise en place d'un groupe de travail dans le cadre du CISPDP «Violences conjugales et dans les relations amoureuses, violences sexistes »: fin 2011</p> <p>*Ouverture en septembre 2012 dans le cadre du CISPDP d'une permanence d'accueil individuel une fois par mois sur St-Girons</p> <p>*Actions de sensibilisations tout public et lycéens</p> <p>-Septembre 2014: Accueil étendu en un accueil de jour une fois par semaine</p>
Objectif	Pérennisation et renforcement des possibilités d'accueil Renforcement des actions de sensibilisation sur le thème
Contenu	<p>Actuellement:</p> <p>-Une permanence d'accueil et d'écoute individuelle chaque 1er mardi du mois sur RDV assurée par l'association VFA (Volonté de Femmes en Ariège)</p> <p>Permanence renforcée bénévolement par une assistante sociale les 2ème et 4ème jeudis du mois sur RDV</p> <p>RDV possibles avec une psychologue de l'ASJOA, une conseillère conjugale et familiale de l'ADS.</p> <p>-Possibilité de rencontres dans le cadre d'un groupe de parole accompagné par une animatrice psycho-sociale de VFA.</p> <p>-Un accueil de jour ouvert depuis septembre 2014 à toute femme, jeune fille, homme victimes de violences verbales, physiques, psychologiques ou sexuelles de la part de leur conjoint; accueil en journée avec les enfants si besoin, sans RDV.</p>
Résultats attendus	Une meilleure prise en charge des victimes
Démarche évaluation /indicateurs	Évaluation partenariale Élus/groupe de travail « Violences conjugales et dans les relations amoureuses, violences sexistes », DDCSPP, Association VFA.
Territoire concerné	Secteur du Couserans
Type(s) de public concerné(s)	Femmes, jeunes filles, hommes victimes de violences dans leurs relations amoureuses et conjugales.
Partenariat(s) envisagé(s)	Partenariat existant dans le cadre du CISPDP à maintenir pour une prise en charge cohérente des victimes
Moyens mobilisés autres que financiers	Un groupe de travail mobilisé autour de la problématique: CISPDP, CAF, Centre Hospitalier, ADS, ASJOA, Planning Familial, SPIP, Gendarmerie, Professionnels de santé, Associations caritatives....
Ressources financières mobilisées	A ce jour : financements Communauté de Communes (4700 €). Financements DDCSPP de façon exceptionnelle et non renouvelés dans le cadre de l'accueil de jour, d'où

	une demande financière pour pallier ce désengagement.
Mutualisation	Renforcement et pérennisation de l'action dans le cadre de la « Politique de la ville »
Communication	Rencontre des partenaires, associations, professionnels concernés par le thème -Distribution de plaquettes d'information -Communication médias locaux
Animateur / chef de projet	Coordinatrice CISPD/ Président Communauté de Communes
Délais /durée	Durée du contrat

CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Enjeu : Accès au centre ville

Orientation : Favoriser les circulations et le stationnement dans le quartier prioritaire	
ACTION N° 25	AMÉLIORER LA MOBILITÉ DES PERSONNES ET DES MARCHANDISES QUI ENTRENT, SORTENT ET CIRCULENT DANS LE COEUR DE VILLE
Titre de l'action	Organiser et anticiper les mobilités actuelles et futures en élaborant un schéma global de déplacement en lien avec le projet urbain
Diagnostic/contexte	<p>Le diagnostic partagé du cœur de ville, en particulier le diagnostic en marchant et le groupe de travail Environnement urbain et cadre de vie, a conclu notamment que :</p> <ul style="list-style-type: none">• le centre-ville de St-Girons est le pôle commercial du Couserans, il faut le conforter,• il faut restaurer l'attractivité résidentielle du centre-ville pour enrayer la paupérisation,,• les voitures, en circulation ou en stationnement, sont omniprésentes dans le centre-ville (« modèle de l'hyper mobilité »)• le centre-ville est « peu propice aux pratiques piétonnes » malgré une topographie adaptée pour les mobilités douces.
Objectif	<p>Pour atteindre ces objectifs et à partir de ces premiers éléments de constat, un schéma global de déplacements sera élaboré en vue de coordonner les déplacements associés aux différents usages (résidentiels, commerciaux, artisanaux, récréatifs, logistiques, touristiques,..) et de prévoir les aménagements et actions nécessaires.</p> <p>En prenant en compte les facteurs sociaux, économiques et environnementaux, ce schéma visera notamment à :</p> <ul style="list-style-type: none">• « optimiser la mobilité externe », en repensant les liaisons entre le cœur de ville, la ville et son territoire dans une approche multimodale et de sécurité• « construire et sécuriser la mobilité interne, en valorisant le patrimoine et le cadre de vie »• « mettre en œuvre une stratégie de stationnement ».
Contenu	<p>Cette action se traduira par :</p> <ol style="list-style-type: none">1. la réalisation d'une étude pré-opérationnelle intégrant le projet « circulations, mobilités et stationnement durables »2. l'élaboration d'un projet politique stratégique concerté sur les mobilités décliné en plan d'actions opérationnelles. <p>Cette étude pré-opérationnelle comportera une analyse prospective des chaînes de déplacements des personnes et des marchandises en lien avec le projet urbain (fiches 23,24,25), avec une attention particulière aux zones de stationnement et aux nœuds multimodaux.</p> <p>Ce schéma global de déplacements permettra de donner des orientations communes aux différents projets pressentis et de les articuler entre eux au fur et à mesure de leur réalisation.</p>

Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire les impacts liés à la voiture (congestion urbaine, insécurité, stationnement pendulaire, atteintes au cadre de vie) • Améliorer les conditions de stationnement à finalités résidentielle, économique et sociale • Accroître l'attractivité et l'accessibilité du centre ancien, • Favoriser le lien social
Démarche évaluation /indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'itinéraire cyclo sécurisé • Nombre de place de stationnement supprimées dans le quartier prioritaire • Augmentation de la fréquentation du QP et de la ville • Augmentation des déplacements piétons, vélos, pour développer le sentiment d'appartenance à une ville, des patrimoines • Augmentation de la fréquentation des commerces
Territoire concerné	Quartier prioritaire « cœur de ville » et le territoire vécu de proximité (lieux d'échanges de proximité (cf supra)
Type(s) de public concerné(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Habitants / acteurs économiques, sociaux, environnementaux / autres usagers du quartier prioritaire • Habitants / acteurs économiques, sociaux, environnementaux / autres usagers du Couserans • Touristes
Partenariat(s) envisagé(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Collectivités et syndicats : Communauté de communes de l'agglomération de Saint-Girons / PNR PA / PETR du Couserans / Conseil Départemental / Conseil Régional / SYCOSERP / Office de tourisme/CMA • État • Représentants des entreprises et des salariés, en particulier commerçants et artisans • Associations locales d'usagers, associations environnementales, associations de personnes en situation de handicap (ADAPEI, AFM , APF, Association « Pourquoi pas Moi 09, Association de personnes sourdes (Alain Rameil)
Moyens mobilisés autres que financiers	<ul style="list-style-type: none"> • PAVE (plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics) • Les documents d'études existants • Les services techniques de la ville de saint-Girons et des partenaires associés • L'expertise technique du CEREMA
Ressources financières mobilisées	Europe/État/Région/Département/ Commune, montants à préciser
Mutualisation	<p>Démarches parallèles en cours pouvant s'alimenter :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plan Global de Déplacements du Couserans en cours d'élaboration portée par le PNR PA • Recherche-action partenariale initié par le CGET/commissariat de massif avec le PNR PA sur la mobilités des jeunes en Couserans (TEAM : Territoire d'Expérimentation d'Actions de Mobilités en territoire de Montagne) • Étude départementale sur les déplacements à l'échelle de l'Ariège conduite en régie par la DDT

	<ul style="list-style-type: none"> Étude méthodologique pour la mise en place d'un réseau de vélo en libre service (type « v'lib) sur le territoire d'un regroupement de communes en milieu rural dense (Lorp-Sentaraille – St-Lizier – St-Girons) - pilotage DDT
Communication	Plaquette de présentation Exposition au moyen de panneaux format A0
Animateur/chef de projet	Commune
Délais /durée	2 ans

Enjeu :Accès au centre ville

Orientation : Favoriser les circulations et le stationnement dans le quartier prioritaire	
ACTION 26	APPORTER UNE RÉPONSE ADÉQUATE À LA DEMANDE DE STATIONNEMENT
Titre de l'action	Réduire les difficultés de stationnement en s'interrogeant prioritairement sur l'efficience du volume d'offre existant ;
Diagnostic/contexte	La spécificité du Couserans en général, zone rurale et touristique d'habitat épars, où l'automobile reste le seul moyen de locomotion, et de Saint-Girons en particulier, sa capitale et cité de convergence, se révèle sur le plan du stationnement des véhicules automobiles, une équation bien complexe à résoudre. Tout particulièrement en période de vacances ou de grands rassemblements qui génèrent toujours, des pics de trafic. D'autant que la trame bâtie contrainte du centre ville historique offre, par définition, peu de possibilités. Comment alors proposer suffisamment de stationnement sans détruire l'essence architecturale de la cité ou réduire les perspectives ? Comment proposer une offre adaptée à l'enjeu que constitue le maintien de la vitalité du centre ville ? Quel plan de circulation arrêter, susceptible de desservir efficacement les espaces de stationnements nouveaux ou en projet ? Problématique d'autant plus ardue que les solutions techniques sont réduites au stationnement de surface, compte tenu de contraintes économiques et de la taille de la ville, pour envisager des solutions alternatives viables.
Objectif	Faciliter le stationnement dans Saint-Girons, ainsi que la circulation qu'il sous-tend, en respectant le cadre bâti, à hauteur d'un volume suffisant à maintenir la vitalité et l'attrait du centre, le confort des résidents et riverains des voies, des consommateurs et visiteurs ;
Contenu	Les pistes de réflexion sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • S'interroger sur l'efficience des parkings et places de stationnement existantes ; la renforcer éventuellement par des mesures appropriées ; explorer l'idée d'une modulation de la zone bleue ; • intégrer des créations de stationnements dans les opérations de résorption de l'habitat insalubre ; • inscrire des emplacements réservés pour des opérations de création de parkings, • concrétiser régulièrement ces emplacements réservés ; • prévoir et concrétiser des parkings de proximité sur la deuxième couronne extérieure au centre, visant à faire face à une demande de stationnement exceptionnel ; les connecter au centre par des liaisons douces ; • réaliser, à court terme, l'emplacement réservé n° 70 au POS ;
Résultats attendus	Disparition des problèmes de stationnement en toutes circonstances ; que la question du stationnement ne soit plus dissuasif pour s'arrêter en centre ville ;
Démarche évaluation /indicateurs	Évaluation à la charge de la Police Municipale

Territoire concerné	L'agglomération
Type(s) de public concerné(s)	La population générale
Partenariat(s) envisagé(s)	Sans objet
Moyens mobilisés autres que financiers	Services administratifs communaux
Ressources financières mobilisées	Mobilisation de moyens financiers importants, compte tenu de la conjugaison des acquisitions foncières et des travaux d'aménagement ; montants à préciser
Mutualisation	Sans objet
Communication	Signalétique ; infos diverses en différents points stratégiques ; site web de la ville ;
Animateur / chef de projet	Commune
Délais /durée	Action au long cours

Enjeu : La revitalisation du centre urbain

Orientation : Préservation du quartier de la République	
ACTION 27	MAISON DU PROJET, RUE DE LA REPUBLIQUE
Diagnostic/contexte	Située au centre-ville, la rue de la République a toujours été le cœur commercial de Saint Girons. Elle est située dans le prolongement de la rue St-Valier qui petit à petit s'est dévitalisée et a perdu toute son activité commerciale. La zone concernée par le projet est aujourd'hui une nouvelle amorce de dévitalisation dans le prolongement d'une première partie de rue qui conserve un commerce de qualité en rez-de-chaussée et des logements aux étages supérieurs. Il ressort des différents diagnostics que la rue de la République, sombre, dense, où le bâti se dégrade peu à peu, a un besoin majeur d'espace public et de lieu dédié à vocation citoyenne et sociale. Le lieu envisagé est un ancien bâtiment de caractère, aujourd'hui très dégradé.
Objectif	L'objectif est de stopper l'amorce de dévitalisation qui a commencé sur le bas de la rue, en utilisant les bâtiments situés au 16-18 . La Maison du Projet naîtrait dans ce bâtiment qui appartient à la Mairie de Saint-Girons en y associant sur les parcelles un aménagement d'espace public convivial.
Contenu <i>Description</i>	Le projet est de démolir partiellement le bâtiment en créant un espace de respiration indispensable, à fin de rencontre intergénérationnelle, qui améliorera considérablement la qualité de vie des habitants et servira d'opération témoin pour les îlots du centre ville. Un bloc serait entièrement rebâti pour devenir le siège de la Maison du Projet, qui accueillera les réunions du Conseil Citoyen, mais aussi des associations (manque de locaux sécurisés et accessibles à tous). Une cohérence entre ce projet et le projet du centre social est à rechercher.
Résultats attendus	Stopper l'amorce de dévitalisation Créer un lieu de vie et d'initiatives citoyennes
Démarche évaluation /indicateurs	Nombre de visiteurs et usagers (associations, citoyens...) des installations nouvelles
Publics concernés	Tous
Territoire concerné	Saint-Girons Quartier prioritaire
Partenariat(s) envisagé(s)	ÉTAT/ RÉGION/ DÉPARTEMENT/EPCI/COMMUNE EPFL / CDC
Moyens mobilisés autres que financiers	Conseil Citoyen- DDT- ABF Associations à caractère social / CCAS
Ressources financières mobilisées	ÉTAT/ RÉGION/ DÉPARTEMENT/EPCI/COMMUNE Voir chiffrage prévisionnel en annexe
Mutualisation	Voir partenaires ci-dessus
Communication	Presse et supports propres aux partenaires de l'action
Animateur / chef de projet	Commune
Délais /durée	PHASE ÉTUDE À LANCER EN 2015 TRAVAUX 2016-2017

BUDGET PRÉVISIONNEL

ILOT RÉPUBLIQUE	MONTANT HT
DÉMOLITIONS	100 000€
RÉNOVATION AMÉNAGEMENT MAISON DU PROJET	416 120,00 €
CONSTRUCTION SALLES 1 ET 2	179 200€
ASCENSEUR ACCÈS PMR	50 000€
SOUS TOTAL BATI	745 320,00 €
AMÉNAGEMENT DU SQUARE	43 050€
RÉSEAUX ENTERRÉS	30 000€
ÉQUIPEMENT PUBLIC EXTÉRIEUR	28 000€
AMÉNAGEMENT ESPACE VERT	3 630€
SOUS TOTAL ESPACE PUBLIC EXTÉRIEUR	104 680€
TOTAL TRAVAUX HT	850 000,00 €
MAITRISE D'ŒUVRE CONTRÔLE	150 000€
COÛT OPÉRATION	1 000 000,00 €

Enjeu : La revitalisation du centre urbain

ORIENTATION : Recomposition de l'îlot des Jacobins	
ACTION 28	ÎLOT DES JACOBINS, MAISON DES ARTISTES ET DES MÉTIERS D'ART
Diagnostic/contexte	L'esplanade du quai du gravier est aujourd'hui un espace situé le long des berges de la rivière Salat, essentiellement consacré à du stationnement plus ou moins anarchique. Elle constitue le point d'ancrage urbain de l'îlot d'habitation constitué de maisons anciennes et de ruelles étroites peu ensoleillées et difficiles d'accès, avec une grande proportion de logements vacants et indignes.
Objectif	Aménager un espace de qualité en requalifiant les zones piétons, véhicules à moteurs, vélos, et en travaillant les liaisons par les ruelles et les venelles vers le centre du quartier constitué d'habitat extrêmement dense, mais dépourvu d'espaces publics ce qui a entraîné une paupérisation de ce secteur très commerçant.
Contenu <i>Description</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Le traitement des espaces piétons en revêtement minéralisé, en créant notamment une promenade le long des berges vers l'Office du Tourisme - L'aménagement de parkings et d'espaces verts - La création de terrasses pour les commerces situés en bordure d'îlot - L'aménagement dans une belle chapelle désaffectée, d'une Maison dédiée aux artistes et aux métiers d'art avec un travail d'aménagement paysager, notamment une esplanade sur berge et la résorption de points noirs.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Retrouver un habitat de qualité en favorisant la mixité - Proposer aux habitants du quartier des espaces publics et des équipements de qualité - Réduction de la vacance et opération de résorption de l'habitat indigne - Revitalisation du cœur de îlot - Ouverture des espaces pour améliorer l'habitat- rénovation habitat vacant et indigne- insalubre - Créer un équipement culturel en lien avec l'office du tourisme communautaire (parcours des artisanats et des métiers d'art du pays Couserans) - Mise en place d'un projet FABLAB
Démarche évaluation /indicateurs	Évaluation des conséquences de la réhabilitation sur l'habitat, activités de l'équipement culturel
Territoire concerné	Saint Girons QP- Pays Couserans
Type(s) de public concerné(s)	Tous
Partenariat(s) envisagé(s)	ÉTAT/ RÉGION/ DÉPARTEMENT/EPCI/COMMUNE, EPFL,CMA CDC,Office du tourisme, Centre de Loisirs, Acteurs culturels, PNR, PETR, DDT
Moyens mobilisés autres que financiers	Conseil Citoyen- DDT- CAVE- ABF
Ressources financières mobilisées	ÉTAT/ RÉGION/ DÉPARTEMENT/EPCI/COMMUNE ANRU possible ? (Voir budget prévisionnel page suivante)
Mutualisation	Entre les partenaires de l'action

Communication	Presse et supports propres aux partenaires de l'action
Animateur/chef de projet	Commune
Délais /durée	2017- 2018- 2019

BUDGET PRÉVISIONNEL

ILOT JACOBINS/ GRAVIER	MONTANT HT
AMÉNAGEMENT PIÉTONNIER COTÉ SALAT REVÊTEMENT MINÉRAL	42 000€
AMÉNAGEMENT PIÉTONNIER ET TERRASSE COTÉ FAÇADES REVÊTEMENT MINÉRAL	69 600€
AMÉNAGEMENT VOIRIE	70 500€
ZONE STATIONNEMENT REVÊTEMENT MINÉRAL	52 500€
AMÉNAGEMENT ESPACES VERTS	12 000€
GROSSES PLANTATIONS	4 500€
REPRISE DES RÉSEAUX	20 500€
BORDURES ET ÉLÉMENTS SCELLES	7 335€
TERRASSEMENT GÉNÉRAL	65 840€
PLATEFORME DE STRUCTURES	153 300€
REPRISE DU MUR SUR BERGE	24 300€
MAÇONNERIE SUR BERGE POUR PASSAGE PMR	35 000€
ÉQUIPEMENT PUBLIC	50 000€
MISE EN PLACE CONTAINERS ENTERRÉS	125 000€
ÉQUIPEMENT ÉCLAIRAGE PUBLIC	8 500€
ACQUISITION DE BATIMENTS	100 000€
DÉMOLITION BATIMENTS DÉLABRÉS	80 000€
AMÉNAGEMENT ESPACE ASSOCIATIF ET CULTUREL DANS BATIMENT EXISTANT	226 000€
REPRISE MAÇONNERIE DE FAÇADES	45 000€
TOTAL TRAVAUX HT	1 493 375€
MAITRISE D'ŒUVRE CONTROLE	194 138€
COÛT OPÉRATION	1 687 513€
ARRONDI À	1 690 000€

Enjeu : La revitalisation du centre urbain

Orientation : Réaménagement de l'îlot du Palais des Vicomtes	
ACTION 29	PALAIS DES VICOMTES
Diagnostic/contexte <i>très synthétique</i>	Ce lieu présente un enjeu d'importance car c'est l'espace public intergénérationnel potentiel, qui mérite d'être entièrement reconquis et aménagé en passant par la maîtrise foncière du site et de ses abords immédiats.
Objectif	L'objectif de l'opération est de restructurer et de sécuriser ce lieu qui à ce jour ne joue plus son rôle d'espace public et de mixité sociale.
Contenu <i>Description synthétique</i>	Il s'agit de réaménager les zones autour du Palais des Vicomtes et de recréer des liaisons avec le centre ville. Parvis Ouest : <ul style="list-style-type: none"> - Traitement minéralisé et mise en place d'équipement mobilier urbain - Aménagement de l'accessibilité extérieure du bâtiment - Traitement des espaces verts - Reprise de voirie et stationnement - Clôtures Allée sud : <ul style="list-style-type: none"> - Traitement d'une esplanade piétonne en revêtement minéralisé - Traitement des espaces verts avec plantation d'arbustes - Reprise de voirie et création de parkings Parvis et zone Est <ul style="list-style-type: none"> - Création d'un espace sécurisé avec espace de jeux d'enfants, aménagement d'équipement urbain - Rénovation de l'espace scénique - Clôtures et portails - Traitement des espaces verts avec plantation d'arbustes - Reprise de voirie et création de parkings
Résultats attendus	Reconquête des lieux pour appropriation par les Saint Gironnais comme espace vivant favorisant les rencontres intergénérationnelles et la mixité sociale
Démarche évaluation /indicateurs	
Territoire concerné	Saint-Girons Quartier Prioritaire
Type(s) de public concerné(s)	Tous
Partenariat(s) envisagé(s)	ÉTAT/ RÉGION/ DÉPARTEMENT/EPCI/COMMUNE EPFL, CDC
Moyens mobilisés autres que financiers	Conseil citoyen- DDT- CAVE- ABF
Ressources financières mobilisées	ÉTAT/ RÉGION/ DÉPARTEMENT/EPCI/COMMUNE (Voir chiffrage prévisionnel page suivante)
Mutualisation	Voir partenariats
Communication	Presse et supports propres aux partenaires de l'action
Animateur / chef de projet	Commune
Délais	2017-2018

BUDGET PRÉVISIONNEL

Parc du Palais des Vicomtes	MONTANT HT
DÉMOLITIONS MAÇONNERIES MURS	10 000€
TERRASSEMENT GÉNÉRAL	114 000€
RÉSEAUX ENTERRÉS	150 000€
RÉALISATION DE VOIRIE	49 830€
ZONE DE STATIONNEMENT REVÊTEMENT MINÉRAL	101 700€
AMÉNAGEMENT ESPACES VERTS	41 280€
AMÉNAGEMENT ESPACES PUBLICS REVÊTEMENT MINÉRAL	100 200€
RÉALISATION DU PARC INTERGÉNÉRATIONNEL :	
AMÉNAGEMENT PLATEFORME	107 400€
ÉQUIPEMENT JEUX	30 000€
ÉQUIPEMENT PUBLIC EXTÉRIEUR	28 000€
CLOTURE PAR MURET	23 400€
PORTAILS MÉTALLIQUES	30 000€
PORTAILS NON MÉTALLIQUES	2 000€
AMÉNAGEMENT ESPACE SCÉNIQUE	15 000€
BORDURES ET ÉLÉMENTS DE LIAISON	23 400€
ÉQUIPEMENT ÉCLAIRAGE PUBLIC	75 000€
ACCESSIBILITE EXTÉRIEURE DU BATIMENT	60 000€
TOTAL TRAVAUX HT	961 210€
MAITRISE D'ŒUVRE CONTROLE	125 000€
COÛT OPÉRATION	1 086 210€
ARRONDI À	1 090 000€

Enjeu : La revitalisation du centre urbain

Orientation : Réaménager l'îlot St-Valier	
ACTION 30	REVITALISER L'ÎLOT SAINT-VALIER
Diagnostic/contexte	Une rue anciennement commerçante très dévitalisée, avec un manque d'espace public et de logements sociaux de qualité- les arrières d'immeubles sont pour la plupart en ruine ou insalubres.
Objectif	Créer des espaces de respiration et aménagement concerté de l'ensemble habitat espace public
Contenu	<p>Le curetage de cet îlot propose l'aménagement d'une placette, ainsi que deux bâtis de logements sociaux qui gèrent les articulations et masquent les pignons aveugles, avec une organisation du stationnement de la Place des Palmiers et des espaces verts. Cette opération est associée à des programmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'habitat du cœur de l'îlot comprend une forte proportion de logements vacants ou insalubres - permettre de retrouver une mixité sociale avec de l'habitat rénové, la création de logements sociaux de qualité et des espaces publics adaptés - d'intérêt généraux (PIG) RHI et THIRORI avec des aides spécifiques ANAH <p>Un aménagement paysager permettra de remettre en valeur les venelles et ruelles ainsi que les accès aux jardins privatifs situés en cœur d'îlot.</p>
Résultats attendus	<p>Redynamiser la rue principale Réduction du logement vacant et de l'habitat insalubre ou indigne, amélioration de l'habitat Revitalisation de l'îlot Réinvestissement privé dans la rénovation</p>
Démarche évaluation /indicateurs	
Territoire concerné	SAINT GIRONS QUARTIER PRIORITAIRE
Type(s) de public concerné(s)	Population du QP (nouveaux arrivants)
Partenariat(s) envisagé(s)	ÉTAT/ RÉGION/ DÉPARTEMENT/EPCI/COMMUNE EPFL, CDC
Moyens mobilisés autres que financiers	DDT-CAVE-ABF
Ressources financières mobilisées	ÉTAT/ RÉGION/ DÉPARTEMENT/EPCI/COMMUNE (voir coût du projet en page suivante)
Mutualisation	Voir partenaires
Communication	Presse et supports propres aux partenaires de l'action
Animateur / chef de projet	Commune
Délais /durée	2018-2020

BUDGET PRÉVISIONNEL

RUE SAINT VALIER	MONTANT HT
ACQUISITIONS	50 000,00 €
DÉMOLITIONS	55 000,00 €
CONSTRUCTIONS	1 008 000,00 €
SOUS TOTAL BATIS	1 113 000,00 €
AMÉNAGEMENT PIÉTONNIER	130 000,00 €
AMÉNAGEMENT PARKINGS	30 000,00 €
PLANTATIONS	5 000,00 €
RÉSEAUX	100 000,00 €
SOUS TOTAL ESPACES EXTÉRIEURS	265 000,00 €
IMPRÉVUS (10%)	137 800,00 €
ARRONDI À	1 515 800,00 €

Enjeu : La revitalisation du centre urbain

Orientation : Embellissement du centre-ville	
ACTION 31	RAMENER LA NATURE EN VILLE
Diagnostic/contexte	<ul style="list-style-type: none"> - Des places publiques principalement utilisées pour le stationnement des véhicules - Dégradation qualitative des espaces publics et déficit de fonctionnalités pour des usages d'agrément - Présence d'éléments naturels structurants insuffisamment valorisés : les berges du Salat, la rivière, ses îlots... à fort potentiel pour la biodiversité, les fonctions écologiques et la mise en valeur paysagère de la ville <p>Nécessité de prendre en compte, les actions du contrat de ville notamment celles concernant le volet renouvellement urbain et cadre de vie, dans lequel s'inscrit la présente action</p>
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> - Structurer une trame verte et bleue (continuités écologiques) à l'échelle du centre-ville, en s'appuyant sur les éléments de milieu naturel présents et projetés et en lien avec les milieux environnants, - Reconquérir la biodiversité, favoriser une mixité d'espèces et de milieux adaptés, - Intégrer la nature dans le processus de mise en valeur paysagère du quartier prioritaire, - Développer des espaces de nature de proximité générateurs de liens sociaux
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un état des lieux et un diagnostic des espaces naturels, de la biodiversité, des fonctions écologiques en présence au sein du quartier prioritaire élargi à une approche sociale et culturelle de ces éléments vis-à-vis de la population - Proposer un projet de mise en valeur paysagère et écologique visant à améliorer l'état de la biodiversité au sein du quartier prioritaire, en précisant les conditions utiles à son fonctionnement tant sur le plan écologique, voire agrobiologique que sur le plan de l'organisation et de la gouvernance que ce fonctionnement implique - Proposer un processus de communication culturel et social en direction de la population et de tous les acteurs susceptibles d'être intéressés pour les sensibiliser aux enjeux du projet « nature en ville » et créer une dynamique participative (associations, résidents, institutions...) à la faveur de sa mise en œuvre et de son fonctionnement.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de l'articulation entre qualité paysagère et bénéfice écologique, - Amélioration de l'état de la biodiversité, des fonctions écologiques des éléments naturels en présence. - Développement des espaces nature en quantité et en qualité au sein du quartier prioritaire. - Mise en place d'une dynamique de liens sociaux et de

	solidarité.
Démarche évaluation /indicateurs	- Nombre « d'espaces nature mis en œuvre » - Nombre de partie prenantes au projet « nature en ville »
Territoire concerné	Centre Ville
Type(s) de public concerné(s)	- Porteurs de projets privés. - Porteurs publics - Tous les usagers (permanents ou occasionnels) du quartier
Partenariat(s) envisagé(s)	- la Communauté de communes de l'agglomération de Saint-Girons / PNRPA / PETR du Couserans / Le conseil régional / le Conseil départemental / l'État / autres institutions publiques ou privées / Associations locales Associations environnementales
Moyens mobilisés autres que financiers	- les services techniques de la ville de saint-Girons et des partenaires associés - l'expertise technique du paysagiste conseils de l'État (DDT), du CAUE
Ressources financières mobilisées	État/Région/Département. A Définir
Mutualisation	Voir partenaires ci-dessus
Communication	- Plaquette de présentation des actions. - Exposition au moyen de panneaux format A0.
Animateur / chef de projet	Commune
Délais /durée	6 ANS

Enjeu : La revitalisation du centre urbain

Orientation : Embellissement du centre-ville	
ACTION 32	EMBELLIR ET METTRE EN QUALITÉ LE CENTRE-VILLE : VOLET ESPACES PUBLICS DU QUARTIER PRIORITAIRE
Diagnostic/contexte	<ul style="list-style-type: none"> - Des places publiques utilisées quasiment exclusivement pour le stationnement des véhicules - Dégradation qualitative des espaces publics et déficit de fonctionnalités pour des usages d'agrément - Des espaces publics qui participent à la structuration de l'armature urbaine et potentiellement porteur d'identité, de repères urbains et de lien social <p>Nécessité de prendre en compte, les actions du contrat de ville notamment celles concernant le volet renouvellement urbain et cadre de vie, dans lequel s'inscrit la présente action</p>
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les qualités fonctionnelles et esthétiques des espaces publics pour favoriser les liens sociaux entre les usagers - Favoriser une occupation des espaces publics liée à des usages d'agrément - Faire des espaces publics une composante clé de l'attractivité du quartier prioritaire, de son identité et de sa mise en valeur patrimoniale
Contenu	<p>Cette action se traduira par la réalisation d'une étude pré-opérationnelle intégrant un projet de « mise en qualité des espaces publics » articulé aux autres actions du contrat de ville, en particulier celles concernant le volet renouvellement urbain et cadre de vie.</p> <p>Cette étude pré-opérationnelle comportera :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un état des lieux des espaces publics (places publiques, berges du Salat) du centre ancien comprenant un état descriptif, une analyse fonctionnelle et esthétique, permettant d'évaluer le niveau d'enjeu de chacun de ces espaces et de définir des priorités de traitement, - des propositions de mise en valeur esthétique et fonctionnelle adaptées à chacun des espaces publics considérés en fonction des enjeux identifiés, - des propositions d'articulation de la phase opérationnelle de la présente action en lien avec les autres actions du contrat de ville.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Faire des espaces publics une composante identitaire du quartier prioritaire rénové - Favoriser les liens sociaux au sein du quartier prioritaire et accroître son attractivité - Améliorer et embellir le cadre de vie
Démarche évaluation /indicateurs	- Nombre de places publiques mises en qualité
Territoire concerné	Quartier prioritaire
Type(s) de public concerné(s)	- Habitants / acteurs économiques / autres usagers du

	quartier prioritaire - Touristes
Moyens mobilisés autres que financiers	- Les documents d'études existants - Les services techniques de la ville de saint-Girons et des partenaires associés - L'expertise technique des architecte et paysagiste conseils de l'État (DDT)
Ressources financières mobilisées	État-Région-Département Caisse des Dépôts
Partenariat(s) envisagé(s)	- La Communauté de communes de l'agglomération de Saint-Girons / PNRPA / PETR du Couserans / le Conseil Départemental / État / Associations locales/ SYCOSERP/Associations personnes en situation de handicap (ADAPEI, AFM , APF, Association « Pourquoi pas Moi 09)
Communication	Plaquette de présentation Exposition au moyen de panneaux format A0
Animateur / chef de projet	Commune
Délais /durée	1 an

Enjeu : La revitalisation du centre urbain

Orientation : Embellissement du centre-ville	
ACTION 33	EMBELLIR LE CENTRE-VILLE
Diagnostic/contexte	Le centre-ville de Saint-Girons est extrêmement minéral avec une large place laissée à la voiture. Les espaces publics sont rares et le végétal, hors espace public, est presque absent si ce n'est sur les alignements d'arbres le long de grandes avenues. La commission cadre de vie a recensé également un certain nombre de points noirs paysagers qu'il convient de traiter.
Objectif	Améliorer la présence de la nature en ville Repenser les espaces publics Mener une stratégie d'affichage et signalétique Résorber les points noirs paysagers
Contenu Description	L'objectif est donc d'embellir le centre-ville en laissant plus de place au végétal, en travaillant sur la cohérence du mobilier urbain et de l'affichage et en diminuant la place de la voiture. La végétalisation du centre-ville sera facilitée par le travail de revitalisation de certaines rues avec curetage d'îlots qui permettront la mise en place d'espaces publics. Il s'agit donc de mener les actions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> – Apporter plus de végétal aux espaces publics existants et créer de nouveaux espaces publics végétalisés dans les îlots qui feront l'objet de curetage ou par la suppression de zones de stationnement – Proposer la plantation de plantes grimpantes au pied des maisons, de manière participative, sur un certain nombre de rues – Résorber les points noirs paysagers (conteneurs poubelles, bâtisses menaçant ruine, Foirail (améliorer ses abords), transformateurs électriques, tags et affichage sauvage) – Réglementer l'affichage en ville (affichage libre, associatif et événementiel) et mettre à disposition du mobilier urbain pour le cantonner – Mettre en place une signalétique de qualité qui valorise les commerces et les éléments remarquables à visiter – Mettre en cohérence l'ensemble du mobilier urbain (chaîne, garde-corps, lampadaires, bancs, poubelles....) – Repenser l'opération façades pour la rendre plus attractive sur le quartier prioritaire et notamment sur le front bâti qui donne sur le Salat – Refaire les trottoirs de certaines rues pour accorder plus de place à la mobilité piétonne et revoir le revêtement de ces trottoirs pour améliorer la qualité visuelle des rues – Améliorer la qualité des toilettes publiques
Résultats attendus	Amélioration de la qualité paysagère du centre bourg et donc du cadre de vie
Démarche évaluation /indicateurs	Démarche d'évaluation : un observatoire photographique des paysages qui permette de mesurer, par des photos avant/après, l'impact paysager de ces opérations. Nombre de plantations faites au pied des maisons

	<p>Nombre d'espaces publics créés</p> <p>Nombre de rues requalifiées (trottoirs, curetage d'îlots...)</p> <p>Nombre de dispositifs (mobilier urbain) d'affichage libre et associatif mis en place pour limiter l'affichage sauvage</p>
Territoire concerné	Le quartier prioritaire étendu, en résorption de point noir et d'affichage publicitaire, au foirail et aux entrées de bourgs.
Type(s) de public concerné(s)	<p>Les habitants pour l'amélioration du cadre de vie</p> <p>Les commerçants pour la signalétique</p>
Partenariat(s) envisagé(s)	<p>PNR des Pyrénées Ariégeoises</p> <p>CAUE de l'Ariège</p> <p>Conseil Général</p>
Moyens mobilisés autres que financiers	<p>Participation du Conseil Citoyen.</p> <p>Appui des services techniques municipaux</p>
Ressources financières mobilisées	Commune, Conseil Général, Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises, à définir
Mutualisation	Voir partenaires
Communication	Presse et supports propres aux partenaires de l'action
Animateur / chef de projet	Commune
Délais /durée	Durée du contrat

Enjeu : La revitalisation du centre urbain

Orientation : Embellissement du centre-ville	
ACTION 34	FAVORISER L'ORIENTATION SPATIALE DES PERSONNES CIRCULANT SUR LE DOMAINE PUBLIC ET EN PHASE DE RECHERCHE DIRECTIONNELLE, MOYENNANT L'INSTALLATION D'UNE SIGNALISATION D'INFORMATION LOCALE (SIL).
Diagnostic/contexte	Existence à l'intérieur de l'agglomération d'une ancienne SIL communale, devenue largement obsolète sur le plan technique, et incomplète ou erronée, sur celui des informations. A ce jour, l'absence de dispositions valides, susceptibles d'en réglementer l'installation ou l'entretien, condamne à l'immobilisme, si bien que l'intégralité des demandes d'installation ne peuvent pas être instruites. Le conseil départemental, quant à lui, a instauré une charte départementale de SIL ; elle est exclusivement applicable sur les voies départementales.
Objectif	Favoriser l'orientation du public dans l'espace, pour son confort et l'amélioration de la circulation et de la qualité du cadre de vie Réaliser le schéma de signalisation de la ville (carrefours à équiper et panneaux à implanter)
Contenu	Sur la forme, constituée par la définition technique et administrative de la future SIL communale, le privilège de l'antériorité de la charte départementale, impose que, mutatis mutandis, la charte de la ville de Saint-Girons se coordonne avec celle du conseil départemental, par souci de cohérence. Sur le fond, constitué par la stratégie d'installation, la charte SIL communale pose les bases des orientations de la collectivité, en établissant des priorités et des choix de signalétique, dans la mesure où les emplacements disponibles sont par définition limités.
Résultats attendus	Orienter le plus efficacement possible et dans les meilleures conditions de confort d'utilisation l'utilisateur de la SIL, pour le plus grand bénéfice de la sécurité en général, et celle de la circulation en particulier. Amélioration de la qualité de l'environnement et du cadre de vie, par la présence d'une SIL sobre et adaptée aux besoins.
Démarche évaluation /indicateurs	Bilan des infractions constatées après instauration des dispositions ; Instauration d'un comité de réflexion et d'évaluation Département-Commune
Territoire concerné	L'agglomération
Type(s) de public concerné(s)	La population générale englobant celle extérieure, amenée à utiliser la SIL.
Partenariat(s) envisagé(s)	Bureau d'études spécialisé, PNR, conseil départemental, prestataires spécialisés dans la commercialisation et l'installation de la SIL, usagers...
Moyens mobilisés autres que financiers	Moyens humains du service de l'urbanisme pour l'instruction des demandes en conformité avec la charte.
Ressources financières mobilisées	Prestation intellectuelle pour l'établissement du schéma de signalisation : 12000 euros environ. Dépose de la signalisation obsolète et pose de panneaux SIL :

	selon le nombre de carrefours à définir.
Mutualisation	Sans intérêt.
Communication	Affichage municipal ; site web de la collectivité ; prestataires spécialisés dans la commercialisation et l'installation de la SIL .
Animateur / chef de projet	Service de l'urbanisme de la ville.
Délais /durée	Application permanente

Enjeu : La revitalisation du centre urbain

Orientation : Embellissement du centre-ville	
ACTION 35	AFFICHAGE : STRUCTURER ET PROMOUVOIR LA COMMUNICATION DES ASSOCIATIONS SANS BUT LUCRATIF ET L’AFFICHAGE D’OPINION, DANS UN CADRE APAISÉ ET JURIDIQUEMENT SÉCURISÉ, EN ADÉQUATION AVEC LA SPÉCIFICITÉ ENVIRONNEMENTALE TERRITORIALE.
Diagnostic/contexte	Face à une demande patente et ancienne, confrontée au vide d'offre de la collectivité, l'information des associations et l'affichage d'opinion s'expriment en violation de la réglementation supposée les encadrer, et dans le plus grand mépris de l'environnement et du cadre de vie, symbolisé par les pratiques outrancières, prohibées et obsolètes, de l'affichage sauvage.
Objectif	Doter la communication émanant de la sphère associative, et l'affichage d'opinion, d'un outil performant, sécurisé et respectueux du cadre de vie Changer radicalement ces comportements, par l'adoption d'un règlement communal, portant sur la publicité relative aux activités des associations sans but lucratif, et sur l'affichage d'opinion. Mettre à disposition des moyens matériels et des emplacements, à hauteur des mesures arrêtées.
Contenu	Adopter des dispositions claires et précises, visant à encadrer tous les besoins, en conformité avec le volume imposé par la loi. La réponse à celui de la publicité associative, pourrait se décliner sur les thèmes de l'activité associative, des manifestations et des événements ; pour chacun d'entre eux, divers supports et emplacements spécifiques pourraient être proposés, selon des options spatio-temporelles en adéquation avec l'importance de l'information à divulguer. La réponse à l'obligation de l'affichage d'opinion, serait apportée moyennant le déploiement d'emplacements judicieusement répartis à l'intérieur de l'agglomération, visant à promouvoir la proximité et la disponibilité de l'offre, pour une plus grande équité entre tous les citoyens.
Résultats attendus	Pérenniser l'absence d'affichage sauvage, et le respect du futur règlement. En contrepoint, améliorer la qualité du cadre de vie.
Démarche évaluation /indicateurs	Bilan des infractions constatées après instauration des dispositions ; Actions de sensibilisation ciblées à l'égard des auteurs identifiés d'infractions ; Instauration d'un comité de réflexion et d'amélioration, composé des divers acteurs-demandeurs et de la collectivité ; Analyse de la perception du public ; Adoption des modifications stratégiques décidées ;
Territoire concerné	Le quartier prioritaire et l'agglomération.
Type(s) de public concerné(s)	La population générale et le tissu associatif.
Partenariat(s) envisagé(s)	PNR, comité de réflexion et d'amélioration, la population.
Moyens mobilisés autres que financiers	Moyens humains et matériels des équipes techniques de la commune et de ceux des associations.

Ressources financières mobilisées	Budget communal à hauteur d'un budget investissement à définir.
Mutualisation	Peu souhaitable sur ce sujet.
Communication	Affichage municipal ; site web de la collectivité ; réunions d'échange et d'information, notamment avec les associations...
Animateur / chef de projet	Service de l'urbanisme de la ville.
Délais /durée	Application permanente

Enjeu : La revitalisation du centre urbain

Orientation : Embellissement du centre-ville	
ACTION 36	RENFORCER L'OPÉRATION FAÇADES
Diagnostic/contexte	Une opération façades est en cours depuis un certain nombre d'année sur Saint Girons, mais celle ci est méconnue et demande à être réactivée
Objectif	Embellissement du quartier prioritaire
Contenu	La ville de Saint Girons pourrait reprendre cette action en la ciblant sur le quartier prioritaire et en augmentant sa participation sur les façades situées en berge du Salat.
Résultats attendus	Réhabilitation des façades notamment au niveau des berges du Salat et intégrant éventuellement l'amélioration énergétique
Démarche évaluation /indicateurs	Nombre de façades réhabilitées
Territoire concerné	Commune de Saint Girons, quartier prioritaire
Type(s) de public concerné(s)	Propriétaires des immeubles en secteur prioritaire
Partenariat(s) envisagé(s)	ABF, Chambre des métiers, CCI, CAUE, ANAH le cas échéant si réhabilitation énergétique
Moyens mobilisés autres que financiers	0.1 ETP en coordination avec le service de l'urbanisme
Ressources financières mobilisées	Commune, Conseil Départemental, Conseil Régional, Anah le cas échéant.
Mutualisation	Voir partenaires ci-dessus
Communication	Forte communication à prévoir en lien avec celle de l'OPAH RU
Animateur / chef de projet	Commune
Délais /durée	Durée du contrat de ville

Enjeu : Accès au centre ville

Orientation :	
Favoriser les circulations et le stationnement dans le quartier prioritaire	
ACTION 37	DOTER « LES BERGES DU SALAT » D'ESPACES ET AMÉNAGEMENTS PUBLICS POUR RÉPONDRE AUX ASPIRATIONS DE LA POPULATION.
Diagnostic/contexte	Pendant longtemps, la population avait tourné le dos à la rivière, au point de l'avoir transformée, bien souvent, en égout à ciel ouvert. Heureusement, diverses réglementations (loi sur l'eau...) sont venues inverser cette tendance. Si bien que de nos jours, le fleuve est perçu comme une richesse et un lien avec les générations futures, grâce à cette ressource qu'est l'eau, qu'il convient de préserver à marche forcée. C'est la raison pour laquelle il est devenu, partout, l'enjeu de multiples initiatives et activités, au travers desquelles la population non seulement le redécouvre ainsi que sa biodiversité, mais le plébiscite. Saint-Girons n'est pas épargné par cette tendance ; le succès croissant de la promenade serpentant entre « l'Arial » et la « plaine d'Eycheil », en bordure de la rivière le « Salat », le confirme.
Objectif	Proposer des espaces publics le long des berges du Salat Il convient donc de répondre à ce besoin en proposant une offre accrue d'aménagements, ou simplement d'espaces publics, visant à nouer encore davantage, le lien qui unit le cours d'eau aux administrés.
Contenu	Cette réflexion s'articule autour de plusieurs notions et axes visant à renforcer la pertinence des futurs projets : <ul style="list-style-type: none"> • secteur urbain (connexion en liaison douce du secteur de la piscine d'été au quai du Roc ; aménagement de type urbain) : descriptif foncier à faire, chiffrage travaux • secteur non urbain (poursuite de la réalisation de l'Emplacement PLU concerné) • continuités bouclages et connexions (avec d'autres sentiers de promenade, ou spécifiquement pour l' E.R. PLU concerné, avec la commune d' Eycheil...) • zones d'aménagements spécifiques et intergénérationnelles en liaison avec des activités ou des sports pratiqués dans et hors de l'eau en améliorant l'accessibilité chaque fois que possible, en particulier sur les points pêche (sentiers promenades accessibles, initiation à la recherche aurifère, parcours santé, handi-ponton, initiation à la pêche, au canoë kayak...) • zones non aménagées d'espaces publics plus sauvages de repos-rêverie et de découvertes (bancs publics, arboretums, mise en exergue de la biodiversité, zones humides...)
Résultats attendus	Renforcer la présence d'une population intergénérationnelle le long des berges du « Salat » ; sentiment de plus-value à l'issue du temps de passage au bord de la rivière ; valoriser l'image de la rivière auprès de la population pour renforcer la préservation du cours d'eau par une prise de conscience de sa richesse et de son potentiel ; zone de rencontre d'échange, voire de lien social ;
Démarche évaluation	Structure de réflexion et d'évaluation composée chargée de croiser

/indicateurs	les objectifs et les réalisations ;
Territoire concerné	Linéaire partiel en bordure du « Salat »
Type(s) de public concerné(s)	Tous publics
Partenariat(s) envisagé(s)	Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises ; SYCOSERP ; AAPPMA « la truite noire saint-gironnaise » ; associations sportives...
Moyens mobilisés autres que financiers	Moyens humains et matériels du partenariat, et équipes administratives et techniques municipales ;
Ressources financières mobilisées	Financements pluriannuels composés d'investissements propres et de subventionnements ; un estimatif global est difficile à établir compte tenu de l'ampleur de l'objectif visé ; tabler sur une inscription budgétaire régulière et annuelle de l'ordre de 10.000 euros paraît pertinent.
Mutualisation	Voir partenaires
Communication	Site Web de la ville, signalétique SIL, plaquettes OT...
Animateur / chef de projet	Services communaux ; Office de tourisme
Délais /durée	Permanente

Enjeu : La reconquête de l'habitat en centre ville

ORIENTATION : Diversifier l'offre pour favoriser la mixité et le vivre ensemble	
ACTION 38	ÉTUDE DE FAISABILITÉ D'UNE OPÉRATION « HABITAT PARTICIPATIF » EN CENTRE-VILLE ET PRIORITAIREMENT AU SEIN DU QUARTIER PRIORITAIRE
Diagnostic/contexte	<ul style="list-style-type: none">- Ménages à faibles ressources confrontés à des problématiques d'« habitat subi ».- Présence de secteurs d'habitat (logements vacants, vétusté, surdensité, précarité énergétique...) en situation « d'handicap morphologique ».- Pénurie d'offre en habitat et atonie du marché de la construction et de la réhabilitation des logements en centre-ville (seulement 6 % des PC délivrés pour de la réhabilitation uniquement)- Présence de quartiers au potentiel « d'idéal morphologique » à reconstruire sur l'ancien, au format de la mixité sociale- Les autres actions du contrat de ville en particulier celles concernant le volet renouvellement urbain et cadre de vie, dans lequel s'inscrit la présente action
Objectif	<ul style="list-style-type: none">- Revitaliser le centre-ville sur la base d'une opération immobilière résidentielle conciliant les objectifs de mixité sociale, intergénérationnelle, les qualités d'un habitat économe et de performance énergétique.- Dynamiser le marché de l'habitat du centre-ville par la création d'une offre résidentielle nouvelle et attractive permettant d'évoluer d'une situation d'habitat « subi » vers un habitat « choisi ».- Améliorer l'attractivité résidentielle du centre-ville et son image urbaine.
Contenu	<ul style="list-style-type: none">- L'action vise à étudier la faisabilité opérationnelle d'une opération d'habitat participatif dans le quartier prioritaire de Saint-Girons .- Proposer une méthode et une démarche pour promouvoir une opération en habitat participatif :<ul style="list-style-type: none">♣ réaliser les supports de communication pour la promotion d'une opération d'habitat participatif : concept, montage opérationnel, juridique et financier, responsabilités des parties prenantes♣ définir les modalités pratiques de promotion d'une telle opération : communication grand public, recherche de partenaires, appel à projet de type déclaration d'intention (sans engagement des candidats à ce stade)- sur la base de la démarche de promotion en lien avec les partenaires et les candidats intéressés repérer un immeuble test pour l'opération habitat participatif- Définir le programme du projet et le montage pré opérationnel du projet<ul style="list-style-type: none">♣ sa conception générale, ses caractéristiques architecturales, techniques, fonctionnelles♣ le positionnement du projet au sein marché de l'habitat

	(logements locatifs, propriétaires occupants, accession à la propriété)..., - proposer une estimation sommaire du projet - définir les conditions du montage opérationnel et financier du projet - proposer une stratégie pour la mise en œuvre opérationnelle du projet
Résultats attendus	- Diversification l'offre résidentielle en centre-ville en favorisant une plus grande mixité urbaine et sociale du territoire - Accroissement de la population. - Recomposition urbaine du centre-ville.
Démarche évaluation /indicateurs	Pourcentage de nouveaux logements en habitat participatif
Territoire concerné	Centre-ville
Type(s) de public concerné(s)	- Porteurs de projets privés. - Porteurs publics - Les habitants. - Le public de passage. - L'utilisateur du quartier.
Partenariat(s) envisagé(s)	- Porteur privé, - OPH - EPFL - Commune, - La Communauté de Communes, - Conseil départemental - Conseil régional - L'État.
Moyens mobilisés autres que financiers	- Les documents d'études existants - Les services techniques de la ville de saint-Girons et des partenaires associés - L'expertise technique des architecte et paysagiste conseils de l'État (DDT)
Ressources financières mobilisées	ÉTAT/Conseil Régional/Conseil Départemental Caisse des Dépôts et Consignation
Mutualisation	Voir institutions partenaires
Communication	- Plaquette de présentation de l'opération. - Visite du quartier et de « logements témoins ». - Exposition au moyen de panneaux format A0. - Organisation d'un « événement rassembleur » dans le quartier : vide-grenier pour l'appropriation de l'espace public, marché local, « apéritif -discussion-débat à thème ».
Animateur / chef de projet	DDT
Délais /durée	6 mois

Enjeu : La reconquête de l'habitat en centre ville

ORIENTATION :	
Diversifier l'offre pour favoriser la mixité et le vivre ensemble	
ACTION 39	ÉTUDE DE FAISABILITÉ D'UN ÉCO-QUARTIER EN COEUR DE VILLE OU À SA PROXIMITÉ IMMÉDIATE
Diagnostic/contexte	<ul style="list-style-type: none">- Paupérisation socio-démographique du cœur du centre-ville de Saint-Girons- Présence de secteurs d'habitat (logements vacants, vétusté, surdensité, précarité énergétique...) en situation « d'handicap morphologique ».- Problématique d'« habitat subi ».- Pénurie d'offre en habitat et atonie du marché de la construction et de la réhabilitation des logements en centre-ville (seulement 6 % des PC délivrés pour de la réhabilitation uniquement)- Présence de quartiers au potentiel « d'idéal morphologique » à reconstruire sur l'ancien, au format de la mixité sociale- Les autres actions du contrat de ville en particulier celles concernant le volet renouvellement urbain et cadre de vie, dans lequel s'inscrit la présente action
Objectif	<ul style="list-style-type: none">- Réactiver un processus de revitalisation du centre-ville fondé sur une opération publique ou privée conciliant mixité des fonctions urbaines et sociales, qualité environnementale et performance énergétique.- Dynamiser le marché de l'habitat du centre-ville par la création d'une offre résidentielle nouvelle et attractive permettant d'évoluer d'une situation d'habitat « subi » vers un habitat « choisi ».- Améliorer l'attractivité résidentielle du centre-ville et son image urbaine
Contenu	<ul style="list-style-type: none">- L'action consiste à étudier la faisabilité opérationnelle d'un écoquartier dans le centre-ville de Saint-Girons ou à sa proximité immédiate.- Définir les caractéristiques attendues du programme (écoquartier en « cœur de ville »)- Proposer une démarche de prospection pour la localisation du projet (réhabilitation de bâtiments anciens, dents creuses, périphérie immédiate) et identifier le site du projet éco-quartier- Définir le programme du projet en lien avec son site d'accueil :<ul style="list-style-type: none">♣ sa conception générale, ses caractéristiques fonctionnelles (logements, activités, espaces communs, espaces publics, ...) et sociales : populations ciblées,♣ le positionnement du projet au sein du marché de l'habitat, les parcours résidentiels pris en compte (logements locatifs, accession à la propriété)...♣ sa traduction en termes de forme urbaine et d'organisation spatiale (maisons accolées, immeuble, habitat intermédiaire...), ses composantes architecturales et paysagères (articulation avec les éléments naturels et la biodiversité existants et/ou réintroduits).

	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer une estimation sommaire du projet - Proposer une stratégie de promotion du projet (communication, appel à projet,...), en lien avec les partenaires potentiels, - Définir les conditions du montage opérationnel et financier du projet
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Diversification l'offre résidentielle en centre-ville en favorisant une plus grande mixité urbaine et sociale du territoire - Accroissement de la population. - Recomposition urbaine du centre-ville.
Démarche évaluation /indicateurs	Pourcentage de l'ensemble des nouveaux logements de la ville présents dans l'éco-quartier.
Territoire concerné	Centre-ville
Type(s) de public concerné(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Porteurs de projets privés. - Porteurs publics - Les habitants. - Le public de passage. - L'utilisateur du quartier.
Partenariat(s) envisagé(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Porteur privé, - OPH - EPFL - Commune, - La Communauté de Communes, - Conseil départemental - Conseil Régional - L'État.
Moyens mobilisés autres que financiers	<ul style="list-style-type: none"> - Les documents d'études existants - Les services techniques de la ville de saint-Girons et des partenaires associés - L'expertise technique des architecte et paysagiste conseils de l'État (DDT)
Ressources financières mobilisées	ÉTAT/RÉGION/CR/CD Caisse des dépôts et consignations
Mutualisation	Voir ci-dessus
Communication	<ul style="list-style-type: none"> - Plaquette de présentation de l'opération. - Visite du quartier et de « logements témoins ». - Exposition au moyen de panneaux format A0. - Organisation d'un « événement rassembleur » dans le quartier : vide-grenier pour l'appropriation de l'espace public, marché local, « apéritif -discussion-débat à thème ».
Animateur / chef de projet	DDT
Délais /durée	6 mois

Enjeu : La reconquête de l'habitat en centre ville

Orientation : Diversifier l'offre pour favoriser la mixité et le vivre ensemble	
ACTION 40	MISE EN OEUVRE D'UN NOUVEAU PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (OPAH RU)
Diagnostic/contexte	Le pôle d'équilibre des territoires ruraux du Couserans ainsi que la commune de Saint Girons ont depuis de nombreuses années, mis en œuvre des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) et des programmes d'intérêt général (PIG). Le PIG en cours arrive à échéance le 31 décembre 2015. Il s'agit de recentrer l'action sur une intervention accentuée sur le quartier en politique de la ville.
Objectif	Améliorer la qualité de l'habitat Encourager la réhabilitation de logements vacants Lutter contre l'habitat indigne
Contenu	La future opération d'amélioration de l'habitat doit être plus ambitieuse et plus ciblée que les précédentes et sous la forme d'une OPAH de renouvellement urbain. Une convention sera signée sur 5 ans, avec un traitement social et urbain venant s'ajouter au traitement de l'habitat et une ingénierie renforcée. Il est prévu de concentrer l'action en direction des propriétaires bailleurs et propriétaires occupants sur le quartier en politique de la ville par des majorations d'aide spécifiques de la part de la collectivité.
Résultats attendus	15 logements locatifs rénovés par an dont 12 sur le quartier en politique de la ville (PDV) 20 logements de propriétaires occupants rénovés par an dont 5 sur le quartier en PDV
Démarche évaluation /indicateurs	Nombre de logements subventionné par an Nombre de logement remis sur le marché Nombre de logement indignes réhabilités
Territoire concerné	Communauté de Communes de l'agglomération de Saint Girons
Type(s) de public concerné(s)	Propriétaires occupants et propriétaires bailleurs du territoire
Partenariat(s) envisagé(s)	ANAH, Ville, Communauté d'agglomération, Conseil Départemental, Conseil Régional
Moyens mobilisés autres que financiers	Animation forte de la part du maître d'ouvrage
Ressources financières mobilisées	Financement ANAH étude préopérationnelle et ingénierie à 50%, + aide aux travaux - total : 475000€/an sur 5 an Communauté de communes : à déterminer
Mutualisation	Voir partenaires
Communication	Forte communication à prévoir pour assurer le succès de l'opération
Animateur / chef de projet	DDT. Un animateur à prévoir pour le suivi animation de l'opération en lien avec le chef de projet PDV
Délais /durée	5 ans éventuellement renouvelable 2 ans

Enjeu : La reconquête de l'habitat en centre ville

Orientation : Diversifier l'offre pour favoriser la mixité et le vivre ensemble	
ACTION 41	ÉTUDE D'UNE OPÉRATION RHI THIRORI
Diagnostic/contexte	Le centre ancien de Saint Girons comporte de nombreux immeubles vétustes comportant des logements occupés potentiellement indignes.
Objectif	Lutte contre l'habitat indigne (protection et relogement des occupants) Production de logement sur les terrains libérés
Contenu	Il s'agit d'étudier sur des îlots bien ciblés ou sur des immeubles diffus, la faisabilité d'une opération de type RHI ou THIRORI : contour du périmètre, vérification de l'éligibilité, réalisation de diagnostics sommaires à l'immeuble (caractéristiques techniques, foncières et immobilières, sociales, financières et juridiques), diagnostic urbain de faisabilité, réalisation d'esquisses du projet d'aménagement). Si la faisabilité est retenue, une étude de calibrage (analyse du bâti et diagnostic urbain, analyse de l'état foncier et immobilier, enquête sociale, étude et accompagnement juridique) permettra de passer à la phase opérationnelle.
Résultats attendus	Engagement d'une opération RHI THIRORI sur le quartier en PDV de Saint Girons
Démarche évaluation /indicateurs	Nombre de logements concernés avant et après l'opération
Territoire concerné	Commune de Saint Girons, quartier prioritaire
Type(s) de public concerné(s)	Propriétaires et locataires des immeubles en secteur prioritaire
Partenariat(s) envisagé(s)	ABF, ANAH, ARS, ADS, CCAS... EPFL le cas échéant
Moyens mobilisés autres que financiers	Ingénierie (engagement et suivi des études)
Ressources financières mobilisées	Étude de faisabilité (prévisionnel) ANAH (50%) : 20000€ Commune : 10000€ Autres : Conseil Général, Conseil Régional : 10000€ Étude de calibrage financée à 70% par l'Anah Montant fonction de l'importance de l'opération
Mutualisation	Voir partenaires
Communication	Pas de communication au stade de l'étude
Animateur / chef de projet	DDT. Un chargé de mission à mutualiser avec d'autres actions , qui travaillera en lien avec l'animateur de l'OPAH RU et le service de l'urbanisme
Délais /durée	Durée : 7 ans environ si expropriation nécessaire

Enjeu : La reconquête de l'habitat en centre ville

Orientation :	
Diversifier l'offre pour favoriser la mixité et le vivre ensemble	
ACTION 42	RENFORCER LA PLATE-FORME DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE
Diagnostic/contexte	Le centre ancien de Saint Girons comporte de nombreux logements potentiellement indignes. Une plate forme est actuellement animée par le PETR dans le cadre du PIG. A la demande des locataires, des relevés d'infraction au règlement sanitaire départemental sont réalisés et transmis au maire pour mise en demeure des propriétaires.
Objectif	Lutter contre l'habitat indigne
Contenu	Le renforcement de cette plate forme doit être étudiée sur le centre ancien de Saint Girons. Une piste pourrait être de renforcer les visites de logements sur le centre ancien. Dans un premier temps, il s'agirait de demander le nombre d'ouverture d'aides au logement à la CAF et si le nombre est trop important de déterminer des critères signes de fragilité.
Résultats attendus	Rénovation des logements par les propriétaires Baisse de nombre de plaintes liées à l'habitat indigne
Démarche évaluation /indicateurs	Nombre de logements visités Nombre de logements rénovés
Territoire concerné	Commune de Saint Girons
Type(s) de public concerné(s)	Propriétaires bailleurs
Partenariat(s) envisagé(s)	CAF, ARS, ADS, CCAS, MHA
Moyens mobilisés autres que financiers	Un ETP à temps partiel (A déterminer en fonction des ouvertures de droit)
Ressources financières mobilisées	Commune, CAF, FNADT. Montants à définir
Mutualisation	Voir partenaires
Communication	Presse et supports propres aux partenaires de l'action
Animateur / chef de projet	Un chargé de mission à mutualiser avec d'autres actions , qui travaillera en lien avec l'animateur de l'OPAH RU
Délais /durée	Durée du contrat de ville

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL

Enjeu : Favoriser l'emploi local

Orientation : Développer la qualification professionnelle et favoriser l'insertion professionnelle	
ACTION 43	PERSONNALISER L'ACCOMPAGNEMENT DES DEMANDEURS D'EMPLOI IDENTIFIÉS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE
Diagnostic/contexte	<p>Dans le contexte saint-gironnais, d'après les premiers éléments statistiques à notre disposition, les singularités de la demande d'emploi locale issue du quartier prioritaire sont :</p> <ul style="list-style-type: none">a) Un poids très important des Hommes à 61% (contre 51% pour la totalité de la Demande d'Emploi en Fin de Mois)b) Une légère sur- représentation du public jeune, 18% sont des jeunes de moins de 26 ans (contre 14%)c) Un pourcentage de bénéficiaires de minima sociaux prépondérant pour caractériser cette population (bénéficiaires du RSA à 48% (contre 31%)). <p>Pour ce faire, Pôle emploi adapte son offre de service aux besoins des demandeurs d'emploi. Il met en place une offre de service différenciée: un service adapté à chaque demandeur d'emploi sous la forme de quatre modalités d'accompagnement (suivi, guidé, renforcé ou global) qui prennent en compte son autonomie et son éloignement du marché de l'emploi. Le conseiller fait varier la fréquence, la modalité d'accompagnement et les services rendus en fonction du besoin de chaque personne.</p> <p>Les engagements de Pôle emploi dans le cadre de la politique de la ville ont été définis dans la convention interministérielle du 30 avril 2013 signée par le Ministre de la Ville, le Ministre du Travail et de l'Emploi et le Directeur Général de Pôle emploi.</p> <p>Ils sont structurés autour de deux axes principaux : Renforcer et adapter les moyens et les services de Pôle emploi aux besoins des quartiers prioritaires, Mobiliser la politique de l'emploi en faveur de ces quartiers et mettre en œuvre des dispositifs spécifiques si besoin.</p>
Objectif	Sécuriser et adapter le suivi ou l'accompagnement par Pôle emploi des publics demandeurs d'emploi du quartier prioritaire pour améliorer leur retour à l'emploi
Contenu	<ul style="list-style-type: none">- Au-delà de l'équipe de direction, nommer un référent dans l'agence, interlocuteur des partenaires externes pour toutes les questions opérationnelles ayant trait aux parcours des personnes concernées- Faire un diagnostic de la situation de chaque demandeur d'emploi et mettre en place un suivi adapté visant à améliorer son employabilité en mobilisant des leviers adaptés et en adaptant les aides et prestations au regard

	<p>de ses besoins</p> <ul style="list-style-type: none"> - Garantir un accès plus systématique aux mesures de la politique de l'emploi de façon différenciée (CUI, EAV et alternance notamment) - Renforcer l'accompagnement intensif de ces publics (renforcé, spécifique jeune et global) - Prospector les entreprises, rechercher des offres ciblées pour ces publics et promouvoir ces profils - Mettre en œuvre en fonction des problématiques le Conseil en Évolution Professionnelle dans le but d'enrichir les pistes professionnelles de ces publics, leur représentation et leur connaissance du marché du travail et faciliter le lien avec l'entreprise (immersion professionnelle et parrainage) - Favoriser et optimiser le parcours en Structures d'Insertion par l'Activité Économique - Faciliter l'entrée en formation ou en contrat en alternance - Favoriser l'égalité professionnelle et lutter contre les discriminations (en optimisant notamment le recours à la Méthode de Recrutement par Simulation) - Faciliter l'utilisation de tous les outils de l'offre de services digitale de Pôle emploi - Rechercher des coopérations pour compléter l'offre de services de Pôle emploi, notamment pour lever les freins périphériques à l'emploi, et préparer ces personnes à l'emploi en facilitant leur adhésion
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les publics concernés, se répartir les rôles avec nos partenaires, les recevoir et identifier les problématiques pour construire les étapes du retour à l'emploi - Apporter les services de Pôle emploi aux habitants du quartier prioritaire en lien avec nos partenaires - Assurer une meilleure adéquation entre les besoins des demandeurs d'emploi du quartier et les réponses apportées - Concourir à l'égalité homme/femme, à la politique d'intégration et à la lutte contre les discriminations à l'emploi - Permettre une meilleure représentation de l'offre de service et une meilleure prescription - Permettre un meilleur accès à la formation professionnelle et l'élévation des niveaux de qualification - Favoriser et accompagner les créations d'entreprises - S'assurer du bénéfice d'un accompagnement vers l'emploi - Garantir une mobilisation des leviers d'accès à l'emploi - Améliorer le suivi des actions liées à l'emploi et de l'évolution à la baisse de la demande d'emploi
Démarche évaluation /indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Tableau de suivi des actions et résultats obtenus par thème - Nombre de prise en charge des publics du quartier prioritaire
Territoire concerné	Saint-Girons cœur de ville
Type(s) de public concerné(s)	Les publics demandeurs d'emploi habitant le quartier prioritaire de la politique de la ville, quelle que soit leur

	modalité de suivi et d'accompagnement
Partenariat(s) envisagé(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Les partenaires à qui Pôle emploi délègue le suivi de certains demandeurs d'emploi (le Conseil Départemental, la Mission Locale, Cap emploi et les Structures d'Insertion par l'Activité Économique), - Le Conseil Régional dans la mise en place de parcours de formation ainsi que tous les autres partenaires de Pôle emploi sollicités au cas par cas en fonction des problématiques rencontrées (Chambres Consulaires, CPAM, CARSAT...)
Moyens mobilisés autres que financiers	L'ensemble des conseillers de Pôle emploi
Ressources financières mobilisées	<p>Aucun crédit spécifique a priori</p> <p>Mobilisation du droit commun (État, Pôle emploi, Conseil Régional et Conseil Départemental essentiellement)</p>
Mutualisation	<ul style="list-style-type: none"> - Mutualisation départementale des actions en faveur des demandeurs d'emploi et des entreprises du quartier prioritaire - Pilotage de la performance comparée entre les 3 agences ariégeoises concernées
Communication	cf. action
Animateur / chef de projet	Le directeur de Pôle emploi Saint-Girons
Délais /durée	2015 - 2020

Enjeu : Favoriser l'emploi local

Orientation : Développer la qualification professionnelle et favoriser l'insertion professionnelle	
ACTION 44	COMMUNIQUER SUR LES SERVICES DE PÔLE EMPLOI ADAPTÉS AUX DEMANDEURS D'EMPLOI ET AUX ENTREPRISES DU QUARTIER PRIORITAIRE AVEC LES ACTEURS DE TERRAIN DU CHAMP DE L'INSERTION ET DU SOCIAL
Diagnostic/contexte	Chaque partenaire du champ du social ou de l'emploi repère ponctuellement des personnes qui ne vont pas vers les acteurs de l'emploi ou qui sont sans solution. Parallèlement, l'offre existante en matière d'accompagnement renforcé ou global est importante. Pour mobiliser les personnes, jeunes ou adultes, les plus éloignées de toute forme d'accompagnement afin qu'elles puissent bénéficier des mesures existant dans le droit commun, il est nécessaire de mettre les acteurs en réseau et que Pôle emploi communique avec eux, ouvrent les portes de ses agences et les informe davantage sur les services qu'il propose.
Objectif	Assurer une meilleure lisibilité des services de Pôle emploi auprès des partenaires implantés dans le quartier prioritaire pour leur permettre de mieux mobiliser Pôle emploi et de mieux informer les publics suivis
Contenu	<ul style="list-style-type: none">- Identifier et clarifier les missions de chaque service et leurs acteurs de terrain œuvrant sur le quartier- Leur proposer un temps d'échanges pour affiner leurs besoins et nommer des référents de part et d'autre pour favoriser les relations dans l'intérêt des publics- Proposer une visite d'agence Pôle emploi couplée avec une information/formation sur le thème de l'indemnisation et des services à distance : 1 journée en immersion (circuit d'inscription, complétude du dossier indemnisation, offre de service digitale de www.pole-emploi.fr, mise en relation sur offres d'emploi, ateliers, procédures d'orientation vers une structure d'insertion...)- Mettre les acteurs en réseau
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none">- Une meilleure lisibilité des services de Pôle emploi- Une meilleure appropriation des dispositifs emploi/formation existants- Agir en prévention des risques d'exclusion grâce à ces acteurs-relais auprès d'un public non suivi, voire non inscrit à Pôle emploi
Démarche évaluation /indicateurs	<ul style="list-style-type: none">- Nombre de réunion organisées- Nombre de partenaires participants
Territoire concerné	Saint-Girons cœur de ville
Type(s) de public concerné(s)	Personnels des structures sociales ou insertion œuvrant pour les publics habitant le quartier prioritaire (CCAS, éducateur de rue, animateur, assistant social, personnel soignant...)
Partenariat(s) envisagé(s)	La Mission Locale Jeune Ariège, Cap emploi Ariège Comminges et les Structures d'insertion par l'activité Économique, Chambres consulaires
Moyens mobilisés autres que financiers	L'ensemble de l'équipe du Pôle emploi de Saint-Girons
Ressources financières mobilisées	Aucun crédit spécifique a priori
Mutualisation	Mutualisation départementale

Communication	Auprès des partenaires concernés par l'action
Animateur / chef de projet	Le directeur de Pôle emploi Saint-Girons
Délais /durée	2015 - 2020

Enjeu : Le marché du maintien à domicile des personnes âgées

Orientation : Développer la silver-économie	
ACTION 45	CRÉATION D'UN LOGEMENT TÉMOIN ADAPTÉ AUX PERSONNES ÂGÉES ET À MOBILITÉ RÉDUITE ET D'UN LIEU RESSOURCE ET VITRINE
Diagnostic/contexte	<p>La démographie couserannaise se caractérise par un vieillissement de la population (12 000 personnes de plus de 60 ans sur 30 000 habitants en 2014). Cet accroissement du nombre de personnes âgées pourrait doper l'emploi dans le secteur social au cours des prochaines années, en lien avec la prise en charge de la population dépendante. Si l'option choisie était de renforcer le maintien des personnes à domicile, l'adaptation des logements à construire ou à rénover deviendrait un enjeu important en termes de politique publique et favoriserait l'emploi dans le secteur de la construction.</p> <p>Le Couserans se caractérise par des entreprises de petites tailles (moins de 10 salariés) qui sont isolées sur le territoire et éloignées des lieux de formation et d'information. Une réponse territoriale de proximité pour rompre l'isolement représente donc un enjeu pour le territoire.</p>
Objectif	<p style="color: #008000;">Sensibiliser les professionnels aux clients séniors et leur environnement,</p> <p style="color: #008000;">Amener les entreprises à s'engager dans une démarche de montée en compétences pour identifier les améliorations à apporter dans les différentes pièces de vie et conseiller les particuliers par anticipation sans attendre la dépendance,</p> <p style="color: #008000;">Sensibiliser les particuliers sur les différents dispositifs existants et aides à la rénovation éventuelles.</p>
Contenu	Mise en place d'un logement témoin adapté aux personnes à mobilité réduite servant de lieu ressource à destination des professionnels avec des exemples concrets d'aménagement adaptés (domotique, poignée ergonomique, largeur de porte, douche à l'italienne, équipements à hauteur variables, sols antidérapants, points d'appui, mitigeur commande infrarouge, détecteur lumière, penderie avec élévateur, monte personne, dispositifs e-santé...) et de lieu vitrine à destination des particuliers / Lieu de promotion.
Résultats attendus	<p>Favoriser la montée compétences des professionnels du bâtiment.</p> <p>Développer le marché du maintien à domicile et favoriser l'emploi dans le secteur de la construction.</p>
Démarche évaluation /indicateurs	<p>Indicateurs de suivi et de réussite</p> <p>Nombre de professionnels formés, taux de visite de l'appartement témoin, nombre de travaux liés au maintien à domicile</p>
Territoire concerné	Couserans

Type(s) de public concerné(s)	Entreprises du bâtiment
Partenariat(s) envisagé(s)	Ariège Expansion, CAUE, CAPEB Ariège, CeRCAD Midi-Pyrénées, Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ariège, Constructys Midi-Pyrénées, DDT Ariège, DIRECCTE Midi-Pyrénées (UT09), DREAL Midi-Pyrénées, FBTP, Lycée A. Bergès, Mairie de St-Girons, PETR du Couserans, Plateforme EFC Couserans, Pôle emploi, Syndicat des architectes Ariège, Sous-préfecture de St-Girons. Acteurs à associer : CARSAT Midi-Pyrénées, Maison de l'habitat, associations du type 3 ^{ème} âge, pôle gériatrique du Couserans...
Moyens mobilisés autres que financiers	A définir / Possibilité de chantier de formation avec les lycéens (Lycée Aristide Bergès) / Possibilité de partenariats avec les industriels (CAPEB)
Ressources financières mobilisées	Sources de financements à définir
Mutualisation	Entre les partenaires concernés
Communication	Presse et supports propres aux institutions concernées
Animateur / chef de projet	Commune
Délais /durée	3 ans à compter de la date d'acquisition

Enjeu : Maintenir l'offre commerciale de qualité

Orientation : Maintenir et améliorer l'offre existante et développer une offre nouvelle de proximité	
ACTION 46	VALORISER L'OFFRE EN LOCAUX MARCHANDS (LOCAUX COMMERCIAUX ET DE SERVICES) EN CENTRE-VILLE ET AU SEIN DU QUARTIER PRIORITAIRE EN PRIORITÉ
Diagnostic/contexte	<ul style="list-style-type: none">- Des locaux marchands, notamment commerciaux souvent imbriqués et contraints au sein d'immeubles résidentiels avec des cohabitations parfois délicates entre locaux marchands et logements- Des emplacements commerciaux susceptibles qui évoluent vers des activités de services (de type banque, assurance, agence immobilière...) impactant les flux commerciaux traditionnels et l'animation du centre-ville- Des locaux commerciaux correspondant de moins en moins aux attentes des consommateurs avec pour conséquence un turn-over des activités ainsi que des ruptures dans le linéaire commercial...- Un tissu marchand diversifié et fortement structurant pour l'armature du centre-ville mais :<ul style="list-style-type: none">• des liaisons et une desserte des axes marchands du centre-ville à améliorer,• des difficultés de stationnement- Cf. également autres constats concernant le volet renouvellement urbain et cadre de vie, auxquels la présente action contribue
Objectif	<ul style="list-style-type: none">- Maintenir et développer un tissu économique marchand au sein de l'armature urbaine en adéquation avec la dynamique contrat de ville- Améliorer la fonctionnalité des locaux marchands afin de faciliter leur adaptation aux nouveaux besoins et aux changements d'activités.- Faciliter la cohabitation entre les logements et les locaux marchands- S'appuyer et renforcer l'offre artisanale de bouche constituant un facteur d'attractivité pour le centre-ville
Contenu	<ul style="list-style-type: none">- Mise en place d'un périmètre de sauvegarde pour le maintien de la vocation commerciale des locaux existants (cf. délibération du conseil communautaire du 9 juin 2015 – annexe page 178)- Réaliser un état des lieux et un diagnostic de l'appareil commercial au sein du quartier prioritaire en prenant notamment en compte :<ul style="list-style-type: none">• l'organisation générale des axes marchands, leur positionnement urbain et leurs interconnexions au sein de l'armature urbaine,• l'organisation des locaux d'activités, par axe marchand, leur accessibilité d'ensemble, les typologies spatiales et fonctionnelles, nature des activités et des inter-relations (complémentaires, concurrentielles)

	<p>- Les aspects territoriaux, économiques et sociaux influant sur le marché des locaux marchands en centre-ville</p> <p>- proposer des pistes d'amélioration prenant en considération les thématiques sus-évoquées en articulation avec les autres actions du contrat de ville (piliers renouvellement urbain-cadre de vie et développement économique-emploi en particulier).</p> <p>Cette action devra s'inscrire dans un cadre partenarial et collaboratif organisé (cf infra).</p> <p>Chacune de ces phases sera accompagnée d'éléments descriptifs illustrés, explicatifs, justificatifs, schémas / plans d'organisation des locaux marchand au sein de l'armature urbaine, voire esquisses de « locaux témoins »... ainsi que des éléments estimatifs sommaires du coût des travaux résultant des propositions de la valorisation de l'offre en locaux marchands</p> <p>Les actions proposées pourront porter sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - remembrement/recomposition des cellules commerciales et modernisation (devanture, vitrine, enseigne, point de vente dont accessibilité) - aménagements urbains (dont embellissements, stationnement, desserte, signalétique... dans le cadre des actions du pilier aménagement urbain et cadre de vie) - maintien et développement du commerce non-sédentaire, facteur d'attractivité et d'animation du centre-ville, par la réorganisation et l'amélioration des conditions d'accueil des foires et marchés - soutien et développement des activités commerciales par la mise d'une fiscalité incitative (CFE-CET, taxe foncière...) - mise en place d'un observatoire pour suivre l'évolution de l'appareil commercial <p>Cette action doit s'inscrire dans le cadre d'une approche globale du développement urbain pour renforcer l'attractivité du cœur de ville avec un outil pour gérer durablement le cœur de ville : démarche de type « management du centre-ville »</p>
Résultats attendus	- Maintien et développement des locaux marchands en centre-ville et tout particulièrement au sein du quartier prioritaire
Démarche évaluation /indicateurs	- Nombre de locaux marchands, locaux en développement, nouveaux locaux marchands
Territoire concerné	Centre-ville
Type(s) de public concerné(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Porteurs de projets privés. - Porteurs publics - Les habitants. - Le public de passage. - L'utilisateur du quartier.
Partenariat(s) envisagé(s)	- Communauté de communes de l'agglomération de Saint-Girons / PNRPA / PETR du Couserans / Le Conseil régional / le Conseil départemental / l'État / autres institutions publiques (CCI, CMA, ADT, Ariège expansion)

	ou privées / Association des commerçants / Associations locales de consommateurs
Moyens mobilisés autres que financiers	Ville de Saint-Girons et partenaires associés, notamment DDT, CCI, CMA, Ariège expansion.
Ressources financières mobilisées	Montants à définir : État/Conseil Régional/Conseil Départemental Caisse des Dépôts et Consignations
Mutualisation	Entre les partenaires concernés
Communication	Presse et supports propres aux institutions concernées
Animateur / chef de projet	Commune
Délais /durée	Durée du contrat (action à conduire à moyen voir long terme)

Enjeu : Favoriser l'emploi local

Orientation : Développer la qualification professionnelle et favoriser l'insertion professionnelle	
ACTION 47	ASSURER AUX JEUNES ISSUS DU QUARTIER PRIORITAIRE L'ACCÈS À LA GARANTIE JEUNES
Diagnostic/contexte	<p>L'Ariège figure parmi les départements retenus dans le cadre de l'élargissement de l'expérimentation du dispositif « Garantie Jeunes » par arrêté du 1^{er} avril 2015, avec un objectif de 55 jeunes à intégrer dans cet accompagnement entre septembre et décembre 2015. Parmi ces 55 jeunes, il est convenu de réserver 20 % de ces places (soit 11 jeunes) à des jeunes issus des QPV de l'Ariège. Le QPV de St Giron devrait, suivant son poids relatif, voir entrer 3 jeunes au moins dans la « garantie jeunes ».</p> <p>Ce dispositif a pour objet d'amener les jeunes en situation de grande précarité vers l'autonomie, par l'organisation d'un parcours d'accompagnement individualisé vers l'emploi ou la formation, piloté par la Mission Locale de l'Ariège. En parallèle, la Garantie Jeunes ouvre droit à une allocation forfaitaire, cumulable avec les revenus d'activités éventuellement perçus.</p> <p>L'entrée sur ce dispositif se fait sur dossier individuel, par décision d'une Commission départementale d'admission et de suivi, présidée par le Préfet, ou son représentant, et dont la composition est fixée par arrêté préfectoral. Ce dispositif est financé par l'Etat et le Fonds Social Européen.</p>
Objectif	Favoriser l'insertion des jeunes demandeurs d'emploi du QP
Contenu	Accompagnement individualisé vers l'autonomie et l'emploi de jeunes en grande précarité
Résultats attendus	Faire entrer de plus en plus de jeunes du QPV St Giron dans le dispositif Garantie Jeunes .
Démarche évaluation /indicateurs	<p>Nombre de bénéficiaires de la Garantie Jeunes parmi la population QPV</p> <p>Densité des parcours des jeunes en termes de situations professionnelles</p>
Territoire concerné	Quartier prioritaire Politique de la Ville de ST GIRONS
Type(s) de public concerné(s)	Jeunes entre 18 et 25 ans, éligibles à la garantie jeunes, issus des QPV pour 20 % du total des entrées sur ce dispositif en Ariège, soit environ 3 jeunes pour le QPV de St Giron
Partenariat(s) envisagé(s)	Préfet, DIRECCTE, Conseil Départemental, Mission Locale, Pôle Emploi, DDCSPP, DASEN, CAF de l'Ariège. Chambres Consulaires, organisations patronales, Agences Intérimaires, (...)
Moyens mobilisés autres que financiers	Repérage des jeunes éligibles via les acteurs sociaux, le tissu associatif local, Accompagnement de la Mission Locale, Allocation versée par l'Etat

	Mobilisation de l'ensemble des dispositifs et prestations
Ressources financières mobilisées	État
Mutualisation	Voir partenaires
Communication	Sans objet
Animateur / chef de projet	Préfet, DIRECCTE
Délais /durée	A partir de septembre 2015

Enjeu : Favoriser l'emploi local

Orientation : Développer la qualification professionnelle et favoriser l'insertion professionnelle	
ACTION 48	AIDE AUX PROJETS DE CRÉATION D'ACTIVITÉS PORTÉS PAR LES DEMANDEURS D'EMPLOI RÉSIDANT DANS LE QUARTIER PRIORITAIRE
Diagnostic/contexte	<p>Conformément aux orientations de la circulaire interministérielle du 25 mars 2015, et dans une logique d'appui au retour à l'emploi, la DIRECCTE souhaite identifier et soutenir les demandeurs d'emploi porteurs de projets de création résidant en QPV, au travers d'une action innovante et un meilleur recours au dispositif NACRE notamment.</p> <p>A signaler que :</p> <p>Certains porteurs d'un projet de création d'activité peuvent ne pas avoir toujours la possibilité de trouver un local adapté, et surtout peu onéreux, leur permettant de débiter leur activité, créer un socle de clientèle, calibrer leur offre.</p> <p>Parallèlement, les centres anciens des QPV présentent de nombreux locaux commerciaux vides, l'activité tendant à se déployer en périphérie urbaine, impactant ainsi l'image et l'attractivité du centre ancien.</p> <p>Dans une stratégie gagnant-gagnant, et à titre expérimental, la ville pourrait acquérir et remettre aux normes quelques surfaces (3-4) qu'elle proposerait à la location commerciale à ces publics, contre un loyer modéré à symbolique, durant les 2 ou 3 premières années de lancement, soutenant ainsi l'activité du centre-ville.</p>
Contenu	<p>Identifier les résidents QPV (jeunes, demandeurs d'emploi notamment) porteurs d'un projet de création d'activité,</p> <p>Créer un cercle de créateurs QPV, permettant l'émulation entre porteurs de projets en un lieu commun et avec outils dédiés à la formation de futurs créateurs, favoriser l'échange d'expérience notamment sur les thématiques de gestion et de commercialisation.</p> <p>Œuvrer avec les villes pour une démarche de mobilisation des locaux commerciaux vides du QPV</p>
Résultats attendus	<p>Accueillir et accompagner entre 5 et 10 porteurs de projets de création,</p> <p>Optimiser le recours à NACRE et autres dispositions du droit commun,</p> <p>2-3 créations / reprises en QPV</p>
Démarche évaluation /indicateurs	Nombre de projets accompagnés, nombre de projets de créations finalisées.
Territoire concerné	Ville de Saint Girons
Type(s) de public concerné(s)	Demandeurs d'emploi porteurs d'un projet de création d'activité.
Partenariat(s) envisagé(s)	CCI, CMA, Initiative Ariège, BGE, Pôle Emploi, Mission Locale, Ville de St Girons
Moyens mobilisés autres que financiers	Sans objet
Ressources financières mobilisées	État
Mutualisation	Voir partenaires
Communication	Sans objet autre que bilan interne du contrat
Animateur/chefde projet	DIRECCTE
Délais /durée	2016 et suivantes

Enjeu : Favoriser l'emploi local

Orientation : Développer la qualification professionnelle et favoriser l'insertion professionnelle	
ACTION 49	DÉPLOYER LE RÉSEAU DE PARRAINAGE DÉPARTEMENTAL EN FAVEUR DU RETOUR À L'EMPLOI POUR LES RÉSIDANTS DU QUARTIER PRIORITAIRE
Diagnostic/contexte	<p>Le dispositif de parrainage existe en Ariège depuis plus de 15 ans. Porté par l'Union Patronale Ariège Pyrénées, il mobilise bénévolement une quarantaine de chefs d'entreprises en activité sur le département, et couvre la quasi-totalité des secteurs d'activités. Essentiellement mobilisé auprès des demandeurs d'emploi en grande difficulté (travailleurs handicapés, senior, personnes issues de l'immigration), cet outil d'appui au retour à l'emploi s'adresse désormais en 2015 très prioritairement aux demandeurs d'emploi habitants les QPV.</p> <p>Avec le concours financier de la DRJSCS Midi-Pyrénées, l'Unité Territoriale de la DIRECCTE finance l'animation et le suivi du dispositif pour 38 nouveaux filleuls en 2015, dont 20 filleuls résidant en QPV.</p> <p>Afin de repérer au plus près des quartiers les publics susceptibles de bénéficier utilement de cette prestation, les Associations Intermédiaires ont été mobilisées sur le sujet en sus de Pôle Emploi et sont désignées comme des prescripteurs essentiels.</p>
Objectif	Favoriser le retour à l'emploi
Contenu	Appui et conseils individuels à la recherche d'emploi par un chef d'entreprise ariégeois bénévole durant 3 mois.
Résultats attendus	5 filleuls issus du QPV de St Girons, avec un taux de sortie positive de 50 % minimum.
Démarche évaluation /indicateurs	Nombre de Bénéficiaires QPV, taux de sorties positives
Territoire concerné	QPV
Type(s) de public concerné(s)	Demandeurs d'emploi résidant en QPV, ayant un projet professionnel défini, disponibles et prêts à s'engager dans la dynamique de parrainage.
Partenariat(s) envisagé(s)	AJE et Pôle Emploi en sont les prescripteurs prépondérants.
Moyens mobilisés autres que financiers	Chargée de mission de l'UPAP, appui d'un coach, réseau de parrains bénévoles.
Ressources financières mobilisées	Budget prévisionnel estimé : 3050 € Action cofinancée DIRECCTE et DRJSCS
Mutualisation	Voir partenaires
Communication	Dans le cadre du bilan du contrat
Animateur / chef de projet	Union patronale Ariège Pyrénées est le porteur de l'action
Délais /durée	2016 et années suivantes

Enjeu : Favoriser l'emploi local

Orientation : Développer la qualification professionnelle et favoriser l'insertion professionnelle	
ACTION 50	METTRE EN OEUVRE UN CHANTIER D'INSERTION EN LIEN DIRECT AVEC LES OPÉRATIONS DE RÉNOVATIONS URBAINES PROGRAMMÉES DANS LE QUARTIER PRIORITAIRE
Diagnostic/contexte	<p>Les chantiers d'insertion permettent aux demandeurs d'emploi en grande difficulté de retrouver une activité professionnelle encadrée et un accompagnement individualisé tant sur le plan social que professionnel, leur offrant ainsi la possibilité de résoudre leurs difficultés sociales et/ou de santé, élaborer une orientation professionnelle, acquérir une formation, et ce dans une situation professionnalisante. Ils sont une première étape d'un parcours professionnel.</p> <p>A la faveur des actions projetées de rénovation et de réhabilitation urbaines des QPV, et au regard du profil et du volume des demandeurs d'emploi résidant dans ces mêmes quartiers, il est proposé de aux structures de l'Insertion par l'activité économique de s'inscrire dans cette dynamique, dès lors qu'une <u>clause sociale</u> le permet. L'Unité Territoriale de la DIRECCTE souhaite affecter à minima 3 ETP sur ce volet dans chaque QPV de l'Ariège. Outre des travaux de bâtiment voirie ou d'espaces verts, le champ d'intervention des chantiers d'insertion peut également concerner le petit patrimoine, la culture, les TIC, le recyclage...</p>
Objectif	Promouvoir l'emploi au cœur des quartiers , favoriser de nouvelles opportunités d'insertion pour les habitants <u>en lien direct</u> avec les opérations de rénovations urbaines.
Contenu	Déployer une offre d'insertion dans les opérations de rénovations urbaines des QPV
Résultats attendus	Parvenir à l'insertion
Démarche évaluation /indicateurs	Nombre de salariés en insertion affectés, dont résidant QPV
Territoire concerné	QPV
Type(s) de public concerné(s)	Demandeurs d'emploi habitant les QPV, en grande difficulté d'insertion.
Partenariat(s) envisagé(s)	DIRECCTE, Conseil Départemental, SIAE, Pôle Emploi, CMA, Mission Locale, ville de St Girons
Ressources financières mobilisées	Affectation de 3 ETP (ACI), soit 3 X 12 mois = 60 000 €
Mutualisation	Voir partenaires
Communication	Dans le cadre du bilan du contrat
Animateur / chef de projet	DIRRECTE
Délais /durée	2016 et années suivantes

Enjeu : Favoriser l'emploi local

Orientation : Développer les actions d'insertion par l'activité économique	
ACTION 51	CLAUSES D'INSERTION DANS LES MARCHÉS PUBLICS
Diagnostic/contexte	<p>L'action présente une plus-value à plusieurs niveaux :</p> <p><u>Pour les collectivités locales :</u> La commande publique responsable permet de concilier développement économique, protection et mise en valeur de l'environnement, et progrès social. En faisant de la lutte contre l'exclusion un critère clé dans les marchés publics, les acheteurs publics contribuent à construire une économie active et solidaire et à soutenir la politique de cohésion sociale. Les clauses sociales dans les marchés publics permettent de créer de l'emploi sur le territoire.</p> <p><u>Pour les entreprises :</u> la clause sociale peut permettre de pallier leurs difficultés de recrutement. En faisant appel aux SIAE pour compléter leurs effectifs, elles ont accès à une main d'œuvre encadrée, sans charges supplémentaires.</p> <p><u>Pour les Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) :</u> L'accès aux marchés publics met en valeur leur rôle économique et social. Les SIAE ont pour mission de renforcer le lien social et de lutter contre l'exclusion en offrant des opportunités aux chômeurs qui rencontrent des difficultés sur le marché de l'emploi. Elles génèrent également des richesses dépassant largement les subventions qu'elles peuvent recevoir.</p>
Objectif	Permettre à des demandeurs d'emploi – salariés de structures en insertion d'obtenir des heures de travail et un contact direct avec l'entreprise. Accompagner les collectivités et les entreprises dans la mise en œuvre des clauses.
Contenu	Le recours à la clause d'insertion dans les appels d'offre permet désormais de destiner, en toute sécurité juridique, tout ou partie de l'exécution d'un marché à des personnes qui rencontrent des difficultés particulières d'insertion.
Résultats attendus	Nombre d'heures de travail générées par les clauses permettant 8 à 10 parcours d'insertion durable par an (environ 5 000 heures)
Démarche évaluation/indicateurs	Nombre d'heures prévues dans les Marchés Publics Nombre d'heures réalisées par les salariés des SIAE
Territoire concerné	Ville de Saint Girons
Type(s) de public concerné(s)	Demandeurs d'emploi / salariées en parcours d'insertion
Partenariat(s) envisagé(s)	État, Collectivités locales, SIAE, chambres consulaires
Moyens mobilisés autres que financiers	Partenariat – réunions de pilotage / techniques
Ressources financières mobilisées	Chargé de mission clauses insertion chargé de l'accompagnement des collectivités et des entreprises (mutualisé à l'échelle départementales sur les 3 territoires concernés par les contrats de ville ?) Ou prestation assurée par les SIAE dans l'intervalle.
Mutualisation	Cf ci-dessous
Communication	Plaquettes et supports visuels disponibles et animés par les SIAE
Chef de projet	État
Délais /durée	Durée du contrat

Enjeu : Favoriser l'emploi local

Orientation : Développer la qualification professionnelle et favoriser l'insertion professionnelle	
ACTION 52	MOBILISATION DES CONTRATS UNIQUES D'INSERTION EN FAVEUR DES DEMANDEURS D'EMPLOI RÉSIDANT DANS LE QUARTIER PRIORITAIRE
Diagnostic/contexte	<p>La circulaire DGEFP n°2015-02 du 29 janvier 2015 relative à la programmation des contrats uniques d'insertion et emplois d'avenir en 2015 fixe pour chaque région et pour chacune des 3 mesures un taux d'accès pour les demandeurs d'emploi habitant les QPV. Pour Midi-Pyrénées les objectifs sont de 13,2 % pour les emplois d'avenir, 5,2 % pour les CAE et 5,3 % pour les CIE. Soit pour 2015 en Ariège, une quarantaine de Contrats Accompagnement dans l'Emploi, une dizaine de Contrats Initiative Emploi et 12 Emplois d'Avenir.</p> <p>En outre, l'arrêté préfectoral du 23 février 2015, fixant le montant de l'aide de l'État pour les CAE et les CIE, majore l'aide accordée par l'État aux employeurs de CUI-CAE à hauteur de 80 % du SMIC, dès lors qu'ils embauchent une personne issue des QPV.</p> <p>Au regard du poids significatif de demandeurs d'emploi sur le QPV de St Girons, de l'ordre de 120 (catégorie A - fin 2014), une attention particulière doit être portée sur cette population dans cette ville, pour des bénéficiaires cumulant souvent une situation d'allocataire d'un minima social.</p>
Objectif	En lien direct avec le repérage et l'accompagnement individualisé des demandeurs d'emploi mis en place par le Pôle Emploi.
Contenu	Mise en emploi (minimum 20 h hebdomadaires durant 12 mois) et accompagnement durant l'emploi (formation, immersion, tutorat).
Résultats attendus	Au moins 10 CAE, 3-4 CIE, 4-5 EAV
Démarche évaluation /indicateurs	Nombre de bénéficiaires par dispositif.
Territoire concerné	QPV/ Ville de St GIRONS
Type(s) de public concerné(s)	Demandeurs d'emploi résidant QPV, Jeunes sans conditions de niveau de qualification, « exception qualifiante »
Partenariat(s) envisagé(s)	Principaux acteurs du repérage et de la mise en relation : Pôle Emploi, Mission Locale, Cap Emploi, CMA Employeurs : Commune de St Girons et Communauté de Communes, tissu associatif local, syndicats intercommunaux, Établissements sanitaire et sociaux, Éducation Nationale,... (secteur non marchand), établissements privés (secteur marchand).
Moyens mobilisés autres que financiers	Pôle Emploi, Mission Locale, Cap Emploi intervenants en qualité de promoteurs et de prescripteurs des mesures d'aide à l'emploi.
Ressources financières mobilisées	État et employeurs
Mutualisation	Voir partenaires ci-dessus
Communication	Dans le cadre du bilan du contrat
Animateur / chef de projet	Mission locale
Délais /durée	2016 et poursuite les années suivantes

CONTRIBUTIONS DES PARTENAIRES :

- La Sous-Préfecture
- Le Conseil Régional
- Le Conseil Départemental
- La Communauté des communes de
l'Agglomération
- La ville de Saint-Girons
- La Caisse des Dépôts et Consignation
 - L'Agence Régionale de la Santé,
- La Chambre de Métiers et de l'Artisanat
 - La Chambre de Commerce et
d'Industrie



PRÉFET DE L'ARIÈGE

REÇU LE

01 JUL. 2015

N° 842

Saint-Girons, le 29 JUIN 2015

SOUS-PREFECTURE DE SAINT-GIRONS

DOSSIER SUIVI PAR : SOUS-PRÉFET

TEL: 05. 61 96 25 85

FAX: 05.61 96 25 87

N/REF : 327

Le sous-préfet de Saint-Girons

à

Monsieur le Président de la Communauté
de Communes de l'agglomération de Saint-Girons
Maire de Saint-Girons
Immeuble Espace 3
57, rue Saint-Valier
09200 SAINT-GIRONS

Objet : Programmation des crédits spécifiques « politique de la ville ».

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le Comité de programmation des crédits spécifiques de la politique de la ville, réuni en préfecture le 16 juin dernier, a examiné trois dossiers concernant la commune de Saint-Girons :

- 1/ CC d'agglo : « Accompagnement du projet éducatif territorial (PEDT) »
- 2/ CC d'agglo : « Sensibilisation musicale et découverte de la pratique instrumentale »
- 3/ UDAF : « Langue française : maîtrise et perfectionnement ».

Je crois devoir appeler votre attention sur les observations formulées à cet égard :

- S'agissant du dossier n° 1 : je vous saurais gré de bien vouloir me préciser les mesures que vous comptez mettre en œuvre pour cibler les quartiers prioritaires de la politique de la ville
- S'agissant du dossier n° 3, il est naturellement entendu que la maîtrise et le perfectionnement de la langue française ne sauraient être réservés uniquement à la population d'origine étrangère, mais bien à l'ensemble des publics en souffrance en ce domaine.

Enfin, j'appelle votre attention sur la nécessité d'engager rapidement les crédits qui seront versés par le CGET.

Je tiens aussi à porter à votre connaissance, par ailleurs, que le CGET a considéré que le contrat de ville de Saint-Girons était un contrat complet qui répondait aux attentes en la matière. Je vous renouvelle ma satisfaction pour le travail accompli par vos équipes, dans des délais contraints.

Je demeure à votre disposition.

Philippe Sauvannet



Le Sous-Préfet,

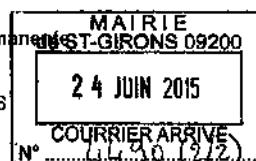
Philippe SAUVANNET

10 AVENUE RENE PLAISANT - BP 40109 - 09201 - SAINT-GIRONS
STANDARD 05.61.96.25.80 - TÉLÉCOPIE 05.61.96.25.87 - SITE INTERNET : www.ariège.gouv.fr

Le Conseil Régional de Midi-Pyrénées :

RAPPORT : N° 15/06/13.09

Commission Permanente
du 4 Juin 2015



OBJET : APPROBATION DU CONTRAT DE VILLE DE SAINT- GIRONS

Mesdames, Messieurs,

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 entend concentrer les crédits de la Politique de la Ville sur un nombre resserré de territoire. Dans un souci d'efficacité et d'efficience de l'action publique, le comité interministériel des villes avait posé le 19 février 2013 le principe d'un critère unique de pauvreté pour sélectionner les quartiers prioritaires.

La liste définitive des 1300 quartiers prioritaires de la politique de la ville a été publiée le 31 décembre 2014 (décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014). Ainsi, Midi-Pyrénées compte 45 quartiers prioritaires ; 18 intercommunalités et 23 communes sont concernées. A Saint-Girons, 1 quartier prioritaire (Cœur de Ville) a été identifié.

A compter de 2015, les contrats de ville de nouvelle génération succèdent aux contrats urbains de cohésion sociale. Ils constituent le cadre d'action d'une politique de la ville renouvelée. L'article 6 de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine et les circulaires du 30 juillet 2014 et du 15 octobre 2014 relatives à l'élaboration des contrats de ville 2015 / 2020 définissent ce nouveau cadre contractuel :

- un contrat unique intégrant les dimensions sociale, urbaine et économique ;
- un contrat piloté par l'intercommunalité mobilisant l'ensemble des partenaires concernés ;
- un contrat mobilisant prioritairement le droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales ;
- un contrat s'inscrivant dans un processus de co-construction avec les habitants.

En effet, le contrat de ville mobilise et adapte les actions relevant des politiques publiques de droit commun et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en œuvre les instruments qui lui sont propres.

Le contrat de ville de Saint-Girons est un contrat cadre qui à partir d'éléments de diagnostic et de bilan définit les enjeux et objectifs opérationnels autour des axes suivants :

- le cadre de vie et le renouvellement urbain,
- l'emploi et le développement économique,
- la cohésion sociale,
- les priorités transversales : intégration et lutte contre les discriminations, égalité hommes / femmes, participation des habitants, jeunesse.

Un plan d'actions annuel sera élaboré afin de préciser les actions prévues pour chaque enjeu et objectif.

La Région accompagnera le contrat de ville dans le cadre du contrat régional unique en mobilisant d'abord l'ensemble de ses politiques de droit commun, en particulier ceux relevant du volet emploi formation.

Elle participera au soutien d'équipements de proximité, de développement économique, culturels et sportifs, selon ses dispositifs prévus dans le cadre des contrats régionaux uniques.

L'Axe X du Programme Opérationnel FEDER-FSE Midi-Pyrénées et Garonne 2014-2020 dont la Région est autorité de gestion, sera mobilisé en faveur des quartiers prioritaires dans les domaines suivants :

C13-237

- soutien à la réalisation des économies d'énergies dans les logements / hébergements à vocation sociale et les bâtiments publics des quartiers prioritaires de la politique de la ville,
- maintien et développement de services aux publics par la rénovation et la création d'équipements correspondants / maintien et création de services commerciaux.
- Les autres axes du FEDER en particulier dans les domaines économiques, de l'innovation et de la transition énergétique pourront également être mobilisés ainsi que les crédits FSE prévus en faveur de la formation professionnelle des demandeurs d'emploi, de la création d'activités par ces derniers et de l'accompagnement des jeunes pour accéder à un emploi.

Dans cette perspective, il vous est aujourd'hui proposé d'approuver le projet de contrat de ville.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE UNIQUE : Le contrat de ville du Saint Girons, joint en annexe, est approuvé.

C13-238



REÇU LE

02 JUL. 2015

Toulouse, le 30 JUIN 2015

n° 845

Le Président
Martin MALVY
Ancien Ministre

Monsieur François MURILLO
 Président
 COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
 SAINT GIRONS
 57 rue Saint Valier
 09200 ST GIRONS

Notification Officielle

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous notifier officiellement la décision prise par la Commission Permanente du 4 juin 2015.

En effet, par délibération n°15/06/13.09, cette dernière a décidé d'approuver le contrat de ville de Saint-Girons.

Les services de la Région, en particulier la Direction de l'Aménagement du Territoire, sont chargés de la mise en œuvre de cette décision.

Il va de soi que je porterai la même attention à la bonne exécution de cette décision qu'à sa préparation.

En souhaitant que cette aide vous permette de mener à bonne fin le programme envisagé, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments distingués.

MALVY

Martin MALVY



NOS REF : DAT/SPUAT

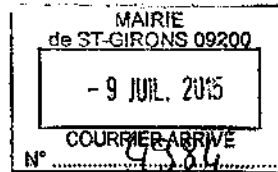
Hôtel de Région : 22, boulevard du Maréchal Juin – 31406 Toulouse cedex 9 – Tél. : 05 61 33 50 50 – www.midipyrenees.fr



**CONSEIL
DÉPARTEMENTAL**

**DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL
DE L'ÉCONOMIE ET DU TOURISME**

Dossier suivi par : Pascal ALARD
☎ : 05 61 02 09 51
✉ : 05 61 02 09 13
eD : palard@ariede.fr



Foix, le - 6 JUL. 2015

Monsieur le Maire de Saint-Girons
Hôtel de Ville
Place Jean-Ibanez
BP 40110
09200 SAINT-GIRONS

OBJET : CONTRAT DE VILLE - SAINT-GIRONS

Monsieur le Maire,

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 développe une ambition forte pour les quartiers populaires et vise à renouveler les outils d'intervention de la politique de la ville.

Les contrats de ville de nouvelle génération sont le cadre d'action de cette politique de la ville autour de trois piliers fondamentaux : « Développement de l'activité économique et de l'emploi », « Cadre de vie et renouvellement urbain » et « Cohésion sociale ».

La nouvelle géographie des quartiers prioritaires, diffusée le 17 juin 2014, intègre pour la première fois le cœur de ville de Saint-Girons.

Pour la ville de Saint-Girons, ce nouveau contrat de ville constitue un cadre unique reposant sur trois piliers : social, urbain et économique. Il s'appuie sur un diagnostic local partagé sur la situation des quartiers prioritaires, permettant de définir les priorités locales qui structurent le contrat, en articulation étroite avec le projet stratégique de territoire élaboré par les élus.

La circulaire du 15 octobre 2014 relative aux modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville insiste sur la mobilisation des dispositifs du droit commun des collectivités territoriales et de leurs groupements, chacun dans le cadre de ses compétences.

A ce titre, vous avez sollicité le Président du Conseil Départemental de l'Ariège pour une participation du Département à votre contrat de ville.

Considérant que les projets de ces contrats de ville s'insèrent dans le cadre des politiques menées par le Conseil Départemental au regard de ses compétences et de ses critères d'intervention, notamment en matière de renouvellement urbain, de politique d'aide sociale ou de développement économique, j'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Départemental du 8 juin 2015 a affirmé son soutien à votre contrat de ville et qu'il m'a autorisé à en être le signataire.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL | HÔTEL DU DÉPARTEMENT | BP 60023 - 09001 FOIX CEDEX | TÉL. 05 61 02 09 09

Vous souhaitant une bonne réussite dans vos projets et restant à votre disposition pour des renseignements complémentaires, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations respectueuses.

Amitiés

Le Président du Conseil Départemental

Henri NAYROU



Délibération n°1

Conseil du 9 juin 2015

L'an deux mil quinze, 9 juin, à 19 heures, le Conseil de la Communauté de Communes s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur François MURILLO.

Présents : Jean-Jacques MERIC, Jean-Claude MERCIER, Gilles ESTAQUE, Jean-Noël VIGNEAU, Marthe RAFFANEL, Bernard LAMARY, Patrick TURLAN, Ginette BUSCA, Aimé GALEY, Roger VIEL, François MURILLO, Gérald ROVIRA, Gérard CMBUS, Bernard GONDRAN, Gaëlle BONNEAU, Etienne DEDIEU, Pierrette LAPEYRE, Armindo DA SILVA.

Procurations : Noélie HISPA à Bernard LAMARY,
Claude PUJOL à Ginette BUSCA,
Antoine RODRIGUEZ à Patrick TURLAN,
Elisabeth TOTARO à Aimé GALEY,
Carole DURAN-FILLOLA à Gérald ROVIRA .

Absents excusés : Angel RUIPEREZ, Edmond MACAU, Gérard DENAT, Martine CRESPO, Chantal GERAUD, Didier MARIE, Nathalie AURIAC et Marie-Christine DENAT-PINCE.

Secrétaire de séance : Etienne DEDIEU.

Objet : Contrat de Ville 2015 – 2020 dans le cadre de la loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale.

Monsieur le Président expose que la Communauté de Communes de l'Agglomération de Saint-Girons a été retenue dans le cadre de la nouvelle géographie prioritaire de la Politique de la Ville.

Le Contrat de Ville qui est à conclure pour la période 2015- 2020, est un contrat de nouvelle génération, institué par la loi n°2014-173 du 21 février 2014 dite « loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ». Elle affiche une ambition forte pour les quartiers populaires et renouvelle les outils d'intervention de la Politique de la Ville. Conclu entre l'Etat, la CCASG et ses partenaires, il précise le cadre d'intervention et les facteurs de réussite de la contractualisation entre les acteurs :

- Définition des contours de la géographie prioritaire sur la base du périmètre arrêté conjointement par le Président et le Préfet en lien avec le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET), à savoir le centre ancien de la ville de Saint-Girons,
- Organisation et pilotage de la gouvernance conjointement avec l'Etat (comité stratégique, comité de pilotage, comité technique, 6 comités thématiques),
- Elaboration d'un diagnostic de Territoire sur la base d'un pré-projet présenté et validé en comité technique en mars 2015,

- Définition de 3 axes prioritaires du Contrat de Ville et fléchage d'actions engagées ou à venir prochainement :

- Cadre de vie et renouvellement urbain dans l'objectif d'une amélioration tangible de la vie quotidienne des habitants, avec un programme de revitalisation du centre urbain axé sur une reconquête de l'habitat, une stratégie globale d'accès au centre-ville, et une volonté d'embellissement progressif du centre-bourg :

Circulations et stationnement dans le quartier prioritaire ; Maison du Projet, rue de la République ; Maison des artistes et des métiers d'art, îlot des Jacobins ; Parc du Palais des Vicomtes ; Revitalisation rue St Valier ; Embellissement du centre-ville »

- Cohésion sociale avec pour trois objectifs prioritaires : développer l'offre de soins et l'accès aux droits, favoriser la mixité sociale par les activités associatives et les actions en direction de la jeunesse, construire le vivre-ensemble :

Pôle de santé ; Transférer le CSAPA et CJC (Addictions) ; Programme de promotion de la santé et PNNS ; Contrat Local de Santé Couserans ; Lieu d'écoute et d'accueil en centre-ville / Maison commune ; Conseil Local en Santé Mentale ; dispositif MONALISA ; Dépistage de la fragilité des personnes âgées à domicile ; Forum associatif en centre-ville ; Pôle Jeunesse et Culture ; Structuration de la Politique culturelle du Pays par l'EPCI ; Résidence de Territoire en cœur de ville ; Soutien à la Parentalité ; Actions jeunes ; PEDT/PRE/CLAS ; Cuisine centrale ; Renforcement de la Police Municipale ; Renforcement Travail de rue ; Vidéo-protection.

- Emploi et développement économique avec pour objectifs le développement de l'emploi local (notamment en direction des jeunes demandeurs d'emploi et dans le marché du maintien à domicile des personnes âgées) et le maintien de l'offre commerciale :

Personnaliser l'accompagnement des demandeurs d'emploi identifiés dans le cadre de la politique de la ville (Pôle emploi) ; Communiquer sur les services de Pôle emploi adaptés aux demandeurs d'emploi et aux entreprises du quartier prioritaire avec les acteurs de terrain du champ de l'insertion et du social ; Logement témoin adapté aux personnes âgées et à mobilité réduite / lieu ressource et vitrine (Ariège expansion / CAPEB/ CAUE...) ; Remembrement et Recomposition Commerciale avec mise en place d'un périmètre de sauvegarde (en partenariat avec la CCI).

Ce Contrat de Ville fait l'objet d'une co-construction avec les habitants du quartier prioritaire « Saint-Girons, cœur de ville », par l'intermédiaire du Conseil Citoyen, composé en juin 2015 et installé en octobre 2015, représenté dans les instances.

Après en avoir ainsi délibéré, le Conseil autorise Monsieur le Président à signer le Contrat de Ville 2015 – 2020.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Votes pour :	22
Votes contre :	0
Abstentions :	1
	M. GONDRAN

Le Président,

François MURILLO

REÇU
17 JUIN 2015

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture le 17 juin 2015
et publication ou notification le 17 juin 2015

LA SOUS-PREFECTURE
DE ST-GIRONS

COMMUNE DE SAINT-GIRONS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 27 MAI 2015 à 19 HEURES

N° 2015-05-10

Objet : Contrat de ville 2015 – 2020 dans le cadre de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine

Le mercredi vingt-sept mai deux mille quinze à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François MURILLO, maire.

Présents : François MURILLO, *Maire*, Thierry TOURNÉ, Gérald ROVIRA, Marie-Christine DENAT-PINCE, Carole DURAN-FILLOLA, René CLERC, Jeanine MÉRIC, Josiane BERTHOUMIEUX, Évelyne PUIGCERVER-ROLAIN, Guy PIQUEMAL, Jean-Michel DEDIEU, Sylviane POULET, Laurent BOUTET, Nadège COMBET, Bernard GONDRAN, Christian HUERTAS, Michel GRASA, Gaëlle BONNEAU, Léo GARCIA, Dominique ANTRAS.

Absents excusés ayant donné procuration : Nathalie AURIAC (procuration à Carole DURAN-FILLOLA), Gérard CAMBUS (procuration à François MURILLO), Christian ROUCH (procuration à Marie-Christine DENAT-PINCE), Patricia JOVÉ (procuration à René CLERC), Pierre LOUBET (procuration à Gérald ROVIRA), Catherine MÉRIOT (procuration à Guy PIQUEMAL), Luis DO ROSARIO (procuration à Thierry TOURNÉ), Sabine CAUJOLLE (procuration à Christian HUERTAS).

Absent excusé : Antoine DESDOIT.

Secrétaire de séance : Carole DURAN-FILLOLA.

- Marie-Christine DENAT-PINCE : arrivée à 19 heures 40 après le vote de la délibération 2015-05-03 (convention d'adhésion au S.D.I.A.U.)

- René CLERC : départ à 21 heures après le vote de la délibération 2015-05-09 (accessibilité de la voirie et des espaces publics – PAVE)

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2012 le Président de la République avait fait de l'égalité républicaine une priorité nationale assortie d'une ferme volonté de revoir en profondeur les outils de la politique de la ville.

Cette volonté a été confortée par la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 dite « loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ». Elle affiche une ambition forte pour les quartiers populaires et renouvelle les outils d'intervention de la Politique de la Ville, à travers :

- un contrat unique intégrant les dimensions sociale, urbaine et économique,
- une action publique qui se déploie à l'échelle intercommunale et mobilise les services de l'État et les partenaires concernés,
- la mobilisation prioritaire du droit commun de l'État et des collectivités territoriales,
- l'innovation dans les pratiques et une adaptation permanente au contexte local,
- la participation des habitants à la co-construction des Contrats de Ville et à leur pilotage.

Ce Contrat de Ville d'une durée de six ans (2015-2020) :

- précise le cadre d'intervention et les facteurs de réussite de la contractualisation entre les acteurs guidés par des principes structurants :
 - un portage par l'intercommunalité : la Communauté de Communes de l'Agglomération de Saint-Girons (CCASG) ;

**CONTRAT DE VILLE
SAINT-GIRONS**

Les constats établis dans le cadre du diagnostic ont permis de faire émerger des problématiques, déclinées dans les trois piliers, **cadre de vie et renouvellement urbain, cohésion sociale et développement économique..**

L'élaboration de ce Contrat de Ville a été réalisée sous forme participative, avec une volonté affirmée de co- construction avec les partenaires.

Après la phase de diagnostic, les groupes de travail ont proposé des enjeux, que les élus se sont attachés à reformuler, puis à décliner en orientations stratégiques.

Le Contrat de Ville formalise ce programme qui élabore la vision politique du devenir du quartier prioritaire et plus globalement de celui de la ville et de sa place au sein de l'E.P.C.I.

Ce programme d'orientations s'articule autour d'objectifs au regard de résultats attendus, et s'appuie sur un certain nombre de pistes d'actions (voir en annexes) qui permettront la mise en œuvre du Contrat de Ville.

Ces actions seront précisées et retravaillées au cours du second semestre 2015; d'autres pourront s'ajouter au Contrat de Ville au cours des années de sa mise en œuvre, au regard des points d'étape qui seront effectués, et des propositions qui seront nées, notamment à la suite de la mise en place du Conseil Citoyen.

La signature du Contrat de Ville formalise à la fois le programme politique et l'engagement des co- signataires, et sera la première étape de construction de ce partenariat.

Chacun d'entre eux sera associé à la mise en œuvre mais aussi à l'évaluation, grâce notamment au choix, puis au suivi d'indicateurs pertinents.

La Caisse des Dépôts et Consignations a transmis les précisions suivantes :

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville. Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la cohésion sociale et la solidarité, pour le développement et la compétitivité des territoires et pour la transition écologique et l'environnement. Dans ce cadre, elle pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes:

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la Caisse des Dépôts privilégiera :

D'une part, les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées:

1. les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
2. les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
3. les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

D'autre part, les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

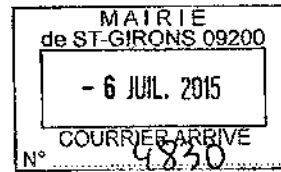
- 1) la construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- 2) les opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, établissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.



Direction émettrice : Délégation Territoriale de l'Ariège
Affaire suivie par : Pôle Animation territoriale / M P Boutié
Courriel : patrick.boutie@ars.sante.fr
Téléphone : 05/34/09/83/51
Réf. Interne: DT09/AT/20140430
Date : 08/06/2015



Monsieur le Maire de Saint Girons
Président de la Communauté de Communes de
l'agglomération de Saint Girons

Place Jean-Ibanès BP 40110
09201 Saint-Girons Cedex

Monsieur le Maire, Président de la Communauté de Communes,

La convention triennale d'objectifs pour les quartiers populaires 2013/2015, conclue entre la Ministre des affaires sociales et de la santé et le Ministre délégué à la Ville, précise les objectifs opérationnels ainsi que l'adaptation du partenariat local en santé, pour ce qui concerne le domaine de la santé et de l'action médico-sociale. Ainsi, la circulaire 376 du 5 décembre 2014, relative à l'intégration des enjeux de santé au sein des contrats de ville, précise notamment que les contrats de ville, qui doivent être conclus avec les représentants de l'Etat dans le département, doivent comporter un volet santé intégrant des interventions spécifiques mais également des dispositions d'articulations avec les autres volets du contrat.

Ainsi, concernant le futur contrat de ville de Saint Girons qui doit être conclu dans le cadre de la nouvelle politique de la ville, j'ai le plaisir de vous informer que l'ARS Midi Pyrénées sera cosignataire de ce volet santé à vos côtés.

Dans le cadre des travaux préalables à l'élaboration du plan d'actions, auxquels la DT ARS de l'Ariège a participé, les fiches actions composant ce volet santé ont pu vous être proposées afin d'intégrer le contrat de ville. Huit fiches actions ont été réalisées par l'ARS. Elles sont organisées autour de quatre enjeux transverses pour votre territoire:

- Promouvoir une offre de santé adaptée aux besoins des habitants.
- La réduction de la précarité.
- Un accompagnement renforcé des personnes les plus vulnérables.
- Le maintien à domicile des personnes âgées.

En inscrivant ces fiches actions dans le cadre du contrat de ville de Saint Girons, l'ARS s'engage ainsi à prioriser ses interventions au profit des quartiers prioritaires de la Ville identifiés et ce de façon pluriannuelle.

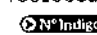
Enfin, comme vous le savez, ces travaux s'étendront sur le territoire du Couserans dans le cadre d'un prochain Contrat Local de Santé en cours de travail entre le Pays du Couserans et l'Agence Régionale de la Santé.

Je vous prie de croire Monsieur le Maire, en l'expression de mes meilleures salutations.

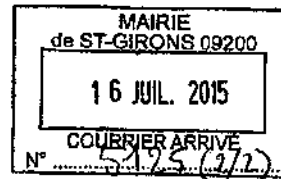
Pour la Directrice Générale de l'Agence Régionale
de Santé de Midi-Pyrénées Délégation,
La Directrice de la Santé Publique,


Francette MEYNARD

Copie à :
Madame la Déléguée à la Politique de la Ville de l'Ariège (PI)

— Agence Régionale de Santé Midi-Pyrénées
10 Chemin du Raisin - 31050 TOULOUSE CEDEX 9
— 0 820 205 548  0,09/min TTC
— www.ars.midi-pyrenees.sante.fr

Délégation territoriale de l'Ariège
1, boulevard Alsace Lorraine - BP 30076
09008 FOIX CEDEX



C.M.A. de l'Ariège
Avis sur le contrat de Ville de Saint-Girons :

La C.M.A. de l'Ariège a réuni à l'invitation de son bureau la commission du développement économique et du développement des territoires, afin de formuler un avis circonstancié et des propositions dans le cadre du projet de contrat de ville de Saint-Girons.

*Les documents qui ont servi de bases à l'étude ne sont pas les versions définitives.
Nous nous fondons sur les documents transmis par la Préfecture de l'Ariège, le 11 juin 2015.*

Le périmètre du centre ancien est marqué par les tendances d'évolution suivantes :

- Une part de vacances de logements supérieure à 10 %,
- Une part d'allocataires CAF supérieur à la moyenne,
- Une part de taux d'emplois inférieure à la moyenne du pays et du massif,
- Un taux de chômage qui s'établit à 17,3 % des actifs,
- Une non-scolarisation qui touche 4,7 % des enfants,
- 17,2 % des familles sont monoparentales.

Sur la problématique du logement en centre-ville (actions 22 à 25) :

L'enjeu est de dégager des propositions de logements, en adéquation avec les besoins des populations.

17,2 % des occupants sont des familles monoparentales.

Il faut développer une offre de logements sociaux à loyer modéré sur la base de T3. Dans ce cadre, il faut contribuer à amener les propriétaires bailleurs à se lancer dans des opérations de rénovation en incluant un volet énergétique. La CMA apporte son soutien aux incitations programmées dans ce cadre.

La présence d'une population âgée et dépendante amène également à une adaptation des logements en termes d'accessibilité. La CMA apporte son soutien aux actions expérimentales menées dans ce cadre, en lien avec la Plate-forme de transition professionnelle.

Les priorités données pour préserver le quartier de la république, recomposer l'îlot des jacobins, revitaliser l'îlot Saint Valier vont contribuer à faire naître des projets de rénovations de l'habitat.

La dimension liée à l'artisanat d'art, dans la fiche n°23, par l'émergence d'une maison des artistes et des métiers d'art peut apporter une réelle dynamique, afin de créer un lieu d'animation touristique et culturelle. Nous rappelons que la CMA va initier un projet de FAB-LAB dédié aux métiers de l'aménagement de locaux et des métiers d'art, avec lequel il peut être initié un partenariat (fiche jointe).

Circulation et stationnement :

L'enjeu est de donner envie de rentrer dans la ville plus que de la contourner.

Nous soutenons la proposition de renforcer la signalétique et son homogénéité (étude programmée)

Nous suggérons d'identifier dans l'offre artisanale de bouche et dans l'offre commerciale, des activités qui donnent envie de s'arrêter en centre-ville ?

Nous sommes prêts dans ce cadre, à apporter notre concours.

Concernant le programme d'actions liées au développement économique et commercial du Centre ancien :

Une offre artisanale et commerciale de qualité dope le cadre de vie. Elle existe à Saint Girons. Il convient de la conforter.

La CMA fait la proposition d'initier une étude pour créer une halle artisanale dédiée aux métiers de bouche et à la production locale. Cela renforcera l'offre touristique en centre-ville.

Seconde proposition : travailler sur la vacance des locaux artisanaux et sur leur aménagement pour les rendre attractifs, notamment dans les fiches actions 29 et 30.

Les fiches actions 27 à 29 concernent plus directement les problématiques liées à l'accès à la formation, à l'insertion et à l'emploi.

Le diagnostic partagé a démontré l'ampleur de la problématique. A ce titre les dynamiques initiées dans le contrat de ville autour des piliers cohésion sociale, cadre de vie et renouvellement urbain, formation, développement économique et emploi sont primordiales, pour ancrer une population et des activités sur le territoire.

Sur la problématique de l'accès à la formation et à l'emploi :

La CMA a souligné dans les réunions du comité de pilotage du projet de contrat de ville, l'apport de l'apprentissage dans le cadre de l'accès à l'emploi. Le parcours par apprentissage peut offrir une dynamique primordiale. 76% des apprentis du Centre de Formation aux Métiers de la CMA de l'Ariège sortent avec un emploi en CDI au terme de leur diplôme de niveau V.

Des offres dans le quartier ancien, plus généralement en zones rurales et en zones de massif ne trouvent pas d'apprentis car il existe une problématique de mobilité et d'accès aux logements. Nous sommes prêts à travailler sur l'émergence d'une action en ce sens, avec l'ensemble des partenaires présents. Une fiche action pourrait être rédigée en ce sens, comme proposée en réunion du comité de pilotage.

La CMA assure à Saint Lizier des permanences à Cap Couserans.

Elle peut accompagner les publics jeunes et demandeurs d'emplois dans leur parcours de formation et d'accès à l'emploi, en lien avec les accompagnements personnalisés de Pôle Emploi et les branches professionnelles.

La CMA participe déjà l'accompagnement à la création d'activité portée par les demandeurs d'emplois du quartier prioritaire. Elle travaille en lien avec les structures référentes identifiées pour le suivi du public bénéficiaire du RSA socle et du RSA activité (action 32).

Elle a accompagné la mise en place d'un chantier d'insertion à Saint Lizier, autour des techniques d'enduits à la chaux, en partenariat avec l'ISCRA et la Fondation du Patrimoine.

Elle peut faire bénéficier de son expérience (action 34.)

La CMA valide le programme d'actions proposées dans ce champ. Elle insiste sur la nécessité d'identifier une offre d'accès aux savoirs de base.

Dans le domaine de la cohésion sociale, de l'accès à l'éducation, à la culture et aux services de santé :

Pour accompagner l'accès à la santé de publics en situation de pauvreté, la mise en place et le développement d'un pôle de santé, d'un programme de promotion de la santé et d'un contrat local sont stratégiques.

Dans ce cadre, il faut s'assurer que des cibles prioritaires sont identifiées, à savoir :

- les familles mono-parentales,
- les adolescents en situation de grande fragilité, ou qui ont des problématiques liées aux addictions (nécessité de renforcer la détection),
- les personnes en situation d'handicap,
- les personnes âgées à domicile.

Avec la cité du goût et des saveurs de la CMA, il est possible d'apporter une sensibilisation sur le volet « nutrition et santé » à intégrer aux actions 3 et 7 (fiche jointe).

La CMA souligne le travail engagé par les élus pour créer une maison commune d'accès aux droits (action 17).

Elle tient à réaffirmer l'intérêt pour le territoire de continuer sur une dynamique de projet éducatif territorial partenarial, qui renforce l'ancrage de la population sur le territoire, la qualité du service public d'enseignement et l'accès à la citoyenneté.

Les élus du bureau de la CMA formulent un avis favorable, sous réserve de la prise en compte opérationnelle de leurs apports, pour la signature du contrat de ville de Saint-Girons. Ils mandatent le Président à cet effet.



FOIX, le 28 juillet 2015

N/Ref : PLM/NC/GT
N° 521
Dossier suivi par G. TEYCHENNE

Monsieur François MURILLO
Maire de Saint-Girons
Président de la Communauté de Communes
De l'Agglomération de Saint-Girons
Place Jean Ibanes
09200 SAINT-GIRONS

Monsieur le Maire,

Vous avez bien voulu associer notre compagnie aux travaux d'élaboration et de diagnostic préalables au contrat de ville et je vous en remercie.

La CCI de l'Ariège se réjouit de l'opportunité offerte par cette démarche qui sera de nature à créer un effet de levier pour dynamiser le pôle de Saint-Girons.

La CCI soutient cette initiative et porte un avis favorable sur le pré-projet du contrat de ville.

Au titre de votre consultation du 20 juillet 2015, vous trouverez ci-joint notre proposition de rédaction pour la fiche action n°47 portant sur l'enjeu « Maintenir l'offre commerciale de qualité » avec pour orientation « Maintenir et améliorer l'offre existante et développer une offre nouvelle de proximité », en lien avec notre domaine d'intervention.

Je tenais également à vous informer qu'à l'issue de la signature du contrat de ville et pour aider à la mise en œuvre des actions à destination des entreprises et des porteurs de projet, la Chambre proposera ses outils et ses expertises, selon des modalités qui nécessiteront d'être précisées en fonction de vos besoins.

D'une façon plus générale, je vous rappelle que la CCI intervient en appui des entreprises et des territoires sur de nombreux registres, parmi lesquels :

- la création reprise d'entreprise : Formation / Accompagnement des créateurs repreneurs
- l'adaptation Modernisation des TPE / PME
- l'accompagnement des entreprises en difficultés
- la transmission d'entreprise
- l'observation Economique Commerce – Tourisme (offre & demande)
- la formation, au moyen de son Centre de Formation IFCAP

La Chambre continuera par ailleurs d'être en appui avec son ingénierie, pour le déploiement du dispositif OMPCA/OCUR en cours qui doit venir conforter la politique de la ville.

Toutefois, je suis au regret de vous signaler que notre Compagnie Consulaire ne pourra pas, compte-tenu des contraintes budgétaires auxquelles elle est confrontée, apporter de soutien financier direct aux actions que vous conduirez dans le cadre de ce Contrat de Ville.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président


P. MAURAT

B.P. 30011 - 21, cours Gabriel Fauré, 09001 Foix Cédex

Tél. 05 61 02 03 04 - Télécopie 05 61 65 28 71 - Mèl : cci09@ariego.cci.fr - <http://www.ariego.cci.fr>

N° de déclaration d'activité : 7309 P 0001 09 - SIRET : 180 900 011 00016 - NAF : 9411 Z - TVA INTRA : FR 80 180 900011



Vivre à St-Girons

Décembre 2014

LE JOURNAL DE VOTRE VILLE



EN PREMIÈRE LIGNE La politique de la ville au cœur

- > Une sélection officielle, un élan pour l'avenir
- > Cadre de vie, lien social et économie en jeu

et aussi...

- > Infos en Couserans
- > À ne pas manquer
- > Saint-Girons pratique



« Saint-Girons a été élue pour bénéficier, aux côtés d'autres communes françaises, d'une politique de la ville étendue désormais par le Gouvernement aux territoires ruraux. L'annonce vient à point nommé converger avec notre démarche visant à dynamiser le centre-ville pour faire de ce dernier un véritable atout de développement territorial. Vous trouverez dans ce bulletin les objectifs et les modalités d'application de cette politique.

La politique de la ville, dont notre agglomération va faire l'objet, concerne principalement le centre. Elle doit répondre au triple souci de promouvoir un habitat confortable, de préserver un environnement agréable et de développer des activités économiques en liaison avec le territoire. Il faut par ailleurs noter que ce projet pour la ville, pour son centre et pour ses habitants, devra être mené avec l'intercommunalité. Ceci au même titre que les travaux actuellement en cours qui témoignent d'une ville et d'un pays en marche : citons le centre multi-accueil pour la petite enfance dans le quartier d'Aulot et la future piscine couverte pour laquelle le chantier a démarré dans le quartier de la gare.

Je veux donc vous dire, si cela peut constituer un message d'espoir en cette fin d'année, que notre ville n'est pas isolée. Nous continuerons à rechercher les associations, les coopérations et les participations qui nous permettront de l'embellir, de l'animer et de la faire grandir car elle est plus que jamais le cœur battant du Couserans.

Nous nous consacrerons à cette tâche avec la volonté de l'accomplir pour votre meilleur profit tout au long de cette année 2015.

Avec mon équipe municipale, je vous présente très chaleureusement mes meilleurs vœux de santé et de joie pour vous et ceux qui vous sont chers. »

François Murillo, maire, président de la Communauté de communes de l'Agglomération de Saint-Girons

La politique de la ville au service de notre ville

Une revitalisation déclarée prioritaire par l'Etat

Saint-Girons a été retenue dans le dispositif gouvernemental « **politique de la ville** » visant à revitaliser certaines zones urbaines prioritaires, à réduire les inégalités et à redonner une cohésion et un dynamisme social et économique au territoire dans son ensemble.

C'est la première fois que des quartiers appartenant à des communes situées en zone rurale, comme Saint-Girons, Foix ou Pamiers font partie d'un tel projet, ciblant des zones urbaines repérées en fonction de leurs difficultés sociales et économiques. La sélection officielle des quartiers bénéficiaires de ce dispositif gouvernemental s'est opérée sur un critère précis et indiscutable, les revenus par foyer.

> Organisation collégiale

Un **comité de pilotage** (COPIL) ainsi qu'un comité technique (COTECH) sont créés en premier lieu pour le montage et la mise en place du projet. Cela dans le cadre d'un diagnostic et d'une stratégie partagés avec l'Etat et la Communauté de communes mais aussi avec le Conseil général et la Région au travers du Contrat de Plan Etat-Région possédant un volet « politique de la ville ».

La gouvernance et l'accompagnement du projet sont assurés conjointement par les élus et les acteurs institutionnels en collaboration avec un conseil citoyen constitué en amont du démarrage officiel du dispositif.

> Politique de la ville, politique d'avenir

L'objectif est de sortir de la catégorie des zones de revitalisation prioritaire d'ici 10 ans, soit au bout de la durée du contrat.

Le projet repose sur 3 piliers d'intervention :

- **urbanisme et cadre de vie** : veiller à la mise en place d'actions urbanistiques en étroite relation avec la vision sociale de l'équipe municipale,

FOCUS

Avec le Conseil citoyen, la démocratie participative au cœur du projet

Qui le compose ?

Le Conseil citoyen est un espace de discussion associant les habitants du quartier, les associations, les entreprises environnantes.

A quoi sert-il ?

Il vise à faire éclore les nouvelles idées pour rendre la ville plus attractive.

Qui le compose ?

C'est un collège délégué de représentants de la vie civile et d'habitants désignés par tirage au sort.

Quelles sont ses priorités ?

Le Conseil citoyen travaille autour de trois thématiques : le logement et les rues, les liens sociaux, l'activité et l'emploi.

Quels enjeux comporte-t-il ?

Garantir la place des citoyens dans les décisions concernant leur quotidien, créer un espace de propositions et d'initiatives, assurer un renouvellement démocratique.

> Efficacité nouvelle

Plus qu'un quartier, c'est un véritable bassin de vie qui s'approprie à devenir le bénéficiaire du dispositif. En effet, la Communauté de communes porte collectivement ce projet dont les retombées ne se limitent pas strictement à la ville. Cette notion d'appartenance élargie d'une population à un territoire précis donne bien plus d'efficacité aux actions menées. Les dispositifs antérieurs ciblaient exclusivement le quartier lui-même et se sont souvent avérés inopérants.

Flash info

Le Couserans dans les cordes du talent

La célèbre violoniste virtuose, **Marie Contagoff** fait le choix de Saint-Girons. Elle souhaite implanter durablement son orchestre de chambre à cordes qu'elle dirige, sur notre territoire où sont ses racines familiales et porter ainsi haut et loin les couleurs du Couserans.



Passatges clôtura 2014 en beauté



Le 4 décembre dernier, après une journée d'animations en cascade dans les rues de la ville, les musiciens du groupe Passatges ont donné un concert devant un large public à la salle Max Lindler. Beau succès populaire !

Cadre de vie, on avance en marchant !

L'équipe municipale dédiée au diagnostic « en marchant » continue son travail sur le terrain pour souligner les points faibles à corriger. Au programme des prochains mois : rénover les entrées de bourg et renforcer le dispositif signalétique pour un meilleur repérage dans l'espace public.

> La parole aux groupes de l'opposition

M. GRASA « L'opposition méprisée »

L'un des Conseils Municipaux en délibérations sont présentées aux votes sans les documents permettant aux Conseillers de voter en toute connaissance de cause. Nous devons nous contenter de ce que veut bien nous dire Monsieur le Maire. C'est à dire des réponses incomplètes et souvent mensongères. On nous a même fait voter une approbation d'un tirage au sort sur le partage des immeubles de Guzet qui n'aurait pas eu lieu sans même d'information. La faute est par nos propres recherches et après le vote que nous connaissions la vérité sur les affaires communales.

Soyez-t-il un contrôle de légalité sur les délibérations ?

La médiathèque se met aux nus

Une exposition collective des artistes **Stéphane Mailletaud, Florence Martin Khalidi et Olivier Varo** sur le thème de la nudité en peinture, en dessin et en sculpture offre ses oeuvres au regard du public dans les murs de la médiathèque municipale Gaston Massat, du 3 décembre 2014 au 31 janvier 2015, aux heures d'ouverture habituelles.

La prochaine rencontre avec les artistes aura lieu le 17 janvier de 10h à 12h30.

Les héros de la Grande Guerre à l'honneur

L'exposition organisée par MM. **Pierre Maurel** et **Claude Dupuy** avec la participation active de **Jean-Raymond Duloux** dans le salon d'honneur de la mairie de Saint-Girons, du 1^{er} au 11 novembre dernier, a connu une fréquentation assidue. Elle a notamment suscité un vif intérêt parmi les élèves des classes primaires et du collège du bassin Couserannais.



François Muriel en conversation avec l'un des visiteurs de la rencontre et expositrice de guerre.

Repas de Noël très pro pour jeunes palais

Le service jeunesse, épaulé par la responsable restauration Marie-Monique Alvarez et son équipe, a concocté un savoureux repas de Noël pour nos écoliers avec l'aide des élèves de la section bac pro du lycée François Camet, accompagnés de leurs professeurs, MM. Jourdan et Petit et Madame Guillemet. Ce moment de gastronomie et de partage, encadré par animateurs et personnel de la mairie, parents délégués et enseignants, est né de l'implication de tous et de la mise en commun des compétences de chacun...



Le repas de Noël dans la halle fermée du parc des expositions.

Dominique ANTRAS « A St-Girons, l'humain d'abord... »

Dans le précédent bulletin, je demandais comment assurer les St-Gironnais les décisions municipales, et comment valoir le déficit démocratique existant du fait d'une sous-représentation des groupes d'opposition « une occasion d'améliorer ces 2 points à être marquée lors de la rédaction du nouveau règlement intérieur ».

Les commissions municipales commencent à se réunir. Finances, Enfance, Jeunesse-Education, Cadre de vie et développement durable... Surtout que cette question du développement durable soit bousillée, avec l'aide de tous les responsables compétents, afin que St-Girons s'engage plus efficacement dans la transition écologique et énergétique.

En matière fiscale, les taux d'imposition n'ont pas été augmentés, et c'est une bonne décision... cependant, les abattements de l'Etat, aux collectivités, étant fortement en baisse, on peut s'inquiéter du budgetaire des budgets à venir, qui risquent de faire au détriment des investissements et donc de l'économie locale.

Infos en Couserans

> Jardinez éco-responsable, bénéficiez d'une formation gratuite avec le SICTOM du Couserans



> Nathalie Auriac et Marie-Christine Dénat-Pince, adjointes au maire sur le terrain des jardins partagés.

Le Parc Naturel Régional des Pyrénées ariégeoises et le SICTOM du Couserans vous proposent un programme gratuit de formation sur le thème « **les pratiques éco-responsables au jardin** ».

En trois jours, vous pouvez découvrir les « incontournables » pour mettre en place un jardin écologique et apprendre :

- >> la réglementation dans le domaine phytosanitaire et les conséquences de l'usage de produits phytosanitaires
- >> les techniques d'agro-écologie, les cultures sans produits phytosanitaires
- >> la mise en œuvre du compostage et du paillage, la pratique de la taille douce des végétaux et la sélection des essences à planter.

La dernière journée de formation aura lieu en salle, le vendredi 9 janvier de 9h à 17h à Saint-Girons, au SICTOM, avec une sortie sur les jardins partagés si la météo le permet.



Cette action est pilotée par le Ministère en charge de l'Agriculture, avec l'appui de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, financée par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribuée au financement du plan Ecophyto et dans le cadre de l'appel à projets régionaux de communication en Midi-Pyrénées.

Inscriptions auprès du PNR :

Courriel : L.rameil@parc-pyrenees-ariegeoises.fr

Fax : 05 61 02 80 23.

> Naissance annoncée de la structure multi-accueil au printemps 2015 dans la Maison de la petite enfance

La Communauté de communes de l'Agglomération de Saint-Girons proposera bientôt un nouveau service, dit « **multi-accueil** » aux jeunes enfants de moins de 6 ans au sein de la Maison de la petite enfance située esplanade Mendès France à Saint-Girons. Sa vocation : contribuer à ce que tous les parents du territoire concilient vie professionnelle et familiale. Ce nouveau site leur offrira la possibilité de choix dans le mode d'accueil : familial ou collectif, sur un temps court ou à la journée. L'ouverture de la structure est prévue en mars 2015. Vous pouvez dès à présent contacter la Communauté de communes pour tout renseignement relatif à vos besoins.

Madame Sylvie Pauly - 57 rue Saint-Valier - 09200 Saint-Girons

Tél : 05 61 66 71 62 - Fax : 05 61 66 28 15

petiteenfance.ccstgiron@gmail.com

<http://cc-st-girons.pays-couserans.fr>



« Vivre à St-Girons », Journal de la Ville de Saint-Girons - décembre 2014
Directeur de publication : F. Murillo - Conception : mairie de Saint-Girons
Assistance à la réalisation : Campardou - Crédits photos : Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports - mairie de Saint-Girons
Imprimé sur papier fabriqué à partir de bois issus de forêts gérées durablement - Imprimerie Fabra, 16 rue des Jacobins, 09200 Saint-Girons.

> Saint-Girons pratique

Horaires mairie

Du lundi au jeudi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h15.

Le vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

> Tél : 05 61 04 03 20

Les élus reçoivent

Les 1^{er} et 3^{ème} vendredis du mois de 14h à 17h.

> Pour prendre rendez-vous : 05 61 04 03 20

Collecte des déchets verts

Le ramassage des déchets verts effectué par les services techniques de la ville de Saint-Girons s'interrompt pour la période hivernale (de décembre 2014 à mars 2015) et reprendra en avril 2015 au rythme de deux ramassages par mois. Vous pouvez apporter directement vos déchets verts à la déchetterie de Saint-Girons gérée par le SICTOM du Couserans : ouverte du lundi au samedi de 08h à 18h - Site de Palèts

> Tél : 05 61 66 29 04 - <http://www.sictom-couserans.fr/>

Collecte des objets encombrants

Janvier : le 7 Saint-Girons centre, le 14 Saint-Girons Aulot, le 21 Sierras/Beauregard, le 28 Saint-Girons Lédar

Février : le 4 Saint-Girons centre, le 11 Saint-Girons Aulot, le 18 Sierras/Beauregard, le 25 Saint-Girons Lédar

Mars : le 4 Saint-Girons centre, le 11 Saint-Girons Aulot, le 18 Sierras/Beauregard, le 25 Saint-Girons Lédar

> A ne pas manquer

du 3 décembre au 31 janvier - Exposition « La Médiathèque se met aux nus »

2 janvier - Foire aux chevaux - Foire

9 janvier - Dernière journée de formation « Les pratiques éco-responsables au jardin » - 9h/17h - SICTOM et site des jardins partagés de St-Girons - Connaissance du monde « Sur les chemins de St-Jacques de Compostelle » - 14h - salle Max Linder

17 janvier - Rencontre avec les artistes Stéphane Maillaud, Florence Martin Khaldi et Olivier Varo dans le cadre de l'exposition « La Médiathèque se met aux nus »

30 janvier - Connaissance du monde « Réunion et Maurice » 14h - salle Max Linder - concert Chandeleur, proposé par l'École de Musique municipale et les Services culturels - 21h - salle Max Linder.

31 janvier - Projection « JOB histoire du papier » - 17h - salle Max Linder
1^{er} février - Athlétisme - Tour du Prix régional en salle (Benjamins Minimes) - Parc des expositions

15 février - Indoor aéromodélisme - Parc des expositions

28 février et 1^{er} mars - Aviculture - Parc des expositions

6 mars - Connaissance du monde « Islande, pays de feu et de glace » 14h - salle Max Linder

7 mars - Rencontre d'athlétisme CASG - parc des expositions

21 mars - Concert des professeurs de l'école de musique de Saint-Girons et de leur amis musiciens - 17h - salle Max Linder.

25 mars - Conférence « La musique en trois T : la trompette »

19h/19h45 - Médiathèque Gaston Massat

27 mars - Connaissance du monde « l'Inde, au milliard de regards » 14h - salle Max Linder

1^{er} avril - Conférence « La musique en trois T : le tango »

19h/19h45 - Médiathèque Gaston Massat

8 avril - Conférence « La musique en trois T : le timbre »

19h/19h45 - Médiathèque Gaston Massat

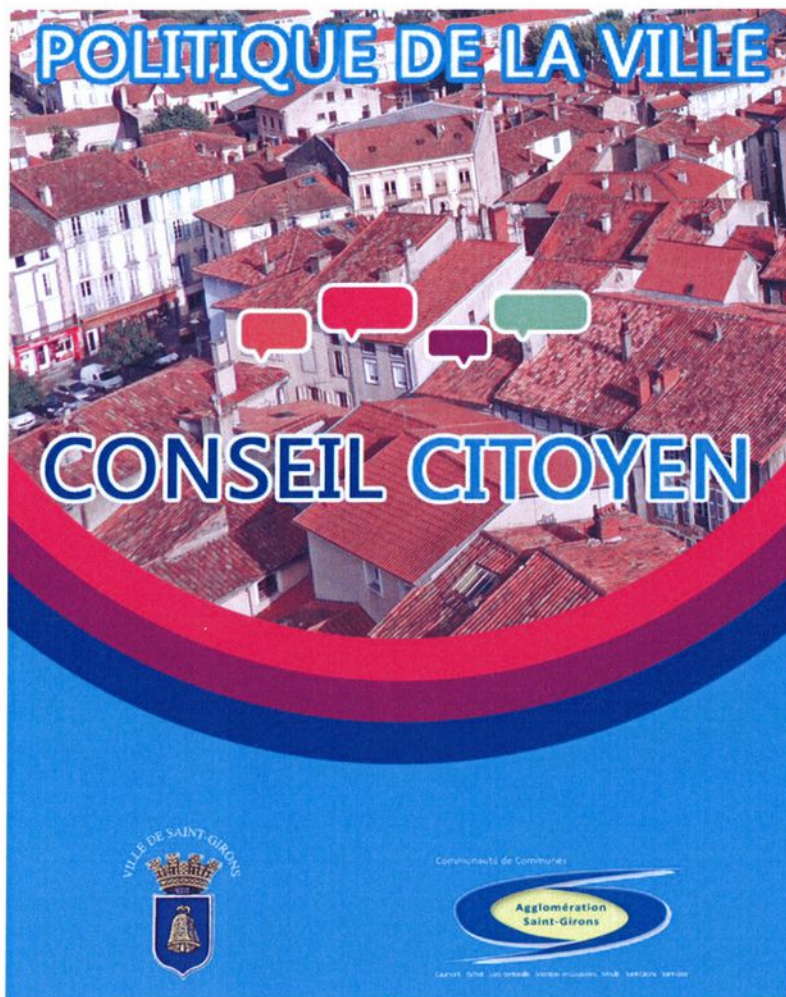
Retrouvez l'information sur les événements de votre ville sur le site de la mairie

www.ville-st-girons.fr

CONSEIL CITOYEN



Réunion publique d'information



Mardi 7 juillet 2015 à 19h00

**Au salon d'honneur (rez-de-chaussée)
de la Mairie de Saint-Girons**

Pour plus d'informations :

05 61 04 03 21 - conseil.citoyen@ville-st-girons.fr - <http://www.ville-st-girons.fr>



Saint Girons, le 24 juin 2015

CONSEIL CITOYEN

Citoyenne, Citoyen,

Acteur économique ou associatif du Saint Gironnais, vous avez été à ce titre pressenti pour être membre titulaire du **Conseil Citoyen** de Saint Girons.

Une **réunion d'information** aura lieu le 7 juillet à 19h à la Mairie de Saint Girons, salon d'honneur (rdc), en présence des **40 futurs membres** du Conseil Citoyen.

Pour de plus amples informations et pour nous confirmer votre présence, nous vous invitons à nous contacter dès à présent.

Institué par la **Loi du 21 février 2014** dans le cadre de la **Politique de la Ville**, le **Conseil Citoyen** a pour objectifs de :

- Impliquer les habitants dans le projet de redynamisation du centre-ville
- Favoriser le dialogue et la réflexion avec les institutions
- Stimuler l'initiative citoyenne

Contact: M^{me} Laurence RATIER, Coordonnatrice Politique de la Ville - Conseil Citoyen
conseil.citoyen@ville-st-girons.fr
Secrétariat général : 05/61/04/03/21



Saint Girons, le 24 juin 2015

CONSEIL CITOYEN

Citoyenne, Citoyen,

Vous avez candidaté pour être membre du **Conseil Citoyen** de Saint Girons. Nous vous remercions pour l'intérêt que vous portez à votre ville et votre quartier.

Une **réunion d'information** aura lieu le **7 juillet** à 19h à la Mairie de Saint Girons, salon d'honneur (Rdc), en présence des **40 futurs membres du Conseil Citoyen**.

Pour de plus amples informations et pour nous confirmer votre présence, nous vous invitons à nous contacter dès à présent.

Institué par la **Loi du 21 février 2014** dans le cadre de la **Politique de la Ville**, le **Conseil Citoyen** a pour objectifs de :

- Impliquer les habitants dans le projet de redynamisation du centre-ville
- Favoriser le dialogue et la réflexion avec les institutions
- Stimuler l'initiative citoyenne

Contact: M^{me} Laurence RATIER, Coordonnatrice Politique de la Ville - Conseil Citoyen
conseil.citoyen@ville-st-girons.fr
Secrétariat général: 05/61/04/03/21



Saint Girons, le 24 juin 2015

CONSEIL CITOYEN

Citoyenne, Citoyen,

Nous avons l'honneur de vous informer que vous avez été **tiré au sort** pour être membre titulaire du **Conseil Citoyen** de Saint Girons.

Une **réunion d'information** aura lieu le **7 juillet 2015** à 19h à la Mairie de Saint Girons, salon d'honneur (rdc) en présence des **40 futurs membres** du Conseil Citoyen.

Pour de plus amples informations et pour nous confirmer votre présence, nous vous invitons à nous contacter dès à présent.

Institué par la **Loi du 21 février 2014** dans le cadre de la **Politique de la Ville**, le **Conseil Citoyen** a pour objectifs de :

- Impliquer les habitants dans le projet de redynamisation du centre-ville
- Favoriser le dialogue et la réflexion avec les institutions
- Stimuler l'initiative citoyenne

Contact: M^{me} Laurence RATIER, Coordonnatrice Politique de la Ville - Conseil Citoyen
conseil.citoyen@ville-st-girons.fr
Secrétariat général : 05/61/04/03/21



Vos idées pour votre quartier !



**Vous habitez ou travaillez dans le centre ancien de Saint-Girons ?
Vous êtes concernés !**

**Vous voulez mieux vivre dans votre quartier ?
Votre avis est indispensable !**

**Vous souhaitez donner vos idées et participer aux décisions ?
Inscrivez vous au Conseil citoyen !
Participez à la mise en œuvre du Contrat de ville !**

Pour plus d'informations :
- Consulter le site internet de la mairie : www.ville-st-girons.fr
- Téléphoner au Secrétariat Général : 05 61 04 03 21

IPNS - 05/05/15 - Ne pas jeter sur la voie publique.



Vos idées pour votre quartier !



**Vous habitez ou travaillez dans le centre ancien de Saint-Girons ?
Vous êtes concernés !**

**Vous voulez mieux vivre dans votre quartier ?
Votre avis est indispensable !**

**Vous souhaitez donner vos idées et participer aux décisions ?
Inscrivez vous au Conseil citoyen !
Participez à la mise en œuvre du Contrat de ville !**

Pour plus d'informations :
- Consulter le site internet de la mairie : www.ville-st-girons.fr
- Téléphoner au Secrétariat Général : 05 61 04 03 21

IPNS - 05/05/15 - Ne pas jeter sur la voie publique.

CRÉATION D'UN CONSEIL CITOYEN : VOS IDÉES POUR VOTRE QUARTIER
Appel à candidature : Impliquez-vous dans la vie de votre commune !

Un contrat de ville doit fixer des objectifs sur 6 ans en associant la population à la réflexion sur l'amélioration du centre ancien de Saint-Girons.

Le Conseil citoyen, qu'est-ce que c'est ?

- C'est un cadre qui associe des représentants des collectivités avec des habitants répartis en deux collèges :
 - 1/ Associations et acteurs locaux ;
 - 2/ Habitants désignés sur la base du volontariat et par tirage au sort.

À quoi ça sert ?

- À discuter de questions concrètes qui touchent la vie de tous les jours : nuisances sonores, aménagement des rues, entretien de la voirie, vie des commerces, animations, emplois, etc...
- À préparer et faire éclore de nouveaux projets pour rendre notre ville plus attractive.

Mise en place du Conseil Citoyen :

- Vous pouvez déposer votre candidature à la Mairie ou l'envoyer par courrier à Mairie de St-Girons - BP 40110 - 09201 Saint-Girons Cedex ou par courriel à contact@ville-st-girons.fr (*bulletin d'inscription joint*).
- Un tirage au sort des candidats sera organisé le 21 mai 2015.

Déposez votre candidature
avant le mercredi 20 mai 2015 !

Et pour plus d'informations :

Réunion publique
salle du conseil municipal de la mairie de Saint-Girons :
Le jeudi 4 juin 2015 à 19h00.

Vous recevez cette information car vous vivez ou exercez dans le quartier concerné.

CRÉATION D'UN CONSEIL CITOYEN : VOS IDÉES POUR VOTRE QUARTIER
Appel à candidature : Impliquez-vous dans la vie de votre commune !

Un contrat de ville doit fixer des objectifs sur 6 ans en associant la population à la réflexion sur l'amélioration du centre ancien de Saint-Girons.

Le Conseil citoyen, qu'est-ce que c'est ?

- C'est un cadre qui associe des représentants des collectivités avec des habitants répartis en deux collèges :
 - 1/ Associations et acteurs locaux ;
 - 2/ Habitants désignés sur la base du volontariat et par tirage au sort.

À quoi ça sert ?

- À discuter de questions concrètes qui touchent la vie de tous les jours : nuisances sonores, aménagement des rues, entretien de la voirie, vie des commerces, animations, emplois, etc...
- À préparer et faire éclore de nouveaux projets pour rendre notre ville plus attractive.

Mise en place du Conseil Citoyen :

- Vous pouvez déposer votre candidature à la Mairie ou l'envoyer par courrier à Mairie de St-Girons - BP 40110 - 09201 Saint-Girons Cedex ou par courriel à contact@ville-st-girons.fr (*bulletin d'inscription joint*).
- Un tirage au sort des candidats sera organisé le 21 mai 2015.

Déposez votre candidature
avant le mercredi 20 mai 2015 !

Et pour plus d'informations :

Réunion publique
salle du conseil municipal de la mairie de Saint-Girons :
Le jeudi 4 juin 2015 à 19h00.

Vous recevez cette information car vous vivez ou exercez dans le quartier concerné.

COUPON RÉPONSE - Appel à candidature à déposer en mairie

Je suis candidat(e) pour être membre du Conseil citoyen !

Nom : Prénom :
Téléphone : Courriel :
Adresse :
Âge : Sexe : Nationalité :
Catégorie socio-professionnelle : Employé Artisan/Commerçant
Cadre et profession libérale Chômeur Autres :
Imposable : oui non

COUPON RÉPONSE - Appel à candidature à déposer en mairie

Je suis candidat(e) pour être membre du Conseil citoyen !

Nom : Prénom :
Téléphone : Courriel :
Adresse :
Âge : Sexe : Nationalité :
Catégorie socio-professionnelle : Employé Artisan/Commerçant
Cadre et profession libérale Chômeur Autres :
Imposable : oui non

COUPON RÉPONSE - Appel à candidature à déposer en mairie

Je suis candidat(e) pour être membre du Conseil citoyen !

Nom : Prénom :
Téléphone : Courriel :
Adresse :
Âge : Sexe : Nationalité :
Catégorie socio-professionnelle : Employé Artisan/Commerçant
Cadre et profession libérale Chômeur Autres :
Imposable : oui non

COUPON RÉPONSE - Appel à candidature à déposer en mairie

Je suis candidat(e) pour être membre du Conseil citoyen !

Nom : Prénom :
Téléphone : Courriel :
Adresse :
Âge : Sexe : Nationalité :
Catégorie socio-professionnelle : Employé Artisan/Commerçant
Cadre et profession libérale Chômeur Autres :
Imposable : oui non

COUPON RÉPONSE - Appel à candidature à déposer en mairie

Je suis candidat(e) pour être membre du Conseil citoyen !

Nom : Prénom :
Téléphone : Courriel :
Adresse :
Âge : Sexe : Nationalité :
Catégorie socio-professionnelle : Employé Artisan/Commerçant
Cadre et profession libérale Chômeur Autres :
Imposable : oui non

COUPON RÉPONSE - Appel à candidature à déposer en mairie

Je suis candidat(e) pour être membre du Conseil citoyen !

Nom : Prénom :
Téléphone : Courriel :
Adresse :
Âge : Sexe : Nationalité :
Catégorie socio-professionnelle : Employé Artisan/Commerçant
Cadre et profession libérale Chômeur Autres :
Imposable : oui non

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL : validation du Conseil Citoyen



PRÉFET DE L'ARIÈGE

PRÉFECTURE
PÔLE COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE
ET MODERNISATION
MIIG

ARRÊTÉ PREFECTORAL
Portant validation du conseil citoyen
de la ville de St Girons
Quartier prioritaire de St Girons - Cœur de ville

Le Préfet de l'Ariège
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU la loi N° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine posant les principes de la réforme de la politique de la ville ;
- VU le décret N° 2014-767 du 3 juillet 2014 du Conseil d'État fixant la méthode de délimitation des contours des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- VU la circulaire du 15 octobre 2014 du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports déclinant les modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville ;
- VU le décret N° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;
- VU le cadre de référence des conseils citoyens de juin 2014 ;

Considérant la demande de validation du conseil citoyen formulée par Monsieur François MURILLO, Maire de St Girons auprès du Préfet de l'Ariège.

ARRETE

ARTICLE 1 : Désignation des membres du conseil citoyen

Collège des habitants : 20 représentants titulaires et 40 suppléants

- 10 membres titulaires volontaires
- 10 membres titulaires tirés au sort

Collège des acteurs locaux : 20 représentants titulaires

ARTICLE 2 : Fonctionnement interne

Le conseil citoyen devra élaborer un règlement intérieur ou une charte, s'inscrivant dans le cadre fixé par le contrat de ville, et précisant son rôle ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement.



2, RUE DE LA PRÉFECTURE – PRÉFET CLAUDE ERIGNAC - B.P. 40087 – 09007 FOIX CEDEX
STANDARD 05.61.02.10.00 - TÉLÉCOPIE 05.61.02.74.82 - SITE INTERNET : <http://www.ariège.pref.gouv.fr>

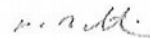
ARTICLE 3 : Renouvellement

La durée du mandat des membres du conseil citoyen et les modalités de remplacement des membres démissionnaires seront définies dans le règlement intérieur. Il pourra être prévu le renouvellement, total ou partiel, des membres du conseil citoyen, à l'occasion de l'actualisation, le cas échéant à trois ans, du contrat de ville.

ARTICLE 4 : Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Foix le 28 JUI 2015

Le Préfet



Nathalie MARTHEN

ARTICLES DE PRESSE

Le centre-ville : quartier prioritaire

Publié le 24/10/2014 à 03:49

Municipalité

image: <http://static.ladepeche.fr/content/media/image/zoom/2014/10/24/201410241512-full.jpg>



Le maire François Murillo et son équipe lancent la nouvelle politique de la ville./Photo DDM.

image: <http://www.ladepeche.fr/images/pictos/zoom.png>



Dans le cadre de la nouvelle politique de la ville lancée par le gouvernement en juillet dernier, le centre de [Saint-Girons](#) a été retenu comme quartier prioritaire. Certains s'étonneront de ce choix dont le critère unique est la faiblesse des revenus des habitants des zones concernées. Malgré son attractivité touristique et commerciale, le centre-ville de Saint-Girons souffre depuis plusieurs années d'une réelle désaffection, en partie liée à un habitat vieillissant, souvent peu ou mal entretenu et répondant rarement aux nouvelles normes en matière d'économie d'énergie et de sécurité. Le projet de la mairie, qui doit être déposé à la fin de l'année, devra répondre aux exigences de l'État pour obtenir une participation de celui-ci à échelle de 50 %. La cohésion sociale, le cadre de vie, le renouvellement urbain et le développement de l'activité économique et

de l'emploi ont été déterminés comme prioritaires pour redynamiser la zone concernée. François Murillo a précisé que ce projet s'inscrivait dans une politique urbanistique générale entreprise dès son premier mandat mais qui pourra être complétée par cette nouvelle participation de l'État. La grande nouveauté sera la mise en place d'un conseil citoyen composé de dix habitants et de dix acteurs de la vie locale (ces derniers étant en particulier issus du milieu associatif) qui seront tirés au sort après dépôt de candidature spontanée. Cette option de démocratie réellement participative à la vie urbaine apparaît d'ores et déjà comme l'aspect le plus intéressant et rénovateur de la politique de la ville 2014.

La Dépêche du Midi

En savoir plus sur <http://www.ladepeche.fr/article/2014/10/24/1978235-le-centre-ville-quartier-prioritaire.html#8kwWGwskOLzAjUrU.99>

La commune retenue par le gouvernement

Publié le 10/01/2015 à 03:49

«Politique de la ville»

image: <http://static.ladepeche.fr/content/media/image/large/2015/01/10/201501101544-full.jpg>



Le comité de pilotage./Photo DDM.

image: <http://www.ladepeche.fr/images/pictos/zoom.png>



La ville de [Saint-Girons](#) a été retenue dans le dispositif gouvernemental «Politique de la ville» visant à revitaliser certaines zones urbaines prioritaires, à réduire les inégalités et à redonner une cohésion et un dynamisme social et économique au territoire dans son ensemble. C'est la première fois que des quartiers appartenant à des communes situées en zone rurale, comme Saint-Girons, Foix ou Pamiers, font partie d'un tel projet, ciblant des zones urbaines repérées en fonction de leurs difficultés sociales et économiques. Ce dispositif deviendra effectif grâce à la signature d'un contrat avec l'État avant la fin juin 2015.

Organisation collégiale. Un comité de pilotage (Copil) ainsi qu'un comité technique (Cotech) sont créés en premier lieu pour le montage et la mise en place du projet. Cela dans le cadre d'un diagnostic et d'une stratégie partagés avec l'État et la communauté de communes, mais aussi avec le conseil général et la région au travers du contrat de plan état-région, possédant un volet politique de la ville. La gouvernance et l'accompagnement du projet sont assurés conjointement par les élus et les acteurs institutionnels en collaboration avec un conseil citoyen constitué en amont du démarrage officiel du dispositif.

Politique de la ville, politique d'avenir. L'objectif est de sortir de la catégorie des zones de revitalisation prioritaire d'ici six ans, soit au bout de la durée du contrat. Le projet repose sur trois piliers d'intervention. Urbanisme et cadre de vie : veiller à la mise en place d'actions urbanistiques en étroite relation avec la vision sociale de l'équipe municipale. Cohésion sociale : ce sujet, avec ses volets santé, sécurité et prévention, éducation-jeunesse et sports, solidarité et accès aux droits, doit se trouver au cœur du dispositif. Développement économique et emploi : pour une économie qui prenne en compte les attentes des commerces de proximité, tissu riche et dense dans notre ville, facteurs de dynamisme et de rayonnement du territoire dans son entier.

Un beau dispositif sur lequel nous reviendrons.

La Dépêche du Midi

En savoir plus sur <http://www.ladepeche.fr/article/2015/01/10/2025893-la-commune-retenue-par-le-gouvernement.html#HikigpiVHM3ii9L1.99>

La culture au cœur du projet de territoire

Publié le 02/07/2015 à 03:51, Mis à jour le 02/07/2015 à 07:55

Politique - Signature d'une convention

image: <http://static.ladepeche.fr/content/media/image/large/2015/07/02/201507021452-full.jpg>



La salle de réception du château de Rozès était trop petite pour accueillir les personnalités venues assister à la signature de la convention./Photo DDM.

image: <http://www.ladepeche.fr/images/pictos/zoom.png>



«Le pays Couserans a, dès le début des années 2000, placé la culture au cœur de sa politique de développement de territoire au travers d'un projet culturel soutenu déjà par la région et la direction régionale des affaires culturelles. L'Adecc, créée en 2011 suite à une large concertation, pilote la saison culturelle et sa démocratisation en milieu rural.» Pour Jean-Noël Vigneau, président du PETR (structure pilotant le pays), une nouvelle étape importante est franchie avec la signature devant un parterre d'élus et d'acteurs culturels d'une convention territoire-culture, en présence de Laurent Roturier, directeur régional de la Drac, et de Philippe Sauvannet, sous-préfet.

Cette convention, qui court jusqu'en 2017, s'inscrit dans le cadre d'une volonté conjointe de favoriser un accès le plus large possible à la culture et ce tout au long de l'année, avec une interaction entre la ville centre de [Saint-Girons](#) et les vallées couserannaises. Cela passe par la mise en place ambitieuse de «Parcours artistiques et culturels tout au long de la vie». Une démarche copartagée entre élus, acteurs de la création et de la diffusion dont Jean-Noël Vigneau

souligne «l'articulation avec la politique de la ville de Saint-Girons, qui doit privilégier la cohésion et la mixité sociale, créer du lien pour tous les Couserannais avec une attention particulière à l'enfance et la jeunesse».

Un projet d'ampleur décliné dans différents domaines qui fixe un cadre et une lisibilité à l'action culturelle «dans les périodes difficiles que nous connaissons où la culture est souvent une variable d'ajustement», précise Laurent Roturier.

Il a d'autre part souligné «l'attachement de l'État au travail réalisé ici, où l'ambition est bien de faire vivre la culture».

Déjà forte de conventions signées à Lavelanet et Foix, «l'Ariège est en avance, un modèle à suivre à l'échelle de la grande région», s'enorgueillit le directeur de la Drac. Des propos renforcés par le sous-préfet pour qui «il n'y a pas de société sans culture et ici, en Ariège, on est riche de culture. L'action culturelle du Couserans est un enjeu de politique publique, véritable levier de développement local qui promeut un modèle de développement durable où la volonté de tous est de faire de la culture un vecteur de lien social et du vivre ensemble.»

La Dépêche du Midi

En savoir plus sur <http://www.ladepeche.fr/article/2015/07/02/2136327-la-culture-au-coeur-du-projet-de-territoire.html#pJZSkEtifIVujvXS.99>

Le conseil citoyen prend forme

Publié le 22/05/2015 à 03:50

«Politiques pour la ville»

image: <http://static.ladepeche.fr/content/media/image/large/2015/05/22/201505221682-full.jpg>



Pour François Murillo, le conseil citoyen doit favoriser le débat direct entre élus citoyens, acteurs économiques et associatifs./Photo DDM.

image: <http://www.ladepeche.fr/images/pictos/zoom.png>

Vous habitez le centre ancien élargi de [Saint-Girons](#) : vous pouvez poser votre candidature pour intégrer le futur conseil citoyen. Explications du maire François Murillo.

Après Foix et Pamiers, Saint-Girons met en place son conseil citoyen. Institué par la loi de programmation régissant les politiques pour la ville qui concernent ces trois cités ariégeoises, le conseil citoyen entend favoriser l'expression des habitants au cœur de démarches co-construites afin de stimuler et appuyer les initiatives et projets citoyens. Si un cadre de référence existe, les municipalités disposent d'une certaine latitude.

«Nous avons fait le choix d'un conseil citoyen de quarante personnes et autant de suppléants, expose François Murillo, le maire de la capitaleouserannaise, de respecter une pluralité, gage de mixité, et la parité.» Ce conseil sera composé d'acteurs désireux de s'impliquer dans la réflexion, les actions et leur évaluation, «pour moitié issus des milieux associatifs et économiques et pour moitié des habitants». Un point commun obligatoire pour tous : habiter dans le périmètre retenu pour ce contrat de ville (le centre ancien élargi de Saint-Girons). Toutes les candidatures sont les bienvenues et c'est par tirage au sort, en respectant les conditions fixées, que seront désignés courant de la semaine les membres du conseil citoyen, appelés à collaborer

ensuite avec les élus, les institutionnels et les organismes associés à l'élaboration du contrat.

«Nous voulons donner la parole aux habitants du quartier, renforce François Murillo. On peut déplorer, au regard des calendriers impartis, de ne pas avoir pu le constituer plus tôt, mais ce conseil va vivre au moins six ans, soit la durée du contrat, et sera chargé notamment de le faire vivre, de participer à son évaluation. Nous allons mettre en place une maison des projets qui abritera les réunions du conseil et des acteurs concernés.»

Ensuite, l'avenir dira quelle place conservera ce conseil. «Moi, je souhaite qu'il perdure car il doit permettre de développer un esprit participatif via un débat direct entre les élus et les citoyens, de favoriser une vraie vie de quartier.» Ce conseil citoyen doit être intronisé officiellement lors du comité de pilotage du contrat de ville, le 26 mai.

Une réunion publique est prévue le jeudi 4 juin, à 18 heures, en mairie. Plus d'infos au 05 61 04 03 21.

La Dépêche du Midi

En savoir plus sur <http://www.ladepeche.fr/article/2015/05/22/2109530-le-conseil-citoyen-prend-forme.html#WJ0fOG6SLsURgq4i.99>

Les citoyens en conseil à la mairie

Publié le 11/07/2015 à 03:50, Mis à jour le 11/07/2015 à 07:31

Politique - Réunion publique

image: <http://static.ladepeche.fr/content/media/image/large/2015/07/11/201507111991-full.jpg>



Entouré de nombre d'adjoints et de conseillers municipaux, François Murillo présente le conseil citoyen.

image: <http://www.ladepeche.fr/images/pictos/zoom.png>



«Qu'est-ce qu'être citoyen ?» Vaste question, aux réponses multiples, posée à la soixantaine de personnes, aux citoyens, venues assister à la réunion publique de présentation du conseil citoyen, en mairie, en présence de la déléguée de la préfecture de région. Une réunion menée par François Murillo, entouré de ses adjoints et conseillers municipaux. Mais, rappelle l'édile, «ici nous ne sommes pas en conseil municipal mais en conseil citoyen.» Une instance à part, «qui n'est pas liée avec la municipalité et les élus,» voulue par le législateur pour faire «remonter des informations, des avis sur la politique de la ville menée», insiste M. Murillo. Retenue car correspondant à des critères nationaux, comme la faiblesse de ses revenus, la ville de [Saint-Girons](#) travaille sur son contrat de ville, qui concerne plus particulièrement un quartier dit prioritaire (1 023 habitants en centre-ville), où se situe la quasi-totalité de l'activité commerciale. «C'est alarmant mais important dans la mesure où cela permettra de redynamiser la partie commerciale du centre.» Pour autant, F. Murillo le souligne : «Cette dynamique de relance et de développement doit s'inscrire en cohérence avec l'ensemble du territoire du Couserans.»

Composé de 10 personnes tirées au sort, de 10 habitants volontaires et de 20 candidats représentant les acteurs locaux (avec autant de suppléants, le conseil doit être représentatif en âges et CSP et veiller à la parité. Il devra désigner un bureau et son président puis élaborer un règlement intérieur, une charte. Il sera autonome pour organiser ses travaux et peut s'élargir à des personnes extérieures. Deux membres participeront aux différentes instances de pilotage, (réunissant les principaux partenaires (Etat, région, département, et bien sûr, commune et communautés de communes, mais aussi la CAF, l'ARS, l'OP HLM etc.) pour se faire l'écho de leurs pairs. Une démarche de co-construction participative pour dialoguer et penser la ville de manière collective s'amorce. Reste maintenant à chacun des citoyens identifiés à se positionner pour intégrer ce conseil citoyen et en exercer pleinement les missions.

La Dépêche du Midi

En savoir plus sur <http://www.ladepeche.fr/article/2015/07/11/2142004-les-citoyens-en-conseil-a-la-mairie.html#hhpXeJOW3JBsrX3C.99>

Phase finale pour le contrat de ville

Publié le 17/07/2015 à 03:52, Mis à jour le 17/07/2015 à 07:41

Réunion publique

image: <http://static.ladepeche.fr/content/media/image/large/2015/07/17/201507171803-full.jpg>



François Murillo présente la politique de la ville sur laquelle désormais sont attendus les retours du conseil citoyen avant la signature officielle du contrat./Photo DDM.

image: <http://www.ladepeche.fr/images/pictos/zoom.png>



La récente réunion publique de mise en place du conseil citoyen a été l'occasion pour François Murillo de revenir sur la démarche du contrat de ville entamée en décembre 2014. «Une nouveauté, se félicite le premier magistrat, la prise en compte des spécificités rurales par le législateur a permis d'intégrer la ville de [Saint-Girons](#) dans ce dispositif national.» En l'occurrence, c'est un quartier dit prioritaire concernant l'hyper centre, englobant 1 023 citoyens, qui est concerné au premier chef. Cependant, le maire entend bien mener cette démarche en cohérence avec l'ensemble du territoire du Couserans. «On ne peut pas nous, quartier prioritaire de Saint-Girons, dire qu'on va créer une dynamique sans qu'il y ait un retour et un impact sur l'ensemble du territoire du Couserans.» Ce contrat de ville s'établit à partir d'un lourd travail de diagnostic autour des trois piliers moteurs de la réflexion que sont le cadre de vie, la cohésion sociale et le développement de l'activité économique et de l'emploi, et d'un axe transversal, les valeurs de la République et la citoyenneté, s'intéressant notamment aux problématiques d'égalité hommes-femmes, à la jeunesse et à la lutte contre les discriminations. Il fédère l'ensemble des

acteurs concernés par cette réflexion (l'État, les intercommunalités, les collectivités départementales et régionales, mais aussi des acteurs de terrain comme le CAF, l'ARS, l'office HLM ou encore la CDC). Un ensemble d'instance de travail et de pilotage est au cœur de l'élaboration de la stratégie et des actions qui suivront, chacune emmenée par un élu et un technicien référent. «Aujourd'hui le contrat de ville est prêt, commente François Murillo, nous avons eu les retours positifs du département, de la région et des services de l'État.» L'apport du conseil citoyen nouvellement formé notamment sur les fiches actions doit maintenant s'engager, «autrement ça n'a pas de sens», évoque François Murillo, soucieux de l'avis des acteurs et des habitants. La signature officielle de ce contrat, sur cinq ans, devrait intervenir dans les prochains jours, «il est espéré la réaliser simultanément Pamiers et Foix». Ensuite il faudra le faire vivre concrètement.

La Dépêche du Midi

En savoir plus sur <http://www.ladepeche.fr/article/2015/07/17/2145157-phase-finale-pour-le-contrat-de-ville.html#SVIpxzZrerLo7PTX.99>

DIAGNOSTIC EN MARCHANT



Gestion Urbaine de Proximité

Diagnostic en Marchant / 11 mars 2015

Ville de Saint-Girons



rue des Terres neuves – Bâtiment 19
33130 BÈGLES
Bât C – 23 boulevard des Minimes
31200 TOULOUSE
Tél. : 33 (0)5 56 31 29 28
E-mail : place@place-reflex.org

Place groupe reflex
coopérative conseil

Ville de Saint-Girons

Diagnostic en marchant de Gestion Urbaine de Proximité

1. Rappel du cadre d'intervention
2. Les éléments clés que doit prendre en compte la GUP
3. Quelles contributions attendre de la Gestion Urbaine de Proximité dans la démarche de revitalisation du Centre Ancien ?

1- Le « diagnostic en marchant » : le cadre d'intervention

3

Le diagnostic en marchant de GUP : une démarche emboîtée dans celle de l'élaboration du Contrat de Ville

- Un dispositif réservé aux communes entrantes dans la Politique de la Ville,
- Du 3 en 1 : un diagnostic qui revisite et consolide les trois piliers du Contrat de Ville,
- Une mission d'expertise développée en 2 temps: diagnostic et définition des contributions de la GUP, accompagnement à la mise en œuvre d'une feuille de route

Les objectifs : un regard partagé

- La trajectoire et l'évolution du Centre Ancien de Saint-Girons,
- Les dysfonctionnements et problèmes relevés liés à la gestion du cadre de vie du centre ville,
- Les chemins possibles pour faire de la Gestion Urbaine de Proximité un atout de la démarche de revitalisation du cœur de ville de Saint-Girons.

La méthodologie

- Entretiens préalables : services de la ville de Saint-Girons et de la Communauté de Communes, services de l'Etat, représentants des acteurs économiques et sociaux, élus.
- Marche avec un groupe d'une vingtaine de participants composé, de techniciens, d'habitants et de représentants d'associations selon un itinéraire arrêté à la suite des entretiens.
- Restitution du diagnostic en marchant : elle a pour fonction de préciser les contributions de la GUP et d'identifier les points clés susceptibles de servir de feuille de route de la GUP.



Périmètre politique de la ville



1	Mairie
2	Place Aristide Briand
3	Place Pasteur
4	rue Mazaud
5	Place de Verdun
6	rue Gambetta
7	rue de la République
8	Le Gravier
9	Les Jacobins
10	rues Villefranche
11	Place des Capots
12	Parc du Tribunal
13	Boulevard Peyronneau
14	Saint Vallier
15	Place du Marché



2- Les éléments clés et d'ensemble que doit prendre en compte la GUP

7

Saint Girons, le pôle commercial du Couserans

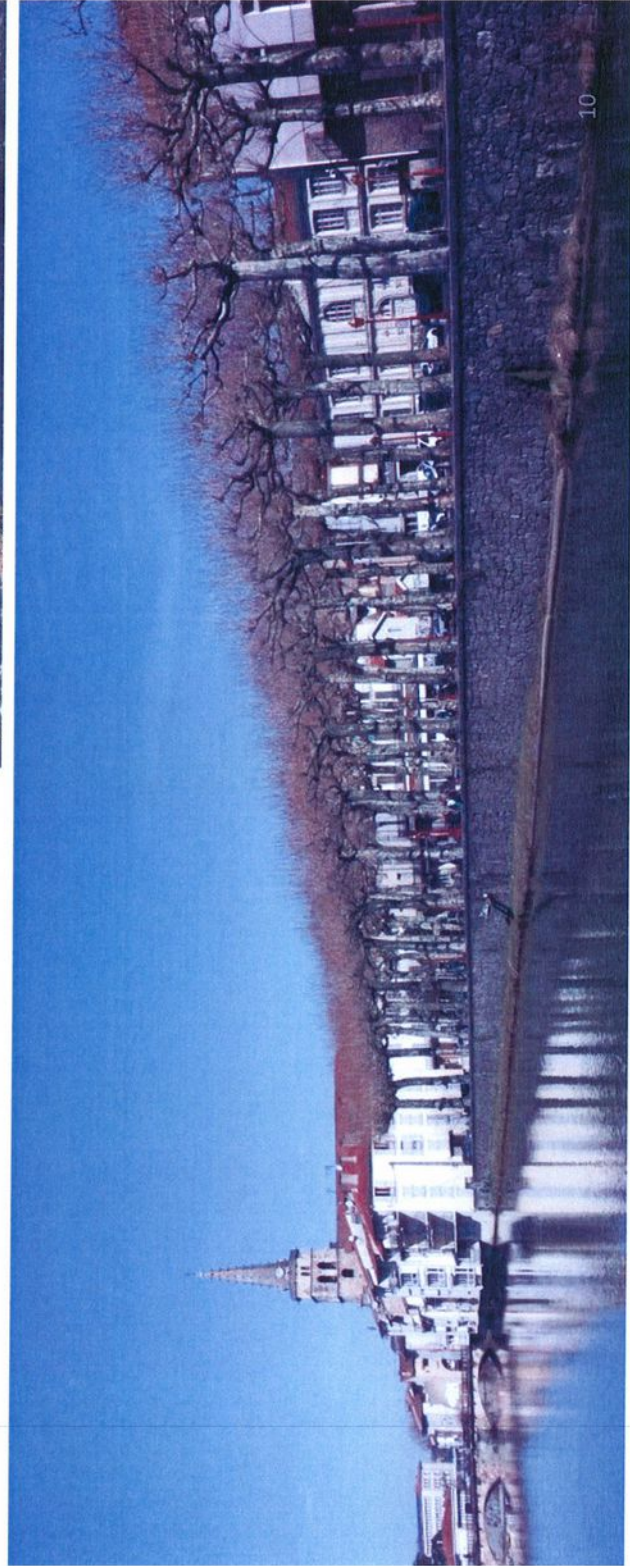
- Une vitalité commerciale installée de longue date et qui se perpétue, en dépit des mutations économiques, sociales et sociétales (nouvelles pratiques d'achat des clientèles, vente en ligne, installation des grandes enseignes aux marches du territoire),
- Un tissu entrepreneurial actif, des offres diversifiées,
- Un marché du Samedi matin à fort rayonnement et qui porte l'identité du territoire,
- Un fonctionnement pour partie tourné vers les clientèles touristiques, leurs nouvelles attentes (aménités urbaines, animations ...)
- Une attractivité qui souffre de l'affaiblissement du poids démographique et de la paupérisation du centre-ville et des contraintes du fonctionnement urbain.



Saint Girons, un patrimoine à redécouvrir...

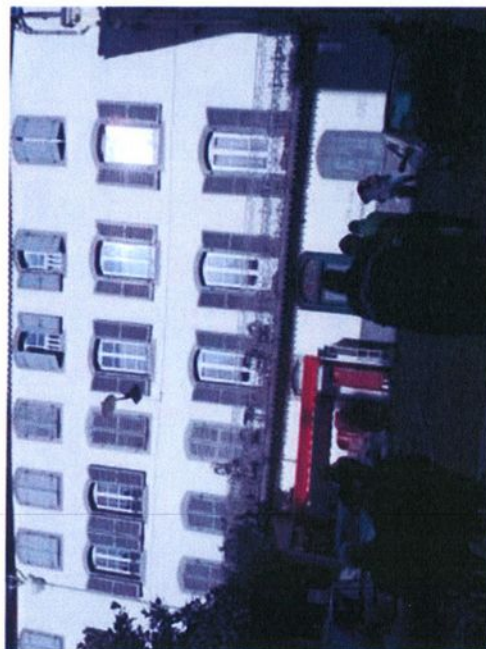


- Une façade de référence sur le Salat
- Des espaces publics généreux



Saint Girons, un patrimoine à redécouvrir...

- Des immeubles de caractère en cœur de ville, qui proposent des pépites au sein du tissu urbain
- Un site central « ramassé » dans lequel on trouve vite ses repères



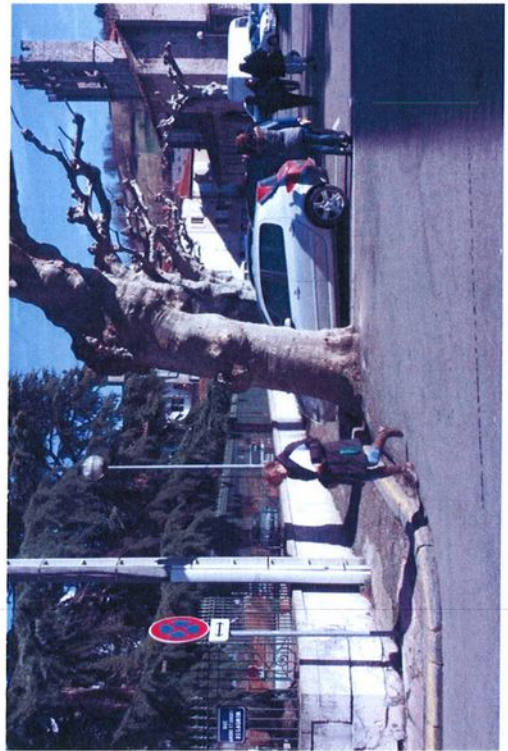
Un patrimoine à redécouvrir...

- De petites rues et venelles qui demandent à être découvertes et pratiquées facilement.



Fonctionnement urbain : le modèle de l'hyperaccessibilité par la voiture

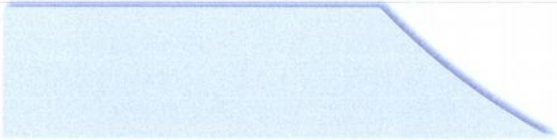
- Un plan de circulation qui vise à faire pénétrer la voiture en cœur de ville
- Des flux intenses aux entrées de ville (place Jean Jaurès ...)
- Une offre abondante de stationnement au sein même du tissu urbain
- Un potentiel de places conséquent aux abords de l'hypercentre (ancienne piscine, boulevards...)



L'habitat : un enjeu de remise en attractivité face aux risques de décrochage et aux effets de la déqualification

- Une attractivité problématique (poids de la vacance et du mal logement)
- Une offre abondante et abordable en périphérie, dans le contexte d'un marché détendu, en accession comme en locatif, perturbé par les offres neuves récentes
- Une solvabilité modeste des propriétaires
- Une fraction significative de logements de mauvaise qualité orientés vers des clientèles captives et un fort turn over des logements
- Des dispositifs incitatifs mis en oeuvre mais qui éprouvent des limites pour résoudre les situations les plus complexes..



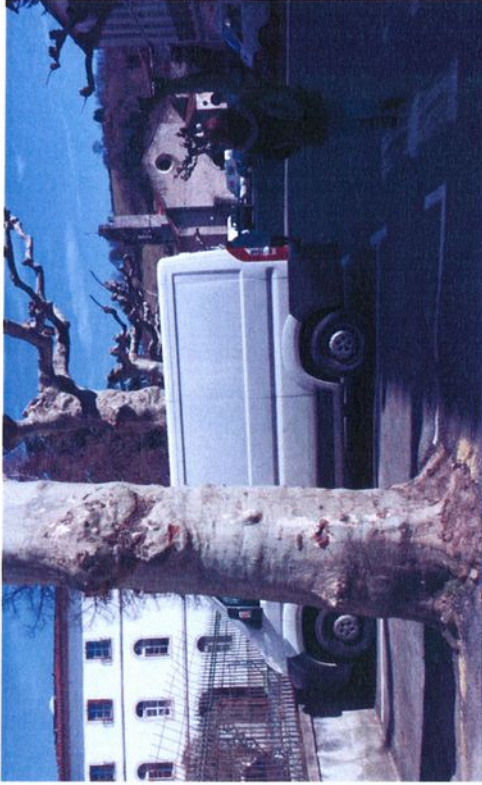


3- Quelles contributions attendre de la Gestion Urbaine de Proximité dans la démarche de revitalisation du Centre Ancien?

Le cœur de ville : un lieu peu propice aux pratiques piétonnes

De multiples contraintes font obstacle aux déplacements piétons et nuisent à la qualité de vie urbaine :

- débordement des voitures sur les trottoirs.



Le cœur de ville : un lieu peu propice aux pratiques piétonnes

- De multiples contraintes font obstacle aux déplacements piétons :
- trottoirs très étroits,
 - occupation exclusive de la rue par la voiture



Le cœur de ville : un lieu peu propice aux pratiques piétonnes

D'autres difficultés gênent le confort des déplacements piétons et donnent peu envie de se déplacer pour profiter des aménités du cœur de ville, des offres situées à courte distance.

- trottoirs dégradés (nids de poule, matériaux glissants, grille endommagées...)
- marches et dispositifs auto construits (bateaux ...) faisant obstacle à la circulation des personnes à mobilité réduite ...



Le cœur de ville : un lieu peu propice aux pratiques piétonnes

L'aménagement de nouvelles rues partagées devrait améliorer la qualité urbaine du cœur de ville. Au regard des pratiques à soutenir, d'autres enjeux sont à identifier :

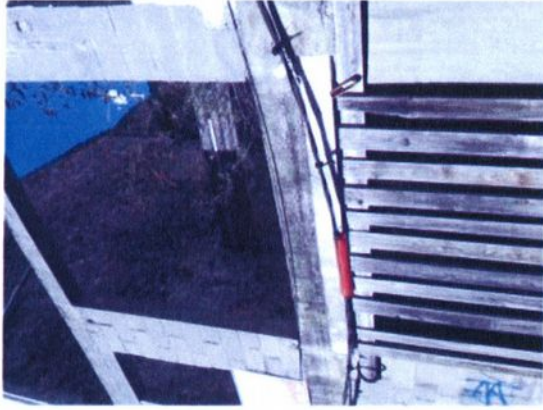
- la qualité des liaisons avec les parkings de périphérie (signalétique, traitement des continuités et de « l'esprit des lieux » ...)
- la sécurisation des cheminements vers les équipements (écoles, cantine scolaire, CAF, CPAM ...),
- la continuité des circuits pour les personnes à mobilité réduite (abords de la Maison de Retraite...)

La GUP peut contribuer ici à la constitution d'une « maîtrise d'usage » utile à la démarche de conception et d'aménagement.



Des ilots fortement dégradés tout contre le centre-ville
Certains ilots, desservis par des impasses (Parédou par exemple), ruelles et rues très étroites (abords de la rue du Pujol notamment) abritent un bâti dégradé, composé de garages, remises, porches, jardinets et immeuble d'habitat en très mauvais état. Ils font l'objet de pratiques problématiques, en retrait de la vie urbaine : divagation des chiens, WC publics, dépôts d'encombrants, lieux de rejets ...

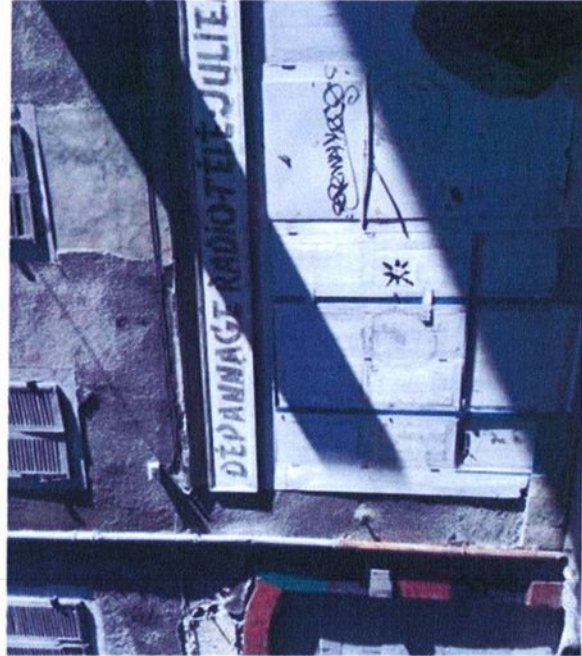
Ces espaces « sortent des radars de la gestion collective ». Ils constituent des potentiels à recycler et la GUP peut ici soutenir des démarches de projet partagés .



Des secteurs fortement dégradés dans des rues qui changent de fonctions

L'affaiblissement du tissu commercial dans des rues qui étaient traditionnellement actives - rue Saint Valier notamment - est un fait qui s'affirme et qui contribue au décrochage du cœur de ville . Les linéaires fermés pèsent sur les ambiances, les pratiques et le respect des lieux.

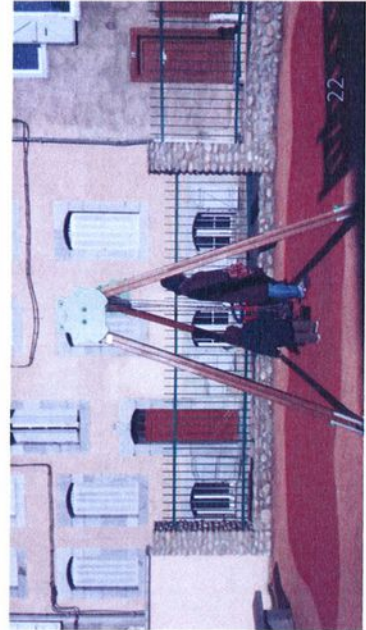
Dans quelle mesure la GUP peut-elle soutenir des initiatives favorables à la vitalité du cœur de ville (usages temporaires, veille sur les affectations...)?



L'aire de jeu de la Place Verdun

L'aménagement propose un des rares espaces de proximité du cœur de ville dédié aux familles et aux enfants (aire de jeux close et aménagée) et pouvant également jouer une fonction intergénérationnelle. Le site révèle surtout le potentiel du cœur de ville et la diversité de ses espaces ressources.

Le mur végétal commande une montée en gamme de l'entretien tandis que le bon fonctionnement de l'ensemble du site fait appel à une veille active.



Le parc du Château

- Un espace de respiration et lieu de référence tout contre le cœur de ville et qui associe les deux rives,
 - Un site aujourd'hui placé dans l'évitement par de nombreux habitants qui ne trouvent plus intérêt ou envie à en profiter,
 - Un lieu de rencontre des publics marginaux qui s'inscrit dans des circuits préférentiels (passerelle, rue Jacques Valier, accueil de Jour...).
- Des modes d'appropriation (divagation des chiens, regroupements...) qui affirment une logique exclusive de ce site.



Le parc du Château

- Des aménagements et un entretien qui ne sont plus adaptés ou assurés (aire de jeu, propreté, éclairages, protections ...)

Une régulation du lieu à réinstaller et à accompagner – notamment via les actions de médiation - à graduer selon les rythmes de la journée et les périodes, préalable à tout réinscription durable de cet espace comme lieu de respiration, espace public intergénérationnel support d'appropriations positives.



La collecte des déchets

Le dispositif déployé en centre ville par le Sictom fonctionne sous le registre des points d'apports volontaires, selon 2 modalités :

- conteneurs enterrés,
- bacs en surfaces.

Le service assure la collecte des ordures ménagères et le tri sélectif. Le maillage des points de collecte dans le centre ville et le boulevard Frédéric Arnaud propose une réponse de proximité pour les habitants .



La collecte des déchets

Containers enterrés existants

- 1 - Monument aux morts
- 2 - Office du Tourisme
- 4 - Place Pasteur
- 5 - Boulevard F. Arnaud/rue Trinqué

Containers enterrés à installer

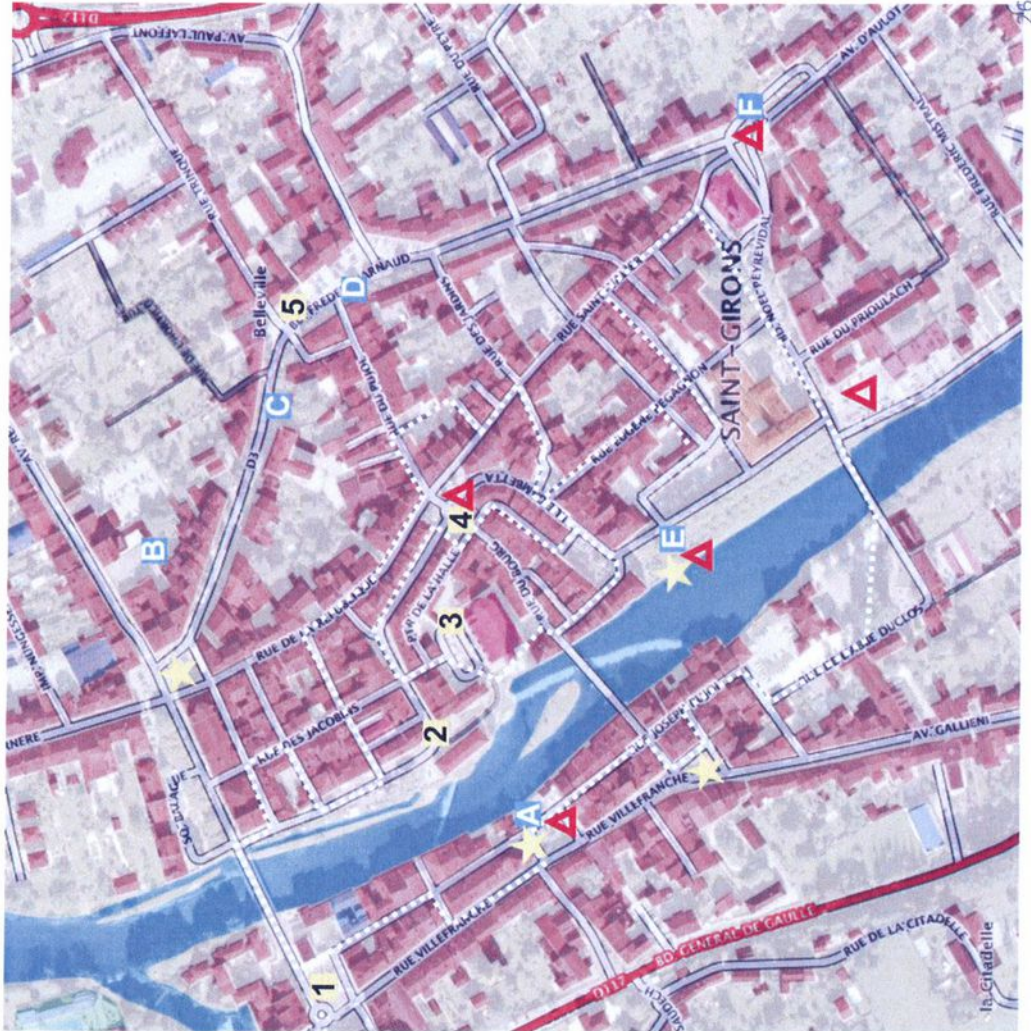
- Place Vaillant Couturier
- Place Jean Jaurès
- Champs de Mars
- Place des Capots

Colonnes aériennes de tri sélectif

- A - Place des Capots
- B - Banque Crédit Agricole
- C - Boulevard F. Arnaud/
- D - Ecole Maurel
- E - Champs de Mars
- F - Avenue Aulot/église Saint Vallier

Points de dysfonctionnement (dépôts, incivilités)

- Place des Capots
- Début rue Saint Vallier
- Ecole Guynemer
- Place V. Couturier
- Place Pasteur
- Champs de Mars



La collecte des déchets

Les bornes enterrées sont appelées à être déployées dans de nouveaux secteurs.

Des pratiques problématiques récurrentes sont identifiées : dépôt de sacs et d'encombrants au pied des bornes qui font effet « aimant ». Plusieurs points noirs sont repérés.

Cette situation invite à l'amplification des actions de sensibilisation et d'information (via les ambassadeurs du tri), le développement de mesures de réparation et de verbalisation.

La ville assure chaque jour le ramassage des encombrants. Un service d'enlèvement des cartons est proposé aux commerçants. Il trouve sa performance à condition que toutes les parties jouent le jeu.

Containers enterrés existants

- 1- Monument aux morts
- 2- Office du Tourisme
- 3- Place Verdun
- 4- Place Pasteur
- 5- Boulevard F. Arnaud/rue Trinqué

Containers enterrés à installer

- Place Vaillant Couturier
- Place Jean Jaurès
- Champs de Mars
- Place des Capots

Colonnes aériennes de tri sélectif

- A- Place des Capots
- B- Banque Crédit Agricole
- C- Boulevard F. Arnaud/
- D- Ecole Maurel
- E- Champs de Mars
- F- Avenue Auloy/église Saint Vallier

Points de dysfonctionnement (dépos, incivilités)

- Place des Capots
- Débar rue Saint Vallier
- Place Grondmer
- Place Vaillant Couturier
- Place Pasteur
- Champs de Mars



Les tags

- De multiples expressions (signatures, fresques...) dans de nombreux lieux de la ville et un écriture sur tout type de supports (portes, murs pignons, murs aveugles, locaux vacants, panneaux de signalétique...)
- Une polarisation dans certains secteurs qui contribue à installer des ambiances de délaissement et de dégradation,



Les tags

Des moyens techniques (aérogommeuse) et un service de nettoyage gratuit sont proposés par la ville à condition du dépôt d'une main courante

Une régulation plus active à promouvoir à travers l'implication des graffeurs et la valorisation des pratiques?



Les déjections canines

- Un enjeu fort de propreté qui engage l'image et le confort urbain du cœur de ville,
- Des causes diversifiées : sur-représentation de ces animaux associée à la polarisation de publics marginaux, pratiques des habitants laissant divaguer leurs chiens ou peu soucieux du respect de la propreté des espaces publics,
- De multiples réponses : nettoyage (motocrotte, canisettes...), verbalisation, campagnes d'information et de sensibilisation des propriétaires aux bons gestes , accompagnement des acteurs (école, ...), accompagnement des habitants à la réappropriation de leurs rues ...



L'embellissement des rues : un fort potentiel travers l'implication des habitants et des acteurs

Au-delà de la valorisation des façades, des initiatives contribuent à égayer et embellir les rues, à susciter respect et appropriation des lieux, encourager une gestion partagée, soutenir les liens de voisinage ...



L'embellissement des rues : un fort potentiel travers l'implication des habitants et des acteurs

Ces ferments sont des supports d'échanges et de valorisation qui peuvent contribuer à promouvoir des ambiances urbaines accueillantes ...

- fleurissement et plantations en pieds d'immeubles
- pose de jardinières ouvrant sur une gestion partagée,
- fleurissement des façades et des balcons...



L'embellissement des rues : un fort potentiel travers l'implication des habitants et des acteurs

Ces ferments sont des supports d'échanges et de valorisation qui peuvent contribuer à promouvoir des ambiances urbaines accueillantes ...

- aménagement de jardins de poche
- ouverture de jardins aux publics à certaines heures (conventions) ...



<h2 style="text-align: center;">Mobilités et déplacements</h2>	<h3 style="text-align: center;">Les problématiques et dysfonctionnements</h3>	<h3 style="text-align: center;">Les contributions possibles de la GUP dans le cadre du projet urbain et du contrat de ville</h3>
<p>Le plan de circulation vise à faire pénétrer la voiture en cœur de ville. Dans cette perspective, le potentiel de places est conséquent aux abords de l'hypercentre (ancienne piscine, boulevards...). Ces parkings périphériques proches sont complétés par une offre abondante de stationnement au sein même du tissu urbain. L'objectif est de rendre le centre accessible en voiture.</p> <p>Au-delà des usagers de « passage » du centre, l'offre de places est mobilisée par les commerçants et bien évidemment par les résidents du centre qui souhaitent pouvoir stationner leur véhicule à proximité de leur domicile. La multitude d'usagers fait que les places proposées sont sollicitées tout au long de la journée. Par effet mécanique, la possibilité de se garer en centre génère des flux de circulation constants.</p> <p>Cette accès facilitée au centre en voiture tient compte de l'environnement rural de Saint-Girons : l'usage de l'automobile est pratiquement incontournable pour des habitants qui résident parfois à des dizaines de kilomètres du bourg-centre.</p> <p>Mais ce fonctionnement urbain qui privilégie l'accessibilité routière en cœur de ville, a sa contre-partie : il pose contrainte aux déplacements piétons et nuit à la déambulation (stationnement anarchique, débordements des voitures sur les trottoirs...).</p> <p>D'autres difficultés gênent le confort des déplacements piétons et donnent peu envie de se déplacer pour profiter des aménités du cœur de ville, des offres situées à courte distance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - trottoirs étroits ou dégradés (nids de poule, matériaux glissants, grille endommagées...) - marches et dispositifs auto-construits (bateaux ...) faisant obstacle à la circulation des personnes à mobilité réduite... <p>Par contraste, les rues qui ont bénéficié d'une reprise qualitative (réfection de la voirie, mise en place d'un nouveau mobilier urbain, partage de la circulation entre les voitures et les piétons) marquent de nettes améliorations et sont bien plus propices aux déambulations à pied. Leur entretien est facilitée. Elles sont aussi davantage respectées</p>	<p>Constitution d'une « expertise d'usage », en appui à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la définition-conception des nouveaux projets d'aménagement-reprise de la voirie, - la sécurisation de cheminements particulièrement stratégiques (trajet écoles-cantine scolaire, accès vers les équipements publics : CAF, CPAM...) - l'amélioration de la qualité des liaisons avec les parkings de périphérie (signalétique, traitement des continuités et de « l'esprit des lieux » ...) - l'aménagement de la continuité des circuits pour les personnes à mobilité réduite (abords de la maison de retraite par exemple). 	

Commerces et activités

Les problématiques et dysfonctionnements

La présence de commerces continue de porter l'image d'un cœur de ville vivant et actif. La vitalité commerciale est installée de longue date à Saint-Girons et se perpétue, en dépit des mutations économiques, sociales et sociétales (nouvelles pratiques d'achat des clientèles, vente en ligne, installation des grandes enseignes aux marches du territoire). Le tissu entrepreneurial est actif et les offres diversifiées. Le marché du samedi fait référence ; il reste à fort rayonnement et porte l'identité du territoire. Cette vitalité commerciale repose sur un fonctionnement pour partie tournée vers les clientèles touristiques. Leur présence est une opportunité qui demande à être relayée par des aménités urbaines et des animations qui donnent envie de s'attarder, de revenir...

L'affaiblissement du poids démographique, la paupérisation du centre-ville et les contraintes du fonctionnement urbain pesent néanmoins sur l'attractivité commerciale. Cette dernière est en recul ou semble en sursis dans des rues qui étaient traditionnellement actives — rue Saint Valier, notamment —. Cette fragilité commerciale est un fait qui s'affirme et pourrait contribuer au risque de décrochage du centre. Dans certaines séquences de rue, les linéaires fermés pèsent sur les ambiances, les pratiques et le respect des lieux.

Les contributions possibles de la GUP dans le cadre du projet urbain et du contrat de ville

Appui-accompagnement aux démarches visant :

- la gestion des vitrines des commerces vacants pour éviter qu'elles ne se couvrent d'affiches et graffitis (pose de films opaques et colorés facilement enlevables par exemple)
- la veille sur les changements d'affectation,
- les transformations d'usage des locaux commerciaux,
- la recherche de fonctions temporaires (locaux associatifs...)

Espaces publics	Les problématiques et dysfonctionnements	Les contributions possibles de la GUP dans le cadre du projet urbain et du contrat de ville
	<p>L'aire de jeu de la place Verdun</p> <p>Cet aménagement propose un des rares espaces de proximité du cœur de ville dédié aux familles et aux enfants (aire de jeux close et aménagée) et pouvant également jouer une fonction intergénérationnelle.</p> <p>Le site révèle surtout le potentiel du cœur de ville et la diversité de ses espaces ressources. L'effet d'entraînement est manifeste : plusieurs façades qui bordent la place ont été réhabilitées dans la foulée de son réaménagement.</p> <p>Cet espace a rapidement été approprié par les habitants et voit cohabiter différents publics. Leurs attentes, les pratiques et l'usage peuvent différer. L'enjeu est de maintenir la diversité de fréquentation de ce lieu, d'éviter l'exclusion de certains publics par d'autres.</p> <p>Le mur végétal est apprécié par son caractère innovant mais son entretien se révèle exigeant.</p>	<p>Soutien à la pérennisation de cet aménagement qualifiant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - veille active sur les pratiques et les usages du lieu, de manière à maintenir une cohabitation « pacifiée » entre les différents publics - montée en gamme de l'entretien du mur végétal...
	<p>Les venelles et ruelles « délaissées »</p> <p>A côté des voies principales, le centre est maillé d'un réseau de venelles et rues très étroites (abords de la rue du Pujol notamment). Leur position en retrait de l'animation urbaine pourrait inviter à la déambulation dans un cadre « intimiste » voire pittoresque. Mais dans les faits, ces voix sont peu fréquentées. Elles renvoient des signes d'abandon qui n'incitent pas à les emprunter. La trame bâti est étroite et les façades offrent des séquences essentiellement minérales. Délaissées, les venelles et ruelles font l'objet de pratiques problématiques : divagation des chiens, WC publics, dépôts d' encombrants, lieux de rejets ... Ces espaces tendent à sortir des radars de la gestion collective. Ils constituent des potentiels à recycler.</p>	<p>Construction de démarches collectives de projet, visant la réappropriation et qualification de ces espaces « délaissés » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - impulsion d'initiatives invitant à la redécouverte des venelles et ruelles et permettant d'éviter les occupations inadéquates (signalétique scandant la promenade et invitant à la découverte...) - montée en charge de la gestion et de l'entretien (propreté, éclairage...) - développement de la présence humaine et de la médiation...

Habitat	Les problématiques et dysfonctionnements	Les contributions possibles de la GUP dans le cadre du projet urbain et du contrat de ville
	<p>L'habitat du centre ancien révèle des « pépites » mais il est aussi marqué par une attractivité problématique que reflète le poids de la vacance et du mal logement. Il s'inscrit dans un marché détendu, en location comme en accession, et qui subit l'impact des résidences défiscalisées récentes. La solvabilité des propriétaires (occupants et bailleurs) est modeste ce qui contraint leur capacité à maintenir en état leur bien. La dépréciation et la dégradation avivent la précarité des situations. Une fraction significative de logements sont de mauvaise qualité et s'orientent vers des clientèles captives et un fort turnover des logements.</p> <p>Les dispositifs incitatifs mis en œuvre (PIG...) ont eu des effets tangibles sur l'amélioration du confort et la remise sur le marché de logements vacants. Mais ils éprouvent leurs limites dans la résolution de solutions plus complexes qui appellent un changement d'échelle (du logement à l'immeuble voire à l'ilot) comme d'approche (de l'incitatif au coercitif).</p>	<p>Appui aux initiatives et animations donnant à voir des premiers changements et introduisant un nouveau regard sur les avantages qu'offre le fait d'habiter dans le cœur de bourg</p> <p>Sensibilisation des publics (écoles, habitants...) à la qualité patrimoniale du bâti ancien</p> <p>Développement des fonctions de conseil auprès des propriétaires et des maîtres d'œuvre... (les bons gestes, les bonnes pratiques ..)</p>

<h2 style="text-align: center;">Espaces publics</h2>	<h3 style="text-align: center;">Les problématiques et dysfonctionnements</h3> <p>La place du Château</p> <p>Cette place fait figure d'espace de respiration et de lieu de référence en étant situé dans le prolongement du château des Vicomtes du Couserans. Elle est située tout contre le cœur de ville et fait le lien entre les rives du Salat.</p> <p>Ce site est aujourd'hui placé dans l'évitement par de nombreux habitants qui ne trouvent plus intérêt ou envie à en profiter. Il est devenu le lieu de rencontre des publics marginaux, en s'inscrivant dans leurs circuits préférentiels (passerelle, rue Jacques Valier, accueil de Jour...). Les modes d'occupation dont la place fait l'objet (divagation des chiens, regroupements...) tendent à affirmer une logique d'appropriation exclusive de ce site. L'entretien est à l'épreuve, les aménagements ne sont plus adaptés (aire de jeu, propreté, éclairages, protections...).</p>	<h3 style="text-align: center;">Les contributions possibles de la GUP dans le cadre du projet urbain et du contrat de ville</h3> <p>Temps 1</p> <p>En préalable à la requalification de la place, accompagnement à la régulation du lieu — notamment via les actions de médiation — avec une graduation selon les rythmes et périodes de la journée</p> <p>Temps 2</p> <p>Recours à une « expertise d'usage du lieu » venant éclairer et préciser le choix des aménagements et la requalification des cheminements-circulations à opérer pour réinscrire la place comme lieu de respiration, espace public intergénérationnel et support d'appropriations collectives positives</p>
	<p>L'embellissement des rues par les habitants</p> <p>Des initiatives d'habitants contribuent à égayer et embellir les rues, à susciter respect et appropriation des lieux, à encourager une gestion partagée et à soutenir les liens de voisinage... Ces conduites d'appropriation suggèrent une volonté d'embellissement et contribuent à l'installation d'espaces de respiration dans les rues du cœur de ville.</p> <p>Ces ferments sont des supports d'échanges et de valorisation qui peuvent contribuer à promouvoir des ambiances urbaines accueillantes...</p> <ul style="list-style-type: none"> - fleurissement et plantations en pieds d'immeubles - pose de jardinières ouvrant sur une gestion partagée, - fleurissement des façades et des balcons... - aménagement de jardins de poche - ouverture de jardins aux publics à certaines heures (conventions) ... 	<p>Animation-soutien à l'implication des habitants dans la mise en place de micro-aménagements de plantation-fleurissement, (touches d'ambiance accueillante, changement du regard porté par les habitants sur leur environnement proche ...)</p>

Gestion de la propreté	Les problématiques et dysfonctionnements	Les contributions possibles de la GUP dans le cadre du projet urbain et du contrat de ville
	<p>La collecte des déchets</p> <p>Cette question reste de première importance : elle engage l'attractivité du centre-ancien, son image réputationnelle, mais aussi le regard que portent les habitants sur leur environnement proche.</p> <p>Le dispositif déployé en centre ville par le Sictom fonctionne sous le registre des points d'apports volontaires, selon 2 modalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - conteneurs enterrés, - bacs en surfaces. <p>Le service assure la collecte des ordures ménagères et le tri sélectif. Le maillage des points de collecte dans le centre ville et le boulevard Frédéric Arnaud propose une réponse de proximité pour les habitants .</p> <p>Les bornes enterrées sont appelées à être déployées dans de nouveaux secteurs. Ce mode de collecte a l'avantage de faire disparaître la présence des bacs entreposés à ciel ouvert. Mais des pratiques problématiques récurrentes sont identifiées : dépôt de sacs et d' encombrants au pied des bornes qui font effet « aimant ». Plusieurs points noirs ont été repérés dans le centre ancien.</p> <p>La ville assure chaque jour le ramassage des encombrants. Un service d'enlèvement des cartons est proposé aux commerçants. Il trouve sa performance à condition que toutes les parties jouent le jeu.</p>	<p>Amplification des actions de sensibilisation et d'information (via les ambassadeurs du tri)</p> <p>Développement de mesures de réparation et de verbalisation</p> <p>Accompagnement au déploiement de nouvelles bornes enterrées</p>
	<p>Les déjections canines</p> <p>Les déjections canines ressortent comme un enjeu fort de la propreté à Saint-Girons. Leur présence engage l'image et le confort urbain du cœur de ville. Les causes sont multiples : sur-représentation de ces animaux associée à la polarisation de publics marginaux, pratiques des habitants laissant divaguer leurs chiens ou peu soucieux du respect de la propreté des espaces publics...</p> <p>Les efforts développés prennent appui sur de multiples entrées :</p> <ul style="list-style-type: none"> -nettoyement (motocrotte, sanisettes...), -verbalisation, -campagnes d'information et de sensibilisation des propriétaires aux bons gestes... <p>Mais dans certains secteurs, la défiance ou le désintérêt des propriétaires de chien placent les services de propreté en difficulté ou en impuissance pour régler cette question.</p>	<p>Intensification des actions de sensibilisation et de responsabilisation des propriétaires de chiens</p> <p>Valorisation des « bonnes pratiques » mais aussi rappel de la réglementation et des amendes associées</p>

LEXIQUE

ADECC : Agence de Développement Économie Culturelle en Couserans
ADES Europe : Association Développement de l'Économie et du Social en Europe
ADS : Action Développement Social
AIPD : Association Information Prévention aDdictions
ANRU : Agence Nationale Rénovation Urbaine
ANAH : Agence nationale Amélioration de l'Habitat
ALAE : Accueil de Loisirs Associé à l'École
ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergement
ALT : Allocation Logement Temporaire
APAJH : Association pour Adultes et Jeunes Handicapés
ARS : Agence Régionale de Santé
ASJOA : Association Soutien Judiciaire Orientation de l'Ariège
ASVP : Agent de Surveillance Voie Publique
CAF : Caisse Allocations Familiales
CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail
CATTP : Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel
CCAS : Centre Communal Action Sociale
CCASG : Communauté de Communes de l'Agglomération de Saint Giron
CCBC : Communauté de Communes du Bas Couserans
CCI : Chambre Commerce et Industrie
CCVC : Communauté de Communes du Val Couserans
CD : Conseil Départemental (anciennement « général »)
CDC : Caisse des Dépôts et des Consignations
CDSP : Comité Départemental de Soutien à la Parentalité
CLIC : Centre Local d'Information et de Coordination
CeGIDD : Centre Gratuit d'Information de Dépistage et de Diagnostic
CG : Conseil Général (nouvellement renommé « départemental »)
CGET : Commissariat Général à l'Égalité des Territoires
CHAC : Centre Hospitalier Ariège Couserans
CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CIO : Centre d'Information et d'Orientation
CISPD : Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
CJC : Consultation Jeune Consommateur
CLAS : Contrat Local Accompagnement à la Scolarité
CLS : Conseil Local Santé
CLSM : Conseil Local Santé Mentale
CMA : Chambre Métiers et de l'Artisanat
CME : Conseil Municipal d'Enfants
CMP : Centre Médico Psychologique
CMPP : Centre Médico Pédo - Psychologique
CMU : Couverture Maladie Universelle
CPAM : Centre Protection Assurance Maladie
CR : Conseil Régional
CSAPA : Centre Soins et d'Accompagnement Prévention d'Addictologie
CUCS : Contrat Urbain de Cohésion sociale
DASEN : Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale
DDCSPP : Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la protection des Populations
DDT : Direction Départementale Territoires
DELD : Demandeurs Emploi Longue Durée
DETLD : Demandeurs Emploi Très Longue Durée
DRAC : Direction Régionale Affaires Culturelles
DSQ : Développement Social des Quartiers

DIRRECTE : DIRection Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
DT ARS : Direction Territoriale de l'Agence Régionale de Santé
EHPAD : Établissement Hébergement Personnes Âgées Dépendantes
EMMSG : École de Musique Municipale de Saint Girons
EMPP : Équipe Mobile Psychiatrie Précarité
EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale
EPFL : Établissement Public Foncier Local
ETAPS : Éducateur Territorial Activités Physiques et Sportives
FDLA : Fonds Départemental des Loisirs Actifs
FEDER : Fonds Européen de DEveloppement Régional
FISEAC : Fonds d'Intervention pour les SErvices, l'Artisanat et le Commerce
FLE : Français Langue Étrangère
FLI : Français langue Intégration
FSE : Fonds Social Européen
GEM : Groupe d'Entraide Mutuelle
GUP : Gestion Urbaine de Proximité
HVS : Habitat et Vie Sociale
IDE : Infirmière Diplômée État
IDEL : Infirmière Diplômée État Libérale
IEN : Inspection Éducation Nationale
IST : Infection Sexuellement Transmissible
IRIS : Îlots Regroupés pour l'Information Statistique
IRISSE : Initiatives Rurales pour l'Insertion, la Solidarité, les Services et l'Emploi)
LAEP : Lieu Accueil Écoute Parents
MAIA : Méthode Action pour l'Intégration des services d'Aide et de soins dans le champ de l'autonomie
MCEF : Maison Communes Emploi Formation
MG : Médecin Généraliste
MK : Médecin Kinésithérapeute
MSA : Mutualité Sociale Agricole
MSP : Maison du Service Public
OCCE : Office Central de la Coopération à l'École
OMPCA : Opération de Modernisation de l'Artisanat et du Commerce
OMSEP : Office Municipal des Sports et de l'Éducation Physique
OPAH : Opération Programmée Amélioration Habitat
OPAH RU : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain
PC : Permis de Construire
PASS : Permanence Accès aux Soins de Santé
PEDT : Projet Éducatif de Territoire
PEL : Projet Éducatif Local
PEP : Pupilles de l'Enseignement Public
PETR : Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (anciennement dénommé « Pays Couserans »)
PIG : Programme Intérêt Général
PIJ : Point Information Jeunesse
PLU : Plan Local Urbanisme
PNNS : Programme National Nutrition Santé
PNR : Parc Naturel Régional
PPPI : Parc privé Potentiellement Indigne
PRE : Programme Réussite Éducative
RHI -THIRORI : Résorption Habitat Insalubre Traitement Habitat Insalubre Remédiable ou dangereux et des Opérations de Restauration Immobilière
RE : Ressources et Territoires

RP Insee : Recensement Population Insee
RPLS : Répertoire sur le Parc Locatif Social
SAMSAH : Service d'Accompagnement Médico- Social pour Adultes Handicapés.
SDF : Sans Domicile Fixe
SIAO : Service Intégré d'Accueil et d'Orientation
SICTOM : Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères
SM PETR : Syndicat Mixte Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (anciennement dénommé « Pays Couserans »)
SM PNR : Syndicat Mixte Parc Naturel Régional
SSIAD : Services de Soins Infirmiers A Domicile
SSR : Soins de Suite et de Réadaptation
STAP : Services Territoriaux de l'Architecture et du Patrimoine
SYCOSERP :SYndicat COuserans SERvice Public
TAD : Transport à la Demande
TE : Territoires Éducatifs
UDAF : Union Départementale des Associations Familiales
UT DIRRECTE : Unité Territoriale DIRection Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
VVV : Ville Vie Vacances

